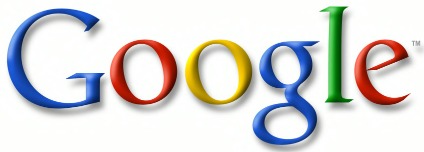
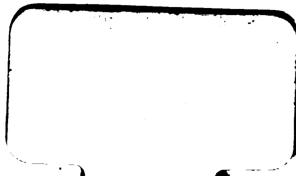



WIDENER
HN NA1J 7

HARVARD UNIVERSITY.





OSCAR TESTUT

LE LIVRE BLEU

DE

L'INTERNATIONALE

RAPPORTS ET DOCUMENTS OFFICIELS LUS AUX CONGRÈS DE LAUSANNE, BRUXELLES & BALE PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LONDRES ET LES DÉLÉGUÉS DE TOUTES LES SECTIONS DE L'INTERNATIONALE.



PARIS

E. LACHAUD, ÉDITEUR

4, PLACE DU THÉATRE-FRANÇAIS, 4

1871

LE LIVRE BLEU

DE

L'INTERNATIONALE

Clichy. — Imp. Paul Dupont et Cie, rue du Bac-d'Asnières, 12.

OSCAR TESTUT

LE LIVRE BLEU

DE

L'INTERNATIONALE

RAPPORTS ET DOCUMENTS OFFICIELS LUS AUX CONGRÈS DE LAUSANNE, BRUXELLES ET BADE PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LONDRES ET LES DÉLÉGUÉS DE TOUTES LES SECTIONS DE L'INTERNATIONALE.

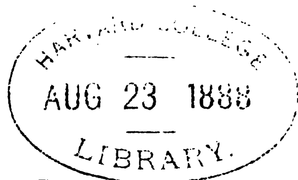


PARIS

E. LACHAUD, ÉDITEUR

4, PLACE DU THÉATRE-FRANÇAIS, 4

1871


HARVARD COLLEGE
AUG 23 1888
LIBRARY.

PRÉFACE.

Sous le titre de *Livre bleu de l'Internationale* nous avons réuni tous les rapports et autres documents officiels lus dans les différents congrès de l'Internationale.

Cette publication nous a paru utile pour donner une idée exacte de la puissance de son organisation. Elle permettra de juger de l'importance réelle que présentent ces congrès, qui ont été comme autant d'étapes de la révolution sociale.

Il n'est pas sans intérêt aujourd'hui de connaître *les états de gestion* présentés chaque année *dans ces assises du travail* par le conseil général qui représente le pouvoir exécutif de l'Internationale.

Le lecteur trouvera encore dans les rapports des sections de précieux renseignements sur leur origine,

leur organisation, leurs moyens d'action, leurs ressources, le nombre de leurs membres, leur activité, l'historique des grèves qu'elles ont provoquées ou subventionnées, les luttes diverses qu'elles ont eu à soutenir contre *l'exploitation du capital et le parasitisme bourgeois*, etc., etc.

De l'ensemble de ces documents résultera la preuve manifeste que l'Internationale constitue un véritable État ayant son gouvernement central, son budget, ses emprunts, ses ministres, ses ambassadeurs, ses représentants, ses états généraux, ses assemblées cantonales, provinciales ou régionales, ses élections, ses fonctionnaires avec leurs attributions spéciales.

Nous verrons qu'à Londres réside le gouvernement central, assisté de ses ministres, *les membres du Conseil général*, auxquels est dévolu le pouvoir exécutif : qu'à côté d'eux, les *correspondants* sont comme autant d'ambassadeurs chargés de représenter les différentes nations où l'Internationale a pu recruter des adhérents et établir des relations; que son budget est alimenté par les cotisations et le produit de la vente des cartes ; que dans ses congrès assistent un ou plusieurs délégués nommés au scrutin de liste par les différentes sections ; que les secrétaires correspondants de section ou fédé-

ration peuvent être assimilés, suivant l'importance des localités, à nos préfets et sous-préfets ayant à leur côté pour contrôler leurs actes un conseil général : *la commission exécutive de la section ou la commission fédérale.* Nous constaterons que les emprunts s'effectuent de fédération à fédération ; que les sections comprises dans une même région tiennent, une ou plusieurs fois par an, des assemblées générales ou même des congrès provinciaux ; en un mot, que tous les rouages administratifs se rencontrent au sein de l'Internationale, sous des dénominations différentes.

Au moment où les menées de l'Internationale préoccupent si vivement l'opinion publique, nous avons pensé qu'il importait de recueillir tous les documents qui pouvaient éclairer d'un jour nouveau les progrès effrayants réalisés par cette redoutable association.

C'est une collection *inédite* des rapports officiels lus aux congrès de Lausanne, Bruxelles et Bâle que nous nous faisons aujourd'hui un devoir de livrer à la publicité.

Paris, 21 septembre 1871.

Première Partie.

CONGRÈS DE LAUSANNE

(Septembre 1867.)

I

RAPPORT

DU CONSEIL GÉNÉRAL

Lu dans la séance du mardi 3 septembre par l'un des secrétaires du Congrès, le citoyen Guillaume, du Locle.

1°. — DEVOIRS IMPOSÉS PAR LE CONGRÈS DE GENEVE. — (Septembre 1866.)

Les devoirs qui furent imposés au Conseil général par le Congrès de Genève sont les suivants :

1° Le Congrès adopta une résolution autorisant les délégués anglais à faire les démarches nécessaires auprès des directeurs des postes en Suisse, en France et en Angleterre, pour obtenir une réduction pour le transport des lettres et imprimés.

Le ministre suisse fut d'accord avec la délégation sur tous les points proposés par elle, mais il fit remarquer que le gouvernement français entravait toute réforme en ce sens.

En France, les délégués ne purent obtenir audience du directeur des postes.

En Angleterre, le gouvernemcnt ne consentit qu'à recevoir un mémoire exposant les faits. Ce travail fut rédigé par le Conseil général, qui attend une réponse.

2° La publication des travaux du Congrès, avec les lettres et mémoires en plusieurs langues;

3° La publication d'un bulletin périodique dans les différentes langues, renfermant tout ce qui pouvait intéresser l'Association internationale; de fournir toute information concernant le travail dans les différents pays, et des rapports sur les sociétés coopératives et sur la position sociale des travailleurs;

4° Le Conseil général fut aussi requis de faire une enquête statistique sur le travail, contenant des rapports détaillés et spéciaux sur chaque branche de l'industrie et de l'agriculture, et embrassant tous les pays civilisés.

Pour mettre le Conseil à même de remplir ces devoirs, une cotisation annuelle de 30 centimes par membre fut votée par le Congrès, ainsi qu'une rémunération de 2 livres par semaine pour le secrétaire général; le choix de ce dernier fut laissé au Conseil général.

Lorsque, après le retour des délégués, le Conseil commença ses travaux, il reçut la nouvelle que plusieurs documents importants avaient été saisis à la frontière française, sur la personne de *Jules Gottraux*, par les agents de police.

Le secrétaire général fut requis d'écrire au ministre de l'intérieur en France pour obtenir la restitution desdits documents. Cette lettre étant restée sans réponse, une demande fut adressée au ministre des affaires étrangères

anglais; *lord Stanley envoya les instructions nécessaires à lord Cowley, ambassadeur anglais à Paris, pour obtenir la restitution des documents.*

Au bout de quelques jours, ces documents nous furent rendus avec un paquet de journaux : *La Tribune du Peuple*, lequel paquet avait évidemment dû être saisi sur une autre personne.

Cet incident occasionna au Conseil un retard de plusieurs mois pour la publication des travaux du Congrès.

Les documents furent remis au sous-comité, afin qu'il préparât le rapport officiel.

Le Conseil général n'ayant pas d'argent pour payer le secrétaire général, le travail incomba aux membres assez dévoués pour l'accomplir en dehors de leurs travaux ordinaires, ce qui nécessita plus de temps.

Lorsque ce travail fut fait, le plus bas prix qui fut demandé pour l'imprimer fut de fr. 1,000 pour 1,000 exemplaires en une seule langue.

Pour que le Conseil général exécutât la résolution du Congrès, une dépense immédiate de 3,000 fr. était nécessaire; l'argent en caisse à ce moment se montait à 22 fr. 90 c.

Le Conseil général fit un appel aux sociétés anglaises adhérentes pour le payement des cotisations.

Les *Cigariers de Londres* et les *Rubaniers de Coventry et du Warwickshire* seuls répondirent.

Le conseil exécutif de ces derniers, avec un zèle à remplir ses obligations que nous devons signaler, sans argent en caisse et ayant la plupart de ses membres sans travaux, fit une levée de fonds extraordinaire parmi ceux qui travaillaient.

Le Conseil général ayant épuisé tous les moyens pour publier le rapport du Congrès, tant en France qu'à l'étranger, accepta du citoyen *Collet*, le rédacteur du *Courrier international* et du *Workingman*, l'offre de le publier dans ces deux journaux hebdomadaires, en français et en anglais; il s'engagea en outre à faire stéréotyper les clichés pour pouvoir publier ce rapport en brochures et à partager avec le Conseil général tous les bénéfices, quoiqu'il acceptât d'avance pour lui toutes les pertes.

A l'annonce faite par ces journaux de la publication du Congrès de Genève, le gouvernement anglais, qui depuis plusieurs années les laissait paraître sans obstacles, trouva le prétexte pour en interrompre la publication, en demandant au citoyen Collet de fournir deux cautionnements de plusieurs milliers de francs. Cette formalité retarda jusqu'au 9 mars la publication. Depuis, le citoyen Collet a su, de source certaine, que *cet incident avait eu lieu à l'instigation du gouvernement français.*

Ceci, joint *à la saisie du mémoire des délégués parisiens, fait voir clairement le parti auquel s'est arrêté le gouvernement français à l'égard de l'Association internationale.*

Les numéros du *Courrier international* contenant ce rapport furent envoyés *gratis* à tous les correspondants de l'Association. La traduction en allemand fut forcément laissée de côté, le Conseil général n'ayant aucune facilité pour la faire.

Quoique le tout soit stéréotypé, le manque de fonds a empêché, jusqu'à ce jour, la publication en brochures, ce qui est cependant demandé avec instance par tous nos correspondants.

Pour tourner ces difficultés, un des membres du Conseil avança 100 francs pour l'impression de 1,000 exemplaires

des carnets, contenant le Pacte constitutif et les Règlements : 800 de ces carnets furent envoyés, mais ils furent saisis par la police française[1]; cette perte vint encore aggraver la situation du Conseil général, situation d'autant plus précaire qu'il était harcelé de toutes parts pour la dette de plus de mille francs, contractée en 1865 et 1866; car bien que le Congrès de Genève eût reconnu cette dette solidaire, il n'avait indiqué aucun moyen efficace pour l'éteindre.

Dans ces circonstances, il était de toute impossibilité pour le Conseil de publier aucun rapport ou bulletin périodique, ainsi que l'avait voté le Congrès; la conséquence fut l'abandon forcé de l'enquête statistique pour l'année 1867, car, pour être efficace, cette enquête ne peut être restreinte aux sociétés adhérentes, elle doit embrasser toutes les branches de la production dans toutes les localités. Ce travail, demandant des pertes de temps considérables et des dépenses très-élevées, ne pouvait être fait par le Conseil général dans la situation pécuniaire où il se trouvait.

2° — ROLE DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS DANS LA LUTTE ENTRE LE CAPITAL ET LE TRAVAIL.

Les nombreux services rendus par l'Association dans les différentes luttes entre le capital et le travail, dans les divers pays où elles ont eu lieu, démontrent suffisamment

[1] Il résulte de toutes ces déclarations que le gouvernement impérial ne professait déjà pas à cette époque une très-grande sympathie pour l'Internationale. On s'expliquerait difficilement qu'animé de pareilles dispositions il en eût plus tard favorisé le développement.

la nécessité d'une telle association. Lorsque les ouvriers refusaient d'accepter les conditions arbitraires des capitalistes anglais, ceux-ci les menaçaient de les remplacer par des bras appelés du continent. La possibilité d'une pareille importation a suffi plusieurs fois pour faire céder les ouvriers. L'action du Conseil a empêché que ces menaces ne fussent faites publiquement comme autrefois. Lorsque de pareils faits se présentent, il suffit de la plus légère indication pour déjouer les plans des capitalistes. Survient-il une grève ou un *lock-out* [1], parmi les sociétés adhérentes à l'Association, *les ouvriers de tous les pays sont immédiatement informés de l'état de choses, et conséquemment mis en garde contre les offres des agents des capitalistes.* Néanmoins, cette action n'est pas seulement circonscrite aux sociétés adhérentes, car le concours de l'Association est acquis à toutes celles qui le réclament.

Parfois les capitalistes réussissent à attirer quelques ignorants qui les abandonnent aussitôt qu'ils sont instruits de leurs droits et de leurs devoirs.

Le capital ne considère l'ouvrier que comme une machine à production, rien de plus; le dernier *lock-out* de vanniers de Londres en offre un exemple frappant. Voici les faits. Les patrons vanniers de Londres déclarèrent à leurs ouvriers qu'ils eussent à dissoudre leur société et à accepter une diminution dans un délai de trois jours, leur annonçant que, faute de ce faire par eux, à l'expiration de ce délai, les ateliers leur seraient fermés. Devant un fait aussi brutal, les ouvriers se révoltèrent et déclarèrent ne pas accepter ces conditions; les patrons avaient prévu le cas, car des

[1] On entend par là la fermeture des ateliers par les patrons.

agents étaient partis pour la Belgique et ramenaient des ouvriers... Ces ouvriers furent parqués sous les arches du chemin de fer, dans un des quartiers de Londres (Bermondsey). Là ils devaient travailler, manger et dormir, sans sortir, afin d'éviter tout contact avec les autres ouvriers. Mais le *Conseil général parvint à franchir le cordon sanitaire institué par les patrons, et, par un stratagème, s'introduisit auprès des ouvriers belges; le lendemain, ces ouvriers ayant compris leur devoir, retournaient en Belgique*, indemnisés de leur temps perdu par la société des vanniers de Londres. Comme ils partaient, arrivait justement un autre bateau chargé d'autres ouvriers; mais cette fois ils furent reçus par nous et ils repartaient par le bateau suivant. Il fut impossible après cela aux patrons de se procurer d'autres ouvriers : le résultat fut que les patrons se virent forcés de laisser les choses telles qu'elles étaient précédemment.

En conséquence de l'appel fait par le Conseil aux sociétés anglaises, les bronziers de Paris reçurent un appui moral et matériel dans leur grève; d'un autre côté, les tailleurs de Londres reçurent un pareil appui des ouvriers du continent.

Le Conseil intervint avec autant de succès dans la grève des *terrassiers*, *treillageurs*, *coiffeurs*, *zingueurs* et *graveurs sur bois*.

3° — SECTION ANGLAISE.

A. Propagande.

En Angleterre, si la propagande n'a pas été aussi active que l'année dernière, les raisons en sont faciles à déduire de ce qui suit : ce n'est jamais par l'initiative du gouverne-

ment qu'un pas est fait dans la voie libérale, ce n'est que lorsque de longues agitations ont passionné les masses qu'il cède enfin à la pression populaire, témoin la question de réforme électorale et du droit de réunion dans les parcs.

Les travailleurs anglais attachent une grande importance, avec raison, à la question électorale; ils sacrifient leur temps et leur énergie à organiser d'imposantes manifestations, dont la force morale en impose au gouvernement et le force à donner satisfaction au vœu populaire.

Pendant qu'ils réclamaient énergiquement leurs droits de citoyens, il était impossible au Conseil général d'appeler l'attention des ouvriers sur les questions sociales, dont ils n'entrevoyaient l'issue que dans un avenir lointain.

Les membres anglais du Conseil général, qui devaient le plus nous aider dans notre œuvre de propagande, ne pouvaient se tenir à l'écart de ce mouvement *que nous avions créé et qu'ils devaient conduire.* Le succès a répondu à leurs efforts, et l'année 1867 sera à jamais célèbre dans les annales de la classe ouvrière anglaise.

Cependant, si la propagande n'a pas été aussi active qu'elle aurait dû l'être, par les raisons que nous avons données ci-dessus, elle ne fut pas arrêtée un seul instant. Les formalités à remplir pour obtenir l'adhésion des sociétés ouvrières demandent beaucoup de temps; la *constitution démocratique* des *Trade's Unions* ne permet pas au comité exécutif de prendre une décision sur une question importante sans que toutes les branches l'aient préalablement discutée.

Voici le mode à suivre pour obtenir l'adhésion d'une société. On écrit au comité le but de la demande. Le comité fixe un jour pour recevoir une députation. Si la

question est prise en considération, le comité la soumet à ses branches; alors il faut attendre un, deux et souvent trois mois avant de connaître le résultat. Il ne faut pas conclure de ce que nous venons de dire que le comité d'une société puisse seul proposer ou rejeter une proposition, car très-souvent des branches ont adhéré à l'Association internationale sans la participation du comité.

Depuis le Congrès de Genève, plus de vingt des grandes sociétés ouvrières ont accueilli favorablement les députations du Conseil général; il en attend le résultat de jour en jour. D'autres sociétés ont remis leur adhésion à un temps plus opportun; une seule a refusé son adhésion, se basant sur ce que l'Association internationale s'occupait de questions politiques.

Cotisations.

Cette question a occupé pendant longtemps le Conseil général. Pendant que cette question était en litige, le comité exécutif des maçons se joignait à l'Association et votait une cotisation annuelle de 1 livre.

En mars 1865, une députation fut envoyée par le Conseil général à la conférence des cordonniers anglais, où la résolution suivante, proposée par les délégués de Birmingham et de Hull, fut votée à l'unanimité : « La conférence accepte les principes de l'Association internationale, déclare s'y joindre et engage tous les membres présents à faire tous leurs efforts pour les propager. » La question de la cotisation fut soulevée, mais non résolue. Quelque temps après, le Conseil général décidait qu'un diplôme d'adhésion serait remis à toute société qui se joindrait à

l'Association; la société devait payer un droit d'entrée de 5 shillings et le Conseil général laissait à la libéralité des sociétés de décider dans quelles proportions elles pourraient nous aider.

L'argent donné par les sociétés était un don de leur part pour défrayer le Conseil général des frais de délégation au Congrès de Genève.

Le comité des cordonniers donna 5 livres à cet effet.

Afin de régulariser cette situation, le Conseil général proposa une cotisation uniforme pour chaque membre.

Le Congrès de Genève décida que la cotisation annuelle serait fixée à 30 centimes.

Après le Congrès, les délégations envoyées par le Conseil près des sociétés anglaises rencontrèrent un obstacle insurmontable dans le prix élevé de cette cotisation.

Dans cette situation, le Conseil décida, dans sa séance du 9 octobre, d'abaisser à 5 centimes la cotisation annuelle. La Société des cordonniers (*Amalgamated Cordwainers Association*) nous annonça que la résolution qui avait été prise dans la conférence de 1865 avait été retirée par la conférence de 1867; cette résolution était de souscrire pour une somme annuelle de 5 livres.

Le comité exécutif des maçons nous donna 1 livre pour l'année 1867, comme il l'avait fait déjà pour l'année 1866; mais il ne nous a pas encore annoncé si toute la Société était adhérente ou non.

La Société des cordonniers comptait l'année dernière 5,000 membres, celle des maçons de 3,000 à 4,000.

Deux appels ont été faits par le Conseil, pour le payement des cotisations pendant l'année 1867, à toutes les sociétés adhérentes. Quelques-unes ont payé, d'autres ne

l'ont pas encore fait; mais aucune, excepté celle des cordonniers, n'a décliné ses obligations.

La Société des charpentiers et menuisiers réunis a, tout récemment, pris la résolution de contribuer pour 2 livres par an aux fonds du Conseil général. La question se discute en ce moment dans les branches pour savoir si toute la Société fera partie de l'Association internationale. Cette Société, qui compte plus de 9,000 membres, a des branches dans toute l'Angleterre, le pays de Galles, l'Écosse et l'Irlande.

Voici la liste des Sociétés adhérentes anglaises et les sommes versées par elles dans le courant de l'année écoulée depuis le dernier congrès.

Fonds versés par la Section britannique.

	1866.			1867.		
	Livres.	Shillings.	Sous.	Livres.	Shillings.	Sous.
Arbeiter Bildungs Verein.	2					
Branche française de Londres.					4	9
Section centrale des exilés polonais.					4	10
Exécutive des ouvriers maçons.				1		
Première Loge des ouvriers maçons.		8				
Les ébénistes (Alliance).	10			1	13	4
Les ébénistes (West-End).	5			1	7	
Les relieurs.		8	3		17	6
Les tonneliers.	6				6	
Comité exécutif des cordonniers.	5					
Section des cordonniers (Darlington).		5				
Section des cordonniers (Nottingham).		5			2	1
Les cigariers.	5			1	9	
Les rubaniers de Coventry.		5		1	9	
Les coffretiers.	1	5	4			
Les cordonniers de Kendal.		5			1	8
Les cordonniers pour dames (West-End).	6				10	
Les ouvriers tailleurs de Londres.	3					
Les tailleurs de Darlington.		5			1	8

Sociétés affiliées depuis le Congrès.	Entrées.	Cotisations.		
Les vanniers de Londres.	5			
Les imprimeurs sur étoffes du Lancashire.	5	2	1	8
Les carrossiers de Londres.	5			
Les tapissiers pour carrosserie (Globe).	5		1	10 1/2
Id. Id. (Grown).	5		5	
Les tisserands (tissus élastiques).	5		5	
Les terrassiers unis.	5			
Les vernisseurs pour ameublement.	5			
Facteurs d'orgues.	5		2	1
Dessinateurs et graveurs sur bois.	5			
Comité exécutif des charpentiers.		2		
Corroyeurs unis.				
Ferblantiers.				

Fonds votés pour la délégation.

	Livres.	Shillings.	Sous.
Cordonniers pour dames (West-End).	4	10	
Cigariers de Londres.	1	1	
Les tisserands (tissus élastiques).	1		

La différence qui existe entre les deux années pour les fonds peut s'expliquer par cette raison ; en 1866, les sommes furent votées pour envoyer des délégués à Genève, tandis que cette année les fonds ne sont affectés qu'aux frais d'administration.

L'année dernière, comme nous l'avons déjà dit, nous avait créé des dettes; ces dettes, le Conseil général les a amorties le plus qu'il lui a été possible.

La raison pour laquelle les sociétés adhérentes n'ont pas encore payé leurs cotisations et pourquoi d'autres n'ont pas encore voté des fonds pour le Congrès s'explique par la

stagnation du travail, les nombreuses grèves, les *lock-out* et surtout par le mouvement électoral, puis en dernier lieu par la grève des tailleurs de Londres, laquelle absorbe en ce moment les ressources des *Trade's Unions*.

Le Conseil général a reçu de nombreuses lettres de sociétés qui constatent cet état de choses et regrettent de ne pouvoir nous aider pécuniairement.

4° — SECTIONS CONTINENTALES ET AMÉRICAINES.

France.

La mission du Conseil général est de correspondre avec les branches individuelles dans les pays où des lois restrictives empêchent de former un centre d'action avec sécurité : telle est, par exemple, la situation de la France.

On a déjà vu plus haut que toutes les tentatives faites par le Conseil général, pour faire entrer en France *les carnets contenant les Statuts et Règlements* de l'Association internationale, *avaient échoué par le fait de l'autorité française*, qui s'est emparée de notre propriété quand aucun motif ne justifie cette violation du droit. Mais les entraves apportées par l'administration française ne s'arrêtèrent pas là. Ce fut en vain que nos correspondants *demandèrent l'autorisation de faire imprimer nos Statuts et Règlements : le refus le plus obstiné fut toujours la seule réponse qu'ils obtinrent*[1].

[1] Nouvelle preuve de la sympathie de l'empire pour *l'Internationale*.

Le comité lyonnais, qui, en 1866, avait pu avoir des réunions de plus de 500 membres, *ne put, après le Congrès de Genève, obtenir de réunion générale.*

La courageuse persévérance des membres lyonnais auprès des agents administratifs a eu pour résultat de démontrer aux plus aveugles jusqu'à quel point le gouvernement français voulait l'affranchissement du travailleur.

Chose remarquable à constater, ces entraves, ces tracasseries mesquines, n'ont pas arrêté un instant le progrès de notre Association.

Vienne (Isère), qui atteignait à peine le chiffre de 80 membres, en compte aujourd'hui plus de 500.

A Neuville-sur-Saône, une de nos branches a fondé une société coopérative de consommation et a, par ce fait, appelé les ouvriers des campagnes à la pratique de la vie sociale, chose à laquelle on les considérait jusqu'alors comme antipathiques.

Notre correspondant de Caen nous annonce que dans cette ville l'union des travailleurs s'affirme chaque jour davantage. Grâce à cette entente, les *bourreliers,* les *mécaniciens*, les *tanneurs*, les *selliers* les *forgerons,* etc., ont pu obtenir la diminution d'une heure de travail par jour, sans réduction de salaire.

A Fuveau (Bouches-du-Rhône), l'Association internationale compte de nombreux adhérents parmi les mineurs, dont la récente grève a fait tant de bruit.

A la date du 5 août dernier, le Conseil général recevait la nouvelle de la formation d'un comité à Fuveau même. Ce résultat est dû à la courageuse propagande du citoyen *Vasseur*, membre du comité de Marseille, qui nous écrivait le 21 juillet dernier : « Une lutte est engagée entre le capi-

tal et le travail, lutte à la fois triste et comique : d'un côté une bande d'administrateurs et d'employés faisant la propagande en voiture pour détourner les ouvriers de l'Association internationale, et de l'autre une poignée d'hommes énergiques et de dévouement, luttant sans cesse contre les attaques de nos adversaires et faisant circuler des idées d'indépendance et de justice dans les rangs des travailleurs. » Puis il ajoute en terminant : « Nul pouvoir humain ne pourrait arracher les idées d'émancipation que nous avons jetées dans le pays, car nos adversaires ont à combattre deux choses bien difficiles à vaincre : *le droit et la volonté.* »

En résumé, le travailleur comprend que *vouloir c'est pouvoir*, et qu'il ne doit compter que sur lui-même pour son complet affranchissement politique et social.

Voici la liste des branches existantes au dernier Congrès, et le montant des sommes versées par elles en 1866 et 1867.

Sommes versées.

	Livres.	Shillings.	Sous.
Paris	4		
Caen	1		
Lyon	11	12	
Bordeaux	3	9	
Rouen		4	5
La Guadeloupe			
Vienne	5	7	6
Neuville-sur-Saône	1	5	3
Pantin			
Saint-Denis			

	Sommes versées.		
	Livres.	Shillings.	Sous.
Puteaux.			
Neufchâteau			
Lisieux			
Condé-sur-Noireau			
Harcourt-Thierry			
Granville			
Argentan			
Nouvelles branches formées depuis le Congrès.			
Castelnaudary		14	4
Auch			
Orléans			
Nantes			
Villefranche			
Marseille			
Fuveau			
Le Havre			
Alger [1]			

[1] Comme on le voit, le montant des cotisations versées par les sections françaises etait des plus minimes. Le bureau de Paris était surtout celui qui mettait le moins d'empressement pour l'envoi des fonds au Conseil général : aussi Eugène Dupont se trouvait-il dans la nécessité de rappeler sans cesse à ses membres l'exécution de cette partie importante du règlement. Nous en trouvons la preuve dans ces deux lettres adressées à Chémalé sous la date des 20 août et 17 avril 1867.

Londres, 17 avril 1867.

. . . .

« Nous sommes toujours sans argent. Envoyez-nous au plus tôt « les cotisations de 66 et celles que vous avez reçues pour 67. Les « Anglais sont surpris qu'on ne reçoive jamais d'argent de Paris. « Lyon a déjà payé plus de 500 francs, et Paris seulement 100 francs

Suisse.

En Suisse, nous avons reçu seulement les correspondances du comité central. Là, comme en Angleterre, le travail de l'Association internationale est de faire adhérer les sociétés ouvrières et d'obtenir le plus possible d'adhésions particulières; seulement nous ferons remarquer qu'en Suisse les sociétés ouvrières comprennent moins de membres dans chacune d'elles qu'en Angleterre.

Voici le nom des villes où des branches ont été formées

Genève, Carouge, Lausanne, Vevey, Montreux, Neuchâtel, la Chaux-de-Fonds, le Locle, Sainte-Croix, Saint-Imier, Sonvillier, Bienne, Moutier, Beaucourt, Zurich, Wetzikon, Bâle, Berne, Tramelan, les Breuleux et les Bois.

Argent reçu de ces branches en 1866 et 1867.

	Sommes versées.		
	Livres.	Shillings.	Sous.
Genève (section romande)....	4		
Genève (» allemande)...	1	7	9
Chaux-de-Fonds............	2	4	
Locle......................		17	10

« depuis la fondation de l'Association internationale. Voyez donc à « activer cela. »

Signé : Eugène Dupont,

Londres, 20 août 1867.

. . . .

« Le Congrès n'avait-il pas décidé, sur la proposition des délégués

Belgique.

Rapport du secrétaire correspondant pour la Belgique au Conseil général de l'Association internationale des travailleurs.

Citoyens,

Ma correspondance avec la Belgique date de la grève des vanniers. J'écrivis à ce sujet une lettre au citoyen *Vandenhouten,* qui a paru huit jours après dans la *Tribune du Peuple;* je lui donnais avis, au nom du Conseil général, du départ de Londres d'un agent des patrons vanniers pour embaucher des vanniers belges; je lui disais que la puissance de notre organisation devait déjouer les plans de cet agent, et que la solidarité obligeait les ouvriers belges de refuser tout embauchage, afin d'assurer la victoire à leurs frères anglais.

J'informai ensuite le citoyen Vandenhouten du rembarquement des quelques vanniers belges venus à Londres sur la foi de promesses faites, mais non tenues par les patrons, et des sentiments fraternels des vanniers anglais; je faisais ressortir dans cette lettre combien l'action du Conseil général avait contribué au triomphe des ouvriers sur les patrons.

J'eus avec le citoyen *Brismée* une correspondance au sujet de l'impression du compte rendu du Congrès de Genève.

« de Paris que les *dettes du Conseil général* seraient payées par tous « les sociétaires solidairement ? Et cependant le bureau de Paris, qui a « reçu des *milliers* de cartes, n'a pas depuis le Congrès de Genève « envoyé un seul centime, soit pour amortir cette dette, soit pour les « cotisations. Pour ma part, je trouve cela ridicule, pour ne pas dire « plus.

EUGÈNE DUPONT.

Cette correspondance ne put aboutir à rien, dans ce sens que, sur l'avis du Conseil général, je lui demandai un crédit qu'il ne pouvait faire. Ma dernière lettre à ce sujet resta sans réponse; sans doute il en coûtait trop au citoyen Brismée, dont le dévouement est bien connu, d'être obligé de nous refuser formellement; c'est ainsi que j'interprète son silence.

J'ai envoyé au citoyen Vandenhouten une lettre du Conseil général au sujet des cigariers belges, en le priant de donner à cette lettre toute la publicité possible; je fis de même *pour les résolutions du Conseil général au sujet de la visite du czar à Paris*. J'ai informé le bureau de Bruxelles de la décision du Conseil général au sujet de la grève des tailleurs de Londres, recommandant aux tailleurs belges de ne point venir à Londres pour travailler dans les ateliers en grève, et à tous les ouvriers belges de faire acte de solidarité en aidant matériellement les tailleurs de Londres.

J'ai envoyé à Liége au citoyen *Dewitte*, faubourg Saint-Gilles, nº 6, et à Bruxelles au citoyen Vandenhouten la circulaire du Conseil général au sujet du Congrès de Lausanne, avec prière de lui donner la plus grande attention et la plus grande publicité.

Enfin j'ai fait tout ce que le Conseil m'a dit de faire, et j'ose dire que je n'ai jamais reçu aucun reproche de la Belgique. Je joins à ce bref rapport les quelques lettres que j'ai reçues. Quant aux frais de correspondance, j'ai cru que je pouvais parfaitement faire ce petit sacrifice pour l'Association.

Salut et fraternité!

BESSON [1].

[1] Le citoyen Besson appartient aujourd'hui à la branche française

Allemagne et Italie.

L'Allemagne est encore dans un état anormal, peu favorable au développement de notre Association. Cependant le citoyen *J.-Ph. Becker,* président de la section allemande à Genève, a réussi à y fonder plusieurs branches, sur lesquelles nous n'avons quant à présent aucun détail particulier.

En Italie, des sociétés ouvrières sont régulièrement constituées à Naples, Milan et Gênes; nous sommes en correspondance avec elles, mais aucune cotisation ne nous est encore parvenue.

Amérique.

En Amérique, deux nouvelles branches ont adhéré à l'Association internationale; nous sommes en correspondance avec le *Labour National Union's Committee* (Société nationale du travail), ainsi qu'avec le président de l'*International. Ironmoulder's Union* (Union internationale des fondeurs en fer).

Rapport annuel du secrétaire pour l'Amérique, attaché au Conseil général de l'Association internationale des travailleurs. (Septembre 1866 au 27 août 1867.)

Le premier événement qui appartienne à mon ressort après mon entrée dans la position de secrétaire pour l'Amérique, a été l'arrivée, en Angleterre, du numéro pour le mois de septembre 1866 du *Ironmoulder's International Journal*

de Londres, dans les meetings de laquelle on a si longtemps prêché l'assassinat politique à l'instigation de **Félix Pyat.**

(Journal international des mouleurs en fer), publié à Philadelphie par W.-H. Sylvis, en même temps président de l'*Union internationale des mouleurs en fer*.

Ce numéro contenait un rapport étendu du premier congrès national des travailleurs des États-Unis, qui venait d'être tenu à Baltimore dans le courant du mois précédent. Un résumé des procès-verbaux de ce congrès et les résolutions prises ont été reproduits dans le *Commonwealth* (République) de Londres, dans le cours d'octobre 1866. Il ressortait de là que le Congrès de Baltimore avait appris la réunion prochaine d'un congrès analogue des travailleurs de l'ancien monde à Genève, et qu'il avait voté à l'unanimité que la commission exécutive de l'*Union nationale des travailleurs,* organisée par ledit congrès, était autorisée à envoyer un délégué au Congrès européen des travailleurs pour 1866, c'est-à-dire à Lausanne.

Par le même journal, j'appris que le secrétaire pour l'étranger de l'*Union nationale des travailleurs* était un citoyen nommé William Gibson, dont l'adresse aurait été New-Haven, dans le Connecticut. Ce n'est que depuis le commencement d'août de cette année que j'ai découvert que l'on s'était trompé sur l'adresse du citoyen Gibson, laquelle est *Norwich* (Connecticut) et non pas New-Haven. Cette erreur de la part des compilateurs du rapport du Congrès a été presque fatale *aux opérations de mon département*.

Au reste, je n'essayai pas à l'instant d'entrer en correspondance avec le secrétaire Gibson, parce que je pensais que le début de cette correspondance devait être l'envoi du compte rendu officiel des transactions du Congrès de Genève. Les causes du retard de la publication de ce rapport

ont été déjà racontées dans le compte rendu général du Conseil général.

Vers décembre 1866, *le citoyen Orsini s'approcha du Conseil général* et nous communiqua les noms de cinq socialistes européens demeurant à New-York, avec lesquels il nous pria d'ouvrir une correspondance. Il nous pria encore de leur envoyer des pleins pouvoirs pour agir dans l'intérêt de l'Association dans les États-Unis.

Cinq lettres, accompagnées de pleins pouvoirs dans le sens indiqué, ont été expédiées aux cinq citoyens nommés par Orsini, mais ni moi ni le Conseil général nous n'avons jamais reçu de réponse à aucune de ces lettres.

Ainsi, ma première ouverture échoua. Orsini, du reste, a fait savoir au Conseil général que l'on commençait à prendre beaucoup d'intérêt à notre Association à New-York, et que Wendell Philips, le grand orateur abolitioniste du Massachusetts, avait fait l'offre de donner des conférences au profit de la caisse de notre Association, dès que l'on lui eut montré que les objets et les chefs de l'Association étaient dignes de ce dévouement.

Orsini ajouta que *James Stephens, le démocrate et* patriote d'Irlande, *s'était fait inscrire à New-York au nombre des membres de notre Association.*

En mars 1867, le compte rendu des transactions du Congrès de Genève, en anglais, commença de paraître dans l'*International Courrier*, de Londres. Dès que quatre numéros de cette série eurent paru, c'est-à-dire en avril, j'expédiai ces quatre numéros de l'*International Courrier* à quatre personnes, savoir : une série au secrétaire Gibson, à son adresse supposée ; une autre série à W.-H. Sylvis ; une troisième au rédacteur de la *Voice*, journal quotidien publié

à Boston (Massachusetts) et dévoué aux intérêts des ouvriers, et une quatrième au rédacteur du *Workingman's Advocate*, de Chicago (Illinois), l'organe principal des ouvriers des États occidentaux de l'Union américainc. J'ai accompagné les journaux expédiés au secrétaire Gibson d'une lettre qui exprimait la haute importance attachée par le Conseil général à une intimité de rapports et à une fréquence de communications entre lui et la commission exécutive de l'*Union nationale des travailleurs.*

Cette lettre est restée sans réponse, et je n'ai reçu nul accusé de la réception des journaux. L'explication très-simple de cet insuccès est que la lettre et les journaux avaient été adressés à New-Haven au lieu de Norwich.

L'expédition de ces documents n'a produit qu'un seul bon résultat. Le rédacteur de l'*International Courrier*, à Londres, a commencé vers le mois de mai de recevoir des exemplaires du *Workingman's Advocate*, de Chicago, et un échange des deux journaux a eu lieu. A partir de cette époque, le rédacteur de l'*International Courrier*, Joseph Collet, a donné à ses lecteurs toutes les semaines des extraits des colonnes du *Workingman's Advocate,* de Chicago.

La publication du compte rendu des transactions du Congrès de Genève a été terminée le 1er mai; j'expédiai la suite de ce compte rendu aux quatre adresses sus-mentionnées.

Des extraits de ce compte rendu ont été reproduits dans le *Workingman's Advocate*, de Chicago. Je n'ai aucun moyen de savoir si l'un ou l'autre des deux autres journaux en ont inséré des extraits ou ont fait des observations à son égard.

Pendant le cours du printemps, le Conseil général, sur la demande du *bureau de correspondance de Lyon*, s'est

occupé de la question de l'émigration aux États-Unis d'un grand nombre des tisseurs en soie de cette ville. Le bureau de Lyon nous avait appris que beaucoup de tisseurs en soie, mécontents de leur sort chez eux, avaient envie d'émigrer aux États-Unis pour y implanter leur industrie; seulement, ils désiraient savoir si quelques capitalistes américains voudraient avancer les frais de voyage et de premier établissement. Sur ces entrefaites, le Conseil général m'a chargé d'écrire à ce sujet à plusieurs journaux d'Amérique et à plusieurs hommes d'État. J'obéis à ces ordres; les lettres furent portées en Amérique par un Polonais, nommé Koszek, qui partait pour New-York. Point de réponse encore une fois! Je n'ai jamais reçu de nouvelles de Koszek depuis son départ.

En juin, j'ai été chargé par le Conseil général d'écrire à W. H. Sylvis pour demander de l'aide pour les tailleurs de Londres qui s'étaient mis en grève. J'ai écrit le 11 juin. Je saisis cette occasion pour exprimer à Sylvis mon chagrin de ce que je n'avais pas reçu un mot de réponse du secrétaire Gibson. Je le priai de me donner le nom et l'adresse d'un autre membre du comité de l'*Union nationale des travailleurs*.

Sa réponse, datée du 25 juin, me fit part des raisons pour lesquelles les métiers en fer américains n'étaient pas en état de secourir les tailleurs grévistes de Londres. Il me communiqua également le nom et l'adresse de William-J. Jessup, de New-York, un zélé promoteur de l'*Union nationale des travailleurs*.

Dès que j'eus communiqué cette lettre au Conseil général, le Conseil me chargea d'écrire sans retard à William Jussup pour lui apprendre la date du Congrès de Lausanne et pour

lui dire le plaisir que le Conseil général éprouverait de voir à Lausanne un délégué américain. En conséquence, j'écrivis le 19 juillet. Dans ma lettre je racontai les circonstances ayant trait à mes efforts impuissants à propos du secrétaire Gibson, et en même temps j'expédiai à Jessup le compte rendu officiel du Congrès de Genève.

A cette lettre j'ai reçu une réponse datée du 9 août. Cette réponse constate la satisfaction que Jessup a ressentie du projet de communiquer avec les travailleurs du continent et de la Grande-Bretagne. Il regrette les délais qui ont eu lieu en conséquence de la méprise, quant à l'adresse du secrétaire Gibson. Il regrette aussi que la date de la réunion du Congrès de Chicago (le 19 août) soit si rapprochée de celle du Congrès de Lausanne, qu'il sera trop tard pour qu'il soit possible d'envoyer un délégué en Europe. Toutefois, j'ai lu récemment un article du *Workingman's Advocate* de Chicago qui déclare que la question d'envoyer un délégué à Lausanne sera une des premières qui fixeront l'attention du Congrès de Chicago.

Il me promet de communiquer ma lettre du 19 juillet au Congrès de Chicago, « à cause de son importance, » et d'expédier au Conseil général les journaux qui contiendront le meilleur compte rendu des procès-verbaux du Congrès de Chicago. Il dit qu'il veut continuer sa correspondance avec le Conseil général, quand même il ne serait pas réélu au poste de vice-président de l'*Union nationale*, parce qu'il est encore secrétaire pour la correspondance de l'*Union des travailleurs de New-York*. Il accueille ma proposition d'échanger avec lui les journaux qui sont les organes des classes ouvrières. Tel est un abrégé imparfait de sa lettre intéressante et chaleureuse.

Au commencement de ce mois, le citoyen Marx m'a remis une lettre de F.-A. Sorge, qui annonçait la formation d'une branche de notre Association à Hoboken, New-Jersey.

Vers le même temps, le rédacteur de l'*International Courrier* de Londres m'a montré l'adresse (en brochure) de la commission exécutive de l'*Union nationale des travailleurs* aux ouvriers des États-Unis, à l'effet d'en convoquer les représentants au Congrès de Chicago. Sur la couverture de cette brochure je trouvai le nom et l'adresse en manuscrit du secrétaire William Gibson, et alors seulement je compris que j'avais été induit en erreur à l'endroit de son adresse. Je déplore la perte de temps précieux produite par cette erreur. Pour me consoler, je répète le proverbe : « Mieux vaut tard que jamais ! »

Voilà le récit de mes tentatives, qui n'ont guère, jusqu'à présent, été couronnées de succès. Toutefois, je laisse les choses dans une position pleine de promesses pour l'avenir.

Je dois toucher maintenant à deux autres sujets.

Les efforts des ouvriers américains pour se conquérir plus de temps libre, efforts qui sont connus sous le nom du « mouvement de huit heures, » fixèrent l'attention du Congrès de Genève. Ainsi je ne crois pas déplacé de récapituler très-succinctement ce que je sais sur le progrès qu'on a fait à cet égard pendant les derniers douze mois. L'agitation a mûri avec une grande vitesse et a trouvé un écho immédiat dans le Corps législatif à Washington et dans les assemblées législatives des États particuliers. Dans la Chambre fédérale des députés, un projet de loi pour les huit heures concernant les travaux entrepris par le gouvernement fédéral n'a été ajourné que par égalité de voix.

Plusieurs des législatures d'États ont statué que, en l'ab-

sence d'un contrat spécial, le jour de travail ne consiste qu'en huit heures. Dans l'État de New-York, cette loi a été votée, mais les ouvriers de New-York n'ont pas encore osé demander qu'elle soit exécutée. Les ouvriers de cet État se sont tout récemment réunis dans un congrès spécial, à l'effet de délibérer sur la conduite qu'ils doivent tenir dans ces circonstances. Enfin on a résolu qu'une demande universelle et simultanée pour l'exécution de la loi sera faite le 1er novembre prochain, sans réduction de salaire si possible, mais en acceptant une réduction s'il est nécessaire. La majorité des délégués, à en juger par les discussions, manifestent leur assentiment à une réduction de salaire.

Dans l'État de Californie, on n'a pas encore voté une loi pour les huit heures; néanmoins, pendant les 19 mois qui ont précédé juillet dernier, le système des huit heures y a prévalu en effet. Les derniers renseignements de cet État disent que les patrons se sont mis en grève contre le nouvel ordre de choses, et qu'une grande cessation de travail a été la conséquence de ces tentatives réactionnaires.

Je suis bien aise d'annoncer au Conseil qu'à partir du 1er janvier prochain, l'affranchissement d'une lettre ordinaire sera réduit de la moitié, c'est-à-dire de un shilling à six pence. Je parle exclusivement des lettres échangées entre le Royaume-Uni et les États-Unis. Un traité à cet effet vient d'être conclu entre les deux gouvernements.

PETER FOX.

Secrétaire pour l'Amérique, auprès du Conseil général de l'Association internationale des travailleurs.

5°. — REMARQUES GÉNÉRALES.

L'année écoulée depuis le dernier congrès a été signalée par un incessant combat entre le capital et le travail : en Amérique, en Angleterre, en France, en Belgique, les grèves, les *lock-out* et la persécution contre les travailleurs ont été à l'ordre du jour.

Le capital persécute le travailleur avec ténacité et violence, car il sent instinctivement que le jour est proche où le travail prendra la place qui lui est légitimement due.

Une société, dans les États-Unis, a dépensé 70,000 dollars pour défendre le droit à la vie contre les envahissements du capital.

En Angleterre, il a été décidé dans les *Courts of Law* (cours de justice), que le vol des fonds des *Trade's Unions* (unions ouvrières) n'était pas punissable. Une commission d'enquête officielle sur les *Trade's Unions* a été instituée en vue de les détruire ou tout au moins de les entraver.

Le dernier procès fait par les patrons tailleurs de Londres aux ouvriers, la condamnation des ouvriers tailleurs de Paris, le massacre des ouvriers mineurs à Marchiennes (Belgique), sont des faits qui démontrent clairement que a société n'est composée que de deux classes hostiles l'une à l'autre, les *oppresseurs* et les *opprimés*, et que la solidarité entre tous les travailleurs du monde peut seule nous donner l'affranchissement intégral, qui est le but que poursuit l'Association internationale des travailleurs.

Nous terminons par ces mots : « Travailleurs de tous les pays, *unissons-nous !*

Au nom du Conseil général :

ODGERS, président.

ECCARIUS, secrétaire général.

W. DELL, trésorier.

SHAW, secrétaire trésorier.

Secrétaires correspondants :

E. DUPONT,	pour la	France.
K. MARX,	—	l'Allemagne.
ZABICKI,	—	la Pologne.
A. JUNG,	—	la Suisse.
P. FOX,	—	l Amérique.
BESSON,	—	la Belgique.
CARTER,	—	l'Italie.
P. LAFARGUE,	—	l'Espagne.
HANSEN,	—	le Danemark.

II

RAPPORTS DES SECTIONS

Section belge [1].

Le rapport du Conseil général, en ce qui concerne la section belge, peut être complété en peu de mots. Cette section, peu nombreuse au commencement de l'année 1867, est aujourd'hui dans une situation déjà brillante et qui promet plus encore pour l'avenir. A la suite de grèves, bon nombre d'associations ouvrières se sont affiliées à la section bruxelloise; à Gand, une fédération de 23 sociétés ouvrières est en pourparlers avec la section bruxelloise, et tout fait espérer que l'affiliation à l'Internationale de ce groupe des ouvriers gantois ne tardera pas à se faire ; le même mouvement se fait à Anvers, principalement avec l'Association des menuisiers; à Liége, nous n'avons jusqu'ici que des adhésions individuelles, mais là aussi par l'intermédiaire de l'Association des marbriers de Bruxelles (qui est en relations avec l'Association des marbriers de Liége), nous ne tarderons pas à former une sous-section. De plus, à

[1] Ce rapport a été lu dans la quatrième séance du congrès (mardi 3 septembre) par le citoyen *De Paepe*, de Bruxelles.

Bruxelles, outre les associations de résistance déjà fédérées, des membres de l'Internationale constituent en ce moment, dans leurs professions respectives, par exemple parmi les mécaniciens, les serruriers, les fondeurs, etc., et parmi les ébénistes, des associations qui ne manqueront pas de s'affilier. Enfin une société de consommation, établie à Saint-Gilles, est également représentée dans notre section.

Croyant que les deux questions du Conseil général de Londres composaient seules l'ordre du jour du Congrès, la section belge a mis ces questions à l'étude et a chargé son délégué, *De Paepe*, de donner lecture des mémoires rédigés sur ces questions. Le délégué termine en demandant au Congrès de pouvoir lui donner connaissance de diverses parties de ces mémoires, lorsque les différentes questions qu'il traite seront mises en discussion.

Le délégué,

CÉSAR DE PAEPE.

Section de Paris [1].

Cette section compte 600 membres, depuis le 1er décembre 1866. La cotisation étant fixée à 10 centimes par semaine, il était dû pour chaque membre, du 1er décembre 1866 au 31 août 1867, une somme de 4 francs; total: 2,400 francs. Sur cette somme totale, 1,261 fr. 05 c. ont été versés. Nous espérons que les sociétaires qui n'ont pas encore payé leurs cotisations le feront prochainement, ce qui nous met-

[1] Rapport lu dans la quatrième séance du congrès par le délégué Murat.

tra à même de liquider nos comptes. En attendant, voici le bilan de notre Section :

Recettes		fr.	1,261 05
Dépenses courantes. . . .	fr. 1,217 10		1,727 10
Dépenses pour imprimés et emprunt.	510 »		
Différence constituant un déficit de . . .		fr.	466 05

Ce déficit sera couvert par la somme de fr. 1,130 95 qui reste à percevoir.

L'un des délégués,

MURAT.

Relieurs de Paris.

Citoyens,

Comme l'année dernière, nous aurions voulu nous faire représenter au Congrès pour discuter avec nos collègues de tous les pays les intérêts généraux des travailleurs, c'est-à-dire nos intérêts généraux ; mais les circonstances dans lesquelles nous nous trouvons ne le permettent pas. Nous le regrettons.

A défaut de délégué, nous vous envoyons, par cette lettre, quelques observations que nous avons à présenter sur la marche de l'Association.

Et d'abord, pourquoi le Conseil général n'a-t-il pas publié le compte rendu officiel du Congrès de Genève ?

Pourquoi n'a-t-il pas davantage publié le bulletin promis par les Statuts (art. 5, § 2) et le règlement (art. 2) ?

Cependant l'article 1er du Règlement dit : « Le Conseil gé-

néral est *obligé* d'exécuter les résolutions du Congrès. » Si donc il est obligé d'exécuter les résolutions du Congrès, il doit être bien plus obligé encore d'exécuter les Statuts et le Règlement, qui sont l'œuvre du Congrès et sont obligatoires pour tous.

Il nous semble entrevoir la réponse du Conseil général. « Le manque d'argent. » Mais alors les 30 centimes que chaque membre de l'Association internationale devait verser, ne l'ont-ils pas été? D'après les calculs du dernier Congrès, ces 30 centimes devaient largement suffire à couvrir tous les frais et permettre même l'amortissement de la dette du Conseil général.

Quoi qu'il en soit, et quelle qu'ait été la situation financière faite au Conseil général, nous regrettons qu'il n'ait pas au moins publié *un* numéro du bulletin; les Statuts n'indiquent pas que le bulletin doive avoir 20 ou 30 pages, on pouvait donc ne publier qu'une seule feuille, c'eût été une faible dépense et d'un bon effet; peut-être bien que ce commencement de résultat aurait amené au Conseil général beaucoup de cotisations.

Cette publication était d'autant plus nécessaire que la correspondance écrite a été très-insuffisante, si nous en jugeons d'après nous; nous n'avons même pas reçu le programme du Congrès, que le Conseil général doit dresser et envoyer à tous les bureaux correspondants.

Nous ne voulons pas exagérer nos critiques, nous comprenons que la tâche devait être rude pour le secrétaire correspondant avec la France; le système politique sous lequel nous vivons ne permettant pas la création d'un bureau central, c'était beaucoup d'avoir à correspondre avec une cinquantaine de sections, et nous comprenons qu'il ait pu faire

la chose par à peu près, vis-à-vis de nous surtout, sachant que quelques-uns des nôtres pouvaient avoir des renseignements au bureau de Paris; mais cela était au moins très-irrégulier. Aussi, pour rendre la tâche plus facile à notre secrétaire correspondant du Conseil général, nous nous permettrons de lui donner un conseil : dans la plupart des cas, lorsque les communications à faire ne sont pas spéciales à un bureau, mais au contraire intéressent tous les bureaux, il pourrait autographier sa lettre, c'est-à-dire l'écrire lui-même sur du papier autographique avec de l'encre autographique et la faire tirer ensuite par un lithographe à 30 ou 50 exemplaires, autant qu'il en serait besoin; cela coûterait peu et diminuerait considérablement la besogne, il ne lui resterait plus qu'à ajouter à la main ce qui serait particulier à chaque section.

On ne se figure pas assez les avantages qu'il y aurait à entretenir une correspondance sérieuse et suivie; rien ne nuit plus à la propagande et à l'action des quelques hommes qui entreprennent de répandre l'idée que l'absence entre leurs mains de pièces de conviction, de preuves d'un commencement de résultat. Après les avoir bien accueillis tout d'abord, ne voyant rien surgir on finit par douter.

Bien d'autres sections, sans doute, ont ressenti les inconvénients que nous signalons; aussi espérons-nous que les délégués prendront de sérieuses mesures pour qu'à l'avenir cela ne se renouvelle pas.

Nous avons encore un point d'interrogation à poser au Conseil général : Pourquoi n'a-t-il pas envoyé plus tôt aux sections le programme du Congrès ? Il nous semble que, pour étudier les graves questions sociales que soulève nore affranchissement, un mois est plus qu'insuffisant. A

notre avis, aussitôt un congrès terminé, le Conseil général devrait s'enquérir auprès des sections des questions à mettre à l'étude pour le congrès suivant, et faire en sorte de formuler le programme au moins six mois à l'avance.

Ne pouvant aller au congrès, nous aurions voulu au moins envoyer, sous forme de mémoire, notre opinion, c'est-à-dire le résultat de nos études sur les questions à l'ordre du jour, mais nous n'en connaissons pas le texte; il nous serait donc difficile de les discuter, en supposant que le temps nous eût permis de le faire. Nous préférons nous en remettre à la sagesse des délégués présents au congrès; mais nous insistons pour qu'à l'avenir les sections aient une connaissance exacte de l'ordre du jour du congrès, longtemps à l'avance, afin qu'elles puissent, d'une façon ou d'une autre, faire connaître leurs idées et cela à l'avantage de tous.

Recevez notre salut fraternel.

Pour la Société des ouvrières et ouvriers relieurs :

La Commission administrative.

VARLIN, PRÉSIDENT.

Section de Rouen [1].

Citoyens et chers Collègues,

L'influence désastreuse qu'exerce l'administration politique de la France et la centralisation financière sur le moral des classes ouvrières dans les villes de province, se fait

[1] Rapport lu par Aubry dans la séance du 4 septembre.

encore bien plus sentir sur les populations courbées sous le joug abrutissant du monopole industriel. Rouen, en particulier, subit ce terrible despotisme ; tous les efforts que nous avons faits jusqu'alors pour répandre dans les classes ouvrières de nos contrées les idées de mutualité et de justice ont été presque vains, aucune société coopérative n'a encore pu se fonder, et tout essai de ce genre vient se briser contre l'isolement dans lequel se trouve l'ouvrier rouennais. Il n'existe dans notre ville que des sociétés de secours mutuels, organisées par l'administration et dirigées par le clergé et la bourgeoisie ; la crainte du pouvoir et du chômage est tellement puissante qu'elle empêche toute tentative personnelle. Cependant nous avons l'espoir d'arriver à vaincre une partie de tous ces obstacles, grâce au concours que nous apporte la bienfaisante influence de l'*Internationale*.

L'appel que nous venons de faire aux ouvriers de notre arrondissement, qui aurait dû être fait il y a longtemps, mais que des circonstances indépendantes de notre volonté ont empêché, a rencontré partout un accueil favorable.

Nous espérons, avec le concours de vous tous, citoyens, arriver enfin à faire comprendre qu'il n'y a aucun salut pour les travailleurs en dehors de la *solidarité*.

Nous prions notre délégué d'adresser nos remerciements au Conseil général de l'Internationale et à la Commission parisienne pour le dévouement qu'ils ont apporté dans l'extension des principes que nous propageons depuis quinze ans.

Nous nous rallions complétement au programme économique de nos amis de Paris, et prions nos collègues de leur

aider à le faire passer dans la pratique, autant que nous le permettra l'organisation politique des nations.

Convaincus que la lutte entre le travail et le capital ne pourra cesser qu'à la condition de faire disparaître la prélibation de ce dernier et sachant que les moyens à employer sont peu faciles à mettre en pratique, surtout en France, et sont d'une nature fort complexe, nous nous associons à toutes les tentatives qui seront faites en vue de triompher économiquement des entraves que le monopole politique et financier nous oppose.

Nous pensons que nous ne pourrons réussir qu'à la condition de développer la mutualité par les sociétés de crédit, la formation de sociétés coopératives,et de faire ce qu'à Paris les sociétés ouvrières essayent de fonder dans l'organisation de la fédération du travail. Jusqu'à présent nous nous étions beaucoup plus occupés de faire connaître nos aspirations au point de vue théorique que pratique ; il est temps, nous le croyons, d'essayer ce dernier point. Nous ne nous dissimulerons pas toutes les difficultés qui vont surgir et les impossibilités qu'en bien des circonstances nous rencontrerons ; mais il importe avant tout de nous affirmer, et, pour faire cela, il faut essayer tous les moyens en notre pouvoir pour faire disparaître le salariat qui les asservit.

Nous prions nos collègues d'éviter tout essai qui pourrait s'écarter des moyens propres à constituer relativement la valeur, que nous regardons comme le point culminant de l'économie sociale. C'est en vue de cette vérité économique que nous combattons depuis si longtemps, parce que nous sommes convaincus qu'il n'y aura d'émancipation complète que le jour où nous connaîtrons la valeur des produits ; le vol ura disparu dans les échanges et la res-

ponsabilité sera vraiment une réalité pour chacun, parce que tous auront des droits compensant leurs devoirs.

La grève et les sociétés de crédit, comme nous l'avons dit plus haut, arriveront à créer la corporation et à faire connaître la moyenne des salaires, connaissance à laquelle nous attachons un grand prix, parce que seule elle peut nous donner la valeur du produit, et que nos échanges ne peuvent être vraiment justes qu'à cette condition. Empressons-nous d'ajouter, afin de d'être pas en contradiction avec nous-mêmes, que nous n'acceptons la grève que comme instrument de guerre; autrement nous la condamnons en principe, parce qu'elle ne résout pas le problème de la vente des produits au prix de revient, problème que nous cherchons tous à résoudre parce que nous savons que le parasitisme ne disparaîtra que le jour où chacun livrera les produits de son travail selon la quantité d'heures qu'il aura dépensées à sa confection, et c'est pour arriver à la moyenne de ces heures de travail que nous acceptons la grève, parce qu'elle aide la constitution de la corporation, qui, formée, constituée sur les bases de l'économie sociale, n'aura aucun des inconvénients qu'elle avait avant 1789, et que nos adversaires cherchent à vouloir lui reconnaître aujourd'hui, chaque fois que nous l'appelons à notre secours.

Nous vous prions aussi, chers collègues, de vouloir bien, dans la formation des sociétés coopératives de production et de consommation, recommander aux intéressés qu'ils fassent tous leurs efforts pour faire intervenir dans leur organisation le principe que les produits s'échangent contre des produits, et qu'il y a contradiction entre travailleurs de faire cet échange avec prélibation, à moins que, vu la

situation précaire du prolétariat, il ne soit stipulé que le bénéfice réalisé sera destiné à accroître les forces de la société en vue d'augmenter son capital, outils ou marchandises ; autrement nous ne serions que des boutiquiers d'une nouvelle espèce et n'apporterions aucune idée susceptible de nous faire prendre au sérieux par les ouvriers désireux de s'occuper de leur affranchissement.

C'est à cause de cela que les sociétés de ce genre qui ont essayé de se fonder à Rouen ont disparu ; presque toutes faisaient appel au capitaliste pour les aider à se former, et toutes, subissant l'influence de la prélibation, n'ont pas tardé à apprendre que toute organisation nouvelle doit apporter avec elle un principe nouveau.

Voilà, chers collègues, la pensée qui domine chez la majorité de ceux qui s'honorent d'être membres de l'Internationale, parce qu'ils sont certains que de cette société sortira l'émancipation positive des ouvriers de tous les pays, et qu'enfin l'humanité s'appartiendra.

Sans esprit de parti, de secte ni d'église, vos frères de Rouen ont toujours cru que l'extinction certaine du prolétariat n'était pas ailleurs que dans les idées qu'ils viennent de vous soumettre ; cependant, s'ils se trompaient, ils verraient avec plaisir l'exposition d'idées et de moyens plus propres à améliorer le sort de notre classe, et s'empresseraient de les accepter et de les faire connaître à tous les ayants-droit.

C'est dans cette disposition d'esprit, chers collègues, que nous avons l'honneur de vous exprimer notre sincère gratitude et que nous faisons des vœux pour le succès de notre cause.

Vos tout dévoués collègues, membres du groupe rouennais.

Rouen, le 30 août 1867.

Le délégué,

. AU Y.

Section de Villefranche (Rhône) [1].

Pour arriver par le plus sûr moyen à l'extinction de l'exploitation et de la misère, le travailleur a cherché à se former en société, soit internationale, soit, par la voie de la coopération, en société alimentaire, de boulangerie et de production.

La section internationale de Villefranche se compose de 50 membres dans ce moment. Le bureau est formé, et nous pensons correspondre avec nos frères de tous les pays.

Plusieurs de nos membres appartiennent à des coopérations de production, qui se joindront plus tard à nous pour ne faire qu'une même famille. Ce n'est que cette solidarité qui sauvera l'humanité.

Le délégué,

CHASSIN.

Section de Neuville-sur-Saône [2].

Habitants de la campagne, nous venons exposer nos sentiments en ce qui touche la rénovation sociale que ren-

[1] Rapport lu par le délégué Chassin, dans la cinquième séance du congrès (4 septembre).

[2] Rapport lu par le délégué Rubaud dans la séance du 4 septembre.

ferme la force initiatrice de notre Association internationale des travailleurs, à laquelle nous sommes heureux et fiers d'appartenir.

Ayant compris que les efforts violents ne pouvaient utilement aboutir, et que notre époque était essentiellement vouée aux problèmes pacifiques et intelligents, nous émettons avec sincérité et conviction les vœux suivants :

Premier vœu. — L'Association internationale des travailleurs, nettement définie dans ses aspirations par les travaux du Congrès qu'elle a tenu à Genève du 3 au 9 septembre 1866, ne peut et ne doit être que le lien devant réunir tous les travailleurs sans distinction, n'ayant eux-mêmes en vue que leur émancipation par les moyens pratiques.

Nous désirons donc en conséquence que, fidèle à son programme, elle ne soit que l'expression de ce mouvement, en étendant par tous les moyens pacifiques et en rapport avec les lois des différents pays son cercle d'activité; certains que nous sommes de son succès.

Ce lien ne peut s'établir d'une manière sérieuse et profitable à tous que d'une manière, en constituant un capital ouvrier pouvant se mettre en opposition au capital privilégié, que nous considérons comme notre seul et unique ennemi.

Second vœu. — Que ce capital ouvrier soit formé par tous les membres adhérents à l'Association internationale, par des efforts individuels et égaux pour tous ses membres. Ces efforts se traduisant par une cotisation fixe, mensuelle et uniforme, et ne pouvant être élevée ou abaissée que par un congrès réuni par les soins du conseil central de notre Association.

Troisième vœu. — Que ce présent Congrès veuille bien

s'occuper de la fixation de cette cotisation, ainsi que de la réglementation et de l'emploi de ce capital international ouvrier, que nous considérons comme absolument nécessaire.

Quatrième vœu. — Que l'avenir de l'Association internationale dépendant de la compréhension de ses sublimes principes, elle cherche à faire la lumière par tous les moyens utiles parmi tous les travailleurs par l'instruction, et cela par la création d'un organe que l'on appellerait le Moniteur de l'Association internationale.

Que, d'un autre côté, elle invite tous ceux de ses membres qui, les circonstances aidant, auraient acquis quelques connaissances, à les communiquer à leurs camarades qui en sont privés, et cela d'une manière gratuite et toute familière. En un mot, qu'elle organise par la voix de la fraternité bien entendue l'*instruction mutuelle par tous ses membres.*

Nous insistons principalement sur cette condition d'avenir, nous, hommes des campagnes, généralement ignorants. Car, nous l'avons entendu dire bien souvent, l'instruction ennoblit le cœur en élevant l'esprit.

Cinquième vœu. — L'Association internationale (bureau de Paris), posant dans son programme diverses questions qu'elle se propose d'étudier dans son congrès, telles que la question de la mutualité, de ses rapports, du travail des femmes et des enfants, de la formation des sociétés de secours, des droits des veuves et des orphelins, nous réservons nos pensées sur ces divers sujets; notre éloignement des travaux intellectuels de ce siècle ne nous permettant pas actuellement de répondre avec discernement.

Mais, dans notre simple bon sens, nous croyons que si

nous devons aspirer à une amélioration sociale quelconque, ce ne peut être que par l'ensemble de toutes les volontés tendant toutes au même but, et que nous ne pouvons mieux affirmer l'excellence de notre problème de rénovation ouvrière, qu'en ne demandant rien aux classes privilégiées pas plus qu'aux gouvernements.

Que nous ne devons accepter parmi nous que des travailleurs, c'est-à-dire des ouvriers manuels, ne pouvant compter sur la réussite de notre entreprise sociale que par l'ensemble des intérêts communs à tous. Nous sommes du reste certains qu'il est impossible de concilier les intérêts de l'*exploitant* avec ceux de l'*exploité*, ceux de celui qui *produit* avec ceux de l'*inutile*.

Et la chose est tellement impossible, que nous croyons dans notre faible bon sens que c'est faute d'y avoir songé un instant qu'est venu l'insuccès qui a signalé jusqu'à ce jour tous les mouvements tentés par la classe ouvrière en vue de son émancipation.

Ainsi, pour nous, pas de milieu ! et surtout un capital ouvrier international.

Le délégué,

LOUIS RUBAUD.

Section de Vienne (Isère) [1].

Cette section a été fondée en 1866, avec un noyau de 52 membres. Trop faible pour envoyer à cette époque un délégué au Congrès de Genève, elle n'en a pas moins pro-

[1] Rapport lu à la séance du 3 septembre.

3.

gressé, quoiqu'elle n'ait pu recevoir les livrets par les raisons que le conseil central a données dans son rapport à ce sujet, ce qui a fait qu'un certain nombre de membres se sont retirés. Elle est cependant arrivée maintenant au chiffre de 500 adhérents, qui payent 30 centimes de cotisation mensuelle, plus un apport de 1 fr. 25 comme mise d'entrée. Elle a envoyé au conseil général de Londres la somme de 75 francs en à-compte sur la cotisation centrale; elle doit encore 75 francs dont elle s'acquittera. Avec son épargne, elle a l'intention de fonder une société de crédit mutuel.

Le délégué,

ALPHONSE AILLOUD.

Sections de Marseille et Fuveau [1].

La plus ancienne de ces deux sections date seulement de la fin de juillet dernier. Il a donc fallu à leurs membres tout le dévouement dont ils sont capables pour envoyer un délégué au milieu de vous, quoique venant à peine de se constituer. Ils ne font pas de promesses; leurs devoirs, ils les connaissent et les accompliront; leurs intérêts, ils les comprennent et travaillent pour cela. Ils vous aideront pour leur part à terminer l'édifice que vous avez si courageusement commencé.

Le délégué,

J. VASSEUR.

[1] Rapport lu par Vasseur dans la séance du 3 septembre.

Section de Bordeaux[1].

Cette section est faible, eu égard à la population de la ville qu'elle représente ; elle ne compte que 67 membres. Chacun d'eux verse une mise mensuelle de 50 centimes, destinée à couvrir les frais d'impression pour la propagande. La section a remis au conseil général de Londres tout ce qui lui était dû ; elle a en outre fait entrer dans l'Internationale une association coopérative de production d'ouvriers voiliers et une association de tailleurs de Bordeaux.

Le délégué,
VÉSINAUD.

Comité central italien[2].

Les renseignements que je puis vous donner sur les sociétés italiennes seront incomplets, faute des moyens qu'il faudra adopter si nous voulons étaler nos forces grandioses vis-à-vis de nos ennemis. Je dépose au bureau de la présidence mon projet à cet égard.

En Italie, avant 1859, il n'y avait de sociétés ouvrières que dans le Piémont. Dès lors, elles se sont étendues dans toute l'Italie, et nous en comptons au moins six cents, formées de plus d'*un million* d'associés ; mais comme il arrive dans tous les pays monarchiques (n'importe s'ils sont constitutionnels, car la France aussi a une constitu-

Rapport lu par Vesinaud dans la séance du 3 septembre.
Rapport lu dans la séance du 4 septembre par le délégué Stampa.

tion), les privilégiés ont toujours empêché que les sociétés ouvrières ne s'occupassent d'autre chose que de secours mutuels. Beaucoup de sociétés chez nous sont dirigées par des protecteurs qui les comblent de bénéfices matériels, à condition qu'elles ne s'occupent pas de politique, qu'ils se réservent exclusivement pour eux.

Des hommes de cœur ont réussi, dans le 9e congrès des Sociétés ouvrières d'Italie qui a eu lieu à Florence, à faire décréter le contraire, c'est-à-dire que les ouvriers sont des citoyens qui veulent et qui doivent s'occuper de la chose publique. Ensuite nous avons cherché, dans le dernier congrès, qui a eu lieu à Naples, à grouper les Sociétés dans une fédération qui laisse à chacune d'elles son autonomie, et qui demande à chaque associé une cotisation annuelle de 10 centimes. Un conseil de cinq membres devait représenter toutes les associations italiennes dans les affaires d'intérêt général ; mais la mort de quelques-uns de ses membres et d'autres contrariétés n'ont pas permis au conseil, auquel j'appartiens, de faire tout son devoir. La réunion des forces ouvrières en une Association internationale est vivement combattue par ceux qui craignent de voir le prolétariat devenir une puissance, et notre conseil a rencontré de ce côté une opposition presque insurmontable. Cependant, lorsque l'*Association internationale des travailleurs* se constitua, je trouvai de mon devoir, en ma qualité de membre du conseil, d'y faire adhésion, et je m'occupai dès lors d'obtenir les adhésions des diverses et nombreuses sociétés ouvrières italiennes ; j'espère d'autant plus réussir, que les délibérations du Congrès de Genève ont retenti favorablement en Italie, et que les ouvriers, dont la situation est de jour en jour plus pénible, en sont venus

à n'espérer plus rien du gouvernement tel qu'il est à présent.

Ce qu'il nous faut, ce qui sera utile à l'émancipation des classes ouvrières, ce sera d'avoir des statistiques auxquelles on devra donner toute la publicité possible. Les ennemis des ouvriers connaîtront quelles sont nos forces, qu'ils prétendent combattre. Nous-mêmes nous prendrons confiance, parce que nous nous sentirons liés à des millions d'individus qui demandent comme nous la justice et leur droit.

Ces statistiques nous feront savoir également de combien de manières on peut utiliser la coopération.

En Italie, il existe plusieurs banques populaires, ainsi que des associations coopératives de production et de consommation. Mais, faute de liaison et d'entente, le papier-monnaie qui se fait à Milan, par exemple, n'est pas reçu dans une ville voisine, qui en émet pour son compte particulier.

A Milan, la banque populaire fait des opérations pour un million et demi. Il existe 38 sociétés ouvrières qui comptent ensemble 30,000 membres. La Société générale a un capital de 120,000 francs. — Dans plusieurs sociétés, on a des écoles, on apprend la musique, on donne des prix. — Nous avons un consulat qui dirige 28 sociétés. Cinq magasins de consommation sont ouverts.

A Gênes, les sociétés ouvrières jouissent de toute leur indépendance ; il existe des sociétés de coopération, de production ; mais pas de banque populaire ni de magasin de consommation. Ces sociétés ont pour direction commune un consulat qui, je crois, a fait directement son adhésion à l'Association internationale.

Le délégué du Conseil central
des associations ouvrières d'Italie,
GASPARD STAMPA.

Sections de Bologne et Bazzano [1].

La société ouvrière de Bologne compte environ 600 membres. Elle a à peu près les mêmes Statuts que les autres sociétés ouvrières d'Italie. Elle publie un journal populaire intitulé l'*Ouvrier*. Elle a aussi créé une école. Elle alloue à ses membres 1 franc par jour en cas de maladie; les frais de médecin et de pharmacie sont à la charge de la société. Elle fait marcher une boulangerie et débite les farines aux confrères.

La société de Bazzano compte 120 membres, et, sans être affiliée à celle de Bologne, a à peu près les mêmes règlements. On travaille en ce moment à fédérer entre elles toutes les sociétés ouvrières italiennes.

Nos deux sociétés font comme vous le vœu qu'il soit possible de réaliser la fraternité et la solidarité des associations ouvrières du monde entier. Je vous apporte de leur part le salut de la plus sincère fraternité.

Le délégué,
SEBASTIANO TANARI.

Comité central allemand [2].

Ce groupe comprend les associations suivantes.

Genève. Section. Sociétés de relieurs et de charpentiers. Association coopérative de production des brossiers.

[1] Rapport lu par le délégué Tanari dans la séance du 4 septembre.
[2] Rapport lu dans la séance du 3 septembre.

Vevey. Arbeiter Verein.

Yverdon. Section et *Arbeiter Verein.*

Neuchâtel. Section et société de tailleurs.

Chaux-de-Fonds. Section et société de tailleurs.

Morat. Section.

Munster. Section.

Zurich. Section. Société de tailleurs et de tailleurs de pierre.

Bâle. Section.

Eptingen. Section.

Gœppingen. Arbeiter Verein et association coopérative de production des tisserands.

Mayence. Section.

Solingen. Section et association coopérative de production des ouvriers en acier.

Cologne. Section et société de tailleurs.

Duisbourg. Section.

Magdebourg. Section.

Berlin. Section et société de tailleurs.

Brunswick. Section.

Wolfenbüttel. Section.

Darmstadt. Arbeiter Verein.

Leipzig. Résidence du comité central de la Société des cigariers allemands. Cette société, forte de 10,000 membres, a adhéré à l'Association internationale par une décision du congrès tenu par elle à Eisenach le 14 août 1867.

Dresde. Section.

New-York. Section allemande.

Ces diverses sections et associations représentent un total d'environ 30,000 membres.

Dans plusieurs villes d'Allemagne, des sections sont en

voie de formation, et des sociétés existantes sont en ce moment en pourparlers avec le comité central pour adhérer à l'Association internationale.

La section allemande de Genève, qui est le siége du comité central, et qui compte 200 membres, possède en commun avec la section française un local de réunion qui sert de restaurant et qui fournit aussi du vin en gros aux membres des sections. Les bénéfices de cet établissement, où ont lieu les séances du comité et les assemblées générales, ne sont pas partagés; on les emploie à soutenir les créations de l'Association internationale, à la propagande et à l'instruction de la jeunesse.

Les deux sections de Genève ont également fondé en commun une association coopérative de production des ouvriers en brosses, qui chemine très-bien. Elles possèdent en outre une caisse de secours pour les malades, qui fonctionne depuis 18 mois et qui a déjà fait beaucoup de bien.

Tous les dimanches, de 8 heures à midi, il se tient dans le local des sections un marché qui est ouvert à tous les produits des sociétaires, ainsi qu'à ceux des associations coopératives. La section expose pour son compte toute espèce d'articles de ménage. Le profit de ce marché est également employé dans des buts d'utilité commune.

Le groupe des sections de langue allemande a créé depuis le 1er janvier 1866 un organe central, le *Vorbote*, qui a 1,300 abonnés et dont l'existence au point de vue matériel est assurée.

Ce groupe de sections est organisé d'une manière solide et sérieuse, comme on peut le voir par ses statuts particuliers. Ces statuts feront voir que le groupe est constitué sur les principes de solidarité et de mutualité; chaque sec-

tion est en même temps une agence, et le comité central une agence générale, qui cherchent à faciliter la vente et l'échange des divers produits qui peuvent être fabriqués au sein de l'Association, et à organiser un crédit réciproque. Tous les établissements créés par les sections doivent être leur propriété exclusive, et leurs bénéfices seront employés à la formation d'associations coopératives de production. Les associations de production ne pourront employer d'auxiliaires salariés que dans des cas exceptionnels, et une partie de leurs bénéfices sera réservée pour aider à la formation d'autres associations. On a ainsi essayé de passer de la théorie à la pratique, et plusieurs des questions que le Congrès de cette année va discuter ont déjà reçu dans notre groupe une solution pratique.

Le président du Comité central,

JOH.-PH. BECKER.

Section de Bâle [1].

La section de Bâle a eu, depuis sa fondation, une lutte des plus vives à soutenir contre les chefs d'industrie; néanmoins elle existe encore, mais sans avoir pu se développer beaucoup. Elle a réussi à fonder à Eptingen (Bâle-Campagne) une section qui possède déjà un magasin de consommation. Le manque d'ouvrage et la timidité des ouvriers les ayant retenus loin de nous, notre nombre n'est encore que de 34, et comme le manque de travail a em-

[1] Rapport lu par le délégué Frey, dans la cinquième séance du congrès.

pêché plusieurs d'entre nous de remplir leurs obligations, nous avons une dette de 27 francs, provenant principalement de frais d'insertion dans les journaux.

Le délégué,

FREY.

Section de Morat [1].

Cette section, formée depuis six mois, compte 28 membres, tous de langue allemande. Il sera formé un groupe français. Plusieurs sociétés agitent la question d'adhésion à la section.

Le délégué,

HAFNER.

Section allemande de Neuchâtel [2].

Cette section s'était réduite à un très-petit nombre de membres, par suite du départ de plusieurs de ses fondateurs. La proposition fut faite alors de constituer les ouvriers des différentes professions en sociétés particulières, dans l'espoir de faire avec plus de succès au sein de ces sociétés de la propagande pour l'Association internationale.

En suite de cette décision, deux sociétés de métier furent formées parmi les tailleurs et les cordonniers. La Société des tailleurs adhéra proptement à l'Internationale. La So-

[1] Rapport lu par Hafner dans la séance du 3 septembre.
[2] Rapport lu par Kunkel dans la cinquième séance du congrès.

ciété des cordonniers agite en ce moment la question d'adhésion.

Le délégué,
KUNKEL.

Arbeiter Bildungs Verein de Lausanne [1].

Cette société se compose des branches suivantes : une société de consommation, qui compte actuellement 60 associés; une association de secours en cas de maladie; une section de gymnastique; une section de chant; une caisse d'épargne; une caisse de secours pour les associés qui voyagent. — La société compte 80 membres; elle possède une bibliothèque de 400 volumes, et du mobilier. — Il s'est également fondé à Lausanne une société de tailleurs, qui compte 80 à 100 membres, ainsi qu'une société de cordonniers et une société de menuisiers.

Par nos soins, sept autres associations ont été fondées dans diverses localités.

Le délégué,
SCHLAIFER.

Section de Vevey [2].

Notre section continue à progresser d'une manière satisfaisante, et nous espérons éveiller de plus en plus parmi les ouvriers l'intérêt pour le but de l'Internationale.

Le délégué,
GRIES.

[1] Rapport lu par Schlaifer dans la cinquième séance du congrès.
[2] Rapport lu dans la séance du 4 septembre.

Section de Cologne et Solingen [1].

Ces deux sections sont encore faibles numériquement, pour plusieurs motifs, dont l'un est l'entrave que les lois prussiennes ont apportée à la constitution de sociétés affiliées à l'Association internationale. Cependant, comme premier fruit de notre activité, nous pouvons signaler la fondation d'une association coopérative de production, établie entre des ouvriers en fer et en acier à Solingen... Continuons nos efforts pacifiques pour nous affranchir du joug qui pèse sur les classes ouvrières; mais si le capital et les gouvernements persistent dans leur opposition aveugle, s'ils refusent de nous laisser nous associer librement, alors nous aurons recours à la force et nous montrerons au monde que, chez les ouvriers, le sentiment *national* a fait place au sentiment *international.*

Le délégué,

KLEIN.

Section du Locle [2].

Cette section, qui s'est constituée en décembre 1866, compte environ 70 membres, et elle est en bonne voie de progrès. Les sociétaires versent une cotisation mensuelle de 50 centimes qui sert en partie à payer le journal la *Voix de l'avenir*, dont l'abonnement a été rendu obligatoire. Il s'est fondé, dans le sein de la section, une association de

[1] Rapport lu dans la séance du 4 septembre.
[2] Rapport lu dans la séance du 3 septembre.

crédit mutuel; le capital en est formé par des cotisations hebdomadaires de 50 centimes. La section va s'occuper de la création d'une école mutuelle du soir, destinée aux apprentis et aux adultes; elle étudie la question de la réunion par groupes des ouvriers des diverses parties de l'horlogerie.

Le délégué,
JAMES GUILLAUME.

Section de Saint-Imier[1].

La section de Saint-Imier, organisée par les soins du docteur Coullery (1865), fut d'abord présidée par le citoyen Jolissiant, devenu plus tard membre du Conseil exécutif de Berne. Notre section se composait à l'origine de deux cents membres et plus. Il semblait que tout le monde voulait en être; mais comme la plupart des membres s'aperçurent bientôt que les personnages principaux étaient plus qu'indifférents ou peut-être étrangers aux questions qui concernaient uniquement l'organisation du travail, et que ces mêmes hommes étaient au contraire d'une ardeur extrême pour toutes les questions politiques à l'ordre du jour, ils se retirèrent peu à peu et sans bruit, ne voulant pas servir d'instrument et de piédestal à des hommes dont on ne connaissait pas les desseins.

La société périclita ainsi et se trouva réduite à quelques 20 membres, dont la moitié au plus payaient leurs cotisations et assistaient assidûment aux assemblées de la section. Quelques-uns parlaient même de dissoudre la société,

[1] Rapport lu dans la séance du 3 septembre.

lorsque inopinément deux ou trois bonnes recrues se présentèrent et furent admises dans la société avec une grande satisfaction.

On réorganisa la section sur de nouvelles bases; le comité fut renouvelé en entier, et, sur ces entrefaites, la société fut invitée par les sections de Sonvillier et de la Chaux-de-Fonds à assister à une réunion aux Franches-Montagnes, où la section de Saint-Imier eut l'occasion de se montrer d'une manière avantageuse. Dès lors, notre société prit faveur dans le public et le nombre des membres s'augmenta dans une progression rapide. Aujourd'hui elle compte 112 membres. Les séances sont régulièrement fréquentées et remplies par des discussions intéressantes sur les diverses questions d'économie sociale qui touchent de près à la classe ouvrière, qui concernent son bien-être matériel et moral et son avenir, comme par exemple : » Des besoins de l'homme. Comment prend naissance le capital ? En qui consiste-t-il réellement ? Qu'est-ce que la coopération? Comment pourrait-on l'appliquer à l'industrie horlogère et l'organiser pour cette industrie ? Histoire des assurances sur la vie. Différence entre les assurances mutuelles et les compagnies d'assurances. En quoi les assurances mutuelles pourraient être utiles aux travailleurs. »

Et tout récemment : « Quels seraient les moyens de remédier à l'abaissement des salaires, à la crise actuelle, et d'empêcher les fraudes commerciales ? Des payements au comptant, sans escompte et en espèces. Comment ce mode de payement peut-il s'introduire actuellement dans l'industrie horlogère sans nuire aux fabricants, aux ouvriers eux-mêmes et à la liberté commerciale ? Établissement de tribunaux de prud'hommes. »

Pour populariser ces diverses questions, les répandre dans le public et les faire discuter par tout le monde, la section de Saint-Imier, conjointement avec celle de Sonvillier, prit l'initiative d'une grande assemblée populaire qui eut lieu le 21 juillet sur la place Neuve à Saint-Imier.

Là furent discutées en plein air ces diverses questions, des rapports intéressants sur la situation furent lus. Un comité général fut nommé par cette assemblée pour mener à bien les résolutions prises.

Ce comité, composé de personnes de tous les rangs et de toutes les confessions, doit réaliser les décisions suivantes : payements au comptant, sans escompte et en espèces ; révision de la loi sur les poursuites pour dettes et les faillites ; établissement de conseils de prud'hommes ; surveillance sur les abus et les fraudes commerciales et industrielles, et recherche de moyens propres à les empêcher sans nuire à la liberté individuelle et du commerce.

Ce comité est encore à l'œuvre à l'heure qu'il est, et l'on a lieu d'espérer qu'il parviendra à mener sa tâche à bonne fin.

Le délégué,
FÉLIX VANZA.

Section de Bienne [1].

La section de Bienne est une section de langue française. Elle s'est reconstituée il y a trois mois avec 80 membres. Elle s'est occupée principalement d'une question qui con-

[1] Rapport lu dans la séance du 4 septembre.

cerne l'industrie horlogère : le payement au comptant et sans escompte.

La section est en relation avec les autres sections du Jura bernois et du canton de Neuchâtel, et marche très-bien.

Le délégué,

GUILLAUME ROTH.

Union typographique de Lausanne [1].

Cette société, affiliée à l'Association internationale, forme une section de l'*Union typographique suisse*, qui a pour but principal le maintien des prix, le secours en cas de chômage et de grève, et principalement l'assistance des ouvriers typographes qui, par l'âge ou par les infirmités, sont devenus invalides, ainsi que celle des veuves des sociétaires. La société compte 65 membres.

En général notre société veut l'amélioration de l'état social des typographes par le développement matériel et moral de chaque individu. Dans les derniers temps, nous nous sommes occupés de la question des apprentis, dont l'abus nous a forcés d'en venir à faire un règlement et à prendre des mesures énergiques à ce sujet. Nous nous sommes entendus avec tous les patrons de Lausanne, excepté une seule maison, celle de M. Georges Birdel, où nous avons été forcés de proclamer la grève qui existe encore aujourd'hui depuis six mois. Pendant ce temps nous avons pu reconnaître que, si les ouvriers veulent obtenir de bons résultats, il ne suffit pas d'être fort matériellement, mais qu'il

[1] Rapport lu dans la cinquième séance du congrès (4 septembre.)

faut surtout être fort moralement. Aussi avons-nous rencontré beaucoup d'embarras dans plusieurs affaires judiciaires, dans lesquelles nous avons été condamnés en plusieurs instances. Malgré cela, la société typographique n'a pas perdu courage et, appuyée par ses sœurs du pays et de l'étranger, elle persistera dans sa tâche pénible, mais juste et légitime.

Le délégué,
KÆSTNER.

Deuxième Partie.

CONGRÈS DE BRUXELLES

(Septembre 1868.)

I

RAPPORT

DU

CONSEIL GÉNÉRAL DE LONDRES

Lu au Congrès de Bruxelles par Eugène Dupont dans la séance du 8 septembre 1868.

L'année 1867-1868 marquera dans l'histoire de l'Association internationale des travailleurs. Après une époque de développement paisible, elle a pris *des dimensions assez puissantes* pour provoquer les dénonciations haineuses de la bourgeoisie européenne et les démonstrations hostiles des gouvernements. Elle est entrée dans la phase de la lutte.

Le gouvernement français a naturellement pris l'initiative des attaques réactionnaires contre la classe ouvrière. Déjà l'année dernière nous avions à signaler ses manœuvres occultes : *il confisquait notre correspondance, saisissait nos statuts et les documents du Congrès de Lausanne.* Après des

démarches infructueuses pour rentrer en possession de ces pièces, le *gouvernement impérial ne les a rendues que sous la pression officielle de lord Stanley, ministre anglais des affaires étrangères.*

Mais cette année l'Empire a jeté bas le masque et a essayé de détruire l'Internationale par des coups de police et des actes judiciaires. Le gouvernement impérial, produit de la lutte des classes, dont les journées de juin 1848 sont l'expression la plus grandiose, fut forcé de se poser comme le sauveur officiel de la bourgeoisie et comme le protecteur paternel du prolétariat. Le pouvoir croissant de l'Internationale se manifestant dans les grèves de Roubaix, Amiens, Paris, Genève, etc...., le mettait dans la nécessité de l'englober ou de le détruire. L'Empire voulait bien, pour le commencement, se contenter de peu de chose. *Le manifeste des Parisiens, lu au Congrès de Genève, ayant été arrêté à la frontière française, notre bureau de Paris demanda au ministre de l'intérieur les motifs de cette saisie. M. Rouher sollicita une entrevue, dans laquelle il consentit à autoriser l'entrée du manifeste si on y faisait quelques modifications ; sur le refus des membres parisiens, il ajouta : « Pourtant, « si vous faisiez entrer quelques remerciements à l'adresse « de l'Empereur qui a tant fait pour les classes ouvrières, « l'on pourrait voir.* » (Hilarité générale.) Le sous-empereur, M. Rouher, en fut pour sa demande. (*Applaudissements prolongés.*)

Dès ce moment, l'Empire chercha un prétexte pour supprimer l'Internationale. Sa colère fut encore exaltée par l'agitation anti-chauvinique créée par nos membres, après la guerre allemande. Peu après, lorsque la panique feniane fut arrivée à son comble, *votre Conseil général envoya au*

gouvernement anglais une pétition pour demander la commutation de la peine des trois martyrs de Manchester, en qualifiant leur pendaison d'assassinat juridique; en même temps, il tenait à Londres des meetings publics, où il soutenait les droits des Irlandais. L'Empire, toujours désireux de mériter les bonnes grâces de l'Angleterre, crut le moment propice pour mettre les mains sur l'Internationale. Il fit des perquisitions nocturnes, fouilla avec avidité dans les correspondances privées, et annonça à grand bruit qu'il tenait le centre de la conspiration feniane, dont l'Internationale était un des principaux organes. Malgré toutes ses laborieuses recherches, le gouvernement impérial en fut pour ses frais. Le parquet même ne put trouver des preuves pour le satisfaire.

Ne pouvant intenter à l'Association un procès de société secrète, on se contenta d'une société non autorisée de plus de vingt personnes. Néanmoins les juges français, rompus à la discipline impériale, s'empressèrent de dissoudre l'Internationale et de jeter en prison notre bureau de Paris. Le tribunal eut la naïveté de déclarer dans ses considérants, que l'Empire était incompatible avec une Association de prolétaires proclamant comme principes, la vérité, la justice, la morale. (*Applaudissements.*)

Le contre-coup de ces persécutions se fit sentir dans les départements : les mesquineries préfectorales contre les sections succédèrent aux condamnations de Paris.

Les tracasseries gouvernementales, loin de tuer l'Internationale, lui ont donné un nouvel essor, en coupant court aux coquetteries malsaines de l'Empire avec la classe ouvrière. (*Applaudissements.*)

En Belgique, l'Internationale a fait de grands progrès. Les patrons des mines du bassin de Charleroi, après avoir poussé à bout les ouvriers mineurs par leurs exactions incessantes, forcèrent le gouvernement à leur prêter son armée pour les massacrer. Alors l'Internationale, que les bourgeois belges essayèrent en vain de faire le bouc émissaire de leurs propres infamies, *prit en main la cause des mineurs*, mit à nu leur misérable condition économique, secourut les familles des morts et des blessées et procura des défenseure aux prisonniers qui furent tous acquittés. Après l'affaire de Charleroi, le succès de l'Internationale en Belgique était assuré. Le ministre Bara, dans la Chambre des députés, dénonça l'association et fit de son existence un motif principal pour le renouvellement de la loi contre les étrangers. Il osa même menacer d'empêcher la tenue du Congrès à Bruxelles. Le gouvernement belge devrait comprendre que les petits États n'ont plus de raison d'être en Europe, à moins qu'ils ne soient l'asile de la liberté. (*Applaudissements.*)

En Italie, la marche de l'Internationale a été entravée par la réaction qui venait à la suite du guet-apens de Mentana : une des premières conséquences était les restrictions apportées au droit de réunion. Mais, d'après les nombreuses correspondances qui nous sont parvenues, on peut voir que la classe ouvrière italienne constitue de jour en jour son individualité en dehors des vieux partis.

En Prusse, l'Internationale *ne peut exister légalement, à cause d'une loi qui défend toute relation avec les associations étrangères.* Outre cela, le gouvernement prussien, vis-à-vis de l'*Union générale des ouvriers allemands*, a imité sur un petit pied les manœuvres bonapartistes. On le

voit, les gouvernements militaires, quoique toujours prêts à s'entre-dévorer, *s'entendent à merveille dès qu'il faut se croiser contre leur ennemi commun, la classe ouvrière.*

Malgré toutes ces entraves légales, depuis longtemps des branches indépendantes disséminées sur toute la surface du pays s'étaient ralliées au centre génevois.

L'Union générale des ouvriers allemands, dont les principales branches appartiennent au nord de l'Allemagne, dans son récent Congrès de Hambourg, a décidé d'agir de concert avec l'Internationale, quoiqu'elle ne puisse s'affilier officiellement. Le Congrès de Nuremberg, où sont représentées plus de cent sociétés ouvrières du sud et du centre de l'Allemagne, a mis à l'ordre du jour : l'adhésion directe à l'Internationale. Sur l'invitation du comité directeur, nous avons envoyé un délégué à Nuremberg.

En Autriche, *le mouvement ouvrier prend une forme de plus en plus révolutionnaire.* Au commencement de septembre, un congrès devait se tenir à Vienne dans le but de faire fraterniser les ouvriers des différentes races de l'empire. Ils avaient aussi envoyé une adresse aux ouvriers anglais et français, dans laquelle ils proclamaient les principes de l'Internationale. Votre conseil avait déjà nommé un délégué à Vienne quand *le gouvernement libéral de l'Autriche, sur le point de succomber sous les coups de la réaction féodale, eut la clairvoyance de provoquer la colère des ouvriers en interdisant leur congrès.*

Dans la lutte qu'ont soutenue les ouvriers en bâtiments de Genève, l'existence de l'Internationale était mise en question dans la Suisse. Pour entrer en pourparlers, les patrons sommaient les ouvriers d'abandonner l'Association. Les ouvriers ont refusé. (*Applaudissements.*) Grâce aux

secours reçus de France, d'Angleterre, de Belgique, d'Allemagne, etc..., par l'intermédiaire de l'Internationale, les ouvriers ont obtenu une diminution des heures de travail et une augmentation de salaire. L'Association, déjà enracinée en Suisse, a vu le nombre de ses adhérents s'accroître rapidement. Au mois d'août dernier, le congrès d'une partie des ouvriers allemands résidant en Suisse s'est tenu à Neuenburg (*Neufchâtel*), et a voté unanimement l'adjonction à l'Internationale.

En Angleterre, l'état incertain de la politique, la dissolution des vieux partis, la préparation pour la prochaine campagne électorale ayant absorbé une grande partie de nos forces, ont retardé en quelque sorte notre propagande. Néanmoins nous sommes entrés en correspondance avec un grand nombre de « *Trade's-Unions* » provinciales, plusieurs ont envoyé leur adhésion. A Londres, parmi les nouvelles affiliations, les sociétés des corroyeurs et des cordonniers de la Cité sont les plus importantes.

Votre Conseil général est en constante correspondance avec l'Union nationale du travail des États-Unis. Même dans son dernier congrès, l'Union nationale avait voté l'envoi d'un délégué au Congrès de Bruxelles; mais pressés par le temps, ils ont oublié de prendre les décisions spéciales pour l'exécution de ce vote.

La puissance latente de la classe ouvrière américaine s'est dernièrement manifestée en forçant les législatures de plusieurs États particuliers de l'Union à passer une loi qui réduit la journée de travail à huit heures. Le gouvernement fédéral l'a mise immédiatement en vigueur dans tous les ateliers publics.

Mais pour la faire exécuter dans les ateliers privés, les

ouvriers américains, ceux de New-York, par exemple, sont actuellement engagés dans une lutte acharnée contre le capital qui ne veut pas de loi.

Ce fait nous prouve que, même sous les conditions politiques les plus favorables, tout succès sérieux du prolétariat dépend d'une organisation qui concentre ses forces, et que toute organisation isolée du prolétariat d'une nation se brisera toujours contre sa désorganisation dans les autres pays, qui tous se font concurrence sur le marché du monde, agissant et réagissant les uns sur les autres.

Il n'y a que l'entente internationale des classes ouvrières qui puisse garantir leur triomphe définitif. Ce besoin a donné naissance à l'Association internationale des travailleurs. Elle n'est fille ni d'une secte, ni d'une théorie. Elle est le produit spontané du mouvement prolétaire, engendré lui-même par les tendances naturelles et irrépressibles de la société moderne. Dans le sentiment profond de sa grande *mission, l'Association internationale des travailleurs ne se laissera ni intimider, ni détourner*. Sa destinée est désormais inséparable du progrès historique de la classe qui porte dans ses flancs la régénération de l'humanité. (*Applaudissements prolongés.*)

II

RAPPORTS

SUR LA SITUATION DES SECTIONS

Sociétés italiennes.

Eugène Dupont raconte au Congrès que les ouvriers italiens ont reçu le contre-coup de Mentana : que ceux qui ne sont pas tombés sur le champ de bataille ont été mis en prison. Le droit de réunion leur a été retiré. Les despotes auront beau faire, ajoute Dupont, ils n'empêcheront pas les travailleurs italiens de s'entendre : ils n'empêcheront pas la révolution sociale de s'accomplir.

Section de Solingen.

Depuis le congrès de Lausanne, il a été formé une société de production de coutellerie. Elle comprend vingt-sept membres.

Le délégué,
KLEIN.

Sections Génevoises.

Il y a à peu près six mois, nous avons eu une grève terrible; nous avons d'abord des remerciements à faire à tous ceux qui nous ont soutenus, surtout aux Parisiens, car sans eux nous étions perdus. La grève a fait du bien. Les bourgeois, bien que ce soit une république, ont été plus méchants qu'ailleurs, les ouvriers ont tenu bon. Ils n'étaient que 2 sections avant la grève; maintenant ils sont 24 sections à Genève, renfermant 4 mille membres. (*Sections :* Section centrale. — Section de Carouge. — Section allemande. — *Corps de métiers :* Monteurs de boîtes de montres. — Bijoutiers. — Ébénistes. — Menuisiers. — Maçons. — Carrossiers-forgerons. — Gypiers vernisseurs. — Charpentiers français. — Charpentiers allemands. — Graveurs. — Gainiers. — Corroyeurs et tanneurs. — Faiseurs de ressorts. — Couvreurs. — Terrassiers. — Ferblantiers. — Fabricants de pièces de musique. — Typographes. — Serrurriers-mécaniciens. — Tailleurs de laines.) Ce qu'on demande surtout au Congrès, c'est de la pratique.

Le délégué,
GRAGLIA.

Associations ouvrières de la Catalogne.

Enchaînées depuis longtemps par un pouvoir despotique, les sociétés ouvrières d'Espagne envoient un salut cordial à leurs frères du reste de l'Europe. Le moment présent n'est pas très-favorable pour les associations. Ce-

pendant *sotto voce*, en Catalogne et en Andalousie, les associations ouvrières se développent petit à petit. On a essayé d'arrêter les ouvriers qui étaient à la tête de ces sociétés ; mais chaque jour on nommait douze délégués nouveaux : si bien que le pouvoir, las d'emprisonner, dut s'arrêter dans cette voie et les laisser libres. Les ouvriers espagnols sont prêts à lutter avec leurs frères contre cette *formidable association de l'armée, du trône et de l'autel, pour asseoir enfin sur des basses solides la paix, la justice et le travail.*

Le délégué,
SARRO MAGALLAN.

Section Anversoise.

Les Francs Ouvriers de Verviers, le Volksverbond d'Anvers, poursuivent le même but que l'Association internationale, c'est-à-dire ne cherchent qu'à améliorer la position de l'ouvrier. Si une guerre devient inévitable, je conjure *les ouvriers de ne pas tirer les uns sur les autres ;* que les grandes puissances aient d'ici à peu de temps une guerre acharnée, tous les ouvriers, le peuple en un mot devra déjouer l'affreux despotisme de ceux qui nous gouvernent. En définitive, nous sommes tous frères, que nul motif ne peut nous pousser à aller tuer des semblables qu'on n'a jamais vus ni connus. Le seul moyen de dérouter ces scandaleux despotes est de fraterniser et de présenter *la crosse du fusil en signe de paix*, au lieu de tirer sur des frères inoffensifs.

Le délégué,
CŒNEN.

Section de Liége.

Les adhérents liégeois à l'*Association internationale des travailleurs*, tâchèrent de se constituer en section vers la fin de l'année 1867.

Ils étaient 27, et eurent quelques réunions où un projet de règlement fut discuté et adopté.

Après avoir publié ce règlement et nommé un comité provisoire, composé de 5 membres, ils voulurent affirmer leur existence et convoquèrent deux meetings contre les armées permanentes.

Malheureusement *ils se laissaient déborder par les partis politiques*, et une coalition clérico-radicale remplaça bientôt l'Internationale dans le mouvement contre le militarisme, mais en restreignant la lutte aux seuls abus de la conscription. Une *Ligue* fut instituée à cet effet, et tous les bénéfices de la propagande faite par l'*Internationale* furent recueillis par cette ligue, et nullement par ceux qui avaient pris l'initiative de ce mouvement.

Trop peu forts pour lutter avantageusement en ce moment, découragés peut-être par l'insuccès de cette première tentative, les membres de la section liégeoise cessèrent de se réunir.

Le comité provisoire suspendit ses séances, et le seul acte posé par lui pendant les quatre premiers mois de l'année 1868 fut l'envoi de deux délégués aux meetings organisés par les Francs Ouvriers à Verviers.

A part cela, on peut dire que la section ne donna plus signe de vie.

Mais les événements survenus dans les bassins houillers de Charleroi et le massacre des ouvriers organisé par l'armée permanente secouèrent un peu partout les endormis : le manifeste de la *Fédération bruxelloise* acheva de les éveiller tout à fait.

Deux membres tentèrent alors de reconstituer la section liégeoise et se hâtèrent de convoquer une assemblée générale.

Ce premier appel, n'ayant pas reçu une publicité suffisante, ne fut guère entendu et quatre associés seulement y répondirent.

Ils ne se laissèrent pas décourager, mais il leur était impossible de prendre à eux seuls une décision quelconque. Ils résolurent cependant de convoquer une nouvelle assemblée générale et, dans l'intervalle, de tâcher d'acquérir le plus grand nombre d'adhérents possible.

Ce second essai réussit mieux que le premier. La deuxième assemblée générale, fixée au 7 mai, réunit, outre une quinzaine des anciens membres, une vingtaine d'étudiants et d'ouvriers désireux de s'affilier à l'*Association*. De la première section, par suite de démissions, il ne restait que 24 membres : 36 adhérents nouveaux furent inscrits ce jour-là, et portèrent le chiffre des membres à 60.

Ils ouvrirent immédiatement une liste de souscription en faveur des victimes de Charleroi. D'autres listes furent envoyées par la section bruxelloise. — Ces dernières sont rentrées.

Nous remettons aujourd'hui une quarantaine de francs recueillis de ce chef, et d'ici à quelques jours nous ferons parvenir le restant des souscriptions.

Les premiers associés avaient complétement négligé de se fédérer aux autres sections établies en Belgique, et n'avaient pour ainsi dire aucun rapport avec Londres.

Cette fois, comprenant mieux les devoirs de l'Association, ils décidèrent qu'ils devaient se fédérer immédiatement avec les sections belges, et envoyèrent à la fédération bruxelloise un délégué chargé de s'entendre avec elle sur ce point.

Cette démarche aboutit pleinement et les premiers liens de fraternité furent ainsi noués.

La section liégeoise, instruite par l'expérience, et ne voulant *plus se laisser déborder par les partis politiques*, recommença immédiatement ses essais de propagande, mais en *se plaçant dorénavant sur le terrain économique.*

Un grand meeting fut organisé le 7 juin.

Il avait pour ordre du jour :

L'Association internationale des travailleurs, son but et ses moyens d'action.

Des délégués furent envoyés aux sections bruxelloise et verviétoise pour s'assurer de leur concours. Elles le promirent et tinrent pleinement leur promesse.

Ce meeting, où les questions sociales furent posées et débattues en dehors de toutes les préoccupations de parti, procura de nouveaux adhérents à l'Association internationale, et depuis lors la section liégeoise a vu, de semaine en semaine, s'accroître le nombre de ses membres, qui s'est à peu près quadruplé en trois mois.

Cependant ce résultat semblera peut-être mesquin pour une ville industrielle renfermant un si grand nombre d'ouvriers.

Quelques mots sur les circonstances qui rendent notre

propagande si difficile suffiront à démontrer combien nous en sommes peu responsables.

Nous avons eu à lutter d'abord contre les calomnies des journaux qui ont tout fait pour dénaturer le but de notre Association.

Tantôt, on nous faisait passer pour cette coalition électorale qui, la première, avait porté un coup si rude à notre développement; tantôt, on nous signalait comme *une bande de révolutionnaires établissant la violence en principe;* tantôt, enfin, on nous qualifiait d'*athées fanatiques, voulant renverser par la force les principes religieux quels qu'ils soient.*

Les patrons et les industriels, de leur côté, nous faisaient une guerre déloyale, soit en défendant à leurs ouvriers de s'affilier à l'Internationale, soit en chassant de leurs ateliers ceux qui en faisaient déjà partie. — Nous pouvons citer, entre autres, trois ouvriers fondeurs expulsés de ce chef.

Enfin la police elle-même essayait de ruiner notre Association et d'intimider ceux qui se mettaient à la tête du mouvement; c'est ainsi qu'un membre du comité provisoire fut appelé chez le commissaire pour avoir pris la parole à notre meeting. — Il refusa de s'y rendre, et, craignant d'échouer de ce côté, la police usa de certains moyens qui rappellent les plus mauvaises époques de la mouchardise despotique.

Des agents allèrent à plusieurs reprises informer un commerçant de notre ville qu'un de ses employés était affilié à l'Internationale. Ils furent heureusement mal reçus et n'obtinrent pas ce qu'ils attendaient : l'expulsion de l'employé.

Ces lâches et perfides manœuvres expliqueront suffisamment pourquoi nous sommes si peu nombreux en comparaison des autres sections.

Mais tout cet échafaudage de calomnies, de pressions et de basses machinations commence à s'écrouler.

L'attitude calme et digne que nous n'avons cessé de conserver, l'activité réelle que nous avons déployée commencent à porter leurs fruits, et nous pouvons annoncer comme un espoir certain la prochaine affiliation à notre section de plusieurs associations ouvrières.

Nous sommes en pourparlers avec plusieurs d'entre elles, et nous nous croyons sur le point de réussir dans nos négociations.

Telle est en résumé notre situation. Disons à présent quelques mots de nos travaux.

Désireux de ne plus nous laisser enlever le fruit de nos efforts, et sachant combien disparaissent vite les sociétés dont les membres ne sont pas en rapports continuels, nous avons décidé qu'une Assemblée générale serait convoquée tous les lundis. — Depuis le 7 juin, toutes ces assemblées ont eu lieu régulièrement, attirant chaque fois un nombre considérable de membres.

Nous avons d'abord voulu mettre notre règlement d'accord avec le programme de l'Association internationale et plus conforme à l'esprit qui la dirige.

Plusieurs séances furent consacrées à la discussion de ce règlement, où les principes de fédération et de mutualité sont enfin inscrits d'une façon pleine et entière.

Ce règlement, dont nous joignons un exemplaire à ce rapport, est établi sur les mêmes bases que ceux des autres sections belges.

Une séance fut consacrée à la nomination du comité définitif.

Nous avons ensuite pris part au congrès préparatoire convoqué à Bruxelles, et deux de nos membres furent spécialement chargés de nous y représenter.

Depuis cette réunion, toutes nos séances ont été consacrées à la discussion, en assemblée générale, de toutes les questions mises à l'ordre du jour du congrès.

Cinq rapports traitant du crédit, de l'instruction, des machines, des grèves et des griefs des travailleurs ont été lus par les différentes commissions chargées de les élaborer et adoptés par l'Assemblée générale.

Ces rapports sont présentés au Congrès.

Nous avons aussi fait quelques tentatives de propagande dans les environs de la ville.

Deux meetings ont été donnés dans la localité de Montegnée dans ce but : le premier avec le concours des Bruxellois et des Verviétois, le second par les membres de la section liégeoise seuls. En suite de ces meetings une trentaine de membres s'unirent à Montegnée et sont en train d'organiser une nouvelle section.

Enfin, dans une de nos dernières assemblées générales, nous avons décidé qu'aussitôt le Congrès terminé, nous commencerions une série de meetings dans tous les quartiers de la ville et dans quelques villages industriels environnants, où l'on nous demande notre concours.

De plus, une conférence sur les questions sociales sera donnée chaque semaine dans le local de notre section par les membres de l'Association.

Nous ne pouvons terminer ce rapport sans remercier chaleureusement les sections bruxelloise et verviétoise

pour le concours ardent qu'elles n'ont cessé de nous prêter.

Nous espérons être bientôt à même de parvenir à notre tour à les aider dans leur tâche et de reconnaître ainsi ce qu'elles ont fait pour nous.

Nous espérons aussi qu'au prochain Congrès nous pourrons vous dire que nos efforts n'ont pas été superflus et que notre section parviendra à se mettre au niveau de celles qui tiennent si courageusement et si fermement le drapeau de la justice et de la fraternité.

Le délégué,

MARÉGHAL.

Section de Verviers.

L'association des Francs-Ouvriers date de novembre 1867. Isolée d'abord avant de se fédérer à l'Association internationale des travailleurs, elle a eu à lutter, dans son sein même, contre plusieurs de ses membres animés de cet esprit bourgeois qui tend plutôt à transformer la servitude qu'à la faire disparaître ; mais grâce aux publications de l'Association internationale des travailleurs, nous sommes parvenus à comprendre les moyens qui nous restent pour nous affranchir du joug que fait peser le capital sur le travail.

Dès à présent, nous avons à Verviers une section de l'Association internationale des travailleurs, comptant dans son sein 400 membres, ayant pour organe le *Mirabeau*, journal que nous publions mensuellement, dont le premier numéro a été tiré à mille exemplaires, en décembre 1867 le second en janvier 1868, à deux mille exemplaires ; le troi-

sième en février à quatre mille exemplaires, et ainsi nous continuons notre publication.

Aussi, dès aujourd'hui, nous pouvons marcher franchement dans la voie que nous nous sommes tracée, sans avoir à craindre ni la faiblesse des uns, ni la cupidité des autres.

A l'exemple de nos compagnons bruxellois, qui nous ont donné des éclaircissements et l'impulsion dont nous avions besoin, nous n'avons plus à craindre aucun obstacle qui puisse nous arrêter. Il est vrai que nous ne sommes pas encore bien nombreux, pour une ville qui compte plus de 30,000 habitants, mais il en est aussi vrai que malgré la lâche indifférence du plus grand nombre d'ouvriers, chez nous le courage supplée au nombre.

Travaillant pour une cause sacrée, la liberté et la solidarité des travailleurs de tous *les pays, l'avenir est à nous, tout nous fait prévoir que nous triompherons.* Nos moyens d'action sont les meetings, les sociétés de secours mutuels, de crédit, les sociétés coopératives de consommation et de production ayant pour base le mutualisme, c'est-à-dire rendant service pour service, prenant la réciprocité pour base des rapports sociaux.

C'est là ce qui distingue la marche de notre section pendant l'année écoulée.

Nous ne sommes pas encore parvenus à réaliser dans la pratique ce que nous développons en théorie, mais nous sommes prêts à le faire; à Verviers, à Ensival et à Pepinster, bon nombre de membres de nos différentes sections sont entrés dans les sociétés dites coopératives de ces localités, à seule fin de les amener à un principe basé sur l'équité et la justice; si donc à présent nous ne venons re-

présenter que des idées, dans peu de temps, pour le prochain congrès de l'Association internationale des travailleurs, tout nous fait espérer que nous viendrons présenter des résultats pratiques.

Le délégué,

FLUSE.

Section de Bruges.

Une section vient de se constituer à Bruges depuis quelques semaines : nous avons encore besoin pour prospérer du concours des autres pays. Il est peu de villes, en effet, où nous ayons plus à souffrir du fanatisme religieux et de la tyrannie du capital.

Le délégué,

VANDEN BERGHE.

Cercle des campagnards de Patignies (province de Namur).

Les cultivateurs sont plus malheureux que les ouvriers des villes; mais dans les Ardennes, ils commencent à comprendre qu'eux aussi doivent s'organiser et faire tous leurs efforts pour détruire l'anarchie sociale actuelle; la seule chose qu'ils aient pu faire jusqu'ici a été la fondation d'une bibliothèque populaire. Ils envoient aux ouvriers des villes leur salut fraternel.

Le délégué,

HENRI.

Section de Charleroi.

Les journaux ont rapporté les événements de Charleroi. On sait comment les ouvriers ont conduit leur grève et quel traitement ils ont subi. Ces malheurs proviennent de la non organisation des ouvriers, mais cela ne se présentera plus. Depuis que des journaux amis ont révélé l'existence et le but de l'Internationale, que des délégués bruxellois sont venus l'expliquer aux travailleurs, de nombreuses sections se sont formées, et ce mouvement est dans la voie la plus prospère.

Le délégué,
J.-B. FRÈRE.

Nous devons ajouter que le bureau de Paris n'ayant pu se faire représenter par suite des condamnations dont il venait d'être frappé, avait adressé au Congrès une lettre dont le président donna lecture à la 2e séance.

Voici dans quels termes elle était conçue [1] :

[1] Dans cette même séance, le délégué Vanden Berghe annonçait la fondation d'une section à Amsterdam, l'entente de cette section avec les sociétés ouvrières des typographes, des peintres et des charpentiers, et la création d'un journal socialiste néerlandais, le *Volksblad (journal du peuple)*.

Pellering, de *l'Affranchissement* de Bruxelles, représentait que cette société était la première société démocratique fondée en ce pays ; elle avait été créée pour lutter contre les deux espèces de tyrannie, la tyrannie des prêtres, la tyrannie des gouvernements. Il ajoutait que tous les membres étaient enterrés sans l'assistance du clergé et qu'ils combattaient ce dernier de toute manière.

Prison de Sainte-Pélagie, 4 septembre 1868.

Aux citoyens membres du Congrès.

Le bureau de Paris se trouve dans l'impossibilité de se faire représenter au Congrès par suite du jugement que vous connaissez.

Nous, membres de la dernière commission, en ce moment détenus à la prison de Sainte-Pélagie, nous croyons devoir profiter de la réunion du Congrès pour adresser à tous les membres de l'Association internationale une protestation contre l'arbitraire qui pèse sur nous et nous empêche de rendre compte de notre gestion.

Nous n'avons pas à vous donner de détails sur les circonstances dans lesquelles nous avons été appelés à l'administration du bureau de Paris, les débats de notre procès vous en ont suffisamment instruits.

Tout en regrettant de ne pas pouvoir prendre part à vos travaux, nous suivrons avec intérêt les discussions sur les diverses questions du programme dont la solution intéresse au plus haut degré toute la classe travailleuse.

Nous avons appris avec satisfaction qu'une grande partie des sociétés ouvrières parisiennes se font représenter au Congrès; les persécutions dont l'Association internationale a été l'objet ont, sans aucun doute, contribué à ce résultat.

L'empressement avec lequel ces sociétés viennent apporter leur concours et leur appui moral à notre œuvre sociale, est une preuve que notre propagande n'a pas été stérile et que les idées de l'Association internationale ont profondément pénétré dans la population ouvrière.

Quant à nous, nous restons fermement résolus à continuer notre œuvre individuellement, puisqu'il nous est maintenant impossible d'agir en collectivité.

Nous vous envoyons toutes nos sympathies, avec l'assurance de nos sentiments les plus fraternels.

Signé : A. COMBAULT; E. VARLIN; E. LANDRIN; HUMBERT; B. MALON; CHARBONNAUD; MOLLIN; G.-A. BOURDON; L. GRANJON.

Troisième Partie.

CONGRÈS DE BALE

(Septembre 1869.)

I

RAPPORT

DU

CONSEIL GÉNÉRAL DE LONDRES

Lu dans la séance du 7 septembre par le citoyen Robert, l'un des secrétaires du Congrès.

Citoyens,

Les rapports des délégués des différentes sections vous raconteront en détail les progrès de notre association dans leur pays. *Le rapport du conseil général s'occupera principalement des guerillas entre le capital et le travail, c'est-à-dire des grèves*, qui durant l'année dernière ont troublé l'Europe, et que l'on disait être engendrées non par la misère des ouvriers ou par le despotisme des capitalistes, mais *par les secrètes intrigues de notre association.*

Quelques semaines après la tenue de notre dernier con-

grès, une mémorable grève des rubaniers et des teinturiers en soie eut lieu à Bâle. Cette ville jusqu'à aujourd'hui a conservé beaucoup des traits des villes du moyen âge, avec leurs traditions locales, leurs préjugés étroits, leurs patriciens orgueilleux de leur argent et leurs rapports patriarcaux entre le maître et les ouvriers. Il y a à peine quelques années, un manufacturier bâlois se vantait près d'un secrétaire de l'ambassade anglaise, de ce que « l'entente entre l'ouvrier et le patron était mieux établie ici qu'en Angleterre », qu'en « Suisse le travailleur qui quitterait un bon patron pour un meilleur salaire serait *méprisé* par ses propres *compagnons* » et que leur supériorité consistait principalement « dans la longueur de la journée de travail et dans la modicité des salaires. » Vous le voyez, le *patriarcalisme* modifié par des influences modernes arrive à ceci : que le maître est bon mais que les salaires sont mauvais ; que, quoique l'ouvrier se sente comme un serf du moyen-âge, il est exploité comme un moderne esclave salarié.

Ce patriarcalisme peut être encore mieux apprécié par une enquête officielle suisse sur l'emploi des enfants dans les manufactures et sur l'état de leurs écoles primaires. Il y est dit que « l'atmosphère des écoles primaires de Bâle est la pire du monde ; que, tandis que l'acide carbonique à l'état libre ne constitue que 3 parties sur 10,000 et que dans les endroits enfermés il ne devrait pas excéder 10 parties, cependant, dans les écoles communales bâloises, il y avait de 20 à 81 parties d'acide carbonique l'après-midi et, dans la soirée, de 52 à 94. » A quoi un membre du grand conseil de Bâle, M. Thurneysen, répondit froidement : « N'allez pas vous alarmer ! Les parents ont passé par des écoles aussi mauvaises et ils s'en sont tirés la peau sauve. »

On comprendra facilement qu'une révolte économique des ouvriers bâlois devait faire époque dans l'histoire sociale de la Suisse. Rien de plus caractéristique que le point de départ du mouvement. Une vieille coutume accordait aux ouvriers rubaniers quelques heures de repos à la Saint-Michel. Dans la manufacture de MM. Dubarry et fils, un des maîtres déclara à ses ouvriers d'une voix rude et avec un geste impérieux : « Que celui qui quitterait la fabrique serait expulsé pour toujours. » Voyant qu'ils protestaient en vain, 104 des 172 rubaniers quittèrent l'atelier sans croire à leur renvoi définitif, puisque les ouvriers comme les patrons s'étaient engagés par écrit à ne se donner congé que quinze jours à l'avance.

Le lendemain, à leur retour, ils trouvèrent la fabrique entourée de gendarmes chargés de repousser les rebelles de la veille, avec qui leurs camarades firent alors cause commune. Privés de leur travail, les rubaniers et leurs familles furent en même temps chassés de leurs demeures appartenant à leurs patrons, qui par-dessus le marché envoyèrent des circulaires à tous les boutiquiers, les invitant à refuser aux séditieux tout crédit pour les vivres. La lutte ainsi commencée dura du 9 novembre jusqu'au printemps de 1869. Les limites de notre rapport ne nous permettent pas d'entrer dans les détails : il suffit de dire que la lutte commença par un acte capricieux et rancunier du despotisme capitaliste, par un cruel lock-out qui amena des grèves, interrompues de temps en temps par des compromis sans cesse brisés par les maîtres, et qu'elle se termina par l'infructueuse tentative du « haut et honorable conseil » de Bâle d'intimider le peuple ouvrier par des mesures militaires et presque par un état de siége.

Dans leur sédition, l'Internationale n'avait pas seulement soutenu les ouvriers : les maîtres disaient que cette société avait été la première à introduire par contrebande l'esprit moderne de révolte dans la bonne vieille ville de Bâle. La chasser de leurs murs devint alors leur grande affaire. Ils travaillèrent dur, quoique inutilement, pour imposer à leurs sujets comme condition de paix l'abandon de l'Internationale. Ayant été battus par elle, ils soulagèrent leur colère en lui jouant des tours. Possédant quelques établissements industriels à Loerrache, dans le grand-duché de Bade, ces républicains poussèrent le représentant du grand-duc à supprimer la section de l'Internationale de cette ville; mais cette mesure fut rappelée peu après par le gouvernement central. La *Gazette universelle* d'Augsbourg, journal allemand qui circule dans tous les pays, ayant rapporté impartialement les événements de Bâle, nos républicains indignés menacèrent de suspendre leurs abonnements. Ils envoyèrent à Londres un messager avec la mission fantastique d'étudier les dimensions de notre trésor. Quoique chrétiens orthodoxes, s'ils avaient vécu au temps de la naissance du christianisme, ils auraient avant tout voulu connaître à un sou près le compte courant de saint Paul à la banque de Rome.

Leur procédé stupidement barbare mérita quelques leçons éc̀onomiques de sagesse mondaine de la part des organes capitalistes de Genève. Cependant, quelques mois plus tard, le bourgeois mal léché de Bâle aurait pu retourner le compliment avec intérêt usuraire aux gens du monde de Genève.

Au mois de mars, les ouvriers en bâtiment et les compositeurs de Genève se mirent en grève; ils étaient affiliés à l'Internationale.

La grève des premiers était provoquée par les maîtres, qui brisaient la convention qu'ils avaient solennellement signée l'année précédente.

La grève des compositeurs n'était que la terminaison de dix années de querelles que les ouvriers avaient essayé d'éteindre par cinq commissions consécutives. Comme à Bâle, les maîtres transformèrent leurs disputes privées avec leurs ouvriers en une croisade d'État contre l'*Association internationale des travailleurs.*

Le Conseil d'État de Genève dépêcha des sergents de ville pour recevoir aux gares et pour séquestrer de toute communication avec les grévistes tous les ouvriers étrangers que les maîtres réussiraient à faire venir. *Il permit à la jeunesse dorée, les gens de sac et de corde de la jeune Suisse, de s'armer de révolvers et d'attaquer dans les rues et sur les places publiques les ouvriers et les ouvrières.* Et en différentes occasions il lança sur le peuple sa propre police. Le 24 mai, il y eut à Genève de ces scènes que Raspail a stigmatisées « *d'orgie infernale de casse-têtes.* » Lorsque les ouvriers génevois, dans un meeting public, rédigèrent une adresse requérant du Conseil d'État une enquête sur ces orgies infernales de la police, ils reçurent une fin de non-recevoir. Évidemment *la pensée secrète des capitalistes était de pousser le peuple dans une émeute pour l'écraser avec la force armée,* pour extirper du sol l'*Internationale* et pour soumettre les ouvriers à un régime décembriste. Leur plan fut renversé par l'action énergique et modératrice de notre comité fédéral de Genève. Les maîtres furent obligés de céder.

A présent, écoutez les invectives des capitalistes génevois et de leur tourbe de plumitifs contre l'Internationale. Dans

un meeting public, ils votèrent une adresse au Conseil d'État où se trouvait la phrase suivante : « On (l'*Internationale*) ruine le canton de Genève par des *décrets envoyés de Londres* et *de Paris*, on veut y supprimer toute industrie et tout travail. » Un de leurs journaux affirmait que les chefs de l'*Internationale étaient « des agents secrets de l'Empereur, lesquels à un moment donné pourraient très-bien se transformer en accusateurs publics contre la petite Suisse.* » Et ceci était dit par des hommes qui s'étaient montrés si anxieux de transplanter à la minute le régime décembriste en Suisse, par des barons financiers, les vrais maîtres de Genève et d'autres villes suisses, dont toute l'Europe connaît depuis longtemps la transformation de républicains suisses en feudataires du Crédit mobilier et d'autres associations internationales... de voleurs.

Les massacres par lesquels le gouvernement belge répondit à la grève des puddleurs de Seraing et des mineurs du Borinage ont été longuement détaillés dans une adresse du Conseil général à tous les ouvriers d'Europe et des États-Unis.

Nous considérions cette adresse d'autant plus urgente que, pour le gouvernement modèle de constitutionalisme, de tels massacres d'ouvriers ne sont pas un accident mais une institution. L'horrible drame militaire était suivi par une force judiciaire. Dans ses mesures contre notre comité central de Bruxelles, dont le siége était brutalement forcé par la police, et dont plusieurs membres étaient mis au secret, le juge d'instruction trouva la lettre d'un ouvrier demandant 500 *internationaux*. Du coup, il conclut que 500 combattants devaient être envoyés sur les lieux de l'action.

Les 500 internationaux étaient 500 numéros de l'*Interna-*

tionale, l'organe hebdomadaire de notre comité de Bruxelles. Après une laborieuse recherche, on mit la main sur un télégramme envoyé à Paris par un des membres de l'*Internationale*, dans lequel on demandait une certaine quantité de poudre. Le paquet incriminé fut saisi à Bruxelles; mais ce n'était que de la poudre insecticide. A la fin la police belge, dans une de ses visites domiciliaires, se flatta d'être parvenue à s'emparer de ce fameux trésor qui tracasse tant les cervelles des capitalistes continentaux, c'est-à-dire le trésor de l'*Internationale*, dont l'énorme masse s'accumule à Londres, tandis que des sommes inférieures circulent continuellement dans tous les centres de l'Association. La police crut qu'il était enseveli dans une colossale et solide caisse, cachée dans un endroit obscur. On saisit la caisse, on la force et l'on trouve des... morceaux de charbon. Peut-être que s'il est touché par des mains ennemies, l'or pur de l'*Internationale* se convertit en charbon.

De toutes les grèves qui, en décembre 1868, infestèrent plusieurs districts cotonniers de la France, la plus importante est celle de *Sotteville-lez-Rouen*. Les manufacturiers du département de la Somme, il y a peu de temps de cela, s'étaient réunis à Amiens pour étudier comment ils pourraient battre les manufacturiers anglais sur leur propre marché. Ayant reconnu que, outre les tarifs protecteurs, l'infériorité comparative des salaires français leur avait jusqu'alors permis de défendre la France contre les cotons anglais, ils conclurent naturellement qu'en abaissant encore plus les salaires, ils pourraient envahir l'Angleterre avec les cotons français. Ils ne doutaient pas que les ouvriers cotonniers seraient fiers de faire les frais de cette guerre de conquête que les maîtres avaient si patrio-

tiquement résolu de livrer sur l'autre côté du canal.

Peu après, le bruit courait que, dans un conclave secret, les manufacturiers en coton de Rouen et des environs avaient accepté la même ligne de conduite. Alors une réduction importante de salaires fut soudainement proclamée à Sotteville-lez-Rouen et, pour la première fois, les tisseurs se révoltèrent contre les exactions du capital. Ils agirent sous l'impulsion du moment. Ils n'étaient pourvus ni de *trade's-unions* ni d'aucun moyen de résistance. Dans leur détresse, ils en appelèrent au comité *international* de Rouen, qui leur trouva un secours immédiat à Rouen, dans les districts environnants et à Paris.

Vers la fin de décembre 1868, le comité de Rouen s'adressa au Conseil général dans un moment de détresse extrême de tous les districts cotonniers de l'Angleterre, de misère sans pareille à Londres et de dépression générale dans toutes les branches de l'industrie anglaise. Cet état de choses dure encore. Malgré ces circonstances si défavorables, le Conseil général pensait que le caractère particulier du conflit rouennais forcerait les ouvriers anglais à agir. C'était une grande occasion pour montrer aux capitalistes que leur guerre internationale, soutenue grâce à l'abaissement des salaires tantôt dans un pays tantôt dans un autre, allait être enfin arrêtée par l'union internationale des ouvriers. A notre demande, les ouvriers anglais répondirent immédiatement par une première contribution envoyée à Rouen; et le *Trade council* de Londres, d'accord avec le *Conseil général*, résolut de convoquer un meeting monstre en faveur de leurs frères normands. Mais la soudaine nouvelle de la cessation de la grève de Sotteville arrêta les préparatifs. L'insuccès matériel de cette révolte économique fut large-

ment compensé par ses résultats moraux. *Elle enrégimenta les ouvriers cotonniers de la Normandie dans l'armée révolutionnaire du travail,* elle donna naissance à des *trade's unions* à Rouen, Elbœuf, Darnetal et les environs, et scella de nouveau *le pacte d'alliance des classes ouvrières anglaises et françaises.*

Pendant l'hiver et le printemps de 1869, la propagande de notre Association en France fut paralysée par la violente dissolution de notre section de Paris en 1868, par des chicaneries policières dans les départements et par l'absorbant intérêt des élections générales françaises. Les élections une fois terminées, de nombreuses grèves firent explosion dans les districts houillers de la Loire, à Lyon et dans beaucoup d'autres places. Les faits économiques relevés pendant cette lutte entre les maîtres et les ouvriers frappèrent l'attention publique, comme autant de démentis aux fantaisies fortement épicées sur la prospérité des classes ouvrières sous les auspices du second empire. Les réclamations des ouvriers étaient si modérées et si pressantes, qu'après la résistance de rigueur les maîtres durent céder. Les seuls caractères étranges de ces grèves étaient leur soudaine explosion après un calme apparent et leur rapide succession. Cependant la raison en était simple et palpable. *Ayant, pendant les élections, essayé avec succès leur pouvoir contre le despote public, les ouvriers devaient fatalement, après les élections, l'essayer contre leurs despotes privés.* En un mot, *les élections générales avaient réveillé l'esprit de révolte. La presse gouvernementale, payée pour voiler et déformer les faits désagréables, trouva la cause des événements dans un secret mot d'ordre parti du Conseil général,* qui, d'après eux, envoya ses émissaires de place

6

en place pour enseigner aux ouvriers français (d'ailleurs pleinement satisfaits de leur condition) qu'il est mauvais d'être surchargé de travail misérablement payé et brutalement traité. Un organe de la police française publié à Londres, l'*International,* dans son numéro du 3 août, a révélé au monde les motifs cachés de notre délétère activité : « Ce qu'il y a de curieux, disait ce journal dans son numéro du 3 août, c'est que les grèves ont reçu l'ordre de se déclarer dans les pays où la misère était loin de se faire sentir. Ces explosions inattendues et arrivant si à propos pour tirer d'embarras certains voisins qui pouvaient craindre la guerre, a conduit bien des gens à se demander si les déclarations des grèves n'avaient pas eu lieu à la requête de quelque Machiavel étranger qui se serait concilié la bienveillance de toute la puissante société. » Au moment où cette feuille policière nous reprochait d'embarrasser le gouvernement français par des grèves à l'intérieur, afin de débarrasser Bismarck de toute guerre à l'extérieur, un journal prussien nous accusait de harasser la Fédération de l'Allemagne du Nord avec des grèves afin de détruire l'industrie allemande au profit des manufacturiers étrangers.

Nous allons montrer par deux cas typiques quels sont les rapports de l'*Internationale* avec les grèves françaises. Dans la grève de Saint-Étienne et dans les massacres de la Ricamarie qui en furent la conséquence, le gouvernement français lui-même n'osa plus prétendre que l'*Internationale* y eût trempé les mains. A Lyon, ce n'était pas l'*Internationale* qui jeta les ouvriers dans la grève, mais la grève qui les jeta dans l'*Internationale*.

Les mineurs de Saint-Étienne, de Rive de Giers et de Firminy avaient, d'une manière calme, mais ferme, demandé

aux directeurs des compagnies de réduire la journée de travail, qui était de 12 heures de rude travail souterrain, et de réviser le tarif des salaires. Leur tentative conciliatrice n'ayant pas abouti, ils se mirent en grève le 11 juin. Il était pour eux d'une importance vitale de s'adjoindre les autres ouvriers qui travaillaient encore. Pour les en empêcher, les directeurs des compagnies demandèrent et obtinrent du préfet de la Loire une forêt de baïonnettes. Le 12 juin, les grévistes trouvèrent les puits gardés par des soldats. Pour s'assurer de leur zèle, les directeurs distribuèrent à chaque soldat un franc par jour. Les soldats gagnèrent leur argent en empoignant 60 mineurs désireux de converser avec ceux qui étaient dans les puits. Ces prisonniers étaient le même jour envoyés à Saint-Étienne sous escorte de cent cinquante hommes du 4e de ligne. Avant le départ de ces courageux guerriers, un ingénieur de mines de la maison Holzeret-Dorian leur fit boire 60 bouteilles de cognac, et leur recommanda d'ouvrir l'œil sur leurs prisonniers, les mineurs étant des sauvages, des barbares, des forçats libérés.

L'eau-de-vie et le sermon étaient les meilleurs moyens pour préparer une collision sanglante. Une troupe de mineurs, avec leurs enfants et leurs femmes, les suivirent, les enveloppèrent du haut du puits du Moncel (quartier de la Ricamarie), au moment où ils passaient dans le défilé, et les prièrent de rendre leurs prisonniers.

Les soldats, après avoir refusé, reçurent des volées de pierres : alors, sans aucune sommation préliminaire, ils firent feu avec leurs chassepots; quinze personnes furent tuées, dont deux femmes et un enfant, et un nombre considérable furent blessés. Les tortures des blessés furent horribles.

Un d'eux était une pauvre enfant âgée de douze ans, *Jeanne Petit;* son nom vivra immortel dans le martyrologe du prolétariat. Deux balles l'avaient frappée par derrière, l'une se logea dans la cuisse, l'autre passa à travers le dos, brisa son bras et s'échappa par l'épaule droite. *Les chassepots avaient encore fait merveille.*

Cependant cette fois-ci le gouvernement ne fut pas long à trouver qu'il avait commis non-seulement un crime, mais une bêtise. Il n'était plus acclamé le sauveur de la société par la bourgeoisie. Tout le conseil municipal de Saint-Étienne donna sa démission en dénonçant la barbarie de la troupe et en insistant sur l'éloignement du 4e de ligne. La presse française fut saisie d'horreur. Même des journaux conservateurs, comme le *Moniteur universel*, ouvrirent des souscriptions pour les victimes. Le gouvernement fut obligé de faire changer de garnison le 4e de ligne.

Dans les circonstances si difficiles, il était lumineux de trouver un bouc expiatoire pour être sacrifié sur l'autel de l'indignation publique ; comme toujours, on prit l'*Association internationale des travailleurs.* Les prétendus émeutiers, pour être jugés, furent classés ingénieusement en 10 catégories indiquant leur respective noirceur. Les premiers inscrits, les plus noirs, étaient accusés d'être plus particulièrement *suspectés d'être suspects* d'avoir obéi à un *mot d'ordre* venu de l'étranger, et donné par l'*Internationale.*

La preuve fut accablante : « L'interrogatoire et l'audition des témoins, dit un journal français, n'ont pas permis d'établir *nettement* la participation de l'*Internationale.* Les témoins affirment seulement la présence, en tête des bandes, d'*inconnus* en blouses blanches et en casquettes. *Mais aucun de ces inconnus n'a été arrêté et ne figure sur les*

bancs. » A cette question : Croyez-vous à l'intervention de l'*Internationale?* un témoin répond : « Je le crois, mais sans preuve. »

Peu après le massacre de la Ricamarie, *la danse des révoltes économiques* était ouverte à Lyon par les ovalistes, la plupart des femmes. Elles s'adressèrent à l'*Internationale*, qui, principalement par ses membres de France et de Suisse, les aidèrent à supporter la lutte. En dépit des tentatives d'intimidation faites par la police, les ouvriers proclamèrent publiquement leur adhésion à l'*Internationale*, et y entrèrent formellement en envoyant au Conseil général leur cotisation.

A Lyon, comme auparavant à Rouen, les femmes jouèrent un noble et puissant rôle dans le mouvement. D'autres métiers de Lyon suivirent l'exemple des ovalistes : *et nous recrutâmes plus de* 10,000 *nouveaux membres dans cette héroïque population, qui, il y a plus de trente ans, inscrivait sur sa bannière le cri de guerre du prolétariat moderne :*

« VIVRE EN TRAVAILLANT OU MOURIR EN COMBATTANT. »

Pendant tout ce temps le gouvernement français continuait ses mesquines tracasseries contre l'*Internationale*. A Marseille, on défendait à nos membres de se réunir pour élire un délégué. Les mêmes taquineries se répétaient dans d'autres villes. Mais les ouvriers du continent, comme ceux des autres pays, commencent à comprendre enfin que le moyen le plus sûr *de conquérir ses droits est de les exercer à ses risques et périls.*

Les ouvriers autrichiens, spécialement ceux de Vienne, quoique commençant leur mouvement de classe à partir des

événements de 1866, ont déjà conquis du terrain. Ils s'enrolèrent du premier moment sous les étendards du socialisme et de l'*Internationale*, à laquelle ils se sont incorporés en masse par leurs délégués au congrès d'Eisenach. S'il y a un pays où la bourgeoisie libérale a montré ses instincts égoïstes, son infériorité mentale et sa ridicule jalousie contre la classe ouvrière, c'est en Autriche. Leur ministère libéral, voyant l'empire déchiré et menacé de ruine par une intestine lutte de races et de nationalités, se tourne contre les ouvriers, qui proclament la fraternité de toutes les races et de toutes les nationalités. La bourgeoisie elle-même, qui a gagné sa nouvelle position non par un acte héroïque, mais par le désastre signalé de l'armée autrichienne, à peine capable de défendre ses nouvelles conquêtes contre les attaques de la dynastie, de l'aristocratie et du parti clérical, dépense cependant son peu d'énergie dans de vains attentats contre le droit de coalition, de réunion publique et de libre pensée des classes ouvrières.

En Autriche comme dans tous les États continentaux de l'Europe, l'*Internationale* supplante le ci-devant *spectre rouge*. Quand le 13 juillet on pratiquait un petit massacre d'ouvriers à Brünn, le Cotonopolis de la Moravie, le malheur était mis sur le compte de l'*Internationale*, dont les agents malheureusement étaient doués de l'étrange pouvoir de se rendre invisibles. Quand quelques meneurs socialistes de Vienne étaient sur les bancs de la justice, l'accusateur public les stigmatisa comme instruments de l'étranger. Pour montrer combien attentivement il avait étudié l'affaire, il commit la légère erreur de prendre la bourgeoise *Ligue de la paix et de la liberté* pour l'*Association internationale des travailleurs*.

Si le mouvement ouvrier était tracassé dans l'Autriche *Cis*-Leithanienne, il était persécuté sans pitié en Hongrie. Sur ce point, les rapports les plus certains sont parvenus de Pesth et de Presbourg au *Conseil général*. Un exemple de la manière dont les autorités publiques traitent les ouvriers hongrois suffira. M. de Wenckleim, le ministre de l'intérieur de la Hongrie, était à Vienne pour raison politique. Les ouvriers de Presbourg depuis des mois étaient interdits de toute réunion publique, même de toute fête destinée à collecter de l'argent pour la fondation d'une société de secours; à la fin ils envoyèrent à Vienne des délégués chargés de porter leurs plaintes devant l'illustre M. de Wenckleim. Notre illustre, nonchalemment reposé, fumait son cigare; il les accueillit avec cette polie rebuffade : « Êtes-vous ouvriers? Travaillez-vous raide? Eh bien! que demandez-vous de plus? Vous n'avez pas besoin de sociétés, et si vous politiquez, nous nous occuperons des mesures à prendre contre vous. Je ne ferai rien pour vous, et les ouvriers peuvent grommeler à se désopiler la rate. » Les délégués lui demandant si le bon plaisir de la police devait être encore la loi suprême, le ministre libéral répondit : « Oui, sous ma responsabilité. » Après une longue et inutile explication, les ouvriers se retirèrent en disant au ministre : « Puisque les questions d'État influencent le sort des ouvriers, les ouvriers doivent s'occuper de politique et certainement ils s'en occuperont. »

En Prusse et dans le reste de l'Allemagne, l'année passée se distinguait par la formation de *trade's unions* sur toute la face du pays. Dans le récent Congrès d'Eisenach, les délégués de cent mille ouvriers allemands, appartenant à l'Allemagne propre, à l'Autriche et à la Suisse, ont organisé un

nouveau parti démocratique socialiste, avec un programme qui littéralement reproduit les principes généraux de nos statuts. Empêché par la loi de se former en sections de notre association, ils *s'en sont néanmoins constitués membres en prenant directement des cartes individuelles au Conseil général.* Au Congrès de Barmen, l'*Association générale des ouvriers allemands* a adhéré de nouveau aux principes de notre association, tout en déclarant que la loi prussienne leur défendait de se fusionner avec nous.

De nouvelles branches de notre association ont été fondées à Naples, en Espagne, en Hollande. A Barcelone et à Amsterdam, deux nouveaux organes de notre association ont été créés.

Les lauriers cueillis par le gouvernement belge sur les glorieux champs de bataille de Seraing et de Frameries semblent avoir troublé le sommeil des grands pouvoirs européens. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner, si l'Angleterre a voulu cette année se vanter de son massacre d'ouvriers. Les mineurs de Galles, au grand puits de Leeswood, près de Mold dans le Denbigshire, avaient reçu de leur directeur l'annonce d'une soudaine diminution dans les salaires : depuis longtemps ils étaient habitués à le considérer comme un misérable et incorrigible oppresseur. Les ouvriers de toutes les mines environnantes se groupèrent, l'attaquèrent, envahirent sa maison et transportèrent ses meubles à la gare du chemin de fer : ces malheureux, dans leur ignorance enfantine, croyaient que c'était là le moyen de s'en débarrasser pour toujours. Comme de juste, des poursuites judiciaires furent commencées contre les émeutiers. Un d'entre eux fut arraché des mains de la police et transporté hors la ville. Le 28 mai, deux des chefs

furent traînés devant les magistrats de Mold, escortés d'un détachement du 4e de ligne « the king's own ». Une foule de mineurs essayèrent de dégager les prisonniers, la police et la troupe résistèrent; les ouvriers les attaquèrent alors avec des pierres, les soldats à la grêle de pierres répondirent par une grêle de balles, avec des fusils Snider. Cinq personnes, dont deux femmes, furent tuées, un grand nombre furent blessés. Jusqu'ici l'analogie entre le massacre de Mold et celui de la Ricamerie est frappant : mais ici il cesse. En France, les soldats n'étaient responsables que devant leur commandant; en Angleterre, ils durent subir une enquête judiciaire : mais l'officier judiciaire qui en était chargé était un vieux bonhomme sourd et abruti, il était obligé de recevoir les dépositions des témoins à travers un cornet acoustique appliqué à son oreille; et les jurés qui donnèrent le verdict étaient imbus des préjugés de leur classe. Ils déclarèrent le massacre un « *justifiable homicide* ». En France, les émeutiers étaient condamnés de 3 à 18 mois de prison et amnistiés peu après; en Angleterre, ils furent condamnés à 10 ans de travaux forcés. En France la presse tout entière retentit de cris d'indignation; en Angleterre la presse n'était que sourire pour les meurtriers et que froncement de sourcils pour les victimes. Cependant les ouvriers anglais ont gagné beaucoup en perdant une grande et dangereuse illusion : jusqu'ici ils se figuraient être plus ou moins protégés par la formalité de la loi sur les émeutes et par la subordination des militaires aux autorités civiles. Grâce à la déclaration faite dans la Chambre des communes par M. Bruce, le ministre libéral de l'intérieur, ils savent maintenant que, sans avoir besoin de lire les sommations préliminaires, n'importe quel magistrat

campagnard, le premier chasseur de renard ou pasteur venu a le droit d'ordonner aux troupes de faire feu sur ce qu'il lui plairait d'appeler une foule d'émeutiers ; deuxièmement, que les soldats eux-mêmes peuvent de leur propre mouvement faire feu sous prétexte de *défense personnelle*. Le ministre oublie d'ajouter que, dans ces circonstances, chaque citoyen doit être armé aux frais publics pour se *défendre* contre les soldats.

Le 30 août 1869, la résolution suivante était votée au congrès des *trade's unions* anglaises, tenu à Birmingham :

« Que comme les organisations locales ont presque disparu devant une organisation ayant un caractère national, et comme nous croyons que l'extension du libre-échange établissant entre toutes les nations une concurrence générale, les intérêts de l'ouvrier sont susceptibles d'être dédaignés et sacrifiés dans la sauvage course au clocher des capitalistes, nous demandons qu'une semblable organisation soit encore élargie et de nationale devienne internationale ; que comme l'*Association internationale des travailleurs* essaye de consolider et de combiner les intérêts des masses travailleuses, qui partout sont identiques, ce congrès recommande chaudement une telle association à tous les ouvriers du Royaume-Uni et spécialement à tous les corps organisés, et les presse fortement de s'affilier à cette société, croyant de plus que la réalisation de ces principes établira sur la terre la paix universelle. »

Pendant le mois de mai dernier, une guerre entre les États-Unis et l'Angleterre semblait imminente. Votre Conseil général envoya une adresse à M. Sylvis, le président de l'Union nationale américaine du travail, demandant aux ouvriers des États-Unis d'ordonner la paix là où leurs maî-

tres vociféraient : guerre ! La mort soudaine de M. Sylvis, ce vaillant champion de notre cause, nous justifiera si, comme hommage à sa mémoire, nous terminons le rapport par sa réponse à notre lettre :

« Philadelphie, le 26 mai 1869.

« Votre lettre du 12 présent contenant votre adresse m'est parvenue hier. Je suis heureux de recevoir des paroles si amicales de nos frères ouvriers de l'autre côté de l'eau; notre cause est commune : c'est une guerre entre les pauvres et les riches. Partout le travail est dans une position inférieure, partout le capital est le même tyran : c'est pourquoi je dis que notre cause est commune. Moi, au nom du peuple ouvrier des États-Unis, je vous tends, et par vous à tous ceux que vous représentez, et à tous les fils et filles du travail opprimés et foulés aux pieds, la main droite de la camaraderie. Allez en avant dans la bonne œuvre que vous avez entreprise, jusqu'à ce que le plus glorieux succès couronne vos efforts. Telle est notre résolution. Notre dernière guerre a eu pour résultat d'édifier la plus infâme aristocratie financière de toute la terre. Ce pouvoir monétaire pompe la substance du peuple, nous lui avons déclaré la guerre, et pensons remporter la victoire. Nous essayerons d'abord le suffrage, mais s'il fait défaut, nous aurons recours à des moyens plus efficaces. Une petite saignée est parfois nécessaire dans les cas désespérés. »

Au nom du Conseil général,

R. APPLEGARTH, président de la séance.
Cowell STEPNEY, trésorier.
J. George ECCARIUS, secrétaire général.

Londres, le 1er septembre 1869. Office, 256, High Holborn, W. C. London.

II

RAPPORTS DES SECTIONS.

Rapport du Conseil général belge.

A. Propagande.

Immédiatement après le congrès de septembre, une nouvelle carrière s'offrit aux délégués des meetings. Il s'agissait de faire dans le Borinage (environs de Mons) ce qui avait été fait pour le bassin de Charleroi : de nombreux meetings furent organisés et tout semblait promettre de brillants succès.

Malheureusement l'homme qui le premier nous avait appelés là, M. Coudray, n'était guidé que par des motifs d'intérêt. Plein d'astuce et de dissimulation, il s'insinuait dans toutes les sections, s'attachant surtout à gagner les comités ; puis, frappant un grand coup, il les réunit au mois de janvier, dans une séance où ils se votèrent réciproquement des traitements sur le pied de 1 fr. 20 par homme et par an,

ce qui fait, pour dix mille hommes seulement, 12,000 francs rien qu'en traitements.

Devant un pareil trait une rupture était nécessaire. Les sections de Jemmapes, Cuesmes et Ghlin nous restèrent fidèles : les comités des autres suivirent M. Coudray. Nous disons *les comités*, car ils se gardèrent bien de faire approuver leurs mesures en convoquant des assemblées.

Dans la plupart des meetings tenus par le Conseil général dans les sections dissidentes, les membres furent unanimes à flétrir ces manœuvres, mais les comités, ne voulant pas abandonner leurs traitements, profitaient de l'inexpérience des membres pour rester en fonctions, en les menaçant de ne rendre ni les papiers ni les fonds s'ils étaient démissionnés. Cependant, au mois de mars, Frameries se détacha de M. Coudray.

Aujourd'hui, M Coudray a jeté le masque : il renie l'Association internationale et avoue hautement ses attaches gouvernementales. Il a lu dernièrement dans un meeting une lettre approbative de M. le ministre Jamar. Aussi les ouvriers se détachent-ils complétement de lui. A Pàturages et à Quaregnon, ils ont décidé la nomination d'un nouveau comité ; ailleurs, il n'a plus avec lui que ses comités qui seront également remplacés. De tout cela, il ne restera qu'une bonne leçon pour les ouvriers borains et beaucoup d'argent perdu pour eux, car ces gens n'ont jamais rendu aucune espèce de comptes.

Ceci nous conduit à parler d'un événement qui s'est produit au sein de la section bruxelloise. Quelques membres de cette section, membres aussi de la société le *Peuple*, avaient été vivement blâmés de la façon peu délicate dont ils avaient escamoté le journal « la *Tribune du Peuple,* » or-

gane de l'Association précitée. Pour se venger, ils n'imaginèrent rien de mieux que de se liguer avec M. Coudray et de l'aider dans ses projets peu honorables. Cet incident amena l'exclusion de cinq membres. A ceux-là se joignirent quelques mécontents qui résolurent d'élever autel contre autel, et établirent à Bruxelles la section des Affranchis, ou autrement encore « Branche révolutionnaire. » Malgré tous leurs efforts, ils n'ont pu rallier une seule section de province. Toutefois, ceci nous amenait à poser cette question au congrès belge du 16 mai : Peut-il exister en Belgique une section de l'Internationale en dehors de la Fédération belge ? Cette question fut résolue négativement à l'unanimité moins deux voix, et il fut décidé que les délégués belges notifieraient cette décision au Congrès de Bâle.

Vers le mois de mars, le bassin du Centre (entre Mons et Charleroi) nous réclama à son tour, et là, en peu de temps, se formèrent une dizaine de sections dont quelques-unes sont déjà fort importantes. Ce qui distingua la propagande dans cette partie du pays, ce fut la résistance acharnée opposée par la classe des exploiteurs, qui alla plus d'une fois jusqu'aux voies de fait. Les autorités et la police se mettaient à la tête de bandes de perturbateurs. M. Defor, bourgmestre de Houdeng Gœgnies, non content de s'armer d'œufs crus en guise de projectiles, s'emporta jusqu'à proférer des menaces d'assassinat contre un délégué. Inutile de dire que ce monsieur n'a pas été inquiété par la justice.

Le bassin de Charleroi continuait entre temps à être le théâtre de nombreux meetings. Il compta jusqu'à 42 sections locales. Quelques-unes, plus éloignées du centre, sont tombées depuis, parce qu'on fut obligé de les négliger ;

mais il est resté dans ces localités assez de bons éléments pour pouvoir reconstituer ces sections à la première occasion.

Pendant que le Conseil général organisait les sections du Hainaut, la province de Liége était remuée par l'active propagande des sections de Liége et de Verviers. Cette dernière ville a groupé autour d'elle une quinzaine de sections, et avec les sections en voie de formation, on peut en compter autant autour de Liége.

La fédération de la Vesdre a un journal, le *Mirabeau*, paraissant deux fois par mois.

Dans la province de Namur, outre quelques villages houillers, Namur et Dinant ont des sections en voie de formation.

Bruxelles s'est augmentée, depuis le dernier congrès, des sociétés suivantes : maçons, terrassiers, tisserands, chapeliers, teinturiers en peaux, mécaniciens, relieurs. Elle a fondé une section à Waterloo.

Les marbriers ont fondé une association de production au sein de leur société de résistance.

Quelques localités de la province de Brabant ont aussi vu naître des sections, et plusieurs meetings se sont tenus, notamment à Woluwe Saint-Pierre et Koekelberg, dans le Brabant flamand, Houtain-le-Val, Waterloo, le Chenois, dans le Brabant wallon.

Les provinces flamandes ont moins progressé que les provinces wallonnes; cela tient surtout à la difficulté qu'il y a de porter ses efforts de tous côtés à la fois. Anvers s'est notablement développée : une des meilleures acquisitions de la section a été celle de la société des cigariers, au nombre de 400 membres. La section d'Anvers a

un journal hebdomadaire flamand, le *Werker*. A Gand, le *Werkersbond* (Union ouvrière) composée d'une fédération de sociétés, ouvrières s'est affilié à l'Internationale.

A Bruges, plusieurs sociétés ouvrières, ont adhéré à l'Internationale.

Outre les localités où il existe des sections constituées, il en est bon nombre où nous comptons des partisans, mais où il ne nous a pas encore été possible de nous rendre.

En résumé, les provinces de Liége et de Hainaut appartiennent presque *tout entières* à l'Internationale, et nous sommes attendus dans les autres. Même là où jamais un membre de l'Internationale n'a pénétré, les ouvriers ne parlent que d'Elle, n'ont espérance qu'en *Elle;* déjà nos forces contrebalancent celles de la réaction : elles ne tarderont pas à les dépasser.

B. Organisation.

Jusqu'au dernier congrès la section bruxelloise a rempli le rôle de section centrale. Le nombre des sections s'accroissant toujours, ce mode d'organisation présenta des inconvénients nombreux. La section bruxelloise, absorbée par la province, ne pouvait, ni s'occuper de ses propres affaires, ni conduire celles de la fédération belge avec toute la célérité désirable.

Le congrès belge du 25 décembre 1868 para à cette difficulté par l'élection d'un conseil général de dix-sept membres, nommés pour un an. Ce conseil général reçut pour

attribution la propagande et les rapports entre les sections de l'intérieur et avec celles de l'extérieur. La création d'un journal, l'*Internationale*, fut décidée, et la rédaction en fut confiée au conseil général belge. Ce conseil est sous la surveillance du congrès belge, formé d'un délégué par section et se réunissant deux fois par an.

Les sections furent en outre fédérées par bassins industriels. Il y en eut d'abord quatre dans le bassin de Charleroi ; elles furent réduites à deux dont les centres sont Gilly et Dampremy. Une dans le Borinage : centre, Jemmapes. Une dans le bassin de la Vesdre : centre, Verviers. Une dans le bassin de Liége : centre, Liége. Le centre va bientôt aussi être organisé en fédération. Ces sections tiennent des congrès, les unes mensuellement, les autres trimestriellement. Chacun des centres a un conseil fédéral permanent.

En outre les sections de Bruxelles, Liége, Gand, Anvers et Bruges sont organisées en fédérations de corps de métier. Un conseil fédéral, formé des délégués des unions ouvrières, y siége à côté du comité administratif.

Bien que chaque section soit libre de s'organiser à sa manière, chez presque toutes l'exemple démocratique donné par la section bruxelloise a prévalu. Non-seulement il n'y a point de présidents, mais les comités n'ont d'autre mission que d'exécuter les volontés de l'assemblée générale. Toutes les délibérations sont publiques pour les membres, depuis celles des comités de corps de métier jusqu'à celles du conseil général. Les comités ne peuvent prendre aucune mesure, aucune dépense, qui n'ait été votée en assemblée générale. C'est véritablement pour les travailleurs un *self-government*.

C. Grèves.

Grève des tisserands à Gand. — Avec l'aide des sections de toute la Belgique, après plusieurs mois de lutte d'atelier en atelier, les ouvriers ont abouti partout à obtenir l'augmentation qu'ils réclamaient. La grève des fileurs de Pepinster s'est terminée par une transaction à l'amiable entre les ouvriers et leur patron.

En revanche, la grève des tisserands à Hodimont-lez-Verviers n'a pas réussi : toutefois les ouvriers n'ont pas consenti à rentrer chez leur patron, et ont préféré aller chercher de l'ouvrage ailleurs. La grève des ouvriers voiliers d'Anvers a abouti à la formation d'une société coopérative de production. Bien que cette société ait été entravée par toutes sortes de persécutions, elle lutte courageusement et espère bien prendre le dessus.

D. Grèves de Seraing et du Borinage. — Poursuites contre l'Internationale.

Le pouvoir, inquiet de nos succès et ne pouvant pas, à cause du droit d'association, empêcher notre propagande, guettait une occasion de nous prendre par surprise, et crut l'avoir trouvée lors des grèves de Seraing et du Borinage. Quelle que soit l'importance de ce sujet, nous ne le traiterons que brièvement, nous en étant longuement expliqués dans le journal l'*Internationale*.

Des exigences insupportables forcent les ouvriers pud-

dleurs de la société Cockerill à se mettre en grève. Des conseils, que nous avons lieu de croire intéressés et perfides, poussent les mineurs à en faire autant, alors que le moment était on ne peut plus mal choisi pour ces derniers.

La troupe, envoyée en hâte sur les lieux, alors que rien ne réclamait son concours, pour riposter à quelques pierres lancées au hasard, ensanglante les rues de Seraing durant quatre nuits.

Simultanément une grève de houilleurs éclatait au Flénu de Jemmapes, et s'étendait bientôt à tout le Borinage. A Seraing, c'étaient les baïonnettes qui avaient fonctionné; à Frameries l'on fusille. Au bois de Wasmes, nombre d'ouvriers s'étaient réfugiés; on entoure le bois, et on le fouille à la baïonnette.

Dans cette circonstance, l'Internationale fit son possible pour engager les ouvriers au calme, ce qui n'empêcha pas le pouvoir de l'accuser d'avoir poussé à la révolte.

Le samedi, 17 avril, des perquisitions étaient faites chez tous les membres du conseil général, et le secrétaire général Hins, qui avait convoqué des meetings à Seraing et à Jemmapes pour *apaiser les ouvriers*, surexcités par tant d'horreurs, était mis en arrestation. Le lundi, on arrêtait, à Bruxelles, Croisier, qui, la veille, avait tenu des meetings à Cuesmes et à Frameries. Le même jour, Splingard était arrêté en plein meeting à Wasmes. Le mandat d'amener de tous trois portait cette étrange accusation : « *prévenus d'avoir formé une association ayant pour but d'attenter aux personnes et aux propriétés ;* » en d'autres termes, on les considérait comme des brigands.

Après un mois de prison préventive, on les relâcha, sans

leur avoir donné, en aucune manière, une raison plausible de leur arrestation.

Les membres du conseil général furent appelés l'un après l'autre devant le juge d'instruction, puis il ne fut plus question de rien. Nos papiers sont toujours dans la main de ces gens-là : ils ne peuvent nous déclarer coupables, et il leur répugne de nous avouer innocents. Le pouvoir, en l'absence de lois spéciales, avait voulu profiter des pouvoirs exorbitants du parquet pour faire de l'arbitraire à sa guise ; puis, incapable de trouver un prétexte pour nous condamner ; il abandonne l'affaire.

Ces mesures arbitraires n'ont fait que stimuler davantage l'ardeur des membres de l'Internationale, en même temps qu'elles ont montré à leurs ennemis effrayés la force de cette association naissante déjà capable de résister à tous les chocs. Désormais elle défie les persécutions, et bientôt même elle inspirera tant de terreur à ses ennemis que ceux-ci n'oseront plus la persécuter. Elle a pris pour devise ce mot de Danton : « DE L'AUDACE, DE L'AUDACE, ET ENCORE DE L'AUDACE. »

Le délégué,

EUGÈNE HINS.

Rapport au Conseil général de l'Association internationale des travailleurs sur l'état du bureau correspondant de Marseille [1].

Citoyens,

Après douze longs mois de sommeil, l'Association inter-

[1] Ce rapport et l'adresse des marins de Marseille ont été lus par Albert Richard dans la troisième séance du congrès (7 septembre

nationale des travailleurs s'est réveillée à Marseille au milieu de l'agitation générale qu'elle a heureusement créée parmi les travailleurs de toutes les nations civilisées.

Le bureau *correspondant de Marseille a été seulement installé en cette ville dans le courant du mois d'août*, au moment même où les principes de l'Association ouvrière, telle que nous la comprenons, se réalisaient en passant dans la pratique. Le bureau correspondant devint naturellement le centre générateur du mouvement socialiste qui, dès aujourd'hui, est sérieusement développé et promet pour l'avenir prochain d'heureux résultats.

Trois corporations à peine organisées, sous l'égide de notre association, ont adhéré spontanément à son principe. Dans les rares intervalles que nous laisse le soin de ces organisations, nous avons recueilli quelques adhésions individuelles qui iront en s'augmentant sur une échelle considérable.

Ainsi, *les vanniers, les chaisiers et les marins font désormais partie de la grande famille*, qui bientôt sera unique parce qu'elle unira par un même lien les travailleurs des deux mondes. Inutile de faire ressortir l'importance de l'adhésion des travailleurs matelots; d'ailleurs les pièces qu'ils nous font parvenir, pour en saisir le Congrès, ont une éloquence originale que nous ne voulons pas déflorer.

Avantpeu et aussitôt organisés fédérativement, les travailleurs marseillais enverront, nous l'espérons, une adhésion collective à l'Association internationale, et dès ce moment le lien créé sera indestructible.

Salut et fraternité!

Le correspondant,
BASTELICA.

Adresse des marins Français de cette ville.

Marseille, le 2 septembre 1869.

Aux délégués des corporations ouvrières au Congrès international de Bâle, les membres de l'union des marins français, salut et fraternité !

Citoyens et frères,

Animés de l'esprit de solidarité qui doit unir tous les prolétaires, partout victimes de l'exploitation de l'homme par l'homme, nous venons apporter à votre assemblée le concours de notre adhésion morale.

Grâce à des préjugés indignes de nous, et habilement entretenus par ceux qui ont intérêt à nous diviser, nous avons jusqu'à ce jour formé une catégorie à part, distincte de celle des autres ouvriers. Un emblème nous éloignait les uns des autres !.

Comme le vôtre cependant, souffrance et misère, tel a été et tel est encore notre sort. Comme le vôtre, *Revendication sociale*, tel est le programme que nous avons inscrit sur notre drapeau !

Il est temps que nous fassions litière des barrières qui nous séparaient; qu'il n'y ait plus à partir de ce jour ni matelots ni ouvriers; qu'il n'y ait plus que des travailleurs trop longtemps abusés, et poursuivant le but commun : l'avénement de la *Justice*.

Espoir et Courage.

Au nom de l'Union des marins français. Les membres du conseil.

(Suivent les signatures.)

Rapport sur la corporation des ovalistes de Lyon.

La corporation ouvrière au nom de laquelle je viens exposer des griefs au sein du Congrès est intéressante à plusieurs points de vue. C'est d'abord une corporation où la majorité est composée de femmes. C'est à ce titre que je réclame tour à tour au nom de ces malheureuses, d'abord la pitié universelle pour elles, ensuite la réprobation générale pour leurs oppresseurs.

En économie sociale, il est établi sans conteste que la femme qui est obligée de travailler pour subvenir à ses besoins les plus impérieux, établit par ce seul fait une concurrence dangereuse pour le travail de l'homme. D'un côté, avec l'organisation politique et sociale actuelle, il est impossible qu'il en soit autrement. Les gouvernements et les capitalistes, dispensateurs de la fortune publique, ont eu soin de créer cet amalgamme où la fatalité semble jouer le plus grand rôle ; de sorte que, pour tout individu qui n'est pas tout à fait dépourvu de bon sens ou de bonne foi, la question se pose claire, incisive, pressante. D'où vient le mal ? Tout le monde le sait. Quel est le remède ? Tout le monde hésite à se prononcer. A quoi tient cet état de choses ? A ce que le plus grand nombre des capitalistes et des théoriciens se sont contentés de signaler les anomalies qui pèsent sur l'existence des travailleurs sans que presque jamais aucun d'eux ait pu trouver le moyen d'arriver à une solution pratique. Et pour quelle cause ? Parce que la plupart, pour ne pas dire tous, ont complétement ignoré les premières notions de ce qui constitue un travailleur proprement dit.

Découvrir un système, c'est bien, le mettre en pratique, c'est mieux. Or, tout ce qui a été dit et écrit, depuis le premier des économistes jusqu'au dernier, n'a abouti jusqu'à présent qu'à faire entrevoir aux malheureux dépossédés de la terre un avenir si lointain et si confus, que le découragement s'empare par moments du plus grand nombre.

En voyant l'état d'exploitation et d'asservissement où sont plongées les malheureuses au nom desquelles je parle, l'on se demande si la barbarie de l'état sauvage n'est pas préférable à cette civilisation mensongère et inhumaine dont se vantent avec tant d'orgueil les nations européennes ! ! !

Avant 1848, en France, les malheureuses assujetties à cette industrie meurtrière travaillaient, dans les villes, seize heures par jour, à 1 fr. 25 c. environ. Dans les campagnes, où aucune police ne surveillait la cupidité des patrons, elles travaillaient dix-sept heures, et les meilleures ouvrières gagnaient de 18 à 22 francs par mois. Ce n'est pas tout, pour complaire à son patron, le garde-chiourne de ces bagnes inavoués, ou, si l'on veut, le contre-maître, trouvait encore le moyen, par des manœuvres infernales, de leur voler deux heures par jour, ce qui, tout compte fait, portait la journée à 18 et 19 heures ! Et pour pousser l'abomination à son comble, on rencontrait, et on rencontre encore, de jeunes ouvrières de 9, 10 et 11 ans !... Que l'on vienne nous dire encore après cela que nous vivons sous des gouvernements libéraux ! Que l'on vienne nous dire encore que les commerçants et les industriels qui accaparent les millions au prix de tant d'atrocités sont d'honnêtes gens ! Un homme qui, dans un mouvement de colère, portera à son semblable un coup pouvant porter atteinte à sa santé ou à sa vie sera traduit devant les tribunaux, con-

damné comme un misérable dangereux pour la société, et ce sera justice : et tous ces vampires qui se vautrent dans un luxe insultant, et qui, de propos délibéré, assassinent indirectement des milliers de producteurs, passeraient impunément pour d'honorables citoyens ! Mais alors, logique, où es-tu ?

En 1848, une grève éclata, de justes réclamations se firent entendre, et après quelques jours de lutte, la journée fut réduite de deux heures pour les ouvriers de Lyon. Cette nouvelle condition a duré jusqu'au commencement de juillet 1869, époque à laquelle de nouvelles réclamations ont été adressées aux patrons. Après un mois ou cinq semaines de lutte, la grève s'est terminée par une diminution de travail de deux heures. Bref, on en est arrivé à obtenir de ne travailler que 10 heures par jour. Quant au prix de la journée, il est resté à peu près ce qu'il était avant la grève.

Quelques jours de prison pour les unes, quelques jours de famine pour beaucoup d'autres, tel a été le prix auquel s'est fait cette conquête.

Après avoir vu rapidement l'état de ces malheureuses au point de vue matériel, jetons un coup d'œil sur le côté moral. Ces forçats féminins, après avoir rempli cette journée de labeur, sont réduites le soir à monter sous les combles des maisons qui leur servent d'ateliers, dans des chenils qui leur servent de dortoirs. Là, elles trouvent un grabat dont le linge n'est changé que tous les trois mois et le plus souvent tous les six mois. Quant aux accessoires, ils ne sont changés ou appropriés que lorsqu'on est obligé de les remplacer complétement. Tous les insectes de la création, pour me servir d'une expression vulgaire, habitent ces lieux infects, de sorte qu'après avoir épuisé leur corps,

en travaillant toute la journée pour entretenir le luxe des parasites, elles sont obligées de le donner, la nuit, en pâture à la vermine

L'ignorance est encore l'apanage de cette classe de la société. Sur mille, l'on en trouvera quarante environ sachant un peu lire, mais on n'en trouvera peut-être pas dix sachant signer leur nom ! Comment pourrait-il en être autrement, puisque dès l'âge de 8 à 9 ans des parents aussi stupides qu'elles les sacrifient déjà comme instruments de production, et les livrent à la merci d'individus sans entrailles qui n'ont pas honte de pratiquer la traite des blancs en plein dix-neuvième siècle ! De là cette pauvreté d'intelligence qui fait bientôt d'elles des créatures dégradées au moral comme au physique. Ainsi, immoralité faute d'instruction, souffrances physiques par l'excès du travail au-dessous de l'âge voulu, insuffisance de gain comme salaire pour le genre de travail qu'elles font, voilà les causes capitales qui font de ces pauvres créatures le jouet de toutes les passions mauvaises de la société. Une grande partie d'entre elles peuplent les hospices, beaucoup d'autres se font condamner pour infanticide, de sorte que l'on peut considérer les prisons et les hospices comme les asiles de retraite de ces victimes du travail !

Nous ne ferons pas comme ces juges nommés par le bon plaisir de quelques têtes couronnées. Nous ne dirons pas que pour tel ou tel motif nous sommes obligés de jeter un voile sur les griefs que la justice humaine nous force de dénoncer. Nous venons au contraire, avec toute la brutalité des faits, exposer devant les assises du travail tout ce qu'il y a d'horrible, pour ne pas dire plus, dans la position insoutenable qui est faite au plus grand nombre par l'organisation anarchique sous laquelle nous vivons.

Nous voudrions pouvoir faire en sorte que l'indignation qui nous exaspère s'innoculât immédiatement dans les veines de tous les travailleurs ! ! !

Pour remédier au plus tôt à cet état de choses, il ne s'agit pas de savoir si tel système économique est meilleur que tel autre, nous devons nous occuper sérieusement et d'urgence d'organiser, par tous les moyens possibles, un programme qui nous permette de mettre à la disposition d'une corporation quelconque des secours immédiats pour l'aider à secouer le joug de l'exploitation. Presque tous les économistes s'acharnent à trouver la solution complète du système économique social, mais malheureusement presque pas un ne s'occupe de l'organisation matérielle de son système. Cependant nous savons par l'expérience que le peuple n'a pas toujours le temps d'attendre que les rêveries des penseurs de tous les pays se changent en réalités. La misère et la faim rendent l'homme impatient ou l'abrutissent. Les grandes fortunes rendent l'homme orgueilleux et égoïste, par conséquent nuisible. Trouver la solution de ce problème n'est pas difficile, les autres améliorations viendraient ensuite d'elles-mêmes.

Il me reste un devoir impérieux à remplir ; c'est celui d'adresser, au nom de la corporation que je représente, tous les sentiments de reconnaissance fraternelle dont sont animés ses membres envers les généreuses sections de l'Internationale qui ont donné un témoignage si éclatant de leurs sentiments de solidarité.

Lyon, le 3 septembre 1869.

Le délégué,

LOUIS PALIX.

Rapport de la Société des marbriers de Paris.

Citoyens,

Les ouvriers marbriers de Paris ont tenu à se faire représenter tout particulièrement au Congrès :

1° Parce que la chambre syndicale de la marbrerie vient de subir une double épreuve de résistance *semi-loyale*, et j'emploie ce mot avec intention, car vous n'ignorez pas que les ailes de la liberté d'association en France ne sont pas encore poussées ;

2° Parce qu'ils sont à la veille d'en recommencer une troisième, et qu'ils ont besoin de faire connaître à leurs frères de tous les pays les détails de la tâche qu'ils ont entreprise, afin de resserrer les liens qui doivent les unir pour la défense de leurs intérêts internationaux et professionnels.

La lutte que nous avons soutenue, avec toute la sagesse que donne la conviction du droit et de la justice, a réussi au delà de nos prévisions ; nous avons procédé rapidement, et cependant nous étions bien jeunes, notre chambre syndicale n'avait pas encore de dents : elle était sans argent. Mais le sentiment de la solidarité s'était éveillé parmi les marbriers à la voix des syndics qu'ils s'étaient choisis, et encore aussi à celle des délégués de différentes professions.

En quinze jours, les conscrits de la revendication étaient devenus des héros, prêts à tout sacrifier pour faire triompher leurs justes réclamations. Tout allait pour le mieux, lorsqu'au milieu de leur pacifique combat, lorsqu'aucun acte portant atteinte à la liberté du travail individuel n'avait été commis, lorsque nous n'avions décidé la cessation du tra-

vail qu'après avoir épuisé tous les moyens de conciliation pour obtenir de nos patrons des concessions légitimes, nous avons été victimes de rigueurs extrajudiciaires.

Nos livres de comptabilité, nos papiers ont été saisis, nos domiciles soumis aux perquisitions, notre correspondance intime fouillée et emportée à demi, à la volonté des agents chargés de cette triste mission.

On nous avait mis dans le dénûment le plus complet, non parce qu'on avait saisi la caisse (il n'y en avait pas au siége social, elle était en sûreté dans la poche de tous les adhérents qui n'ont pas manqué à leur devoir), mais parce qu'on avait placé les syndics dans la situation la plus équivoque en les mettant dans l'incapacité de demander ou de rendre des comptes.

Lorsque l'on songe aux bruits calomnieux que ceux qui nous combattent ont l'habitude de répandre parmi les ouvriers pour les diviser, on voit que cette mesure de police était un coup à nous retirer en une heure la confiance de nos collègues.

Les fabricants triomphaient, partout on répandait le bruit de notre prochaine arrestation, et tout cela au milieu de notre deuxième grève!

Eh bien! citoyens, la solidarité morale a fait merveille, pas comme les chassepots, entendons-nous. Les chambres syndicales parisiennes, les caisses de solidarité se sont émues, toutes étaient attaquées dans la chambre syndicale des marbriers. Pendant un mois, tous les journaux ont publié leurs protestations, on ne pouvait les repousser. Les ouvriers demandaient compte à l'administration de la valeur de ses promesses, de ne pas intervenir dans les différends qui pourraient s'élever entre patrons et ouvriers ; elle de-

vait laisser à chacun pleine et entière liberté de défendre ses intérêts et elle attaquait les syndicats par une saisie!...

La tolérance que depuis longtemps l'administration avait accordée uniquement aux patrons, elle n'a pas osé la leur retirer ; il lui a bien fallu la laisser aux ouvriers qui avaient pris la liberté de s'en servir avec la ferme volonté de la transformer, au profit de tous, en *droit d'association*.

Nous avons lutté, et nos frères de la marbrerie n'ont pas cessé pendant la lutte d'être encouragés par les offres de fonds d'un grand nombre de groupes solidaires.

L'esprit de l'œuvre de la société internationale des travailleurs n'était pas mort dans les coups portés au comité de Paris.

On enchaîne les novateurs qui prêchent le règne de la liberté, de la paix, de la raison, de la science et de la justice ; on les tue parfois, mais leur pensée vivifie et éclaire les peuples de l'avenir en dépit de toutes les oppressions.

Instruits par les leçons du passé, soutenus moralement par la solidarité, sans nous préoccuper des dangers du présent, nous avons posé carrément nos conditions aux patrons qui nous exploitaient depuis nombre d'années.

Voici en quelques mots les motifs de nos contestations, sur lesquels nous appelons l'attention fraternelle des marbriers du monde entier en général et de ceux de la Belgique, nos plus proches voisins, en particulier.

A Paris, il y a six mois, la journée des marbriers et polisseurs variait, pour 10 heures de travail, de 5 fr. 50 à 4 fr. 50. On travaillait généralement aux pièces, on faisait des heures supplémentaires, enfin on travaillait le dimanche.

Aujourd'hui, après deux mois de résistance, nous avons

obtenu en principe dans deux spécialités de notre industrie, la cheminée et le meuble, les résultats suivants :

1° Suppression des heures supplémentaires et du travail du dimanche.

2° Généralisation du travail à la journée.

Augmentation de 1 franc par jour pour les marbriers, et 1 fr. 25 c. pour les polisseurs.

Le nombre des dissidents à la caisse générale a été excessivement minime, et déjà nombre de ceux qui avaient refusé leur concours dans les deux premières grèves se font inscrire pour la défense des intérêts des marbriers de la pendule.

Vous remarquerez, citoyens, que je ne vous ai donné aucun détail sur les motifs qui nous ont déterminé à réclamer la réduction des heures de travail ; ils ont été trop sagement étudiés l'année dernière au dernier congrès de Bruxelles et trop bien compris par la totalité du monde entier, pour qu'il me soit nécessaire de m'y arrêter.

Je me contenterai donc de résumer la prolongation du temps employé chaque jour au travail par ces quatre points :

1° Antagonisme continuel entre tous les ouvriers cherchant à accaparer le travail.

2° Abondance de besogne pour les uns, et chômage pour le plus grand nombre.

3° Misère pour tous, inquiétude constante pour la satisfaction des besoins les plus impérieux, facilitant les moyens d'exploiter l'*homme* par le *capital*.

4° Servitude corporelle et morale, et ignorance complète des travailleurs, privés du temps nécessaire pour s'instruire et vivre en famille.

Il ne nous reste plus qu'à nous occuper de la troisième spécialité de notre profession, c'est-à-dire des marbriers-penduliers. Ici se présentent de nouvelles difficultés. La lecture des résolutions prises dans la dernière séance du syndicat des marbriers vous fera comprendre plus facilement que la question que nous avons à résoudre est d'un intérêt universel, et qu'elle n'a pas encore été traitée dans les congrès ouvriers.

Aux Marbriers de Paris.

Citoyens,

La chambre syndicale des ouvriers marbriers de Paris, appelée à discuter sur les réclamations des ouvriers marbriers-penduliers, propose à l'assemblée générale d'adopter les résolutions suivantes :

Considérant que le plus grand nombre des ouvriers polisseurs de pendules travaillent chez eux à façon et que beaucoup de femmes sont employées chez elles à cette besogne;

Considérant qu'il est matériellement impossible, quant à présent, de contraindre patrons et ouvriers à supprimer le travail en chambre et à le remplacer instantanément par le travail à la journée dans les ateliers ;

Considérant que, cela même fût-il possible, ce serait priver injustement les femmes des ressources d'un métier qu'elles professent depuis longtemps;

Considérant que la question du travail à façon est d'une grande importance et présente des difficultés sérieuses intéressant une foule de professions qui occupent beaucoup de façonniers ;

Considérant que les ouvriers façonniers ne peuvent être soumis à la surveillance fraternelle exigée pour la réussite des revendications collectives, puisqu'ils travaillent chez eux en toute liberté et que souvent ils fabriquent à leur compte des objets qu'ils vont offrir et vendre au prix qu'il leur convient;

Considérant que la rentrée des ouvriers à façon dans les ateliers ne pourra s'opérer qu'à la double condition que la solidarité sera assez étroitement établie entre eux pour qu'ils renoncent volontairement à leur mode de travail, et que les patrons disposeront leurs ateliers pour les y recevoir;

Considérant que ces deux conditions sont loin d'être établies, et qu'il n'est pas prouvé que la rentrée dans les ateliers d'un grand nombre d'ouvriers qui travaillent en liberté chez eux soit complétement indispensable pour assurer la solidarité générale des travailleurs;

Considérant qu'il est du devoir de la chambre syndicale de n'abandonner aucune fraction des ouvriers qui ont concouru à la défense de l'intérêt commun, que l'assemblée générale du 22 août a décidé la mise à l'étude de la suppression du travail à façon de la marbrerie ;

Considérant en outre qu'un petit nombre de polisseurs est employé aujourd'hui dans les ateliers ;

Par ces motifs et d'autres à développer :

La chambre syndicale déclare, que quant à présent la suppression du travail à façon et la rentrée dans les ateliers sont impossibles, et qu'il serait inopportun et tout à fait contraire aux intérêts de la collectivité d'entrer à ce sujet en négociations avec les patrons.

La chambre décide qu'une enquête est ouverte dès au-

jourd'hui pour l'étude des moyens à employer pour établir la solidarité et organiser le contrôle du travail des ouvriers et ouvrières à façon de la marbrerie. Elle invite à cet effet les ouvriers des autres professions à l'imiter et à lui fournir tous les renseignements à la solution de cette question.

La chambre décide en outre que le salaire des ouvriers marbriers et polisseurs en pendules n'étant pas en rapport avec leurs besoins essentiels, il y a lieu de consulter l'assemblée générale pour savoir s'il est urgent de prendre toutes mesures immédiates pour obtenir l'augmentation de salaire accordée par les patrons des deux autres parties de l'industrie de la marbrerie de Paris. Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

Citoyens,

Pardonnez-moi si j'ai abusé de vos instants pour vous occuper de nos intérêts particuliers, mais j'ai cru et je crois encore que jamais occasion plus belle ne peut être offerte à un groupe d'exposer les embarras de sa situation devant une assemblée de travailleurs plus compétente.

Le succès de notre entreprise dépend du concours de la solidarité internationale. C'est ici que ses représentants sont réunis; c'est ici que je dois faire appel à nos frères de la Belgique. C'est aux marbriers belges que je dois dire : nous avons vaincu l'exploitation à Paris par l'union, ne soyez pas les instruments qui doivent servir à détruire ce que nous avons élevé.

L'homme isolé dans la société est vaincu, le peuple isolé dans l'humanité est un peuple mort.

Vous connaissez la puissance du capital. Vous savez toutes les ressources productives de la Belgique en matière de marbrerie; vous savez que les ouvriers belges sont mal payés, que les moyens de transport sont faciles, que dans bien des cas enfin nos patrons pourraient chercher à revenir sur les concessions qu'ils nous ont faites s'ils peuvent tirer leurs produits ou leurs ouvriers de la Belgique.

Les misères causées par la concurrence commerciale sont incommensurables, les larmes du travailleur pourraient seules en faire comprendre la profondeur.

C'est donc à vous, marbriers nos frères, vous qui pouvez en liberté adhérer à la société internationale, de revendiquer un salaire correspondant au nôtre, afin de mettre à néant les tentatives cupides des riches exploiteurs : les marbriers français.

Notre profession, en me choisissant, a voulu prouver que l'esprit de nationalité avait disparu, puisqu'elle a tenu à se faire représenter au Congrès par un étranger qu'elle avait déjà choisi comme président de son syndicat.

Pour moi, citoyens, ma tâche est terminée. Je n'ai pas l'habitude de la parole et je viens ici chercher la lumière; mais ce que j'ai à cœur de vous dire, c'est que notre profession a les yeux fixés sur vous et qu'elle attend avec anxiété les résolutions du Congrès.

Si la question pratique m'a été dévolue, c'est qu'elle comptait sur mes collègues pour l'étude des questions d'économie sociale.

Jamais les marbriers n'ont cru que la solidarité n'avait pour but que l'élévation du salaire et pour moyen que les grèves; ils savent, et ils vont tenter de l'éprouver, que l'association des efforts productifs peut seule nous amener à

l'émancipation en assurant à chacun la juste rétribution de ses labeurs.

Je terminerai donc en vous disant en leur nom, travailleurs délégués de tous les pays, si les ouvriers français ne peuvent combattre ostensiblement dans vos rangs pour la revendication de toutes les libertés sociales et politiques, ils sont de cœur avec vous.

Ils ont confiance et espoir dans l'entreprise gigantesque de la Société internationale des travailleurs, et une admiration sans borne pour le courage et le dévouement de ceux qui soutiennent son drapeau malgré tous les efforts de l'oppression.

Ils comptent enfin sur la solidarité des travailleurs du monde entier pour opérer la transformation sociale sans révolution brutale.

Le délégué.

FLAHAUT.

Situation du bureau de Paris.

Le citoyen Murat a la parole. Il explique en quelques mots la situation des sociétés ouvrières parisiennes :

« Après la dissolution du bureau de Paris par la justice « française, l'esprit de l'Internationale s'est répandu dans « toutes les sociétés ouvrières ; différents petits groupes de « notre association se reforment; les sociétés de Paris, « quoique partageant nos principes, n'ont pas encore effecti- « vement adhéré à l'Internationale parce qu'elles veulent se « fédérer entre elles, ce qui serait déjà fait sans l'interven- « tion de la police lors des dernières élections, ainsi que

« l'affirme le manifeste qu'elles viennent de publier ; sans « ces entraves elles auraient adhéré en masse. »

Il parle de la grève de Barcelone, qu'un journal français, le *Réveil*, a dit avoir été fomentée par l'Internationale. Deux autres versions peu probables ont circulé. La première attribuait la grève aux partisans d'Isabelle : il croit les ouvriers de Barcelone trop républicains pour que ce soit vrai; la deuxième, que ce ne pouvait être autres que les manufacturiers anglais : il ne le croit pas plus, parce qu'il sait les ouvriers espagnols trop patriotiques pour cela.

Il croit, en sa qualité de fondé de pouvoirs du conseil général, devoir répondre à toutes ces calomnies, qui ne devraient pas être répandues par des journaux républicains; on le comprendrait des organes bonapartistes. Il a écrit à ce sujet une lettre un peu vive peut-être qui a été suivie d'une réponse brutale; cependant, puisque ni les délégués de Genève, ni ceux de Barcelone n'ont parlé de ce fait, c'est qu'il ne s'était pas trompé.

Dans la séance du 9, Varlin complète ce qu'a dit Murat sur l'*Internationale* de Paris.

Il fait ressortir combien la dissolution violente du bureau de Paris a produit d'heureux effets au point de vue de la propagande en faveur de l'Internationale. Beaucoup de travailleurs ne s'étaient jamais occupés de l'Association avant la condamnation : ils sont venus, dès ce moment, demander à adhérer, si cela était encore possible. *Pour tous les ouvriers, l'Association continuait d'exister : son idée se répandait et la perpétuait dans les masses, aussi bien qu'aux yeux de la bourgeoisie inquiète. Tous les membres du bureau de Paris ont fait ce qu'ils ont pu pour répandre les principes, en affirmant la solidarité internatio-*

nale; partout ils ont cherché, malgré les entraves, à créer des liens entre toutes les sociétés ouvrières; et quand les travailleurs venaient s'adresser à eux, ce n'était plus, il est vrai, le bureau de Paris, supprimé de par la loi, qui prenait leur cause en main, mais les anciens membres dudit bureau.

Deux sociétés d'études se sont fondées : *Le Cercle d'études sociales*, et *les Travailleurs-Unis*, toutes deux viennent d'envoyer leur adhésion à l'Internationale.

Il raconte les efforts des sociétés coopératives pour seconder le mouvement provoqué par l'Internationale, et dans l'intention bien arrêtée d'arriver à obtenir une adhésion directe. Déjà la société des lithographes a voté son adhésion: la société des relieurs qu'il représente n'est donc pas la seule affiliée en bloc.

Il est plus que probable, ajoute-t-il, qu'au retour de Bâle, les délégués entraîneront les autres corporations à faire de même; il dit en terminant que *l'Association internationale n'est pas morte à Paris ; qu'au contraire elle y est plus vivace que jamais.*

Section de Bâle.

Lorsque la grève de Bâle éclata, les bourgeois de cette ville croyaient à une révolution : c'est ce qui explique l'attitude arrogante de ces messieurs dans le conflit économique qui a agité cette ville pendant plusieurs semaines; cependant, malgré le résultat en apparence négatif de la grève, les ouvriers y ont gagné un léger adoucissement : différentes sociétés ouvrières se sont formées, et conti-

nuent à se former depuis cette époque, mais on ne peut encore les considérer comme une force pour l'Internationale. Après les manifestations pacifiques du congrès, elles n'hésiteront pas à venir adhérer à notre association.

Le délégué,
BRUHIN.

Rapport des délégués du centre fédéral des sociétés ouvrières de Barcelone.

Compagnons,

Les sociétés ouvrières de l'Espagne jouissaient, à l'époque du précédent congrès de l'Association internationale, comme vous le savez, de peu de liberté, et, par conséquent, de peu de vie.

Profitant d'un mouvement de la politique militaire, le peuple est parvenu à détruire le trône qui opprimait toujours les forces vives du travail.

Les effets bienfaisants de la liberté ont donné une grande solidarité et une grande force aux sociétés peu nombreuses qui ont su résister à cette longue période d'oppression. D'abord furent instituées des sociétés de tout genre, non-seulement dans les grands centres ouvriers, mais aussi dans les localités de peu d'industrie. Ces sociétés eurent besoin d'une direction consciente pour établir l'harmonie et affermir les principes régénérateurs qui vivifient toute association.

L'organisation du pays est telle qu'en agissant avec intelligence, elle peut donner, dans peu de temps, des résultats remarquables pour l'Internationale.

Barcelone est une ville des plus importantes pour cela; car les corporations y actuellement organisées sont au nombre de 38 avec 7,081 membres. — L'importance manufacturière et industrielle se fait remarquer à Barcelone par un nombre très-important de fabriques de tous genres; ce qui fait aussi de cette ville le point le plus important de la péninsule Ibérique par le développement des sociétés ouvrières.

Le Centre fédéral des sociétés ouvrières constitué après l'*évolution* de septembre, — en octobre 1868, — est parvenu à organiser et à fédérer quelques-unes des sociétés ouvrières de plusieurs endroits de l'Espagne, et trente-quatre sociétés ouvrières de Barcelone travaillant pour l'organisation ouvrière ibérique. Le Centre a une forme fédérative, rejetant la forme monarchique d'un seul président, et chaque jour devient plus sympathique le mouvement ouvrier que vous, plus instruits que nous, avez accompli, en défendant et répandant les principes sociologiques les plus radicaux.

Beaucoup de sociétés ouvrières s'y sont réunies pour coopérer au même but. Dans le catalogue que nous présentons au Congrès, nous indiquons le nom, le domicile, le système sociétaire et le nombre des membres de toutes ces sociétés. Ici il suffit de constater qu'en Espagne nous en connaissons 195 avec plus de 20,000 membres.

La création d'un journal, la *Federacion*, solidarise déjà tous ces éléments; son but est d'opérer la réforme par les ouvriers et pour les ouvriers : son importance est grande sous tous les rapports. Le Centre fédéral a célébré en décembre dernier un congrès d'ouvriers de Catalogne, et en célébrera un autre des ouvriers de la péninsule Ibérique

Ainsi même, le Centre a envoyé aux Cortès constituantes un ouvrier de son sein, et au Municipe, d'autres qui représentent dans ces assemblées les vrais intérêts humains, ceux du travail et des travailleurs.

Pour arriver à un résultat solide d'organisation, il fut constitué à Madrid et à Barcelone un petit noyau d'hommes dévoués dont le but est celui de l'Association internationale, et qui, sans prendre ouvertement le titre de l'Association, propagent les vrais principes de la Vérité, de la Justice et de la Morale, et en même temps font connaître les grandes théories et les solutions qui sont approuvées par l'Association. Les résultats croissent à merveille, parce que les avantages et les pures idées de l'Association s'impriment dans le cœur de nos ouvriers.

L'état politique actuel de l'Espagne est, sous tous les rapports, transitoire. Le moment de la transformation sociale n'est pas encore arrivé : aujourd'hui, il lui manquerait la simultanéité d'action; il tardera sûrement le peu de temps qu'il faut pour compléter la fédération ouvrière.

Pour cela, il faut ne pas s'écarter du chemin que nous avons indiqué plus haut : une propagande scientifique et active, en écartant toute personnalité. Aujourd'hui, il ne faut pas en douter, les sections espagnoles de l'Association internationale doivent travailler avec beaucoup de prudence : il faut éviter que l'Internationale en Espagne s'attache à un parti ou à une secte; car notre révolution n'est ni de parti, ni de secte : elle est sociale. — Nous voulons être conséquents à vos doctrines et imiter votre dévouement; nous voulons que la péninsule Ibérique ouvrière tout entière soit quelque jour (oh! grand jour!) de l'Internationale.

Cette déclaration peut être accomplie si vous voulez célébrer le congrès international prochain dans la capitale industrielle de la république fédérative ibérique. — De prochains événements pourront vous convaincre de la possibilité de parvenir à ce résultat. Cependant, bien que l'établissement de la république soit retardé, nous croyons qu'il y aura la liberté suffisante pour pouvoir y célébrer le congrès, si vous le croyez convenable.

Les principes les plus radicaux de la science sociale, bien que rejetés, comme vous pouvez le penser, par le clergé, le militarisme, la bourgeoisie et l'aristocratie, ne laissent pas de pousser de fécondes racines en Espagne, particulièrement parmi les ouvriers qui les accueillent avec une faveur croissante.

Le Centre s'est occupé un peu de tous les points qui constituent le programme de ce congrès; et bien que nous n'ayons pu les soumettre à une discussion approfondie, que nos dernières luttes de la politique et du travail nous aient laissé peu de temps pour cela, nous vous présenterons — lors des votes — avec conviction, nos conclusions.

Oui, nous, les ouvriers de la Catalogne, admettons complétement tous les principes de l'Internationale; mais, parce que la transformation est grande chez nous dans l'actualité, et afin d'obtenir un triomphe complet, nous avançons, quoique lentement, avec sûreté vers le but que vous souhaitez aussi bien que nous.

Au sujet du travail, nous commençons à combattre avec une véritable force; nous sommes bien convaincus que le salariat est une des infamies sociales, et que le produit du travail étant une richesse dont tous jouissent, il faut, en

conséquence, que tous coopèrent réellement au travail. Nous sommes tout disposés à combattre de toute manière pour obtenir la justice sociale; nous voulons donc la régénération morale, intellectuelle et matérielle de notre classe, pour l'émanciper et faire entrer les classes privilégiées, en les abolissant, dans le grand, fécond et honnête champ du travail, établissant ainsi l'égalité sur la terre.

A Barcelone, les travailleurs : tisserands, mécaniciens, fileurs et journaliers de fabrique soutinrent une grève sur laquelle ont publié beaucoup de faussetés les journaux bourgeois d'Espagne et d'extérieur; nous devons constater ici que la grève continuait au commencement de septembre, malgré un contrat fait et signé par une commission mixte ou d'arbitrage, composée d'ouvriers et de patrons; et que la grève était soutenue par les seuls efforts des ouvriers, par les sociétés affiliées au Centre fédéral, qui s'aident mutuellement pour vaincre le capital tyrannique et monopolisateur.

Entre nous, les ouvriers catalans, et, nous pensons, bientôt ceux de toute la presqu'île Ibérique, entre nous et vous la solidarité morale et intellectuelle est déjà un fait, à un tel degré, que la solidarité matérielle ne peut tarder beaucoup.

La question de l'instruction, considérée comme un moyen de réunion des divers éléments révolutionnaires, avance. *Ateneo de la clase obrera*, institution pour le développement intellectuel et physique de l'ouvrier, donnera bientôt des résultats remarquables. Pour l'enseignement intégral, nous commençons et tâcherons de posséder le grand capital de la force intellectuelle pour anéantir l'iniquité des théologiens et des savants bourgeois.

Compagnons,

Par la persévérance, l'union et la solidarité, dans chaque situation de la vie, dans chaque endroit du monde, quelles que soient les nationalités, nous aurons la Paix et la Liberté, en abolissant les États ; car tous les hommes doivent former un seul faisceau, et tous les peuples une fédération libre d'associations libres d'ouvriers. Mais cela n'est pas tout ; il faut l'égalité économique, il faut que la propriété devienne collective, et pour cela il faut l'abolition du droit d'héritage.

Sachons par la réciprocité du respect affirmer l'inviolabilité et la dignité humaines : *aimons le prochain plus que nous-mêmes et l'humanité plus que toutes les choses.*

Revendiquons et affirmons internationalement le Droit et le Devoir sociaux : la Justice.

Compagnons,

Au nom de tous les ouvriers de Barcelone et de la péninsule Ibérique en général : Salut et Fraternité ! — Nous sommes envoyés vers vous, nos frères, pour vous assurer que l'Espagne n'est pas restée indifférente à votre mouvement, et pour étudier comment nous pourrons chez nous faire de mieux, et coopérer le plus à garantir les intérêts internationaux des ouvriers, et à obtenir notre juste et souhaitée rédemption.

Vive la république démocratique et sociale !

Les délégués de la fédération des sociétés ouvrières de Barcelone,

R. FARGA PELLICER. G. SENTINION.

Rapport des sections de Genève.

Après le Congrès de Bruxelles, on comprit qu'il manquait d'organisation dans le comité central; aussi des conférences furent ouvertes tous les jeudis afin de préparer une organisation nouvelle dans les statuts.

En outre, plusieurs conférences eurent lieu pour la formation de sociétés de consommation, d'où il résulta la formation d'une boulangerie coopérative et de deux magasins d'épiceries. A la même époque (en automne 1868), les patrons donnant une interprétation favorable à leurs intérêts, au contrat signé des deux parties, et proposé par les ouvriers en bâtiments, cela amena les sociétés contractantes à la déclaration d'une grève nouvelle qui ne fut conjurée qu'en cédant, non pas sur le nombre d'heures accordées par eux, mais sur la manière de remplir la journée. Nous dûmes conseiller aux ouvriers de céder, parce qu'à l'entrée de l'hiver nous avions cru reconnaître un piége dans la manière dont les patrons avaient calculé l'époque de leur contestation. Quoi qu'il en soit, cette grève ne fut conjurée que pour l'hiver, car au printemps 1869, les patrons (du moins les trois grands chantiers principaux) se refusèrent d'exécuter le contrat, qui pourtant était signé d'un commun accord en 1868.

Nous recommençâmes la grève, et nombre de bourgeois se firent gendarmes pour protéger les intérêts des patrons.

Une assemblée des bourgeois a eu lieu; il y fut demandé au gouvernement, au nom de la liberté individuelle et du danger que couraient les institutions du pays, de réprimer

les ouvriers : les pétitionnaires offraient, à cet effet, leur appui matériel.

Les ouvriers de leur côté en appelèrent à l'opinion publique, qui fit justice de tant d'outrecuidance et força les patrons à exécuter le contrat.

Mais revenons à notre sujet. Les 1, 2 et 3 janvier 1869, s'ouvrit à Genève un congrès romand qui fédéralisait toutes les sociétés de cette partie de la Suisse.

Il faisait un règlement fédéral, nommait un comité fédéral, et fondait le journal l'*Égalité* pour remplacer la *Voix de l'Avenir*, qui ne répondait pas à ce que les sections en attendaient.

Au printemps, et en même temps que la grève des ouvriers en bâtiments, éclatait la grève des typographes, dans laquelle se forma un schisme des plus regrettables. Les séparatistes appelés sarrasins, quittant la section des typographes, se formèrent en société avec les patrons (société de secours).

La société des typographes, séparée dès lors en deux camps, offrait un triste spectacle : plusieurs partirent, et le reste organise maintenant un atelier coopératif.

Plusieurs sections sont déjà entrées dans la caisse de résistance, les autres n'ont pas eu le temps de prendre des décisions, à cause de circonstances indépendantes de leur volonté. Pour l'une d'elles, je dois vous signaler que la formation d'une caisse dite de retraite est en projet.

Nous devons ajouter, en terminant, que nous dûmes protester par deux fois auprès des autorités, pour les grèves sus-nommées ; qu'à la première protestation, il fut répondu par une fin de non-recevoir, et que la seconde attend encore sa solution. Nous n'entrerons pas dans les détails des scè-

nes qui se produisirent à l'occasion des grèves, vu que le rapport du Conseil général en fait mention [1].

Le délégué,
GROSSELIN.

Rapport des sections des Monteurs de boîtes, Bijoutiers, Gainiers, Guillocheurs, Graveurs, Faiseurs de ressorts, et des Faiseurs de pièces à musique, de Genève.

Citoyens,

Nous ne pouvons vous donner un rapport bien complet sur nos sections, néanmoins nous vous donnerons un aperçu général de leur organisation. Ces sociétés sont la plupart de création très-ancienne, sauf une seule, les Faiseurs de pièces à musique : elles font toutes partie du groupe des sections de Genève et de la fédération romande.

Nous pouvons estimer le nombre de ses membres à 500 ; les cotisations dans ces sections varient beaucoup ; les plus faibles sont de 1 fr., les plus élevées sont de 1 fr. 50 ; toutes sont basées sur la résistance, quatre font partie d'une caisse collective de résistance.

Six de ces sections accordent des secours pour maladie, une seule accorde des secours pour chômage : celle des graveurs.

La moyenne des salaires et très-différente : la journée

[1] Pendant la lecture de ce rapport, Brosset explique que ses collègues de Genève et lui ont reçu mandat pour *voter en faveur de la propriété collective et de l'abolition de l'héritage* : 17 sections les ont investis de cette autorisation.

chez les monteurs de boîtes atteint le chiffre de 5 fr. 50; bijoutiers, 4 fr. 50; gainiers, 3 fr.; guillocheurs, 4 fr. 60, graveurs, 5 fr. 50; faiseurs de ressorts, 4 fr.; pièces à musique, 3 fr. 25.

Le travail est très-intermittent dans la bijouterie et l'horlogerie : il y a des chômages prolongés, ce qui réduit encore beaucoup la moyenne des journées; seuls les faiseurs de pièces à musique n'ont point de chômage.

Le genre de travail dans ces divers métiers n'est pas le même : les monteurs de boîtes, les faiseurs de ressorts et les guillocheurs travaillent au mois; les gainiers et les faiseurs de pièces à musique, à la journée. Les salaires ont subi une baisse dans l'horlogerie et la bijouterie, ces dernières années, par suite des longues crises qu'elles ont eu à traverser.

Les monteurs de boîtes et les guillocheurs ont créé des caisses de retraite dans leur sein.

Enfin nous vous faisons part que les sections des charpentiers romands, des plâtriers-peintres et des ferblantiers ont adhéré à la caisse de résistance des quatre sections de la fabrique; nous espérons que d'autres sections viendront se joindre à cette caisse, qui a déjà rendu d'importants services dans plusieurs grèves.

Enfin, pour terminer ce rapport, nous vous soumettons quelques-uns des vœux de nos sections.

Nous désirons que les congrès internationaux s'occupent activement des questions d'un intérêt réellement pratique pour les travailleurs; que le congrès de Bâle consacre toute son attention à la discussion des questions suivantes : De l'Influence des sociétés de résistance, de l'Instruction intégrale du Crédit.

Nous ne sommes nullement contre l'étude et la discussion des grandes questions sociales, mais nous estimons que la propriété foncière et l'abolition du droit d'héritage sont des questions qui ne sont pas encore suffisamment étudiées ni discutées dans les sections, qu'elles ne peuvent être réalisées que dans un avenir très-éloigné.

Nous considérons qu'il est prématuré de voter des résolutions sur ces deux questions; nous désirons que le Congrès les renvoie à l'étude.

Nous insistons vivement pour que l'on s'occupe d'organiser plus fortement notre association, en donnant toute son attention aux caisses de résistance, question la plus importante dans le mouvement actuel. L'organisation de puissantes caisses de résistance doit faire entrer dans l'association la masse des travailleurs, jusque-là restée indifférente à nos principes; toutes ces caisses unies par la solidarité fraternelle, nous sommes persuadés que nous marcherons plus sûrement à notre émancipation complète, et à la réalisation des grandes questions sociales.

Nous aimerions que les questions à discuter dans les congrès soient envoyées aux sections six mois à l'avance, afin de pouvoir les étudier sérieusement.

Le délégué,

HENRI PERRET, graveur.

Rapport de la section du Locle.

Je ne pourrai présenter qu'un rapport très-court et nécessairement imparfait. Durant cette année, la section du Locle a repris une nouvelle énergie. Nous avons groupé autour

de la section centrale différents corps de métiers et, aux termes du règlement fédéral romand, nous avons constitué un comité fédéral local, chargé de relier entre elles les sociétés locales et de communiquer avec le comité fédéral romand qui siége à Genève, ainsi qu'avec les autres sections. Nous avons en outre créé une caisse de résistance qui a commencé à fonctionner lors des dernières grèves.

Notre comité local, d'accord avec les sections de la Chaux-de-Fonds et du district de Courtelary (Jura bernois), a voulu suivre l'exemple de nos amis belges ; nous avons organisé des meetings, qui ont produit déjà quelques bons résultats. Dans ces meetings, nous avons rompu une fois pour toutes avec la politique bourgeoise et nationale que prônent en Suisse certains faux socialistes, et qui menace, si l'on n'y prend garde, de devenir chez nous un véritable danger pour l'Internationale, que des ambitieux cherchent à détourner de son véritable but pour l'exploiter dans des intérêts politiques et gouvernementaux. Nous ne croyons pas à l'efficacité des réformes constitutionnelles pour résoudre le problème social ; aussi ne nous associerons-nous pas à quelques socialistes de la Suisse allemande, qui présentent la législation directe par le peuple comme la panacée universelle. Hostiles à l'État et au gouvernement, les baptisât-on des noms d'État socialiste et de gouvernement populaire, nous, nous ne voyons de salut que dans l'anarchie par la révolution.

Vous avez appris par les journaux la manière dont a été conduite la grève des graveurs et des guillocheurs. Les patrons avaient répandu le bruit que les ouvriers avaient déclaré la grève pour se mettre en ribote ; la conduite exemplaire des ouvriers a démenti cette calomnie, et grâce à

l'appui de nos frères du dehors, de Genève en particulier, après dix-sept jours de lutte, les patrons ont dû accepter les conditions qu'ils avaient d'abord repoussées. Tout fait croire que les choses n'en demeureront pas là, et que la grève des graveurs et des guillocheurs n'a été que le début d'une agitation dont l'Internationale profite.

Nous devons rappeler aussi que notre caisse de crédit mutuel, fondée en 1866, fonctionne toujours très-bien.

Le délégué,
FLOQUET.

Locle, le 4 septembre 1869.

Rapport du Conseil fédéral des sections du bassin de Liége.

Compagnons,

Partout la classe ouvrière se réveille.

Partout les travailleurs semblent enfin sortir de l'apathie où ils étaient plongés ; ils sentent que l'heure de la revendication approche, et ils s'apprêtent pour la lutte définitive qui doit enfin les remettre en possession de leurs droits si longtemps méconnus.

Le mouvement, cette fois, est général ; il sera irrésistible.

C'est que les peuples ont enfin compris que tous ils sont frères et que l'un n'a rien à gagner à l'oppression de son voisin.

Aussi, tandis que les despotes cherchent en vain à rallumer le feu des vieilles haines, tandis qu'ils essayent partout de semer la discorde, suivant leur antique maxime :

DIVISER POUR RÉGNER,

les prolétaires tendent au contraire à faire disparaître tout ce qui pourrait encore les diviser.

Les groupes se forment, se rapprochent, et bientôt ils finissent par s'unir et se confondre pour se joindre à d'autres groupes et arriver ainsi à réaliser cette solidarité universelle, rêve de quelques-uns d'abord, mais qui, bientôt, sera pour tous une réalité.

Il n'y a pas bien longtemps, compagnons, que ceux-là qui osaient prêcher l'union des travailleurs étaient traités comme des fous dangereux.

Et cependant, voyez :

Hier, ils étaient peu nombreux; aujourd'hui, c'est par milliers qu'on les compte; et demain, oh ! demain, tous seront enrôlés sous la bannière de la Justice et de l'Égalité sociales.

Le mouvement s'étend et grandit de proche en proche. Nous l'avons dit : « Cette fois il est général. » Ceux qui semblaient les plus hostiles aux idées de réorganisation sociale ont été, par la force des choses, amenés peu à peu à reconnaître que sans elles il n'est pas d'affranchissement possible pour la classe ouvrière.

Il est maintenant prouvé et établi à tout jamais que les réformes politiques, quelles qu'elles soient, ne parviendront pas à tirer le peuple de la misérable condition où il végète depuis tant de siècles.

Ceux qui pouvaient encore en douter n'ont eu qu'à ouvrir les yeux.

Cette année a été féconde en événements, douloureux pour nous, mais qui du moins auront suffi à renverser tous les sophismes à l'aide desquels on essayait de faire croire aux malheureux prolétaires que c'était à la forme seule du

gouvernement que tenaient leurs misères et leur infériorité.

N'ont-ils pas vu en effet dans la même année, en pleine paix, et pendant qu'ils ne faisaient qu'user d'un droit inscrit dans leurs menteuses constitutions, n'ont-ils pas vu leurs frères mitraillés, massacrés et pourchassés à coups de baïonnette, non-seulement sous le gouvernement despotique d'un empereur absolu, mais encore dans la libérale Belgique et dans la Suisse républicaine?

N'ont-ils pas vu *ce qu'on appelle la Justice, poursuivre non pas les assassins du peuple, mais le peuple assassiné, et celui-ci subir en prison l'expiation des attentats commis contre lui?*

N'ont-ils pas entendu surtout les clameurs de la presse capitaliste poursuivre jusque dans leur supplice les malheureux qui s'étaient cru des citoyens et qui n'étaient que des esclaves!

N'ont-ils pas vu cette honteuse entente dans l'injure et dans la calomnie s'aider et se répondre de Liége à Bruxelles, de Bruxelles à Paris et de Paris à Genève, comme pour mieux montrer à tous que partout et toujours il y avait deux ennemis en présence, le Travail et le Capital, et que désormais c'est entre eux que la lutte doit éclater?

Mais, compagnons, ils auront vu que si la bourgeoisie était partout la même, acharnée à défendre ses intérêts et à mettre obstacle à l'affranchissement du peuple; partout aussi le peuple était le même, accablé sous des fardeaux pareils et tendant à l'union pour combattre l'ennemi, le seul ennemi : le Maître.

Compagnons,

Les membres des sections du bassin de Liége n'ont pas attendu les tristes événements qui sont venus plonger dans

la stupeur et le deuil des centaines d'ouvriers, pour comprendre que ceux-ci devaient se tendre en tous lieux une main fraternelle.

Depuis longtemps déjà, affiliés à l'Association internationale, ils savent que l'*émancipation des travailleurs doit être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes, et qu'ils n'ont rien à attendre d'une bourgeoisie repue qui ne peut vivre dans l'abondance et le luxe qu'en maintenant le peuple dans la dépendance la plus absolue et en faisant peser sur lui les charges les plus accablantes.*

Les obstacles mis partout à la formation des sections de l'Internationale, la pression exercée par les patrons sur leurs ouvriers pour les empêcher de s'associer, les calomnies journellement répandues contre nous, nous avaient suffisamment instruits à cet égard.

Nous avions vu aussi, par des exemples récents, quel cas notre gouvernement doctrinaire fait de la vie des ouvriers, et les massacres de Charleroi avaient eu un sinistre retentissement dont le souvenir n'était pas encore effacé.

Mais l'éclatante réprobation qui avait accueilli en tous lieux ce sanguinaire attentat nous faisait espérer qu'on n'oserait plus le renouveler dans un pays qui se prétend libre et civilisé.

Nous avons bientôt appris le contraire. Nous avons bientôt vu que la haine contre l'ouvrier était implacable, et que son affranchissement ne s'obtiendrait qu'au prix de luttes obstinées.

Nous n'avons pas, compagnons, l'intention de vous retracer la triste histoire de la grève de Seraing et des massacres odieux qui désormais semblent être en Belgique l'appendice obligé de toute manifestation ouvrière.

Les organes de l'Internationale vous ont tous mis au courant de ces faits; de plus, la protestation de la section liégeoise, le bulletin de la grève publié par la section de Lize-Seraing même, et dont nous faisons parvenir des exemplaires, vous renseigneront sur ces points d'une façon plus complète que nous ne pouvons le faire aujourd'hui.

Nous voulons seulement, au nom de toutes les sections du bassin de Liége, protester contre la manière dont on entend chez nous respecter la liberté du travail.

Nous venons donner le démenti le plus formel aux calomnies que l'on déverse journellement sur nous, et montrer, par notre exemple, aux prolétaires de tous les pays, ce qu'ils peuvent attendre de leurs patrons et de leurs gouvernants.

Nous venons surtout protester *contre ce piége odieux tendu à notre bonne foi* et *qu'on appelle la liberté de coalition.*

Si, en effet, compagnons, chaque fois que les travailleurs veulent se réunir en vertu de ce prétendu droit, on envoie immédiatement l'armée permanente charger et dissiper les réunions, de quel droit et de quelle liberté prétend-on nous laisser jouir ?

La liberté de nous taire et le droit de mourir de faim !

Mais il y a trop longtemps déjà que nous subissons ce monstrueux état de choses, et nous trouvons qu'il est grand temps de le supprimer.

La liberté n'existe pas sans l'égalité; et tant que la bourgeoisie aura en sa possession exclusive tout ce qui constitue la force et la puissance, le pouvoir gouvernemental aussi bien que l'autorité sans contrôle de l'atelier; aussi longtemps qu'elle aura le monopole de la propriété, du capital et des instruments de travail, l'ouvrier, quels que soient les prétendus droits qu'on lui octroie, n'aura jamais, quoi qu'on

en dise, l'ombre de liberté, et se verra en définitive plus misérable dans le prolétariat moderne qu'il n'était dans l'esclavage antique.

La Justice et la Liberté ne peuvent exister qu'entre des hommes égaux; et quelle égalité y a-t-il entre les ouvriers et les patrons d'aujourd'hui?

Nos frères de Seraing l'ont pu expérimenter par eux-mêmes.

Tandis que, livrés à leurs seules forces, ils ont réclamé pacifiquement la cessation d'abus criants établis par leurs patrons, ils ont vu ceux-ci, non contents des éléments d'inégalité que leur donnait l'exclusive propriété des instruments de travail, appeler encore à leur aide le concours des armées permanentes.

Les ouvriers étaient seuls et sans appui. — Les capitalistes — et quels capitalistes! (l'un est le bourgmestre de Seraing, les autres sont membres de la Chambre des représentants, ministres même et plus encore, membres de la famille royale) disposaient de tous les pouvoirs publics, et ces pouvoirs ils les ont mis au service de leurs intérêts particuliers.

Et de nouveau le sabre et le fusil ont été chargés de résoudre les problèmes économiques.

La voilà, compagnons, *cette pieuvre financière* (dont parlait le journal la *Liberté*) *qui nous étouffe*, nous *enserre* et *s'engraisse du plus pur de notre sang.*

Chez nous l'ouvrier n'a donc rien à attendre de personne, puisque princes, ministres, représentants, bourgmestres, magistrats, tous ceux qui sont censés représenter la justice sont au nombre de ses exploiteurs.

De quelque côté qu'il se tourne, il ne voit que des enne-

mis. L'avocat même qu'il charge du soin de prendre sa défense appartient à un corps privilégié qui dépend presque entièrement de ceux contre lesquels il demande justice !

Sachons-le donc, compagnons, du haut en bas de l'échelle sociale, de quelque côté que nous portions nos regards, ce sont des chefs et des maîtres que nous rencontrons.

C'est donc sur nous, travailleurs, et sur nous seuls que nous devons compter pour établir enfin l'ère de la Justice et de l'Égalité.

La lutte sera longue peut-être ; mais nous sommes disposés à en prendre notre part, et nous vous envoyons nos saluts fraternels.

LE CONSEIL FÉDÉRAL DU BASSIN DE LIÉGE [1].

Rapport sur la marche de la section du district de Courtelary, pendant l'année 1868-69.

La section internationale du district de Courtelary fut définitivement fondée le 1er septembre 1868, par la fusion des anciennes sections locales de Saint-Imier et de Sonvillier. Cette fusion était principalement commandée par les intérêts communs à la classe ouvrière du vallon de Saint-Imier, comprenant une vingtaine de localités, mais aussi par la nécessité, n'étaient les quelques membres restés fidèles

[1] La lecture de ce rapport a été faite par le citoyen Robin, condamné plus tard à Paris, le 8 juillet 1870, à deux mois de prison pour affiliation à l'Internationale. En terminant cette lecture, il fait connaître au Congrès que *la police française* a volé, près de Thionville, au compagnon Bastien de Verviers tous les documents et travaux préparés par cette section et destinés à être présentés au Congrès.

à l'Internationale, de réunir leurs efforts s'ils ne voulaient pas se condamner à l'impuissance.

La nouvelle section se développa d'abord lentement, puis reçut une puissante impulsion par le fait qu'un des fabricants du vallon, M. Francillon, interdit formellement à ses ouvriers de faire partie de l'Internationale. L'esprit d'indépendance se réveilla chez nos ouvriers montagnards, et depuis le nombre des adhérents a toujours été en augmentant : notre section compte actuellement 104 membres.

Nous n'avons encore rien réalisé de pratique, c'est-à-dire que nous n'avons jusqu'à ce jour créé aucune institution améliorant directement le sort de l'ouvrier, et cela pour la raison bien simple qu'avant de fonder des sociétés coopératives, de crédit, etc., nous avons voulu en étudier les véritables principes, afin que si nous créons une institution, elle ne devînt pas un agent de la réaction, mais un moyen pratique d'étudier sur quelles bases doit être organisée la société future. Nous sommes à la veille de créer une institution de crédit, que les uns veulent organiser sur les bases de la gratuité, les autres, tout en étant en principe d'accord avec la suppression de l'intérêt au capital, veulent momentanément le conserver, en vue d'arriver promptement à former un capital considérable : la discussion se poursuit, et une décision formelle sera prise dans une prochaine assemblée.

Notre section s'est, en outre, occupée de la question de l'impôt, sur laquelle elle n'a pu prendre aucune résolution immédiatement pratique, et de l'instruction pour les adultes : l'organisation de cours d'enseignement mutuel, la fondation de bibliothèques démocratiques a été renvoyée à cet hiver. En attendant, nous avons eu régulièrement une assem-

blée générale par mois, et pour laquelle, outre ce qui concerne l'administration et les rapports avec les autres sections, une question était toujours mise à l'étude.

Les membres composant la section ont déployé une grande activité dans la fondation des sociétés de métier et la fédération de ces sociétés; ce n'est qu'au moment où la masse des travailleurs, groupés au moyen des sociétés de métier, prendra une part active au mouvement social, que ressortira de plus en plus la nécessité d'une liquidation sociale, vu l'impuissance de tous les moyens employés dans les conditions actuelles.

Le comité de notre section a fait la demande au comité central de la fédération du vallon qu'il s'occupât de la fondation d'une caisse de résistance; celui-ci vient de décider que cette question sera traitée à l'assemblée générale de toutes les sections, et nous avons l'espoir que des résolutions pratiques seront prises sur cette question. Nous attirons aussi l'attention du Congrès sur cette question, et désirons vivement qu'il sorte des débats, non-seulement une affirmation théorique, mais les bases d'une organisation internationale de la résistance.

Nous faisons des vœux pour que le congrès de Bâle, s'inspirant des besoins réels des populations ouvrières, affirme nettement la nécessité d'une transformation radicale dans l'organisation sociale, et pose les jalons qui doivent nous guider vers un meilleur avenir; mais aussi que, sur les questions pouvant recevoir une solution pratique immédiate, il prenne des résolutions conformes à l'attente légitime de nos associations ouvrières.

Quant à nous, nous continuerons à prêter notre faible concours à l'œuvre générale.

Au nom de la section internationale du district de Courelary.

Le délégué,
ADHÉMAR SCHWITZGUEBEL.

Fédération de la vallée de la Vesdre.

Compagnons,

L'année dernière, notre délégué au congrès de l'Association internationale des travailleurs, à Bruxelles, dans son rapport sur l'état de la section verviétoise, accusait 400 membres. Or, depuis peu, nous avons pu former la fédération des 21 sections groupées sous le titre de Fédération des sections de la vallée de la Vesdre, et qui compte au moins 6,000 membres. Nos efforts se sont surtout portés, comme moyen de lutter contre l'opposition des patrons, à organiser les différents corps de métiers et fonder des caisses de résistance. Comme moyen de propagande, nous avons continué à organiser des meetings comme précédemment : dans le courant de cette année, nous avons donné quatre-vingt-dix meetings. C'est ici que je dois louer la bonne entente qui règne entre les sections pour les diverses délégations à nos meetings; car à présent nous ne pouvons approuver que ce mode d'instruction, pour arriver à faire comprendre aux travailleurs leurs droits et leur dignité qu'ils ont méconnus jusqu'à ce jour.

Plusieurs grèves ont éclaté dans notre bassin industriel, et si toutes elles n'ont pas réussi, tel que nous l'aurions désiré, elles ont cependant servi à mieux nous grouper et en même temps à nous montrer le remède contre le mal qui

nous ronge tous en général. Dans ces grèves nous n'avons pas eu à déplorer de massacres comme ceux dont Seraing et le Borinage ont été le théâtre.

La publication mensuelle de notre journal le *Mirabeau*, dont le tirage se fait à 4,000 exemplaires, se fera désormais deux fois par mois avec le même tirage. Deux procès nous ont déjà été intentés : nous les avons soutenus, grâce à la solidarité qui unit les travailleurs.

La question de la réduction des heures de travail a été mise à l'étude dans les sections : on a même tenté de la mettre en pratique partiellement, les essais ont parfaitement réussi : les patrons n'ont essayé d'y mettre aucune opposition.

Les élections pour le renouvellement du conseil des prud'hommes ayant lieu cette année à Verviers, nous en avons profité pour organiser une espèce de révolution en permanence, afin de montrer à nos adversaires qu'il y a de l'iniquité dans nos codes et que nous ne voulons plus de ces lois serviles qui mettent la classe laborieuse à la remorque de la classe oisive.

Nous avons eu beaucoup à lutter pour en arriver là, notamment contre la bourgeoisie qui n'a cessé de nous calomnier dans ses grands carrés de papier quotidiens, et contre quelques traîtres qui avaient embrassé la cause avec ardeur, mais l'ont désertée pour se mettre du côté de nos exploiteurs afin de satisfaire leurs intérêts personnels. Je donne mon rapport comme je l'ai pu élaborer, vu que l'on m'a volé celui qui m'avait été remis par la Fédération, dont je vous apporte le salut fraternel.

Le délégué de la Fédération des sections de la vallée de la Vesdre siégeant à Verviers,

HUBERT BASTIN.

Association internationale des travailleurs. Section de Naples.

Sous l'influence de la situation économique de l'Italie méridionale et du progrès des idées socialistes, une section de l'Internationale a pu être fondée à Naples, au mois de janvier dernier. Dans cet ancien réceptacle de toutes les turpitudes monarchiques et monacales, dans ce pays qui s'est laissé fasciner par les promesses des unitaires italiens, une bourgoisie, en tout semblable à celles de la France et de l'Angleterre, est venu mettre à la place des lazzaroni des ouvriers qui travaillent jusqu'à quinze heures par jour pour gagner 2 ou 3 francs, et à la place de Camorra qui poignardait dans l'ombre, des exploiteurs qui affament aux yeux de tout le monde. La section de Naples compte déjà 600 membres qui sont organisés en sous-sections et qui font une active propagande dans l'Italie méridionale, et vers lesquels toutes les malheureuses populations de ces pays commencent à tourner les yeux comme vers les précurseurs de la vraie liberté.

Les ouvriers napolitains réuniront toutes leurs forces sur le terrain du socialisme révolutionnaire, et ils ont envoyé leur représentant à ce congrès pour y sceller, avec les représentants de toutes les autres sections de l'Europe, l'alliance universelle qui doit préparer et proclamer, par le renversement de toutes les iniquités sociales, la souveraineté économique du peuple [1].

Le délégué,
CAPORUSSO.

[1] Ce rapport fut communiqué au congrès par le citoyen Albert Richard.

Mouvement des Sociétés allemandes de la Suisse.

Elles ont commencé à se former vers 1833; il en existe aujourd'hui 58.

Elles ont pour but de fournir une bonne alimentation à leurs membres, de compléter leur instruction, et de leur procurer les récréations du corps et de l'esprit.

Les ouvriers allemands venant en Suisse apprendre à travailler y trouvent l'occasion et la possibilité de se développer plus complétement que sous leurs gouvernements monarchiques[1], quoique la République Suisse ne soit pas encore comme nous la voulons : la République de l'avenir.

Depuis trente ans, ils prennent à leur passage en Suisse les mœurs démocratiques et des principes de liberté qu'ils vont reporter ensuite dans leur pays, où ils sont des exemples vivants d'hommes habitués à la vie libre.

Par leur adhésion à notre association, les membres de ces sociétés sont devenus autant d'auxiliaires de propagande qui ont concouru puissamment à l'introduction de l'Internationale en Allemagne.

Le délégué,
GŒGG.

[1] Le président Zung déclare protester contre cette glorification de la République Suisse, alors surtout que dans cette République les ouvriers sont plus malheureux que partout ailleurs.

Becker ajoute que les sections allemandes de la Suisse ont fait d'immenses progrès : leur activité est telle que 3,600 *lettres ont été écrites et* 26 *brochures publiées.*

Mouvement socialiste en Allemagne.

Le citoyen Liebknecht a la parole pour rendre compte du mouvement socialiste en Allemagne. Il explique au Congrès que l'ancien chef du parti socialiste allemand, Lassalle, était un homme de grande capacité, de grande énergie, et surtout très-honorable; mais que depuis sa mort beaucoup d'individus sans talent et d'un caractère douteux ont essayé de s'emparer du mouvement à leur profit. De là les luttes nombreuses dont a eu à souffrir le parti socialiste allemand dans ces dernières années. L'orateur rentre dans de grands développements à ce sujet.

Enfin, au dernier Congrès d'Eisenach, après des tentatives infructueuses de conciliation, la scission s'est affirmée d'une façon beaucoup plus nette : les démocrates socialistes, c'est-à-dire ceux qui ne veulent pas séparer la question politique de la question sociale, les délégués de cent cinquante mille travailleurs ont complétement rompu avec les socialistes du parti de M. Schweitzer, qui croient que les réformes sociales sont compatibles avec le gouvernement de Bismarck.

Il a proposé aux sociétés ouvrières allemandes d'adhérer à l'Internationale; mais en présence des difficultés légales, qui ne permettent pas l'affiliation d'une société allemande à une société *étrangère, le Congrès d'Eisenach a voté une adhésion en masse, et puis on a distribué des cartes d'adhésion individuelle aux membres des sociétés.*

Situation de la section lyonnaise.

Aucun rapport écrit n'ayant été présenté, le citoyen Richard fut chargé de donner au Congrès de vive voix quelques renseignements sur les progrès et le développement de l'Internationale à Lyon.

Il raconte que l'Association internationale a eu beaucoup de peine à se développer tout d'abord, parce que les Lyonnais étaient trop révolutionnaires dans le sens politique, et ne comprenaient pas l'importance du mouvement social. Mais que, depuis les élections dernières, la crise économique qui se produit un peu partout, mais qui s'est affirmée d'une façon plus complète encore dans la ville de Lyon, a enfin ouvert les yeux aux Lyonnais. En présence de ce mouvement parti des couches inférieures de la population ouvrière, mouvement qui grandit chaque jour et tend à soulever le monde, ils ont enfin compris que la révolution ne devait pas être seulement politique, mais qu'elle devait être en même temps et surtout sociale.

Aussi, depuis ce moment, l'Association internationale a fait d'immenses progrès ; les corporations réunies pour la grève se sont adressées à elle pour profiter des avantages de la solidarité des travailleurs et sont devenues membres de notre vaste association.

Lyon compte maintenant *dix mille adhérents à l'Internationale*.

Situation des trade's unions.

Bien que l'Angleterre ne possède pas encore toutes les libertés nécessaires au développement et à l'émancipation sociale des masses, les ouvriers font cependant tout ce qu'ils peuvent pour tirer tout le parti possible des libertés existantes. Depuis sa fondation, en 1860, la société des charpentiers de Londres a distribué à ses sociétaires malades ou sans ouvrage une somme de 750,000 francs; et en outre de cela, elle possède en caisse une somme de 425,000 francs déposés à la banque d'Angleterre.

Beaucoup de sociétés sont en même temps sociétés de résistance et de secours mutuels. Elles accordent des secours à l'ouvrier que l'âge où un accident empêchent de travailler. Les unes donnent 10 francs par semaine, les autres une somme, une fois donnée, qui va jusqu'à 2,500 francs.

C'est à l'insistance des sociétés ouvrières organisées que l'on doit l'enquête faite sur les classes ouvrières en Angleterre, et c'est depuis cette enquête que les lois anglaises permettent aux sociétaires qui ont été volés par leurs secrétaires de poursuivre ceux-ci devant la justice.

Ainsi le gouvernement, qui avait commencé cette enquête dans le but de nuire aux sociétés ouvrières, a dû finir par les reconnaître. C'est qu'elles comptent 800,000 membres, et bien que privées du droit de vote, elles n'en exercent pas moins *une forte pression sur le gouvernement; et s'il se montrait récalcitrant, elles pourraient bien, d'ici à quelque temps, l'inviter à leur céder la place.*

Autrefois les sociétés ouvrières, en Angleterre, étaient méprisées par toutes les autres classes; mais aujourd'hui il n'en est plus de même : les libéraux, les jeunes lords eux-mêmes les flattent et les sollicitent, et l'écueil à éviter est maintenant précisément de céder à ces sollicitations.

Les ouvriers anglais ont pris part au dernier mouvement de la réforme électorale; la *Labor représentative league* (Ligue de la représentation du travail) tend à envoyer des ouvriers anglais au Parlement.

Il y aurait avantage à établir des rapports suivis entre les sociétés d'une même corporation; les ouvriers anglais sont prêts à entrer en relations avec leurs confrères du reste de l'Europe. Toute rivalité nationale doit être effacée, et l'on ne doit plus voir partout que des travailleurs se tendant la main.

Le délégué,
APPLEGARTH.

Mouvement ouvrier en Autriche.

Le socialisme a eu du mal à se produire en Autriche; cela tient au gouvernement, qui fait la guerre à toutes les manifestations de ce genre. L'origine du mouvement a été une petite brochure publiée à Berlin et qui a fait beaucoup de bruit parmi les ouvriers autrichiens.

A dater de cette publication, les sociétés ouvrières ont commencé à se former en Autriche, et elles n'ont pas tardé à arriver à la conclusion que la question du travail peut seulement être résolue *internationalement*. Toutes les sociétés ouvrières de Vienne arborent le drapeau rouge, et

leurs adversaires les appellent les *frères rouges*. Sous les circonstances actuelles, ils ne peuvent entrer officiellement dans l'Internationale, mais ils espèrent bientôt être assez forts pour pouvoir s'affilier à la barbe du gouvernement.

Les populations slaves qui font partie de l'Autriche semblent être absorbées dans leurs questions de race et de nationalité. Il invite Bakounine à employer l'influence dont il dispose pour inviter les ouvriers slaves à prendre part au mouvement socialiste [1].

Le délégué,

NEUMAYER.

Résumé des lettres et correspondances lues au Congrès de Bâle par de Paepe, l'un des membres de la commission de correspondance.

1° Un télégramme, signé Bebel, au nom des ouvriers démocrates-socialistes de Leipzig, qui envoient des salutations au Congrès de Bâle.

2° Un autre télégramme, signé Sarro Magallan, au nom de la Légion ibérique ouvrière, qui salue également le Congrès.

3° Une lettre du citoyen Tartaret, de Paris, qui, nommé délégué en même temps que Flahaut, des marbriers de Paris, s'excuse de ne pouvoir assister au Congrès à cause d'une maladie mortelle dont il se trouve atteint.

[1] Bakounine répond qu'il emploiera sa modeste influence pour engager non-seulement les Tchèques, mais aussi pour entraîner tout le *panslavisme qui subit le joug du césar russe à venir adhérer aux principes de la grande fédération internationale ouvrière.*

4° Du citoyen Bastélica, de Marseille, donnant les progrès de l'Internationale dans cette ville; il y est question d'une vingtaine de chambres syndicales et de l'adhésion en bloc des matelots de Marseille à l'Association.

5° Des chapeliers de Paris, qui regrettent de n'avoir pu envoyer de délégué au Congrès; cette lettre se termine par une déclaration d'adhésion à l'Internationale.

6° Du Cercle des campagnards ardennais (Belgique), qui expriment leurs vives sympathies pour l'œuvre, mais croient que les idées socialistes ne pourront se développer que très-difficilement dans notre vieille Europe et conseillent l'émigration en masse vers l'Amérique.

7° D'Harlé, du Cercle d'étude sociale de Paris, qui déclare s'être constitué en section de l'Internationale. Cette lettre est accompagnée des statuts du Cercle.

8° Une autre lettre du citoyen Malon, au nom du groupe de soixante-quatorze membres qui s'est constitué à Paris sous le titre de TRAVAILLEURS UNIS, et déclare s'affilier à l'Internationale.

Ce groupe travaille activement à en former de nouveaux en province; il est déjà parvenu à en former un à Roubaix, Lille et Turcoing.

9° Une lettre des ouvriers tapissiers de Paris, qui envoient au Congrès l'assurance de leurs sentiments.

10° Un long rapport d'Amérique.

11° Une lettre de l'Union des ouvriers allemands de New-York, qui forme des vœux pour le triomphe de l'Internationale et déclare que les ouvriers d'Amérique travaillent activement au même but.

12° Des télégrammes d'un meeting d'ouvriers tenu à Wienerneustadt, et de démocrates socialistes de Reichen-

berg, en Bohême, promettant leur coopération dans le grand œuvre de la régénération sociale.

13° *Des lettres des imprimeurs sur étoffe de Neuville-sur-Saône, déclarant leur adhésion sans réserves à l'Internationale ;* d'un groupe de socialistes INCORRIGIBLES, exprimant le regret que les persécutions policières et judiciaires les aient empêchés d'envoyer un délégué au Congrès; du Conseil exécutif du parti social-démocratique allemand, envoyant un salut fraternel et de bons souhaits; de neuf membres de l'Union sociale démocratique de Brunswick, de la Société sociale-démocratique de Wolfenbüttel, envoyant des souhaits au Congrès.

APPENDICE

CONGRÈS DE LAUSANNE

(Septième question du programme.)

La privation des libertés politiques n'est-elle pas un obstacle à l'émancipation sociale des travailleurs et l'une des principales causes de perturbation sociale? Quels sont les moyens de hâter ce rétablissement des libertés politiques ? Ne serait-ce pas la revendication par tous les travailleurs du droit illimité de réunion et de la liberté illimitée de la presse?

Rapport présenté sur cette question par le citoyen Perron, l'un des membres de la commission chargée de son examen [1]

Citoyens,

La première question soumise à votre commission est ainsi conçue : « La privation des libertés politiques n'est-elle pas un obstacle à l'émancipation sociale des travailleurs

[1] Les autres membres de la commission étaient : *Pioley*, de Paris; *Treboux*, de Genève; *Vésinaud*, de Bordeaux, *Reymond*, de Paris.

et l'une des causes principales des perturbations sociales (chômage)? »

Nous répondons : Oui, la privation des libertés politiques est un obstacle à l'émancipation sociale des travailleurs; oui, la privation de ces libertés est une des principales causes des perturbations sociales et du chômage dont les ouvriers souffrent si cruellement.

Les différents rapports qui ont été lus au Congrès ont démontré d'une manière évidente *que les travailleurs qui consentent à vivre privés de leurs libertés politiques se condamnent à tourner dans un cercle vicieux*, funeste à leurs véritables intérêts, et qu'il leur importe de franchir.

Ainsi que l'ont également prouvé ces mêmes rapports, chez les peuples privés de leurs facultés de citoyens libres, partout où des restrictions sont apportées aux droits imprescriptibles de se réunir, de parler et d'écrire, l'action de l'Association internationale ne peut être que très-lente et ses résultats bien faibles; tandis que c'est précisément dans les pays où l'on possède la plus grande somme de liberté que les progrès de l'Association se sont le plus accentués.

Donc, *sans la possession des libertés politiques assurée aux travailleurs*, il est à peu près impossible à l'Association internationale de *réaliser ses glorieuses destinées*, de s'étendre, de couvrir l'Europe et de devenir ce qu'elle doit être, la confédération ouvrière puissante et forte appelée à régénérer l'état social du monde.

Donc, pour mettre fin à un *statu quo* fatal, et qui sans cela durerait indéfiniment, *il importe que l'émancipation politique soit revendiquée tout d'abord et avec la même énergie que nous mettons à revendiquer l'émancipation sociale.*

En conséquence, la commission propose au Congrès que l'assemblée fasse la déclaration suivante :

Le Congrès international des travailleurs réuni à Lausanne en septembre 1867, considérant :

Que la privation des libertés politiques est un obstacle à l'instruction sociale du peuple et à l'émancipation du prolétariat,

Déclare,

1° *Que l'émancipation sociale des travailleurs est inséparable de leur émancipation politique ;*

2° *Que l'établissement des libertés politiques est une mesure première d'une absolue nécessité.*

Quant au deuxième point dont la commission a eu à s'occuper, elle pense que la revendication par tous les ouvriers, dans la mesure des forces individuelles, du droit illimité de la presse et de réunion serait un moyen de hâter l'établissement des libertés politiques. La commission reconnaît cependant que selon les événements qui pourront surgir en Europe, il y aurait quelques mesures plus pratiques à appliquer afin d'accélérer la réalisation des vœux des travailleurs; mais pour le moment, en tenant compte de la situation de certains pays despotiques, la commission ne peut que formuler les moyens suivants :

Faire connaître à tous les ouvriers de l'Europe la déclaration faite par le Congrès concernant la première partie de la question.

Renouveler chaque année solennellement cette même déclaration.

La commission reconnaît en outre que la propagande des idées d'émancipation politique et sociale est une néces-

sité de la régénération des travailleurs, et qu'à ce titre elle doit être recommandée par le Congrès.

En conséquence elle propose à l'assemblée de prendre la résolution suivante :

De donner communication officielle des résolutions qui précèdent à tous les membres de l'Association internationale des travailleurs ainsi qu'à ceux du Congrès de la paix, en leur demandant leur concours énergique pour investir enfin tous les peuples des droits imprescriptibles de 1789.

Signé : Ch. Perron, rapporteur.

CONGRÈS DE BRUXELLES

Compte rendu de la troisième séance.

La discussion est ouverte sur cette question : *Quelle devrait être l'attitude des travailleurs dans le cas d'une guerre entre les puissances européennes.*

Catalan, de Genève. — J'éprouve un grand embarras à prendre le premier la parole dans cette assemblée. Quoique le but de l'Association internationale ne soit pas de s'occuper des grandes questions politiques qui divisent actuellement l'Europe, on conçoit que nos amis d'Allemagne, récemment éprouvés par ce fléau, en aient une horreur si grande qu'ils nous demandent contre elle une grande protestation. Cette protestation, nous devons la faire, et pour lui donner plus de valeur, nous devons ajouter quelques indications et rechercher les moyens pratiques sinon de la rendre tout à fait impossible, au moins d'y apporter de

grandes entraves et de préparer l'époque où on ne pourra plus songer à faire la guerre.

Je dis d'abord que la guerre ne dépend pas de l'opinion publique; en 1866, par exemple, partout on protestait contre elle : journalistes, hommes de la pensée, bourgeois, négociants, travailleurs, étaient unanimes; et cependant nous avons eu une guerre plus terrible que celles des temps anciens.

Pourquoi ? C'est qu'il y a au-dessus de l'opinion publique des institutions qui la brisent. Il y a des volontés supérieures à celle du peuple, disposant seules du droit de la guerre ou de la paix; voilà, dans les circonstances actuelles, la vraie cause de la guerre.

Donc pour l'empêcher, il en faut supprimer les fauteurs, et pour cela chacun doit s'en occuper dans son propre pays. Aujourd'hui un grand nombre d'hommes ont peur, restent tranquilles, et tâchent de se créer au milieu de l'état social général un petit état social particulier où ils trouvent un semblant de paix. Ils veulent par de petits moyens sortir d'embarras, sans chercher à faire sortir avec eux les autres travailleurs de la grande anarchie sociale.

Or, cette action de ces hommes est et sera toujours insuffisante. Ce qu'il faut faire, c'est de substituer à l'éducation trompeuse d'aujourd'hui, — cette éducation qui crée l'antagonisme des intérêts et la haine entre les individus, — la véritable science sociale, celle qui enseigne que l'intérêt individuel et l'intérêt général sont intimement liés, que la garantie mutuelle de l'existence de chaque individu et de chaque peuple doit être mise à la place de la concurrence entre les individus et entre les nations.

Soyons tous contre la guerre, mais non pas seulement

en théorie, en pratique surtout. Que chacun de nous et que l'Association internationale tout entière fasse la guerre à la guerre, en employant toutes les forces contre les hommes qui ont le droit de faire la guerre, contre les institutions qui créent ce droit et contre l'ignorance qui lui permet de se perpétuer. (*Applaudissements.*)

Henri, de Paris. —En prenant la parole, j'ai besoin, pour faire cesser certaines calomnies dirigées contre notre délégation parisienne, d'exposer notre principe et notre but sur la question de la guerre et les autres questions sociales.

Je dirai donc : La question telle qu'elle est posée me suggère une observation; ne sont-ce pas toutes les classes qui doivent discuter cette question? Elle est universelle, car elle intéresse tout le monde et nous ne pouvons faire ici une distinction de classes, il n'y a plus de distinction de classes, il faut poser cette question au point de vue de toutes les classes et de tous les pays.

Il est vrai que c'est le producteur qui paye les frais de la guerre; tout ce qui se dépense, le sang que nous versons, c'est l'ouvrier qui le fournit. Les guerres sont nuisibles à tout le monde, aux vainqueurs comme aux vaincus. Celle de Crimée a coûté 1,500 millions, celle de Mexique 1,200. Qu'en avons-nous de plus? Le sang versé de nos frères, à quoi a-t-il servi? A donner satisfaction à un homme qui dispose de quarante millions d'âmes. Donc personne ne veut de guerre, mais pratiquement comment l'empêcher? Je crois qu'il faut nommer des hommes aux prochaines élections qui amèneront un changement d'institutions, ou même....

En ma qualité de Français, je ne pourrai dire toute ma pensée; mais si je ne puis demander la transformation du gouvernement, je demanderai au moins celle de nos insti-

tutions. Bref, au point de vue politique, nous devons par les élections et les manifestations populaires, par la propagande socialiste et politique, arriver à la transformation des gouvernements personnels, qui peuvent disposer de la vie, de la fortune et de la paix de quarante millions d'hommes.

De Paepe, de Bruxelles. — La guerre est un mal évident pour nous tous. Mais outre notre éternelle protestation, on nous demande que nous tâchions d'intervenir pratiquement pour sa suppression.

Pour cela il y a deux méthodes : la première, c'est de s'attaquer directement à la guerre par le refus du service militaire..... (*Applaudissements*) ou, ce qui revient au même, puisque les armées ont besoin de consommer, par le refus du travail. La seconde n'intervient pas directement ; c'est en résolvant la question sociale elle-même qu'elle prétend arriver à la suppression de la guerre : telle est la méthode que, par son développement, l'Internationale est destinée à faire triompher. (*Bravos.*)

En employant la première manière, c'est sans cesse à recommencer. La seconde, seule, détruit le mal dans sa source même.

On a cherché à attribuer la cause de la guerre à des individualités ; c'est une erreur : les rois, les empereurs, ne sont que des accidents, des instruments. La seule vraie cause de la guerre est dans nos institutions sociales. Et la preuve, c'est que des États qui n'ont point de souverains se font aussi la guerre. Qu'y avait-il dans la guerre d'Amérique, sinon une question de travail? Les bourgeois du Sud avaient besoin de leurs esclaves noirs ; les États du Nord voulaient l'abolition de cet esclavage, pour lui substituer

l'esclavage moderne, plus dur peut-être encore que l'ancien, car l'esclave noir coûte quelque chose et l'esclave blanc ne coûte rien, pour y subtituer, dis-je, le prolétariat.

La cause première de toute guerre est la faim. Au début, le sauvage mange simplement son ennemi vaincu ; plus tard, le résultat se complique en apparence, mais reste au fond le même : le vainqueur prend au vaincu la terre, les instruments de travail, les résultats du travail lui-même, et par là satisfait ses besoins.

Cette guerre d'Orient qui a coûté tant de sang, qu'est-elle autre chose qu'une lutte pour saisir un débouché des produits de l'Orient, une véritable lutte sociale, commerciale.

Je me résume. Les travailleurs ne peuvent intervenir efficacement dans la question de la guerre qu'en continuant leur œuvre sociale et en arrivant par l'organisation du travail à la suppression du paupérisme, seule cause de l'anarchie moderne. (*Applaudissements prolongés.*)

Hins, de Bruxelles. — Je n'ai presque rien à ajouter au discours de De Paepe. Je remarquerai que, quoique tout le monde se déclare contre la guerre, en réalité beaucoup en restent partisans sans le savoir. Vous, bourgeois, qui voulez des gouvernements forts pour maintenir dans l'obéissance passive les masses laborieuses, des Chambres pour donner à leurs actes une apparente sanction de justice, qui fermez les yeux en présence d'une déplorable situation économique, vous déclarez détester la guerre, et vous voulez conserver tout ce qui la fait naître. (*Bravos.*)

Comme preuve que la fantaisie de quelques individualités n'est pas la seule cause de la guerre, rappelez-vous 1848. Pensant établir une république éternelle, pacifique, on a supprimé un roi, et l'on n'a réussi qu'à faire un empereur.

Les ouvriers eux-mêmes on été quelquefois, d ns leurs douleurs, partisans de la guerre, comme dériv .tif de leur misère. Encore en 1848, ne criaient-ils pas : \ ivre en travaillant ou mourir en combattant?

La question sociale s'impose toujours quand il s'agit de paix ou de guerre. L'année dernière, au congrès de la Paix, à Genève, on avait commencé à parler de faire la guerre à la guerre par les petits moyens que De Paepe a si justement combattus. Mais après que le congrès des travailleurs a mis comme condition de son adhésion au congrès de la Paix la subordination de la question de la guerre à la question économique, la discussion a été placée sur son véritable terrain.

Et cette année, dans quelques jours, va s'ouvrir à Berne le congrès de la Paix et de la Liberté, qui, d'après les tendances indiquées dans un programme que vous avez tous lu, *ne différera que tres-peu du nôtre.*

Encore un mot. Ah! si nous nous entendions assez avec les travailleurs de tous les pays pour les décider à refuser le service militaire, ce jour-là nous les déciderions à bien d'autres choses, et la question de la guerre n'existerait plus.

Spehl, de Bruxelles. — De Paepe et Hins ont établi que la source de la guerre est dans la question économique. Il y a donc pour nous, travailleurs, un motif direct de nous occuper de la guerre. Le refus du travail est un moyen de protester. Des protestations contre la conscription qui livre le prolétaire au hasard et qui est le gage de son inégalité, sont un autre moyen. Il faut ensuite rapporter dans toutes les sections de l'Internationale les protestations que nous faisons ici, afin de leur donner le plus grand retentissement

et de provoquer contre la guerre la conjuration du peuple travailleur tout entier.

Lucraft, de Londres. — J'abhorre également la guerre, qui ne provient que de l'avarice et de la cupidité, qui ne sert qu'à enrichir les riches, mais je crois qu'elle ne sera définitivement vaincue, et à sa suite, les armées permanentes, que par le triomphe des principes que l'Association internationale s'est donné mission de propager. Je rappelle l'opinion de Montesquieu, qui, dans l'*Esprit des lois*, avait prévu l'influence désastreuse qu'acquerraient les armées permanentes sur la situation d'un pays. Voici aussi, d'après un ouvrage du docteur Larroque, de Paris, le montant des pertes annuelles qu'un tel système provoque : 2,795 millions comme dépenses d'entretien, 3,300 millions pour la perte de travail des hommes enlevés à l'industrie et à l'agriculture, 800 millions pour l'intérêt de ces capitaux gaspillés, total : 7,075 millions sortant annuellement de la poche des travailleurs. Aussi, en France, la dette qui, en 1851, se montait à 5 milliards 100 millions, s'élève-t-elle aujourd'hui à 12 milliards 300 millions. L'Italie est de même, et il en sera ainsi tant que l'on n'aura pas pris la résolution de réduire les armées permanentes, tant que l'on n'aura pas compris que celui qui ne produit pas n'a pas le droit de vivre.

Tollain, de Paris, présente, au nom de plusieurs délégués parisiens, les résolutions suivantes (en faveur de la paix) :

Le Congrès, considérant que la justice doit être la règle des rapports entre les groupes naturels, peuples, nations, aussi bien qu'entre les citoyens ;

Que la guerre n'a jamais été que la raison du plus fort et non pas la sanction du droit ;

Qu'elle n'est qu'un moyen de subordination des peuples par les classes privilégiées ou les gouvernements qui les représentent ;

Qu'elle fortifie le despotisme, étouffe la liberté (nous en donnons pour preuve les dernières guerres d'Italie et d'Allemagne) ;

Que, semant le deuil et la ruine dans les familles, la démoralisation sur tous les points où les armées se concentrent, elle entretient et perpétue ainsi l'ignorance, la misère ;

Que l'or et le sang des peuples n'a jamais servi qu'à maintenir entre eux les instincts sauvages de l'homme à l'état de nature ;

Que, dans une société fondée sur le travail et la production, la force ne peut être mise qu'au service de la liberté et du droit de chacun ; qu'elle ne peut être qu'une garantie et non une oppression, fût-ce même pour un seul membre *utile* du corps social ;

Que, dans l'état actuel de l'Europe, les gouvernements ne représentent pas les intérêts légitimes des travailleurs ;

Le Congrès de l'Association internationale des travailleurs réuni à Bruxelles,

Déclare protester avec la plus grande énergie contre la guerre.

Il invite toutes les sections de l'Association, chacune dans leur pays respectif, à se rallier à sa résolution, — ainsi que toutes les sociétés ouvrières, groupes d'ouvriers quels qu'ils soient, — à agir avec la plus grande activité et la plus grande énergie pour empêcher, par la pression de l'opinion publique, une guerre de peuple à peuple, qui aujourd'hui ne pourrait être considérée que comme une

guerre civile, parce que, faite entre producteurs, elle ne serait qu'une lutte entre frères et citoyens.

Tollain propose qu'une commission soit nommée pour recevoir les arguments que l'on n'a pu développer dans cette séance, et qu'après avoir étudié la question, elle en tire des conclusions qu'elle soumettra dans une des dernières séances du Congrès.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité moins trois voix.

I

DISCUSSION SUR LA QUESTION DES GRÈVES.

Rapports des sections génevoises, en réponse à la question des grèves et des arbitres.

Citoyens,

Tout en reconnaissant que les grèves sont contraires aux principes économiques, nous croyons cependant que tant que la société aura son organisation actuelle, que le capital seul sera juge et partie, que le travailleur sera soumis aux caprices de celui qui l'exploite, il serait dangereux pour la classe des travailleurs de ne pas prendre des mesures énergiques pour mettre au moins un arrêt à la baisse continuelle de la main-d'œuvre.

Nous croyons que lorsque l'Association propagerait le principe de la solidarité par une organisation qui relierait toutes les sections de l'Association internationale des travailleurs, nous rendrions un service efficace aux principes que nous avons tous à cœur de défendre énergiquement.

Si nous examinons attentivement le passé, nous reconnaîtrons sans peine combien a été difficile et onéreuse la position du producteur, livré à ses propres forces.

Donc, si nous voulons éviter, dans l'avenir, les fâcheux effets de l'isolement que chaque travailleur a plus ou moins éprouvés, il faut d'abord que chaque corporation de l'Association internationale se forme en plusieurs faisceaux pour constituer la vraie solidarité, la seule efficace et féconde par la création de caisses centrales de prévoyance.

Leur création est aussi simple que pratique, comme nous l'a fort bien démontré la caisse centrale ouvrière qui existe à Genève depuis une quinzaine d'années, composée seulement de trois sociétés, fortes d'environ quatre cents sociétaires.

Ce sont les sociétés des bijoutiers, orfévres, des ouvriers graveurs et celle des ouvriers gaîniers.

Avec une cotisation mensuelle de 25 centimes, elle a eu à supporter quatre grèves terribles : celle des bijoutiers en 1856 qui a occasionné une dépense de 4,800 fr. ; celle des gaîniers en 1858 et 1867, 4,580 francs ; la dernière, celle des graveurs, 5,600 francs.

Malgré toutes ces luttes successives, elle a toujours été maîtresse de la position. Grâce au principe de solidarité qui a toujours régné entre ses membres, à notre dernière grève, qui a tellement éprouvé la Société des ouvriers du bâtiment, elle nous a été d'un grand secours, en mettant à leur disposition la somme de 3,000 francs. Cependant elle a encore en caisse 3,000 francs.

Vous comprendrez sans peine quel avantage il y aurait d'étendre dans toutes les sections de l'Internationale une organisation pareille. Peut-être nous objectera-t-on qu'un

système semblable serait favorable et encouragerait les grèves; il nous sera facile de prouver le contraire. Aujourd'hui une grève se déclare presque toujours sans contrôle, et bien souvent injustement; mais avec les caisses centrales, vous aurez un contrôle, vous aurez les comités des diverses sections qui jugeront le différend, et par ce seul fait, ils deviendront les arbitres et ils jugeront en dernier ressort.

Alors vous aurez confiance lorsqu'un appel vous sera fait. Car vous pourrez être sûr que l'on aura tout fait pour éviter un conflit, qui est toujours regrettable. Non, nous n'aimons pas les grèves ; mais comme c'est la seule arme que l'ouvrier possède, cherchons un moyen pour nous en servir le mieux que nous pourrons. Quant à nous, nous avons foi dans l'avenir, nous avons foi en notre grande association; mais, nous le disons franchement, une organisation générale est indispensable.

Si nous voulons que l'Association prospère, unissons-nous, et nos adversaires regarderont à deux fois avant de nous attaquer. Nous devons être prévoyants, si nous voulons pouvoir résister contre ceux qui veulent nous enlever le fruit de notre travail. Oui, citoyens, unissons-nous, et ajoutons une nouvelle formule à notre devise : *Pas de droits sans devoirs, pas de devoirs sans droits.* Ajoutons : *Qui touche à l'un, touche à l'autre.*

II

Rapport de la section Liégeoise.

Pour être complet, un travail sur la grève doit nécessairement examiner celle-ci sous toutes ses faces.

Nous l'étudierons d'abord dans ce qu'elle a de mauvais et de contraire au but que nous voulons atteindre ; nous dirons après dans quels cas elle doit être employée et comment on peut atténuer les préjudices qu'elle manque rarement de causer.

La grève est une conséquence fatale de l'antagonisme qui existe aujourd'hui entre le travail et le capital, et ne fait qu'accroître cet antagonisme.

Elle ressort nécessairement d'une organisation sociale injuste et conserve en elle le germe de l'injustice. Il y a là un cercle vicieux dont il nous faut sortir à tout prix.

Dans l'état social actuel, état que nous condamnons, mais que nous devons subir tant que nous ne sommes pas en état de lui en substituer un autre, la libre concurrence est la seule garantie qui puisse exister entre le producteur et le consommateur.

Or, la grève détruit cette garantie, puisqu'elle gêne toute liberté de transaction et met la violence et la contrainte là où il devrait y avoir accord et réciprocité.

La concurrence, nous le savons, est une garantie insuffisante, mais c'est pour cela qu'il faut opérer une réforme radicale et transformer entièrement l'organisation sociale.

La grève est une lutte. Elle accroît donc les ferments de haine jetés entre le peuple et la bourgeoisie, et sépare de plus en plus deux classes qui devraient au contraire se fondre et se réunir.

La coalition, qu'elle vienne des patrons ou des ouvriers, a le même principe pour point de départ : chacun cherche à agrandir sa part au détriment de l'autre; elle a le même résultat pour conséquence finale : elle produit arbitrairement une baisse ou une hausse dans la valeur des produits, dénature ainsi la loi de l'*offre et de la demande*, et met la défiance et la contrainte là où il est nécessaire qu'il y ait confiance et mutualité.

En effet, la coalition venant des patrons peut avoir pour résultats :

1° De leur donner un monopole qui leur permette d'imposer leurs produits à des conditions onéreuses.

2° De simuler une rareté factice et par là d'augmenter la valeur d'un produit quand ils s'unissent pour renvoyer une partie des ouvriers et arrêter ainsi la production.

Et venant des ouvriers, elle occasionne le même renchérissement, soit qu'ils réclament une augmentation de salaire, soit qu'ils demandent une diminution du nombre d'heures de travail et profitent de leur force pour imposer leurs conditions.

Des deux côtés, il y a une violence réelle qui détruit tout à fait le libre contrat.

Or, comme le dit Proudhon, le producteur a droit à un payement rémunérateur du produit de son travail, mais le consommateur a droit de ne payer ce produit que ce qu'il vaut réellement.

Aujourd'hui, le seul moyen de parvenir à ce résultat consiste dans la liberté complète des transactions, — et la grève entrave cette liberté.

Plus tard, par l'association libre des travailleurs mettant en pratique la mutualité de l'échange et la solidarité des groupes, on créera une garantie réelle et contre le risque de voir les producteurs trop peu rémunérés, et contre le risque contraire d'avoir à payer les produits trop chers. — La grève sera donc alors inutile et même impossible. — De nos jours, elle conduit à une voie déplorable où il est difficile de s'arrêter.

Après la grève pour augmenter les salaires ou diminuer le nombre des heures de travail, on en arrive aux coalitions pour empêcher le patron de prendre des apprentis, pour lui défendre d'employer des étrangers ou de se servir des procédés nouveaux. Et comme la haine et l'injustice appellent l'injustice et la haine, les ouvriers en arrivent à se faire la guerre entre eux, après l'avoir faite à leurs patrons.

La grève, mauvaise dans son principe, est presque toujours funeste dans ses résultats. — C'est une arme à deux tranchants qui blesse souvent ceux qui s'en servent.

Sans parler de l'argent dépensé à la soutenir et de la perte de production qui résulte du chômage (perte de production qui se traduit toujours par un renchérissement gé-

néral dont tout le monde doit souffrir), n'a-t-elle pas souvent pour conclusion :

1° La soumission onéreuse des travailleurs qui ne peuvent lutter longtemps faute de capitaux.

2° L'appel fait par le patron à des ouvriers étrangers venant faire une concurrence désastreuse aux premiers.

3° La fermeture des ateliers ou au moins le renvoi d'une partie des ouvriers.

4° La faillite du patron, et, par conséquent, les ouvriers sans pain et sans travail, obligés d'aller à leur tour faire concurrence aux travailleurs des autres ateliers et à déterminer eux-mêmes cette baisse du salaire contre laquelle ils s'élevaient.

Enfin, la grève se termine souvent dans l'émeute, et à la violence morale vient se joindre la violence physique ; la force remplace le droit, et l'ouvrier sans défense est mitraillé au nom de l'ordre et de la légalité.

Mais, dira-t-on, si la grève est mauvaise, il faut donc l'abolir le plus tôt possible ?

— Évidemment.

— Alors il faut laisser l'ouvrier à la merci d'un patron qui lui offre un salaire dérisoire en retour d'un travail exorbitant, atteignant souvent quatorze et quinze heures par jour ?

— Qui a jamais prétendu cela ?

Nous reconnaissons que la grève, résultat de l'anarchie, la produit à son tour, et que chacune est le complément de l'autre. On ne peut donc abolir l'une sans l'autre, et le seul moyen de supprimer la grève est d'arriver à un état social basé sur la justice, où la mutualité remplacera l'antagonisme.

Pour cela, il faut que les ouvriers s'unissent, s'associent et remplacent les ateliers où cent individus sont exploités par un seul, par des ateliers où cent associés s'aident mutuellement et répartissent équitablement entre eux les bénéfices ainsi réalisés.

Les ateliers constitués de cette façon doivent, suivant les principes de solidarité, se garantir la réciprocité de l'échange et la gratuité du crédit.

Enfin, les travailleurs ont à compléter leur instruction et leur éducation de façon à pouvoir se substituer en tout à la classe des patrons, des savants et des capitalistes, et à prendre eux-mêmes la direction de leurs affaires. Ils se soustrairont ainsi au pouvoir de ceux qui spéculent sur leur misère et leur ignorance.

Chacun comprend que dans cet état social que nous devons nous efforcer d'atteindre, la grève sera chose impossible. Ne tâchons donc pas de nous habituer à la considérer comme le seul remède à nos maux.

Efforçons-nous au contraire de montrer tout ce qu'elle a de mauvais, de contraire au droit et à la liberté; et si la nécessité nous oblige parfois à nous en servir, sachons au moins que nous ne devons l'employer qu'avec précaution, après avoir mûrement réfléchi et longuement pesé les conséquences qu'elle comporte avec elle.

Cependant, puisque nous reconnaissons nous-mêmes la fatale nécessité de la grève, puisque nous constatons son existence, nous ne devons pas nous borner à la déclarer mauvaise et attendre, confiants, un avenir meilleur.

Si l'on savait que le choléra doit disparaître un jour, devrait-on moins tâcher de le combattre dans le présent et d'en atténuer les tristes effets ?

Insensé qui le croirait!

Notre devoir est donc pour le moment de chercher à amoindrir les fatales conséquences de la grève et de déterminer les cas où l'on doit se résoudre à l'employer.

D'ailleurs, la grève, injuste dans son principe, à cause de l'anarchie même dont elle fait partie, retrouve dans certains cas une impérieuse nécessité qui l'érige momentanément comme un droit qu'il est bon d'opposer à une exploitation trop grande.

Elle peut, en telle circonstance, relever la dignité de l'ouvrier, lorsque les patrons veulent s'immiscer dans leur vie privée et leur interdire telle opinion, telle association, telle manière de s'organiser.

La grève des bronziers de Paris suffit à le prouver.

Elle peut même rétablir jusqu'à un certain point l'équité dans la loi de l'offre et de la demande, lorsque, par la concurrence effrénée que les patrons se font, en la laissant peser uniquement sur les travailleurs, ils parviennent, par la diminution graduelle des salaires, à livrer un produit quelconque au-dessous de sa valeur réelle.

Enfin, elle offre encore un caractère évident de justice, lorsque, livrant même les produits ce qu'ils valent réellement, le patron prélève sur le prix de ces produits un bénéfice exorbitant qui rend de nouveau le salaire illusoire.

Dans un grand nombre de cas, la grève peut donc retrouver à côté de l'injustice plus grande des exploiteurs, un certain côté juste qu'il ne faut pas dédaigner, et qui permet de s'en servir comme un moyen de lutte momentané.

Mais il faut pour cela qu'elle soit définitivement organisée, de façon à offrir toutes les chances de réussite à ceux qui sont réduits à s'en servir.

Mais la grève est multiple.

D'un pays à l'autre, d'un métier au métier voisin, elle peut différer entièrement et dans le but et dans la forme.

Il est donc impossible de formuler des préceptes complets, servant dans toutes les circonstances et ayant la même efficacité partout.

C'est ici que commence le rôle de l'Internationale.

Par son influence colossale et les capitaux dont elle dispose, elle seule peut procurer aux ouvriers les moyens de lutter avec avantage contre les patrons et les capitalistes.

Par ses ramifications dans toutes les contrées, elle peut empêcher les ouvriers d'un pays de venir faire la concurrence aux coalisés d'un autre.

Par son enquête sur les salaires et les conditions du travail dans chaque localité, elle peut souvent éviter la grève, en donnant aux ouvriers entassés dans un endroit et se faisant une concurrence désastreuse par le trop de bras, les renseignements et le crédit nécessaires pour se déplacer.

Ainsi les salaires, n'étant plus disputés par une trop grande quantité de travailleurs, reprendront leur taux normal, et les prolétaires comprendront que l'entente et la réciprocité ont une influence bien plus bienfaisante sur leur condition que la lutte et l'égoïsme individuel.

Enfin, l'Internationale comptant dans son sein des travailleurs de toutes les professions, est mieux à même que n'importe qui de prendre en main la défense de leurs intérêts.

Il arrive souvent, par exemple, qu'un corps de métier, en se mettant en grève, cause par là même une grève forcée chez les ouvriers dont le métier dépend du premier.

La grève de quelques-uns faite aux dépens de beaucoup d'autres ne pourra donc plus se faire à l'aveugle, puisque tous les corps de métier étant appelés à se prononcer, chacun discutera son intérêt, et c'est naturellement l'intérêt général qui l'emportera.

Pour nous résumer :

La grève doit être organisée ;

Elle doit pouvoir compter sur un capital qui lui permette de lutter le temps nécessaire ; elle doit être assurée que des étrangers ne viendront pas la ruiner par une concurrence désastreuse ;

Elle doit être unanime et respecter les droits de chacun ;

Enfin, elle doit être régie par un conseil d'arbitrage, composé de membres appartenant à toutes les nations, à tous les corps de métier, reconnaissant et mettant en pratique les principes de justice et de solidarité.

L'Association internationale seule est en état de présider à cette organisation.

C'est à elle qu'incombent le droit et le devoir de prendre en main la cause des travailleurs.

Elle ne faillira pas à cette tâche.

Nous sommes réunis en ce Congrès comme en une vaste consultation médicale. Nous sommes, en effet, les médecins des maladies sociales, et notre devoir est de ne pas nous en dissimuler la gravité.

Mais cette constatation faite, tous nos efforts doivent se porter vers le remède.

Le remède aux maux du moment consiste dans la sage organisation de la grève, mais souvenons-nous que le remède définitif est dans la justice et la mutualité.

III

Rapport de la section Bruxelloise.

Nous devons déclarer d'abord qu'à nos yeux la grève n'est pas une solution, même partielle, du grand problème de l'extinction de la misère, mais nous croyons qu'elle est un instrument de lutte dont l'emploi conduira définitivement vers la solution de ce problème. C'est pourquoi nous croyons devoir réagir contre les coopérateurs exclusifs qui, en dehors des sociétés de consommation, de crédit et de production, ne voient aucun mouvement sérieux parmi les travailleurs et regardent en particulier la grève comme inutile, voire même comme funeste aux intérêts des travailleurs. Nous croyons qu'il serait nécessaire ici de distinguer entre grève et grève, tant au point de vue de l'organisation de la grève qu'au point de vue du but qu'elle poursuit; mais avant d'en arriver là, nous voulons répondre à deux objections que l'on a faites contre les grèves en général.

Et d'abord nous rencontrons l'objection d'Adam Smith, objection si souvent répétée et par les économistes et par les socialistes. Les premiers en effet se sont servis de cette

objection pour détourner les ouvriers de toute lutte avec les patrons et pour engager les travailleurs à se soumettre à l'inflexibilité des lois économiques; les seconds s'en sont servis comme d'une arme contre l'ordre social actuel, dans lequel ils prétendent que le prolétaire ne peut absolument briser aucun des anneaux de sa longue chaîne.

Voici cette objection : « Dans ces sortes de disputes, dit Adam Smith, les maîtres peuvent tenir bien plus longtemps. Un propriétaire, un fermier, un maître manufacturier, un commerçant peuvent généralement vivre une année ou deux des fonds qu'ils ont par devers eux, sans employer un seul ouvrier. La plupart des ouvriers ne pourraient pas subsister une semaine, fort peu l'espace d'un mois, et presque aucun l'espace d'un an, sans travailler. A la longue le maître ne peut pas plus se passer de l'ouvrier, mais le besoin qu'il en a n'est pas si urgent. »

Ceux qui répètent aujourd'hui ces paroles du père de l'économie politique, semblent n'avoir rien vu de l'immense évolution économique qui s'est accomplie depuis l'époque où écrivait Adam Smith; l'état économique au milieu duquel Adam Smith vivait, n'est plus complétement identique à celui où nous vivons. D'une part, à la lutte individuelle, isolée, du salarié contre le capitaliste, s'est substituée la lutte collective des associations ouvrières. D'autre part, dans un grand nombre d'industries, à l'employeur, le patron, le maître manufacturier, s'est substitué l'association des capitalistes, soit sous forme de société anonyme, soit sous toute autre forme, et cette élimination de l'employeur est même une des tendances les plus marquées et les plus remarquables de la période économique que nous traversons en ce moment. Or, au premier point de vue, s'il est

vrai qu'un ouvrier isolé, livré à lui-même, peut rarement rester une semaine sans travailler et plus rarement encore un mois, il n'en est plus de même lorsque l'on considère une association ouvrière qui s'est concertée longtemps à l'avance et qui peut compter non-seulement sur sa propre caisse, mais encore sur l'aide des autres associations ouvrières. Au second point de vue, s'il est vrai jusqu'à un certain point que du temps de Smith un propriétaire, un fermier, un maître manufacturier, pouvait généralement rester un an ou deux sans faire travailler ses ouvriers, il n'en est plus de même lorsqu'on considère une société anonyme, dont les capitaux se retireraient bien vite s'ils cessaient quelque temps d'une façon absolue de produire des intérêts; et du reste, même pour l'employeur ou pour le capitaliste se trouvant personnellement à la tête d'une industrie, on peut dire que ce que dit Adam Smith n'est pas exact, ce patron ou ce capitaliste n'ayant pas seulement à vivre des fonds qu'il pourrait avoir par devers lui, mais devant aussi faire face à ses engagements tant vis-à-vis de ses créditeurs et fournisseurs de matières premières que vis-à-vis de sa clientèle. Aussi, voyez comme les faits donnent de plus en plus un éclatant démenti aux observations de Smith, à mesure que les intérêts d'un établissement industriel se trouvent plus étroitement liés aux iniérêts des autres, et à mesure que se généralise le concert et l'entente parmi les ouvriers. Si l'on peut citer encore bon nombre de grèves où les patrons ont triomphé des réclamations des ouvriers, c'est par milliers qu'on peut citer celles où les ouvriers ont fini par triompher de l'opposition des patrons.

Certains adversaires de la grève, qui sont le plus sou-

vent des hommes théoriques et non pratiques, ont fait contre la grève une autre objection générale. Ils déplorent le temps que perdent les ouvriers en grève; c'est, disent-ils, arrêter la production, comme si les produits faisaient défaut! Ils ajoutent aussi que lorsque l'ouvrier reste huit ou quinze jours dans l'inaction, celui-ci n'en consomme pas moins. Ce langage est tout bonnement ridicule, alors que l'on songe qu'il y a dans la société des hommes qui n'ont, pendant toute leur existence, produit quoi que ce soit, c'est-à-dire pas un quart d'heure de travail. Ont-ils, ces contradicteurs, songé un seul instant au nombre d'heures que font chaque jour les producteurs? Ainsi, nous pouvons, avec la certitude de ne pas être démenti, avouer que la plupart des ouvriers ne travaillent pas un jour par jour, mais bien un jour et demi. Citons les mineurs, qui descendent dans la fosse à 5 heures du matin pour n'en sortir qu'à 10 heures du soir. Si l'observation de ces hommes était fondée, on serait amené à reprocher au travailleur le temps qu'il perd lorsque la maladie le tient au lit, où il consomme encore, mais ne produit pas.

Mais nous désirerions savoir si le travail qui n'a pas été fait ne reste point à faire? Les adversaires de la grève pourraient répondre à cette remarque, s'il leur était donné de pouvoir prouver que les producteurs ne sont pas parfois obligés de chômer sans qu'il dépende de leur propre volonté. Ignore-t-on que, dans presque toutes les professions, il y a ce qu'on appelle les mortes saisons? Et, à part les mortes saisons, n'avons-nous pas régulièrement des chômages dus simplement à une surproduction, à un encombrement de produits non écoulés? Mais quand les observations de nos contradicteurs seraient fondées, cela ne

devrait pas empêcher les ouvriers de faire la grève, par la raison toute simple qu'il vaut mieux passer par un mauvais chemin que de tomber dans un précipice.

En effet, en supposant que dans une grève faite parce que les patrons veulent diminuer le salaire ou augmenter les heures de travail, ou bien parce que les ouvriers veulent faire augmenter le salaire ou diminuer les heures, le producteur perde son temps et son argent, ne regagne-t-il pas l'un et l'autre quand la grève réussit? Qu'il n'obtienne qu'une diminution d'une heure de travail, cela ne lui fait-il pas au moins 300 heures par année? Un fait est constant, c'est que les professions qui n'ont pas d'organisation durable pour la grève, pas de sociétés de résistance, sont dans un état déplorable, tandis que dans celles où cela existe, les ouvriers sont non-seulement plus heureux au point de vue du gain, mais aussi moins durement traités.

Nous disions qu'il était nécessaire de distinguer entre grève et grève, tant au point de vue de l'organisation de la grève qu'au point de vue du but qu'elle poursuit.

En nous plaçant au premier point de vue, celui de l'organisation qu'exige la grève, il nous paraît évident que toute grève qui est mal combinée et mal dirigée, soit que les ressources n'aient pas été bien calculées, soit que la saison ne soit pas favorable, a bien peu de chance do réussir; or, toute grève qui ne réussit pas est pour le travailleur un désastre immense, parce qu'elle est une déperdition de capitaux à cause des frais qu'elle nécessite et du chômage qu'elle occasionne, parce qu'elle est un découragement pour toutes les tentatives ultérieures, parce qu'enfin elle amoindrit l'homme et enlève au travailleur quelque chose de sa fierté et de sa dignité. Mais c'est pour cela

précisément que nous croyons que la grève doit cesser d'être une guerre au hasard, un combat de travailleurs, mais doit être bien organisée, dûment méditée d'avance et préparée de longue main.

En nous plaçant au second point de vue, c'est-à-dire pour ce qui est relatif au but particulier que la grève peut se proposer d'atteindre, nous trouvons qu'il y a matière encore à distinction. En effet, la grève peut avoir pour but : ou une demande de salaire, ou le refus d'accepter une diminution de salaire, ou une demande de diminution dans les heures de travail, ou le refus d'accepter une augmentation des heures de travail, ou l'abolition de règlements d'atelier attentatoires à la dignité de travailleur, ou l'amélioration des conditions de salubrité et de sécurité de certains ateliers ou de certaines mines, ou le refus de travailler avec un outillage défectueux ou avec des matières premières de mauvaise qualité dont l'emploi peut constituer une perte pour l'ouvrier, ou le dessein de s'opposer à la violation des contrats passés avec les patrons (comme cela s'est présenté il y a un an pour la grève des teinturiers en coton d'Amiens), ou le projet de déjouer les machinations des chefs d'industrie contre l'existence même de l'Association ouvrière (comme il est arrivé pour la dernière grève des bronziers de Paris et pour la grève des imprimeurs sur étoffe de Roubaix), ou encore l'opposition contre l'introduction d'un trop grand nombre d'apprentis dans les ateliers.

Lorsque la grève a pour but une augmentation de salaire, nous savons tout ce qu'on peut lui objecter. On fait ordinairement à ces sortes de grèves deux objections. Voici la première :

Ricardo, Mac Culloch et beaucoup d'autres économistes prétendent que le taux du salaire est invariablement fixé par le prix des objets de première nécessité. Plus les subsistances sont d'un prix élevé, plus les salaires le seront également; plus les subsistances sont bon marché, plus les salaires seront bas.

Telle est la loi inflexible qui, d'après ces économistes, régit le taux des salaires, et les réclamations et les efforts des ouvriers ne peuvent rien contre la fatalité de cette loi. « Que le pain baisse de 5 centimes le kilogramme, avec la constitution actuelle de l'industrie, dit M. Michel Chevalier, il ne faudra pas six mois pour que les salaires aient subi une réduction à très-peu près équivalente. » Et ce ne sont pas seulement les économistes qui ont affirmé l'existence de cette loi inéluctable, la plupart des écrivains socialistes, Vidal, Pecqueur, les deux De Potter, Colins, etc., la reconnaissent également, non pas, il est vrai, en la regardant comme une loi éternelle (ce serait incompréhensible chez des socialistes), mais comme une conséquence inévitable de l'ordre social actuel. « Aujourd'hui, dit Vidal, le minimum de subsistances est le taux normal des salaires. Les salaires gravitent vers ce minimum fatalement, comme le liquide vers son niveau : c'est la loi. »

Ce serait peut-être ici le moment de dire un mot sur la prétendue inflexibilité des lois économiques; mais nous en parlerons plus loin à propos d'une autre objection. Quoi qu'il en soit, beaucoup d'économistes, Adam Smith, Stuart Mill, Dunoyer, Carey, Bastiat, Baudrillart, etc., nient la soi-disant loi de Mac Culloch et de Ricardo, et ils nous paraissent avoir parfaitement raison. Nous ne disons pas que le prix des subsistances n'a absolument aucune influence

sur le taux du salaire, mais nous soutenons que cette influence est tantôt dans le rapport exprimé par la loi de Mac Culloch, tantôt on le trouve dans un rapport diamétralement inverse. Expliquons-nous : Lorsque le prix des subsistances augmente, il y a ordinairement ralentissement dans l'activité d'une foule d'industries, parce que l'argent des consommateurs se porte alors avant tout sur les objets de première nécessité, et s'il se peut qu'alors l'ouvrier, en demandant une augmentation de salaire, parce que ce salaire n'est plus en rapport avec le prix des subsistances, obtienne l'augmentation demandée, il se peut aussi que le ralentissement de l'industrie, le manque de commandes fasse précisément que les patrons puissent se passer d'une bonne partie de leurs ouvriers. Au contraire, lorsque le prix des subsistances diminue, l'industrie reprend, et alors certainement le désir de diminuer le salaire peut exister chez les patrons, mais la demande de bras se faisant, l'ouvrier est plus à même que jamais de faire augmenter son salaire, ce qui est précisément l'opposé de la loi de Mac Culloch. Et c'est ce qui arrive en effet; mais, bien entendu, lorsque les ouvriers s'entendent, se coalisent, car s'ils devaient attendre l'augmentation de salaire du libre jeu des lois économiques, ils attendraient peut-être longtemps.

Du reste, un simple coup d'œil jeté sur les faits suffit pour démontrer que la dépendance du phénomène du taux des salaires vis-à-vis du prix des subsistances est peu étroite.

Exemple : Le salaire du travail n'a guère varié, depuis dix ou vingt ans, dans une foule de métiers, tandis que dans d'autres le salaire a constamment baissé. Le prix des subsistances varie généralement d'une année à l'autre, même d'un mois à l'autre, et en prenant la succession des années,

on peut même dire que le prix des subsistances va sans cesse en s'enchérissant.

Autre exemple : Il y a dans beaucoup d'industries une différence entre le salaire d'été et le salaire d'hiver; les affaires reprenant souvent vers l'été dans ces industries, le salaire est plus fort en été; et cependant à cause de la dépense plus grande de chauffage, de lumière, de vêtement et de nourriture en hiver qu'en été, le salaire devrait être plus élevé. De tout cela, on peut conclure que la loi de Mac Culloch est fausse, et qu'elle ne mérite même pas le nom de loi économique, puisque non-seulement elle n'est pas la généralisation d'un fait constant, mais qu'elle n'est pas même une simple tendance, n'est pas même une loi-limite. Aussi le bon sens populaire n'en a-t-il jamais tenu compte.

Voici maintenant la seconde objection : Le prix d'un produit quelconque, dit-on, se compose de deux choses : d'une part, du salaire des travailleurs; d'autre part, des prélèvements du capital (c'est-à-dire intérêts, dividendes, bénéfices des patrons, profit des intermédiaires, etc.). Or, un des deux facteurs du produit s'élevant, le produit lui-même s'élève, et par conséquent lorsque les salaires s'élèvent, le prix des objets de consommation : s'élève; ensuite, l'autre facteur du produit s'élève bientôt à son tour, parce que la grève, en haussant le salaire, a fait renchérir le prix des objets de consommation, ce renchérissement amène comme contre-coup une élévation dans le prix des loyers, des fermages et des capitaux, et cette hausse des loyers, des fermages et des intérêts amène à son tour un nouveau renchérissement des produits, puisque les bénéfices du capital forment, comme il est dit plus haut, avec la rétribution accordée au travail, le prix de tout produit. Ainsi, dit-

on, l'écart entre la valeur du salaire et le prix des objets de consommation n'est pas moins grand après qu'avant la grève. On en conclut enfin que la grève pour augmentation de salaire est pour le moins inutile, même lorsqu'elle réussit.

Certes, nous sommes loin de nous dissimuler la gravité de cette objection ; nous en reconnaissons même la justesse pour un grand nombre de cas ; mais les conclusions qu'on en tire nous paraissent trop absolues.

Nous ne contesterons pas cette sorte de loi économique, en vertu de laquelle on prétend que lorsqu'un élément du prix d'un produit s'élève, le prix total du produit tend à s'élever. Mais nous ferons observer que cette loi n'est, comme les autres lois économiques, qu'une loi *tendantielle*, c'est-à-dire qui se trouve arrêtée dans la pratique par une foule de causes modificatrices. En effet, chaque science a ses lois particulières, et ces lois se rapprochent d'autant plus de l'absolu que la science est plus simple, que les phénomènes à observer sont moins compliqués.

En mécanique, par exemple, les lois scientifiques s'identifient presque avec l'expression même des faits; mais en biologie, et surtout en science sociale, il faut tenir compte d'une masse de variations dépendant des milieux et des circonstances. Il en est de même de la célèbre loi de l'*offre* et la *demande*, que nous sommes loin de contester, mais qui est cependant neutralisée par une foule de faits économiques; il en est ainsi également de la loi relative aux prix des produits, que nous examinons en ce moment.

Si nous nous transportons dans une société où il n'y aurait que des travailleurs sans intermédiaires, ni capitalistes, certes là toute augmentation du prix de la main-d'œuvre

amènerait une augmentation dans les prix du produit, le travail étant, dans ce cas, l'élément unique de la valeur. Si nous nous transportons dans une société où il n'y aurait plus d'intermédiaires entre les travailleurs et les capitalistes, où tout le capital serait représenté par des actions sans intérêts et dividendes, et tout le travail par la main-d'œuvre donnant salaire, la loi économique que nous examinons ne trouverait déjà plus une réalisation aussi voisine de la vérité absolue que dans le cas précédent, mais elle s'en éloignerait moins qu'aujourd'hui. En effet, si dans ce cas, dans une industrie quelconque, les salaires augmentaient, il y aurait une tendance marquée à l'élévation des intérêts et dividendes du capital, car sans cela les capitaux se dirigeraient bientôt vers des industries où le loyer des capitaux est mieux payé, les capitaux étant aveugles par nature et n'ayant pas plus de préférence pour telle industrie que pour telle autre.

Mais il n'en est pas ainsi aujourd'hui. En prenant l'organisation actuelle de la société, nous disons que le fait du renchérissement des produits après la hausse du salaire, n'est rien moins qu'un fait général, et nous allons citer quelques exemples à l'appui de ce que nous avançons :

1er *Exemple :* La concurrence que le patron est obligé de soutenir ne lui permet pas toujours d'augmenter ses bénéfices en proportion de l'augmentation des salaires, et alors le renchérissement des produits n'a pas lieu; la hausse du salaire est prise dans ce cas sur les profits du patron, lesquels diminuent d'autant.

2e *Exemple :* A part les bénéfices prélevés par les patrons, il arrive fréquemment que les placiers ou même ceux

qui ne font que procurer la commande reçoivent 5, 10, 15, 20 et même 25 p. cent sur la vente.

Établissez après cela, d'une façon claire et nette, que le prix d'un produit devra être majoré, parce qu'on aura augmenté de quelques centimes la journée de l'ouvrier, comme si l'augmentation de salaire dans ce cas, même sans être prise sur les profits des patrons, ne pouvait être prise sur une partie du pour cent des placiers et autres intermédiaires.

3e *Exemple :* Lorsque l'augmentation de salaire a lieu dans une industrie qui jouit d'un monopole (légal ou naturel, peu importe), et dans laquelle par conséquent les bénéfices du capital sont très-élevés à cause du manque de concurrence, il se peut que, malgré la hausse des salaires, lesdits bénéfices soient encore plus élevés dans ladite industrie que dans toute autre ; alors les capitaux ne se dirigeront pas ailleurs, et il se peut que le patron ne fasse pas hausser le prix des produits, dans la crainte que cette hausse des produits ne vienne à faire diminuer la consommation et par suite la vente, conformément à cette loi économique : « Quand le prix d'un produit s'élève en progression arithmétique, la consommation de ce produit tend à diminuer dans une progression géométrique. »

4e *Exemple :* Lorsque la hausse du salaire coïncide avec une diminution dans les frais de production, celle-ci, qui sans cette hausse n'aurait fait qu'augmenter les profits du patron, pourra avoir lieu exclusivement à l'avantage des ouvriers, si la hausse du salaire est strictement proportionnelle à l'économie obtenue, ou être à la fois à l'avantage de l'ouvrier et du patron, si l'économie des frais est supérieure à la hausse du salaire : dans l'un comme dans

l'autre cas, il n'y a pas ici de motif pour que le prix des produits s'élève.

Quant à la grève faite pour s'opposer à l'introduction d'apprentis dans les ateliers, c'est là une question des plus délicates. Il est des professions dans lesquelles les travailleurs s'opposent systématiquement à faire des apprentis, dans la crainte qu'ils ont de voir ces apprentis, devenus ouvriers à leur tour, leur faire concurrence sur le marché du travail; nous comprenons cette crainte, mais nous ne pouvous approuver la mesure qu'elle a dictée à certaines corporations; les enfants du peuple, rejetés ainsi de certaines industries, se rabattent sur d'autres, et alors, de deux choses l'une : ou ces industries les reçoivent, et se trouvent alors un beau jour encombrées de bras; ou bien elles les repoussent, et alors où l'enfant apprendra-t-il à travailler?

S'il est juste que l'ouvrier ait un salaire équitable, qu'il ait le droit de vivre en travaillant, l'apprenti a aussi le droit d'apprendre à travailler pour vivre.

Nous ne voulons pas le monopole d'où qu'il vienne, et nous protesterons tout aussi bien contre les travailleurs qui veulent monopoliser dans leurs mains le travail, que contre les oisifs qui ont monopolisé dans leurs mains les capitaux et la propriété. Notre devise est : Justice avant tout et envers tous.

Mais s'il est juste que l'enfant du peuple puisse apprendre un métier, est-il juste qu'il le fasse au détriment de celui-là même, c'est-à-dire de l'ouvrier? Non, évidemment. Eh bien, c'est ici qu'est le nœud de la question. Actuellement, dans beaucoup de professions, il en est des apprentis comme des machines, lesquelles en fonctionnant exclusivement au profit des patrons, portent préjudice aux travail-

leurs ; c'est-à-dire que la machine supprime les bras, et que les apprentis, après avoir appris sous les yeux et par les conseils des compagnons, font le travail à un prix inférieur à celui qu'exigent les ouvriers faits. Voilà le mal dont se plaint l'ouvrier.

Pour nous, cette question de l'apprentissage ne trouvera sa solution définitive que dans la solution d'une autre question qui se trouve également à l'ordre du jour du présent Congrès ; nous voulons parler de l'enseignement intégral, comprenant l'enseignement complet et simultané des sciences et des métiers. En dehors de l'enseignement mutuel, une autre solution de cette question des apprentis réside peut-être dans la généralisation des associations de production, associations où les apprentis, au lieu de constituer un bénéfice pour le patron comme aujourd'hui, travaillent pour le compte des travailleurs associés ; de même que la machine, qui constitue aujourd'hui également un avantage pour le patron, fonctionnerait également pour les travailleurs associés. Mais en attendant, les sociétés de résistance ne pourraient-elles pas arriver à une solution toute actuelle et immédiate de cette question ?

Ne pourrait-on pas arriver à ce que le travail de l'apprenti fût compté, par le patron, comme ayant été fait par les ouvriers ? Ceux-ci, après avoir payé à l'apprenti ce qui lui revient, verseraient la différence au profit de la société de résistance. Déjà, dans plusieurs professions, un mode analogue est en usage. Citons comme exemples les cigariers, qui ont chacun un apprenti à leurs frais, et les tailleurs, qui ont eu une expression toute particulière pour qualifier le leur : ils le désignent sous le sobriquet de *bœuf*.

Si ce système pouvait être admis, il en résulterait évi-

demment que l'ouvrier, n'ayant plus à redouter de concurrence de la part de l'apprenti, consacrerait plus de temps à lui indiquer la manière d'exécuter le travail, et finirait très-probablement par en faire un travailleur plus parfait que ceux qui sortent de l'organisation actuelle. Ce serait donc à la fois un avantage pour le compagnon et pour l'apprenti.

Pour terminer sur ce point, nous concluons : 1° que la grève faite en vue de s'opposer systématiquement à toute introduction d'apprentis n'est pas légitime; 2° que la grève faite en vue de s'opposer à l'introduction d'apprentis venant faire à bas prix la besogne des ouvriers peut être considérée comme légitime, mais qu'il s'agit néanmoins alors de chercher une combinaison qui permette à l'enfant du peuple d'apprendre son métier, sans léser les intérêts de l'ouvrier fait.

Quant aux grèves qui ont pour but d'alléger un travail abrutissant de 15 à 16 heures par jour et tuant littéralement le travailleur dans son corps et dans son intelligence, et quant à celles qui ont pour objet la suppression de règlements attentatoires à la dignité, ou de rappeler les patrons à leurs engagements, ou de s'opposer à la coalition des maîtres contre le droit d'association pour le travailleur, qui donc oserait en contester la parfaite légitimité et la haute moralité? Dans ce cas, la cessation de travail ne nous paraît pas seulement un droit, c'est un devoir.

La grève peut donc offrir des avantages incontestables, nous croyons l'avoir démontré suffisamment. Mais, selon nous, les grèves doivent être soumises à certaines conditions, non-seulement de justice ou de légitimité, mais aussi d'opportunité et d'organisation. Ainsi, pour la question d'opportunité, il est aisé de comprendre que telle saison,

par exemple, peut être plus favorable à la réussite de la grève que telle autre. Quant à la question d'organisation, nous croyons que la grève doit être conduite par des sociétés de résistance. Sans cela, tout en étant parfois nécessaires, les grèves courront sans cesse la chance d'aller à l'encontre des intérêts des travailleurs et devront presque toujours aboutir à des troubles, qu'on décore plus vulgairement, avec une intention malveillante, du titre d'émeutes.

Et comment pourrait-il en être autrement? La loi défendait aux travailleurs de se réunir autour des établissements où a cessé le travail, et les ouvriers n'ayant pu s'entendre au préalable pour choisir des délégués qui réunissent les qualités nécessitées pour une démarche à faire chez les patrons (c'est-à-dire les convenances, le savoir-vivre que donne non l'instruction mais bien l'éducation, la perspicacité et la fermeté de caractère qui sont le résultat de la connaissance du droit et de la justice), les ouvriers, disons-nous, se rassembleront vis-à-vis des établissements ou de la demeure du patron et formeront, quoi qu'on fasse et qu'on dise, une réunion tumultueuse que les patrons ne voudront point écouter. De là, des poursuites, en un mot, de la répression, qu'avec une sage organisation de sociétés de résistance on pourrait facilement écarter. C'est ce que les houilleurs du bassin de Charleroi ont compris; après s'être laissés aller tant de fois à des grèves non organisées, et, par suite, à l'émeute, ils viennent d'entrer franchement dans une voie nouvelle, c'est-à-dire dans la création de sociétés de résistance, et déjà le bassin de Charleroi se couvre de ces sortes de sociétés.

La grève, sans société de résistance, offre encore de nombreux inconvénients et de grandes injustices au point

de vue de la réciprocité et de la dignité. En effet, sans organisation, où peut résider la certitude de voir, en cas de grève de la part d'une catégorie de travailleurs ayant concouru au maintien d'une grève d'une autre catégorie, la certitude de voir, disons-nous, cette mutualité s'établir d'une manière juste et équitable?

Faire la grève en dehors de la société de résistance, c'est vouloir entreprendre une lutte inégale; les patrons étant peu nombreux, favorisés de la fortune et protégés par le pouvoir, s'entendront toujours facilement. C'est, en un mot, faire la guerre sans tactique ni munitions.

Cependant, qu'on ne se trompe pas sur la portée de nos paroles; malgré tout ce que nous venons de dire contre la grève, non organisée par une société de résistance, nous soutenons qu'elle est juste, légitime et nécessaire, quand les conventions sont violées par l'employeur, et qu'elle peut alors être tentée nonobstant les chances d'insuccès. N'est-il pas toujours grand et beau de voir l'esclave protester contre des mesures barbares et inhumaines? Et quelle mesure peut être plus barbare et plus inhumaine que celle qui consiste à rogner sans cesse la ration de ceux qui ne vivent déjà que de privations?.....

En présence de la minimité des salaires dans certaines industries (dans les grandes manufactures et dans les charbonnages, par exemple), en présence de la grande centralisation des capitaux qui fait que les capitalistes sont là en coalition permanente pour réduire les travailleurs à la dernière extrémité, en présence du capital énorme qu'il faudrait à ces travailleurs pour exploiter par eux-mêmes de vastes usines ou des charbonnages, et en l'absence de toute organisation du crédit qui pourrait faciliter la création d'as-

sociations de production dans ces industries, nous le demandons, quelle autre arme que la grève, fût-elle même sans organisation, a-t-on laissée à ces prolétaires contre la baisse indéfinie du salaire? Vaut-il mieux qu'ils meurent de faim à la tâche, sans laisser échapper un cri d'indignation et sans faire aucun effort pour se relever? Eh bien, fût-il prouvé, comme 2 et 2 font 4, que la grève ne peut dans ce cas donner aux travailleurs aucune amélioration, au moins faudrait-il l'accepter comme la protestation suprême du déshérité contre les vices de notre organisation sociale.

Nous avons dit au commencement de ce rapport que la grève peut être utile et nécessaire; que par conséquent nous sommes partisans des sociétés de résistance en vue de donner aux grèves des moyens et une sage et énergique direction. Oui, malgré notre désir et la certitude que nous nourrissons de voir un jour l'ordre social complétement transformé, c'est-à-dire la suppression de l'exploitation de l'homme par l'homme remplacée par l'égal échange entre les produits et la réciprocité entre les producteurs, nous soutenons qu'il est nécessaire d'établir des sociétés de résistance, tant qu'il existera des catégories de travailleurs dont l'affranchissement complet est impossible aujourd'hui. Exemple : les mineurs, dont l'instrument de travail ou la matière première ne peut guère s'acquérir; les terrassiers, auxquels il faudrait des capitaux énormes pour effectuer leurs transformations, etc. Nous soutenons encore cette nécessité, parce que tout en fondant des associations de production, il faudra, avec l'organisation actuelle du crédit, à chacune des professions différentes beaucoup de temps avant de pouvoir acquérir les instruments de travail que pourrait nécessiter l'emploi de beaucoup de bras, et parce que, pendant le temps

qu'on mettrait à créer les capitaux indispensables, les exploitants pourraient réduire le salaire de telle façon que le travailleur, au lieu de pouvoir épargner de quoi effectuer sa mise de fonds, tomberait dans la situation d'un homme qui ne sait pas faire face à ses engagements.

La société de résistance est nécessaire encore, parce qu'elle inspire une certaine crainte à l'exploitant. Celui-ci, quand il n'est pas à peu près sûr de réussir, se gardera bien d'enfreindre les conventions, sachant qu'il perdrait de son autorité au cas de non réussite dans sa tentative arbitraire. Cette remarque est tellement vraie, qu'elle peut être appliquée aux exploités. En effet, des travailleurs qui sont contraints de reprendre le travail qu'ils ont d'abord refusé, parce que le prix devait en être diminué, sentent bien mieux l'autorité qu'exerce sur eux l'exploiteur dédaigneux, quand le besoin les force à rentrer, l'oreille basse, dans ce bagne, qui devrait être, pour l'homme laborieux, un lieu de bonheur et de satisfaction, puisque c'est de là que sort la vie, la richesse et le bien-être.

La société de résistance est d'une nécessité incontestable, tant que durera l'exploitation de l'homme par l'homme, tant que les oisifs prélèveront quoi que ce soit sur le travail d'autrui. Elle est nécessaire, non-seulement eu égard à ce que nous avons dit, mais encore parce qu'il n'y a que par elle que les patrons et les ouvriers sauront à qui ils ont affaire dans la personne de celui qui vient demander du travail. L'Association donne à chacun de ses membres un brevet de moralité et d'honnêteté. Le patron et l'ouvrier sauront que l'Association ne garde dans son sein que des travailleurs exempts de toute souillure.

Une des causes de la baisse constante du prix de la main-

d'œuvre, nous la signalons également, c'est que les travailleurs inoccupés se rendent de maison en maison pour offrir leurs bras, et donnent ainsi à l'exploiteur l'idée qu'il y a une plus grande abondance d'hommes désœuvrés qu'il n'y en a réellement. Par l'association, les demandes d'ouvriers devraient être faites directement aux comités, qui pourraient encore n'envoyer des ouvriers que là où le besoin s'en fait sentir.

Enfin, à part son utilité pour les grèves, le placement des travailleurs, etc., la société de maintien de prix est encore utile par une des institutions complémentaires qu'elle doit contenir, nous voulons parler de la caisse d'assurance contre le chômage, complément indispensable de la caisse de résistance proprement dite. En effet, s'il est nécessaire que l'association réunisse des fonds pour pourvoir à l'existence de ses membres dans les cas de grève, c'est-à-dire de chômage, par suite de contestation avec les patrons. Il est pour le moins utile qu'elle en fasse autant pour les cas de chômages imprévus dus à des crises industrielles plus ou moins passagères.

Si les grèves, pour réussir, ont besoin d'être faites et dirigées par des sociétés de résistance, à leur tour, les sociétés de résistance ne seront sérieuses que lorsqu'elles seront toutes fédérées, non seulement dans un métier et dans un pays, mais de pays à pays et de métier à métier; de là la nécessité d'une fédération internationale.

Il ne sera pas hors de propos de donner ici un mot d'explication à ce sujet. Ainsi, on comprendra facilement qu'une société de résistance, quoique étant parvenue, dans une localité, à se rallier tous les ouvriers d'une même profession, n'aura rien fait de stable et de salutaire que lorsque le pa-

tron ne pourra trouver ni dans les localités voisines, ni dans le pays, ni à l'extérieur, les travailleurs dont il peut avoir besoin pour remplacer ceux qui auront suspendu le travail pour une cause légitime. Déjà, sans parler des *trade's unions* anglaises, chez qui la fédération existe depuis longtemps, bon nombre de corps de métiers ont compris la nécessité de se fédérer d'une ville à l'autre dans un même pays; citons, en Belgique, les associations typographiques, qui se sont toutes fédérées avec l'association libre des compositeurs-typographes de Bruxelles; citons encore les menuisiers, qui viennent d'entrer tout récemment dans cette voie. Le même motif qui a poussé les sociétés de résistance d'un même métier à s'entendre entre elles, les poussera à s'entendre avec les autres corps de métier. C'est ce qu'a compris la fédération des menuisiers de Bruxelles, d'Anvers, de Pepinster, etc., qui est affiliée en bloc à l'Internationale, et c'est ce qu'ont compris depuis longtempsles sociétés typographiques de la Suisse, également affiliées en bloc.

Mais qu'on ne s'y méprenne point, les patrons ont encore un moyen de se tirer d'affaire, auquel la fédération peut aisément porter obstacle; ce moyen consiste à faire confectionner au dehors ce qu'on n'est point parvenu à faire confectionner dans le pays. Les associations fédérées, dans ce cas, pourraient se refuser à exécuter le travail, sachant que de la part des patrons cela ne peut être qu'un coup de tête qui sera d'une bien courte durée. Nous disons coup de tête, parce qu'il ne peut entrer dans l'idée de personne de prétendre qu'un produit fourni dans ces conditions puisse établir une concurrence au travail en général. Il suffit pour cela de songer aux frais de toutes sortes qu'entraînerait un pareil système.

A part ce que nous venons de signaler, il peut y avoir quelque chose de sérieux dans cette façon de faire travailler à l'extérieur. C'est lorsque les exploiteurs choisissent les endroits où la main-d'œuvre se donne à des prix excessivement bas. Là encore ce sera la fédération et rien que la fédération qui pourra remédier au mal en faisant de telle sorte que, tôt ou tard, le travail soit payé partout à peu près à un prix uniforme. C'est-à-dire qu'il s'agit d'arriver à une certaine proportionnalité entre le taux des salaires dans un pays quelconque et le prix des subsistances dans ce même pays.

Il est encore d'autres raisons qui doivent engager les associations à la fédération internationale; pour en démontrer la nécessité, nous nous bornerons simplement à ne citer que deux faits dont les travailleurs feront bien de se pénétrer : lorsque les bronziers de Paris durent abandonner leur travail, parce que leurs patrons avaient exigé d'eux la dissolution de leur association, les ouvriers n'eurent raison de cette prétention qu'avec l'aide de leurs frères les Anglais; 20,000 francs partirent de Londres et obligèrent les patrons français à baisser pavillon.

A leur tour, les ouvriers de Genève sortirent triomphants de la lutte entreprise contre les employeurs, parce que les ouvriers de France, d'Angleterre, d'Allemagne, d'Italie étaient venus à leur secours. L'Association n'en étant encore qu'à son début, les choses n'ont pu se faire selon les strictes règles de la solidarité organisée; donc les différentes sections de l'Association internationale des travailleurs organisèrent une vaste souscription, et le bureau de Paris, à lui seul, procura en quinze jours de temps une somme de 10,000 francs, et une seule société ouvrière, celle des ouvriers typographes, figure dans ce chiffre pour

2,000 francs. Cet argent contribua sans doute à donner gain de cause aux ouvriers de Genève.

Ces deux faits, croyons-nous, suffiront pour démontrer la nécessité de la fédération internationale.

Quant à la dernière proposition, qui a trait au conseil d'arbitrage, deux modes se présentent à notre esprit. C'est tout d'abord et naturellement celui qui devrait être constitué moitié de personnes appartenant à la bourgeoisie ou classe exploitante, moitié d'ouvriers ou exploités. Ces deux classes d'hommes étant intéressées dans le différend, il est nécessaire que chacune d'elles y trouve son défenseur ou son représentant. Mais voyons jusqu'à quel point ce mode présente, pour l'une des deux parties, les garanties d'impartialité, sans lesquelles un jugement quelconque ne saurait être rendu selon l'équité. Un conseil d'arbitrage constitué de la sorte nous semble être le pendant de ce que l'on nomme aujourd'hui les conseils de prud'hommes, et l'on sait comment s'y rendent les jugements. Ces conseils, d'ordinaire, sont présidés par un patron, qui exerce sur la réunion un certain ascendant, par la facilité d'élocution et par la position qu'il occupe dans la société, c'est-à-dire par son indépendance personnelle.

Notons que l'influence que nous venons d'attribuer au président, à part celle que lui donne la présidence, existe pour tous les autres membres de sa catégorie; personne, nous en sommes sûrs, ne niera le prestige qu'exerce sur une grande partie de nos frères, toujours à la merci de ceux qui détiennent les instruments de travail et le capital, les qualités que nous avons attribuées au président. Un de moyens puissants de ces messieurs consiste, tout le premier, lorsqu'ils sont réunis avec des ouvriers, à les inviter

à des espèces de banquets, où l'on se permet la consommation du vin ; le travailleur, ne pouvant avec son maigre salaire, se permettre ce luxe, la carte sera acquittée par le capitaliste, comme bien on le pense. Ce que nous signalons là n'est rien, comparativemeut à ce qui reste à dire au sujet de la dépendance des ouvriers vis-à-vis des patrons ; ceux-ci étant étroitement liés, pour différentes raisons qu'il serait superflu d'énumérer, pourraient tenir compte à l'ouvrier de caractère de ses velléités d'indépendance, quand le besoin, c'est-à-dire le manque de travail, l'obligerait à aller solliciter chez l'un d'eux un emploi quelconque. Ce qui serait non moins dangereux, ce serait de confier le jugement à des chefs d'atelier qui, à part d'honorables exceptions, ne sont trop souvent, comme on dit vulgairement, que des *frotteurs de manches*, cherchant à faire diminuer le salaire des ouvriers afin de voir augmenter leurs appointements.

Il ne reste donc, selon nous, qu'un genre de création d'un conseil d'arbitrage que nous nous faisons un devoir de vous soumettre.

La *Fédération*, section bruxelloise de l'Association internationale des travailleurs, en établissant dans son sein un conseil fédéral (qui ne peut manquer de s'établir dans chacune des sections de ladite association) nous a été d'une utilité incontestable dans l'idée que nous allons émettre au sujet de l'organisation du conseil qui fait l'objet de notre étude. En effet, en fondant un conseil fédéral au moyen de trois délégués de chacune des corporations, comme cela se pratique à la *Fédération*, il sera facile, dans cette réunion d'hommes, de trouver les éléments nécessaires pour constituer le conseil d'arbitrage dont nous reconnaissons l'utilité autant que la nécessité.

Si le conseil fédéral est et doit être à même de juger de la nécessité et de l'opportunité des grèves qui surgissent à propos d'une baisse de salaire, il ne saurait en être de même pour une multitude de contestations qui peuvent se produire soit entre patrons et ouvriers, soit entre ouvriers seulement.

Nous pourrions ici nous étendre surtout sur les devoirs des ouvriers vis-à-vis des apprentis, mais cela nous entraînerait à de trop longues explications. Dans tous les cas enfin où le conseil fédéral devra s'effacer pour faire place au conseil d'arbitrage, les membres du conseil fédéral pourraient désigner pour faire partie du conseil d'arbitrage, un membre de chacune des délégations qui composent son conseil; et lorsque les membres constituant le conseil d'arbitrage ne tomberaient point d'accord sur une décision à prendre ou sur la légitimité d'un acte à poser, il leur resterait la suprême ressource de s'adjoindre trois, cinq ou sept de ces travailleurs qu'on appelle indépendants, c'est-à-dire des citoyens qui ne sont ni patrons ni ouvriers salariés. mais des ouvriers travaillant à leur propre compte. Ces derniers, à cause de leur indépendance relative vis-à-vis des uns et des autres, seraient considérés comme *tiers-arbitres* et trancheraient définitivement la question qni aurait pu diviser le conseil d'arbitrage.

Enfin, nous dirons pour terminer ce sujet, que si nous sommes si grands partisans des sociétés de maintien de prix, comme on dit en Belgique, des sociétés de résistance, comme on dit en France, des *trade's unions*, comme on dit en Angleterre, ce n'est pas seulement eu égard aux nécessités du présent, mais aussi eu égard à l'ordre social de l'avenir. Expliquons-nous. Nous ne considérons pas unique-

ment ces sociétés comme un palliatif nécessaire (remarquez que nous ne disons pas comme remède) ; non, nos vues sont bien plus hautes. Du fond de ce chaos de lutte et de misère où nous nous agitons, nous élevons nos regards vers une société plus harmonique et plus heureuse. Alors, nous voyons dans ces sociétés de résistance les embryons de ces grandes compagnies ouvrières qui remplaceront un jour les compagnies de capitalistes ayant sous leurs ordres des légions de salariés, au moins dans toutes les industries où la force collective est mise en jeu et où il n'y a pas de milieu entre le salariat et l'association. Déjà dans les principales grèves qui ont éclaté ces dernières années, une tendance nouvelle commence à se dessiner assez nettement : la grève doit aboutir à la société de production. Déjà cela s'est dit lors de la grève de l'association des menuisiers de Gand, des menuisiers et charpentiers de Gand, comme lors de la grève des tailleurs de Paris. Et cela se fera, parce que cela est dans la logique des idées et dans la force des choses. Il est inévitable que les travailleurs n'en viennent pas à tenir ce petit raisonnement : « Mais pendant que nous sommes en grève, parce que les patrons refusent de faire droit à nos réclamations, les consommateurs sont là demandant à cor et à cri les produits de notre industrie ; puisque notre inoccupation ne provient pas du défaut de demande, mais seulement de l'obstination de nos patrons, pourquoi ne travaillerions-nous pas directement pour le public ; l'argent que notre caisse dépense pour entretenir les travailleurs inoccupés à cause de la grève, pourrait être consacré à l'achat de la matière première et de l'outillage. » Cette idée une fois comprise, elle sera bien vite réalisée.

Seulement, il est à remarquer (et c'est un point impor-

tant) que ces associations de production qui résulteront de la transformation des sociétés de maintien de prix, ne seront pas de ces associations mesquines comme la plupart de celles qui existent actuellement; ces dernières, excellentes comme exemple et comme enseignement, nous le voulons bien, ne nous paraissent réellement avoir aucun grand avenir social, aucun rôle à jouer dans la rénovation de la société, car, composés de quelques individualités seulement, elles ne peuvent aboutir, comme le dit le docteur Buchner, qu'à créer, à côté de la bourgeoisie ou *tiers-état*, un *quatrième état* ayant au-dessous de lui un *cinquième état* plus misérable que jamais. Au contraire, les associations productrices issues des *trade's unions* engloberont des corps de métiers entiers, envahiront la grande industrie et formeront ainsi la CORPORATION NOUVELLE; corporation que les économistes bourgeois confondraient volontiers (nous le savons) avec l'ancienne maîtrise, bien que cette dernière fût organisée hiérarchiquement, fondée sur le monopole et le privilége, et limitée à un certain nombre de membres (tout comme nos petites associations de production actuelles), tandis que la première sera organisée égalitairement, fondée sur la mutualité et la justice, et ouverte à tous.

Là nous apparaît l'avenir réel et positif des *trade's unions*, car la grève, nous l'avouons, n'est utile qu'à titre provisoire; la grève perpétuée serait l'éternisation du salariat, et nous voulons l'abolition du salariat; la grève perpétuée serait la lutte sans trêve ni fin entre le capital et le travail, et nous voulons, non pas précisément ce que l'on a appelé de nos jours l'*association du travail et du capital* (combinaison hybride, en vertu de laquelle le capitaliste,

bailleur de fonds, s'entend avec des ouvriers pour éliminer le patron, tout en continuant à prélever intérêts et dividendes sur le travail), mais nous voulons l'absorption du travail par le travail; car le capital étant du travail accumulé qui ne doit avoir qu'une simple valeur d'échange égale à la valeur du travail qu'il a coûté, ne peut dès lors entrer en ligne de compte dans la répartition des produits; produit du travail, le capital ne peut qu'être la propriété du travailleur, il ne peut en être l'associé.

Alors, cette transformation des sociétés de résistance ne se faisant pas seulement dans un pays, mais dans tous, ou du moins dans ceux qui sont à la tête de la civilisation; en un mot, toutes ces associations de tous pays, fédérées, interviendront d'abord pour la lutte, mettant cette fédération à profit pour l'appliquer à l'échange réciproque des produits au prix de revient, le mutuel échange international remplacera et le protectionnisme et le libre échange des économistes bourgeois. Et cette organisation universelle du travail et de l'échange, de la production et de la circulation, coïncidant avec une transformation inévitable et nécessaire dans l'organisation de la propriété foncière en même temps qu'avec une transformation intellectuelle, ayant pour point de départ l'instruction intégrale donnée à tous, la régénération sociale sera opérée dans le double domaine matériel et mental. Et désormais basée sur la science et sur le travail, au lieu d'être basée comme aujourd'hui sur l'ignorance et sur la domination du capital, l'Humanité, marchant de progrès en progrès dans toutes les branches des arts, des sciences et de l'industrie, accomplira pacifiquement ses destinées.

TARTARET, de Paris. — Je me déclare partisan des

idées émises par De Paepe dans son rapport, mais il fait remarquer que leur application doit se rapporter aux moyens pratiques de chaque pays. Il établit qu'en droit les travailleurs doivent trouver dans le produit de leur travail non-seulement la satisfaction de leurs besoins les plus impérieux, mais encore une plus-value qui leur permette de profiter de l'instruction dont ils ont tant besoin pour leur émancipation; il faut donc rechercher les moyens de garantir notre salaire. Le patron, qui prend tant de soin de l'animal, de l'outil qu'il emploie pour son exploitation, ne s'inquiète guère de l'ouvrier, et cependant l'outil humain mérite-t-il moins d'égards que le cheval, que la machine?

On oppose aux réclamations du producteur sa prétendue incapacité, ses défauts! Mais avec les qualités qu'ils exigent de nous, combien y a-t-il de patrons qui seraient dignes d'être ouvriers?

Sans doute la grève est déplorable au point de vue économique, mais elle est nécessaire, parce qu'elle permet au travailleur de défendre non-seulement son salaire, mais encore et surtout sa dignité, elle lui donne aussi garantie contre l'usage des matières premières nuisibles; nous avons donc à nous occuper de son application. En France, quoique l'entente préalable soit interdite par la loi, les efforts tentés par quelques ouvriers pour étendre les bienfaits de la solidarité ont déjà obtenu quelques résultats; ils ont même influé d'une façon assez notable sur la suppression de l'article 1781 du Code Napoléon, qui créait une inégalité entre le patron et l'ouvrier. Mais pour donner à son action la sécurité désirable, il a fallu s'efforcer de rentrer dans la légalité, et de là est surgie l'idée des

sociétés syndicales qui sont appelées à remplacer les prud'hommes, trop souvent incompétents pour décider dans les conflits qui leur sont soumis, et qui garantissent à l'ouvrier des droits identiques à ceux dont les patrons jouissent depuis longtemps. Cette idée, basée sur un principe d'égalité incontestable, a été acceptée par les ministres français. La société syndicale peut rendre au travailleur les plus grands services; non-seulement elle garantit le maintien de son salaire, mais encore elle est appelée à exercer une grande influence morale sur les questions d'éducation professionnelle, de machines, etc., et prépare l'affranchissement des travailleurs.

Catalan, de Genève. — Il est bien évident que les grèves sont aussi préjudiciables à l'ouvrier qu'aux autres membres de la société, puisqu'elles interrompent la production. Mais aussi, il faut bien se dire *que pour le moment, c'est un des seuls, pour ne pas dire le seul moyen que l'ouvrier ait de faire entendre ses réclamations, et d'obtenir qu'on y fasse droit;* et puisque ce droit est le seul, *nous ne pouvons pas permettre qu'on conteste la légimité de la grève.*

La question, pour moi, n'est pas là, elle est dans le fait de savoir dans quelles circonstances la grève peut se produire avec le plus de succès.

L'exemple de ce qui s'est passé à Genève, lors de la grève des ouvriers en bâtiments, peut nous servir de criterium. A Genève, nous nous sommes trouvés avec près de trois mille ouvriers sur le pavé, durant quinze jours. Nous avons eu des assemblées populaires très-nombreuses et très-passionnées; les organisateurs de la grève ont pu même agir dans la rue pour la création et le maintien de la résistance, sans qu'aucune collision violente avec l'autorité ne se soit

produite. Et, en fin de compte, les ouvriers en bâtiments ont obtenu une heure de réduction de travail et une augmentation de salaire.

Si, malgré la gravité que revêtent chez nous les luttes publiques, nous n'avons eu aucun malheur à déplorer, si au contraire la grève a produit une amélioration réelle dans le sort des ouvriers en bâtiments, c'est que nos institutions politiques garantissent à tous les citoyens également les droits de réunion, de discussion, de presse, et permettent même l'action dans la rue, action sans violence, mais cependant efficace.

Tandis que dans d'autres pays où ces institutions ne sont pas les mêmes, où la liberté n'existe pas et où le droit égal est dénié aux ouvriers, il arrive souvent que la grève est sans effet, quand elle ne sert pas aux gouvernements de la bourgeoisie de prétexte à boucheries humaines, ainsi que cela vient de se passer à Charleroi.

D'où je conclus de nouveau que, en matière de grève, comme en matière de guerre, la revendication des libertés politiques est d'absolue nécessité, et que rien n'est fait tant que cette revendication est à faire.

Tolain, de Paris. — Je confirme l'observation faite par Catalan pour la déclaration du Congrès de Lausanne. Quant à la coalition que l'on impute à crime aux travailleurs, ne se trouve-t-elle pas dans l'état social actuel ? L'insolidarité est telle que tous les intérêts sont en guerre, *le paysan vit dans l'abondance sans s'occuper du travailleur des villes qui meurt de faim, et réciproquement*, l'un est indifférent à la misère de l'autre et même s'en réjouit dans quelques circonstances; c'est donc contre cette solidarité que nous devons lutter, et la résistance nous en offre actuellement les

moyens, elle est la transaction entre l'organisation actuelle et l'organisation future.

La grève est une coalition, dit-on, donc elle est condamnable. Mais pourquoi donc les industriels ne la condamnent-ils pas également entre banquiers, commissionnaires, exportateurs, qui pèsent pourtant sur toutes les relations commerciales ? La grève c'est la guerre, mais à côté de la guerre mauvaise, injuste, il y a la guerre pour défendre ses droits, et celle-là c'est la guerre sainte.

Quant aux sociétés syndicales appuyées par un délégué de Paris, il ne leur trouve pas l'autorité suffisante pour faire prévaloir leur jugement ; il croit donc qu'il serait préférable de travailler à la fédération des sociétés de résistance, et de laisser à cette fédération le soin de décider de l'appui qu'elles devraient fournir aux travailleurs attaqués, lorsqu'une enquête aurait justifié la valeur de leur réclamation.

Graglia, de Genève. — Je ne prends la parole que pour m'occuper des moyens pratiques. Sur la question que nous traitons dans ce moment, permettez-moi de développer le rapport que j'ai présenté. Les sections génevoises croient qu'en propageant le plus que nous pourrons les caisses de prévoyance, nous doublerions nos forces ; et rien ne serait plus facile pour nous que de nous associer, tout en reconnaissant à chacune des caisses de résistance leur autonomie.

Je m'explique. Ce que nous voudrions, c'est que dans chaque ville, dans chaque village, enfin partout où il y aurait des sections de l'Internationale, qu'elles se forment en groupes pour pouvoir, dans un moment où l'on voudrait attaquer une ou plusieurs sections, être toujours en position de résister avec des chances de succès. Je dis plus : si nous

sommes unis à ce point de vue, les grèves seront impossibles; car les patrons ne pourront pas se soutenir contre une organisation pareille. Et maintenant, si nous restons sans organisation, qu'arrivera-t-il? C'est que les patrons s'associeront, comme ils l'ont déjà fait à Genève.

Permettez-moi de vous donner quelques détails au sujet de notre dernière grève, qui a eu lieu à Genève. Les ouvriers en bâtiments, après avoir eu quelques entrevues entre eux, résolurent d'envoyer une proposition à leurs chefs d'atelier, en leur faisant connaître que leur position devenait par trop difficile; ils leur demandaient de s'entendre avec eux. Les ouvriers envoyèrent quatre lettres; les patrons ne répondirent pas. Après cela, deux sections, les ouvriers maçons, tailleurs de pierres et les charpentiers se déclarèrent en grève. Que firent les patrons? Ils déclarèrent aussi la guerre aux ouvriers, et six jours après ils décidèrent de fermer tous leurs ateliers. Ainsi, vous le voyez, ils ne sont pas restés longtemps pour s'entendre afin de résister aux justes réclamations des ouvriers.

Que l'on y prenne garde; car si nous ne voulons pas être exploités encore davantage, il faut se mettre à l'œuvre sans retard, non pas dans un an, non pas dans un mois, mais aujourd'hui même. Que chaque délégué, en rentrant chez lui, fasse tout ce qu'il pourra pour propager le principe de solidarité.

Compagnons, soyez-en sûrs, si nous ne voulons pas nous associer, les patrons s'associeront comme ils l'ont déjà fait à Genève.

Ne croyez pas que la solidarité n'existe pas chez eux.

Je termine, compagnons; quoi que l'on puisse dire, il n'y a que la solidarité qui puisse rendre notre position meilleure;

sans la solidarité, nous ne ferons absolument rien. La grève de Genève a réussi, car la bourgeoisie croyait que nous recevions des fonds considérables de l'Angleterre, de la France et de la Belgique. Mais prenez-y garde, nous pourrions bien ne pas toujours aussi bien réussir.

Shaw, de Londres. — Dans le septième rapport annuel de la société mixte des charpentiers et menuisiers, décembre 1865 à décembre 1866, j'ai choisi un exemple pour donner une idée de la rémunération du travail :

A Market-Drayton, nos camarades travaillent 61 heures par semaine, pour lesquelles ils reçoivent 20 shillings (25 francs); à Oldham, ils travaillent 52 heures par semaine pour 1 liv. 9 shillings (36 fr. 25). Les uns reçoivent donc 4 farthings (20 centimes) par heure, les autres 6 3/4 farthings (33 centimes); les uns 3 sh. 4 farthings (3 fr. 95) par jour; les autres 4 sh. 10 farthings (5 fr. 50); cela fait une différence en faveur d'Oldham de 2 3/4 farthings (13 centimes) par heure, 1 schelling 6 deniers (1 fr. 85) par jour, 9 shillings (11 fr. 25) par semaine pour neuf heures de moins de travail, ou une différence de temps, d'argent s'élevant à 14 sh. (17 fr. 50) par semaine.

Brismée, de Bruxelles. — Ce n'est pas assez que l'ouvrier gagne sa vie, et arrive, comme le veut Tartaret, à avoir quelques loisirs pour s'instruire; il faut même que, comme le patron, il soit en état de se former un petit pécule pour pouvoir manger quand il ne sera plus en état de gagner sa vie.

Je voudrais aussi que l'on ne confondît pas les mots centralisation et fédération. La première est l'arme du despotisme; la seconde est un contrat conclu entre des hommes libres. Par elle, on peut obtenir de bons résultats.

Je voudrais que les membres des sociétés de résistance, au lieu de placer leurs fonds à 3 ou 4 p. cent dans des caisses de bourgeois qui leur font produire 10 ou 12 p. cent, s'en servissent pour faciliter le développement des sociétés de consommation et de production. J'ai dit aussi de consommation, car il ne me paraît pas moins utile de se débarrasser de l'exploitation des boutiquiers que de celle du patron.

Dupont, de Londres, lit l'extrait suivant du compte rendu du congrès de Genève :

6° *Sociétés ouvrières* (trade's unions), *leur passé, leur présent, leur avenir.*

a) Leur passé.

Le capital est la force sociale concentrée, tandis que l'ouvrier ne dispose que de sa force productive individuelle, Donc le contrat entre le capital et le travail ne peut jamais être établi sur des bases équitables, même en donnant au mot équitable le sens que lui attribue une société plaçant les conditions matérielles du travail d'un côté et l'énergie vitale productive de l'autre. Le seul pouvoir social que possèdent les ouvriers, c'est leur nombre. La force du nombre est annulée par la désunion. La désunion des ouvriers est engendrée et perpétuée par la *concurrence inévitable faite entre eux-mêmes.* Les *trade's unions* (associations de métiers) originairement sont nées des essais *spontanés* des ouvriers luttant contre les ordres despotiques du capital, pour empêcher ou au moins atténuer les effets de cette *concurrence faite par les ouvriers entre eux.* Ils voulaient

changer les termes du contrat, de telle sorte qu'ils pussent au moins s'élever au-dessus de la condition de simples esclaves. L'objet immédiat des *trade's unions* est toutefois limité aux nécessités des luttes journalières du travail et du capital, à des expédients contre l'usurpation incessante du capital, en un mot, aux questions de salaire et d'heures de travail. On ne peut y renoncer tant que le système actuel dure; au contraire, les *trade's unions* doivent généraliser leur action en se combinant.

D'un autre côté, les *trade's unions* ont formé à leur insu des centres organisateurs de la classe ouvrière, de même que les communes et les municipalités du moyen âge en avaient constitué pour la classe bourgeoise. Si les *trade's unions*, dans leur première capacité, sont indispensables dans la guerre d'escarmouches du travail et du capital, elles sont encore plus importantes dans leur dernière capacité, comme organes de transformation du système du travail salarié et de la dictature capitalistes.

b) Leur présent.

Les *trade's unions* s'occupent trop exclusivement des luttes immédiates. Elles n'ont pas assez compris leur pouvoir d'action contre le système capitaliste lui-même. Néanmoins, dans ces derniers temps, elles ont commencé à s'apercevoir de leur grande mission historique. Par exemple, la résolution suivante, récemment adoptée par la grande conférence des différents délégués des *trade's unions* tenue à Sheffield:
« Cette conférence, appréciant à leur juste valeur les efforts
« faits par l'Association internationale des travailleurs pour
« unir dans un lien fraternel les ouvriers de tous les pays,
« recommande très-sérieusement à toutes les sociétés re-
« présentées de s'affilier à cette Association, dans la con-

« viction que l'Association internationale forme un élé-
« ment nécessaire pour le progrès et la prospérité de toute
« la communauté ouvrière. »

c) Leur avenir.

A part leur œuvre immédiate de réaction contre les manœuvres tracassières du capital, elles doivent maintenant agir sciemment comme foyers organisateurs de la classe ouvrière dans le grand but de son émancipation radicale. *Elles doivent aider tout mouvement social et politique dans cette direction.* En se considérant et agissant comme les champions et les représentant de toute la classe ouvrière, elles réussiront à englober dans leur sein les « *non society men* » (hommes ne faisant partie des sociétés) ; en s'occupant des industries les plus misérablement rétribuées, comme l'industrie agricole, où des circonstances exceptionnellement défavorables ont empêché toute résistance organisée, elles feront naître la conviction dans les grandes masses ouvrières qu'au lieu d'être circonscrites dans des limites étroites et égoïstes, leur but tend à l'émancipation des millions de prolétaires foulés aux pieds.

Dupont ajoute :

La société actuelle est composée de deux classes : le capitaliste et le producteur. Le capitaliste, possédant la puissance sociale, exploite sans relâche le travailleur. Cette hostilité produit la guerre sociale. Dans cette situation, le travailleur ne se défendra contre les envahissements du capital que par la résistance. Un des moyens les plus efficaces, c'est la grève ; arme terrible, il est vrai, mais non pas à deux tranchants, comme on l'a dit, car tous ses coups portent sur le capital. Nous considérons la grève non-seulement comme une arme, mais aussi comme le meilleur moyen

d'organiser les forces de la classe ouvrière. Car en dehors du lien de solidarité universelle qu'elle établit, les ouvriers se préparent à l'exercice de leurs droits sociaux et politiques, et posséderont la forme la plus simple d'administration le jour où ils seront assez unis pour arracher la puissance sociale des mains des exploiteurs.

La grève est encore un des auxiliaires du système coopératif; celle des *Basket's Makers,* de Londres, le prouve. Les patrons avaient été chercher à grands frais des ouvriers *flamands;* mais grâce à notre Association, ces derniers comprirent qu'ils combattaient contre eux-mêmes et reprirent la route de la Belgique avec indemnités payées par les *trade's unions.* Pendant ce temps, les *Basket's Makers* se formaient en société coopérative; les commandes ne pouvant être exécutées chez les patrons, affluèrent là. Et ce succès est incontestablement dû à la grève, grâce à l'organisation des ouvriers en société.

Brismée lit les résolutions suivantes présentées par la commission :

Vu les considérations émises dans les rapports élaborés par différentes sections de l'*Internationale,* la commission nommée en séance administrative de ce matin pour l'étude de la question des grèves et des sociétés de résistance, propose au Congrès l'adoption des résolutions suivantes :

Le Congrès déclare :

1° Que la grève n'est pas un moyen d'affranchir complètement le travailleur, mais qu'elle est souvent une nécessité dans la situation actuelle de lutte entre le travail et le capital;

2° Qu'il y a lieu de soumettre la grève à certaines règles, à des conditions d'organisation, d'opportunité et de légitimité;

3° Qu'au point de vue de l'organisation de la grève, il y a lieu, dans les professions qui n'ont pas encore de sociétés de résistance, de secours mutuels, de caisse, d'assurances pour le chômage, etc., de créer de ces institutions, puis de solidariser entre elles les sociétés de résistance de toutes les professions et de tous les pays, en instituant, dans chaque fédération locale de sociétés de résistance, une caisse destinée à soutenir les grèves; qu'en un mot, il faut continuer dans ce sens l'œuvre entreprise par l'Internationale, et s'efforcer de faire entrer le prolétariat en masse dans cette Association;

4° Qu'au point de vue de l'opportunité et de la légitimité, il y a lieu de nommer dans la fédération des groupes de résistance de chaque localité une commission formée de délégués de ces divers groupes, qui constituerait un conseil d'arbitrage (pour juger de l'opportunité et de la légitimité des grèves éventuelles); du reste, qu'il est nécessaire de laisser, pour le mode de formation de ce conseil d'arbitrage, une certaine latitude aux différentes sections, suivant les mœurs, les habitudes et les législations particulières.

(*Addition proposée par* Graglia) :

5° Le Congrès sera nanti chaque année d'un rapport sur les caisses de résistance émanant de chaque groupe ou de chaque section, afin de se rendre compte de ses progrès.

Extraits du rapport des sections de Genève sur la question de l'enseignement.

I

Considérations générales.

On n'ose plus guère mettre en doute l'état vicieux de l'organisation sociale ou plutôt l'existence du désordre anarchique au sein de la société. Ces crises violentes qui, sous le nom de *révolutions*, ont ensanglanté et *ensanglanteront* encore l'humanité ne sont-elles pas une preuve que ce désordre existe? « Toute révolution, dit Proudhon, se pose d'abord comme une plainte du peuple, accusation contre un état de choses vicieux dont les plus pauvres sentent les premiers la douleur. »

En effet, c'est une erreur de croire que les révolutions sont le fait de quelques individus, de quelques *agitateurs*, ainsi qu'on les appelle ; ce sont les souffrances du peuple qui le font s'agiter et qui font éclater la crise, la révolution.

Or, ces souffrances se produiraient-elles si l'ordre régnait dans la société? Évidemment non, car le corps social, de même que le corps de l'homme, ne peut éprouver de douleur que par suite de désordre organique. Donc, puisque notre civilisation voit éclater des crises violentes, c'est qu'il y a souffrance du peuple, et puisque le peuple souffre, c'est que le désordre existe dans notre société. C'est élémentaire.

Et c'est ici un fait que les conservateurs, les ennemis de tout changement, que ceux enfin qui nient la nécessité d'émanciper tout ce qui souffre devraient méditer, c'est que les révolutions violentes, ces manifestations du désordre social, continueront à se produire aussi longtemps que ce désordre subsistera ; c'est-à-dire, aussi longtemps que l'on se bornera, comme on l'a fait jusqu'à présent, à chercher à atteindre les effets du mal au lieu d'en faire disparaître la cause, à mettre des emplâtres sur les chancres du corps social au lieu de porter remède au vice constitutionnel qui les produit.

Ainsi reconnaître la source du mal, telle est la première chose dont nous avons à nous occuper.

II

Des causes du désordre social.

Le désordre social se traduit par des effets immédiats, dépendant d'une cause première, et dont les principaux signalés dès longtemps sont :

1° La *guerre*, qui favorise le développement du despotisme et fait couler le sang humain, le plus souvent sans profit pour le vainqueur ; mais dont les effets réguliers sont de paralyser, même avant qu'elle éclate, le commerce et l'industrie, occasionnant ainsi un surcroît de misères et de ruines chez ceux mêmes qui sont étrangers à la lutte.

2° Le *paupérisme*, qui fait l'enfant trouvé, le mendiant, le voleur et la fille publique.

3° L'*Église*, qui condamne la raison, légitime la guerre et consacre le despotisme et le paupérisme.

Bornons à ces trois points l'énumération des effets immédiats du mal, lesquels, ainsi que nous voulons le démontrer, ne sont en réalité que les effets d'un vice social organique.

La *guerre*, résultat des armées permanentes qui sont une nécessité du despotisme, lequel a pour cause le besoin de commandement, de direction, éprouvé par tout groupe d'hommes vivant dans l'*ignorance*.

Le *paupérisme*, résultat du prolétariat, qui est lui-même la conséquence du mauvais état des relations économiques et de l'aliénation à quelques-uns du sol et des capitaux amassés par les générations passées, aliénation qui a pour cause l'*ignorance*.

Enfin l'*Église*, résultat d'une puissante et habile organisation, dont les grandes ressources financières sont fournies directement ou indirectement par le peuple, parce qu'il croit encore à la nécessité de l'Église, parce qu'il a des préjugés. Or, quelle est la cause de tout préjugé ? Encore et toujours l'*ignorance !*

L'*ignorance*, voilà le vice social organique, la cause première du désordre ! C'est là qu'il faut frapper, et frapper fort ; car si l'on fait disparaître cette lèpre, la vraie, la dernière révolution sera accomplie.

Ainsi :

Pour mettre fin au désordre social, il faut que l'instruction soit généralisée, car *le désordre*

social, c'est l'ignorance de tous ou de quelques-uns à un degré quelconque, et *l'ordre*

social, c'est l'instruction complète de tous.

III

La question de l'instruction considérée comme moyen de réunir les divers éléments révolutionnaires.

C'est un fait de tous les temps que les privilégiés se défendent avec acharnement contre les empiètements de la liberté et de la raison, comme si le progrès devait leur être fatal. C'est grâce à cette erreur que l'esclavage, le servage et tant d'autres institutions des privilégiés n'ont pu prendre fin que dans le sang. Il faut donc s'attendre à voir le despotisme, la bourgeoisie, l'Église s'opposer de toutes leurs forces à la généralisation de l'instruction, qui aurait pour résultat de supprimer pour jamais les priviléges jugés par ceux qui les possèdent indispensables à leur bonheur.

Et cependant, quel être *raisonnable* — assez fortuné pour avoir une existence indépendante — consentirait, de nos jours, à vivre *exactement* dans les mêmes conditions que les seigneurs du moyen âge? Quel être raisonnable, lorsque la généralisation de l'instruction aura porté tous ses fruits, voudrait consentir — quand cela serait possible — à vivre exactement dans les mêmes conditions que l'homme le plus abondamment pourvu des priviléges de notre triste époque?

Les générations futures auront peine à se rendre compte par quelle étrange aberration l'humanité aura pu si longtemps ne pas comprendre que l'intérêt individuel bien entendu c'est l'intérêt de tous, et que l'intérêt de tous bien compris c'est le bonheur de chacun.

Le principe de la généralisation de l'instruction, considéré au point de vue de la rénovation sociale, pour être développé selon son importance, nécessiterait un travail complet et beaucoup plus considérable que ne le comporte le cadre restreint que nous avons dû nous tracer. Néanmoins, les développements que nous donnons ici suffiront sans doute pour atteindre le but que nous nous sommes proposé : l'indication d'un *moyen pratique* pour arriver SANS RÉACTION à l'établissement de l'ordre réel dans la société, par l'émancipation de tous les individus.

Mais auparavant, qu'il nous soit permis de faire précéder ce rapide exposé de quelques réflexions qui nous sont suggérées par la tendance qu'ont presque tous les hommes du parti avancé de vouloir faire prévaloir telle question à laquelle ils sont plus particulièrement attachés aux dépens de telles autres qui, cependant, ont bien leur importance aussi.

Que l'on n'oublie donc pas, une fois pour toutes, que le progrès est un, et que rien n'est fait tant qu'il reste quelque chose à faire.

La question de l'instruction résolue aussi radicalement que nous le comprenons entraîne parallèlement la solution de toutes celles qui agitent notre époque; c'est un grand avantage que celles-ci n'ont pas. De plus, le renversement du despotisme et l'abolition des armées permanentes, les relations économiques modifiées, la séparation de l'Église et de l'État prononcée, sont des progrès qui, accomplis isolément, ne peuvent ni établir l'égalité, ni par conséquent produire l'ordre social; accomplis simultanément, ils ne peuvent présenter de garantie, de stabilité qu'autant que la réaction n'aura plus pour levier l'*ignorance générale*, ce qui revient à dire que toutes les réformes ne seront com-

plètes et stables que si l'instruction est absolument généralisée.

La forme républicaine du gouvernement ne supprime pas le paupérisme, voyez la Suisse! Et voyez si, dans les États-Unis d'Amérique, qui cependant sont séparés de l'Église, l'individu est affranchi matériellement et même intellectuellement! Les rapports économiques modifiés donneront-ils la séparation de l'Église et de l'État, l'affranchissement de la pensée, la forme démocratique dans le gouvernement? Cela peut être mis en doute; dans tous les cas, ces progrès ne *comportent pas forcément* l'accomplissement immédiat de tous les autres.

Ces réformes partielles peuvent donc s'obtenir sans que pour cela le désordre social disparaisse; tandis que l'instruction NE PEUT être généralisée si les questions politique, religieuse, économique, etc., ne sont parallèlement résolues.

En outre, comme nous le verrons par la suite, la généralisation de l'instruction présente l'inappréciable avantage de mettre toutes ces réformes et le nouvel ordre de choses qui les aurait établies, à l'abri de toute menée réactionnaire.

Pour ces considérations et pour d'autres que nous allons énumérer, nous ne saurions partager l'opinion de ceux qui voient dans l'institution des armées permanentes le principal obstacle à tout progrès; ce qui signifie, pour quiconque comprend à demi mot, que tout ira bien quand les différents pays de l'Europe, de monarchiques qu'ils sont aujourd'hui, seront devenus républicains.

Ce n'est pas nous qui voulons mettre en doute que la forme républicaine du gouvernement ne soit à tous égards

bien supérieure à la forme monarchique; mais ce qui n'est pas moins indubitable, c'est que le gouvernement républicain ne rend pas *nécessairement* les citoyens égaux et peut laisser subsister les causes du désordre social, le prolétariat par exemple.

En Suisse, dans cette antique république, le peuple est-il plus avancé que dans les pays monarchiques? Beaucoup le pensent, mais combien grande est leur erreur! Ces fiers républicains, comme nous appellent ceux qui ne nous connaissent que par les récits incomparablement orgueilleux et chauvins des historiens suisses, sont soumis, même dans les cantons dits *avancés*, aux aristocraties de toutes les formes et de toutes les couleurs. Ne marchent-ils pas avec discipline au commandement d'un chef — librement choisi il est vrai — lequel peut au besoin — cela s'est vu plus d'une fois — faire faire à son armée toutes les fautes dont il se sent capable? Ces hommes *libres* ne vont-ils pas à l'église, ne vénèrent-ils pas l'autorité militaire, ne sont-ils pas amoureux de la *gloire* autant pour le moins que le dernier sujet du premier empire venu? La hideuse misère ne pullule-t-elle pas et les prisons sont-elles moins nécessaires en Suisse que dans les États monarchiques? N'a-t-on pas vu dernièrement le peuple des petits cantons faire de grands efforts pour maintenir la peine de la bastonnade et l'interdiction aux israélistes de séjourner sur leur territoire?

Les exemples abondent, mais ceux que nous venons de citer prouvent amplement que la suppression des armées permanentes et que la forme républicaine du gouvernement n'entraînent pas *nécessairement* l'établissement de tous les progrès.

Nous faisons vis-à-vis des libres penseurs qui veulent

la séparation de l'Église et de l'État les mêmes réserves ; nous pensons que cette question ne peut primer les autres, parce qu'elle ne comporte pas nécessairement leur solution. Nous en avons déjà donné la preuve en citant les États-Unis d'Amérique.

Un grand progrès sera accompli quand l'État ne subviendra plus aux frais des cultes, cela est à nos yeux indiscutable; mais au fond, quelle peut être l'importance réelle de cette réforme chez la population européenne qui, pour les neuf dixièmes, est absolument ignorante? Et quelle arme pour la réaction, quel danger pour le nouvel ordre de choses, si le peuple, continuant à être privé d'instruction, voit dans cette séparation une persécution dirigée contre la religion, contre l'Église qu'on lui a appris à vénérer? Enfin, que veut-on atteindre, en séparant l'Église de l'État? L'affranchissement de la pensée, n'est-ce pas? Alors revendiquez la généralisation de l'instruction et réclamez l'emploi des moyens propres à l'obtenir d'une manière complète.

Enfin, de même que les politiques à propos de la suppression des armées permanentes, de même que les libres penseurs à propos de la séparation de l'Église et de l'État, les socialistes veulent avant toute autre question — quand ce n'est pas à l'exclusion de toute autre question — la réforme qui leur est chère. Ils voient une panacée universelle dans la réforme des rapports économiques.

Nous savons que tant que cette question ne sera pas résolue, il n'y aura pas d'égalité possible; mais il est de toute évidence aussi qu'aucune réforme radicale de ce genre n'est compatible avec le despotisme, et que, tant que celui-ci sera debout, il faudra renoncer à tout espoir de résoudre le problème économique autrement qu'en théorie.

C'est pour cela que la question politique a été introduite au Congrès des travailleurs à Lausanne, et c'est convaincu que la déchéance du césarisme était indispensable que ce Congrès a déclaré :

« *Que la privation des libertés politiques est un obstacle à l'instruction sociale du peuple et à l'émancipation du prolétariat,* » et « *que l'établissemeut des libertés politiques est une mesure première d'une absolue nécessité.* »

C'est pour les mêmes motifs que cette même réunion d'ouvriers a décidé :

« *D'adhérer pleinement et entièrement au Congrès de la Paix.* »

Tant que le plus grand nombre ne saura ni lire ni écrire, tant que l'immense majorité des travailleurs ignoreront non-seulement ce que c'est que la question économique, mais même qu'il y a une question économique, il sera bien difficile, sinon impossible, de la résoudre.

Logiquement, pour les socialistes comme pour les libres penseurs et les politiques, la question de la généralisation de l'instruction s'impose, et tous doivent l'accepter d'autant plus volontiers qu'il est aisé de comprendre que le retour d'un césar rétablissant l'ordre de choses dont ils ont à se plaindre n'est pas une chose impossible, si l'instruction répandue à flots ne met pas le peuple en garde contre la réaction.

Le césarisme, l'Église, la bourgeoisie sont les résultats d'une instruction égoïste, monopolisée, au profit d'un petit nombre de privilégiés ; instruction qui fait d'eux en réalité une race supérieure, forte, aux yeux de laquelle la direction et l'exploitation de la masse ignorante apparaît tout naturellement comme une chose juste, légitime, inévitable.

Que l'instruction scientifique soit donnée à chacun à tous les degrés, et, *par la force des choses*, l'exploitation sous toutes ses formes, politique, religieuse et financière, etc., disparaîtra.

Le soldat, le dévot, le prolétaire ont leur raison d'être, ils sont la manifestation de l'ignorance du peuple. Le césarisme abattu, l'Église séparée de l'État, les rapports économiques modifiés, toutes les réformes, enfin, si elles ne sont pas complétées par l'instruction du peuple, n'empêcheront pas le soldat, le dévot, le prolétaire de reparaître sous une autre forme, peut-être, mais voilà tout, le fond sera le même, l'inégalité et le désordre social subsisteront.

Au seizième siècle, l'ère des révolutions commence, moralement un pas immense est fait dans la voie du progrès; mais l'instruction n'étant pas généralisée, tout reste à peu près dans le même état; le fond subsiste, la forme seule change; le prêtre prend un autre uniforme et un autre nom, le sermon remplace la messe et le dévot reste.

Au siècle dernier, la féodalité nobiliaire meurt sur l'échafaud; mais l'instruction n'étant pas accessible à tous, la féodalité doit forcément reparaître. C'est en effet ce qui arrive : la féodalité financière surgit, plus ardente peut-être, à la curée que son aînée. Le serf devenu libre, mais non instruit, ne fait que changer de nom : il s'appelle aujourd'hui prolétaire.

Ainsi, puisque l'établissement dans toute l'Europe du régime républicain, la séparation de l'Église et de l'État, les modifications dans les relations économiques ne ramèneraient pas l'ordre dans la société si ces grands progrès n'étaient pas complétés par la généralisation de l'instruction, n'est-ce pas un devoir et un acte de raison pour chaque

association qui aspire à régénérer l'humanité que de mettre en tête de son programme la *généralisation de l'instruction?*

IV

De la gratuité de l'enseignement.

L'instruction du peuple étant de l'intérêt général, on a admis à peu près partout le principe de la gratuité pour l'enseignement donnée par l'État au moins pour l'enseignement primaire.

Sous ce régime, l'impôt prélevé sur les citoyens fait les frais de l'instruction publique, et les plus pauvres d'entre les plus pauvres, payant l'impôt directement ou indirectement, contribuent aux frais qu'entraîne l'instruction donnée aux enfants de ceux qui jouissent d'un bien-être relativement assez grand, pour profiter des avantages offerts par la gratuité. Nous nous expliquons. On croit communément que tous, sans exception, peuvent envoyer leurs enfants aux écoles primaires; c'est une erreur. De ce que le plus grand nombre peut profiter des écoles primaires, la porte n'en est pas moins close pour beaucoup. Comptez les parents pour lesquels leur position de fortune — de misère serait mieux dit — rend obligatoire le travail, la mendicité même des enfants qui, s'ils entrent aux écoles, n'y peuvent consacrer qu'un temps insuffisant.

L'injustice créée par la gratuité actuelle de l'enseignement primaire est plus frappante encore relativement à l'enseignement secondaire et à l'enseignement supérieur,

parce qu'un nombre plus considérable de citoyens ne peuvent y atteindre, bien que cette instruction soit donnée aux frais de tout le monde. Cela est évident, puisque l'écolage payé par les élèves privilégiés ne couvre pas les frais de cette instruction dont l'État — c'est-à-dire tous les citoyens — doit parfaire les frais.

L'iniquité est flagrante, mais ce n'est pas tout. Cette instruction supérieure payée par ceux qui en sont exclus a pour effet de créer une catégorie de citoyens qui, rendus supérieurs par leur développement intellectuel, exploiteront à des degrés divers ceux qu'un tel système maintient dans l'ignorance. On sait que l'ignorance fait la brute, le faible, qui est nécessairement exploité par les intelligents, les forts, ceux qui ont reçu de l'instruction.

Payer des verges pour être battu, voilà ce qui se passe sous le régime de la gratuité de l'enseignement qui nous a été octroyé !

Faut-il conclure de cela que cette gratuité, même telle qu'elle existe aujourd'hui, doive être supprimée ? Non, sans doute, car bon nombre de ceux qui jouissent des avantages de l'instruction primaire, secondaire et supérieure en seraient privés, ce qui aurait pour résultat d'abaisser le niveau du développement général de la société, et par conséquent de diminuer le bien-être social auquel tous sont intéressés. Mais ce qu'on doit conclure, c'est que l'injustice étant une cause de malaise et de désordre, il faut rechercher les moyens de la faire cesser.

Ainsi nous avons reconnu que :

Maintenir la gratuité de l'enseignement telle que nous l'avons, serait perpétuer une iniquité et, par suite, le désordre social.

Et que, supprimer cette même gratuité serait une sottise, ayant pour effet une diminution du bien-être général relatif actuel, suivie d'un surcroît de désordre social.

Pour sortir de ce cercle vicieux, nous ne voyons qu'un seul moyen, c'est de rendre l'instruction publique accessible à tous. C'est à quoi il n'est possible d'arriver que par l'obligation de l'instrnction *logiquement instituée.*

V

De l'obligation de l'instruction.

L'instruction doit-elle, oui ou non, être obligatoire? Telle est la question, encore controversée, que nous allons examiner, en faisant remarquer que nous n'admettrons cette loi d'obligation qu'autant qu'elle sera conforme à la justice, c'est-à-dire qu'elle ne lésera ni l'intérêt et le droit de tous, ni l'intérêt et le droit de chacun.

Or, l'intérêt et le droit de la société, c'est sa conservation, son développement, qui ne sont possibles qu'avec l'ordre social; et l'intérêt et le droit de l'individu, c'est aussi sa conservation, son développement, soit le droit de vivre en tant qu'espèce, c'est-à-dire matériellement, soit le droit de vivre en tant qu'être sociable, c'est-à-dire intellectuellement.

Ainsi, l'obligation ne pourra être considérée comme une loi juste et utile que si elle est soumise à ces trois conditions :

1° Respecter l'intérêt et le droit de la collectivité, soit l'ordre social.

2° Respecter l'intérêt et le droit de l'individu comme homme, soit le droit de vivre matériellement.

3° Respecter l'intérêt et le droit de vivre de l'individu comme citoyen, soit le droit de vivre intellectuellement.

Nous avons déjà établi dans la première partie de ce rapport que l'ordre, condition absolue d'existence pour toute société, n'était désormais possible que par la généralisation de l'instruction. Il s'ensuit que, puisque tous nous sommes intéressés à atteindre ce résultat, et à l'atteindre au plus vite, que, puisque l'obligation est le seul moyen radical à employer pour cela, la société *est fondée en droit* à rendre l'instruction obligatoire pour chacun de ses membres; car laisser au père la faculté d'instruire ou de ne pas instruire son enfant, c'est retarder indéfiniment cette généralisation devenue *indispensable*, c'est « mettre l'intérêt de tous à la merci de l'individualité. » La société ne peut ni ne doit y consentir.

Donc, *la première condition* pour reconnaître la justice et l'utilité de l'obligation de l'instruction se trouve remplie, parce qu'elle est conforme à l'intérêt et au droit de la société.

En est-il de même quant à l'intérêt et au droit de l'individu, et tout d'abord quant à son droit de vivre matériellement ?

Chacun sait que dans les conditions économiques où nous vivons, généralement l'ouvrier père de famille ne peut avec son faible salaire — quand il en a un — nourrir et entretenir ses enfants. Dans la société moderne, en effet, l'enfant ne parvient à peu près à vivre qu'en consacrant la

totalité de ses journées à la production, de sorte que lorsque l'obligation de l'instruction le retiendra sur les bancs de l'école, il lui sera impossible de gagner sa vie..... Qui donc le nourrira, le vêtira, le logera? Le père ne peut matériellement pas supporter cette charge, nous l'avons vu, surtout s'il a plusieurs enfants.

L'obligation expose donc celui qu'elle atteint à mourir de besoin, l'intérêt individuel est lésé, le droit de vivre méconnu, et dans ces conditions l'obligation devient une loi inique et révoltante à laquelle il faut renoncer, quels que puissent être d'ailleurs les avantages que retireraient ultérieurement et la société, et l'individu, s'il parvenait à vivre soit par la mendicité, soit de toute autre façon pendant que cette loi pèserait sur lui.

Donc, la seconde condition pour reconnaître la justice et l'utilité de l'obligation de l'instruction n'est pas remplie, parce qu'elle n'est pas conforme à l'interêt et au droit de l'individu.

En résumé, l'ordre social ne peut exister que par la généralisation de l'instruction.

La généralisation n'est possible que par l'obligation, et l'obligation est impossible, parce qu'elle lèse l'intérêt et le droit de l'individu : — source de désordre social.

Nous sommes de nouveau dans un cercle vicieux d'où l'on ne peut s'échapper, que si la société reconnaît à l'individu le droit de vivre pendant qu'il demeure sous le coup de la loi nécessaire à la conservation et à la prospérité générale; ce qui revient à dire, que la société doit, sous peine de désordre et de ruine, s'engager à fournir à chacun les moyens d'exister pendant la durée de ses études.

Qu'on nous permette de répéter ici ce que nous avons rigoureusement démontré :

Que le désordre social ne peut cesser que par la généralisation de l'instruction, laquelle n'est possible que par l'obligation ; que cette obligation n'est matériellement exigible qu'autant que la collectivité reconnaît le droit de vivre à la jeunesse soumise à cette loi, et qu'en conséquence, l'État doit, dans l'intérêt de tous, se charger comme d'un service public de subvenir aux frais de nourriture et d'entretien de la jeunesse pendant la durée de ses études.

De la sorte, le droit de vivre n'étant plus méconnu : *la seconde condition* pour reconnaître la justice et l'utilité de l'obligation de l'instruction se trouve remplie, parce qu'elle est conforme à l'intérêt et au droit de l'individu.

La troisième condition, on se le rappelle, exigeait le respect du droit de citoyen, soit le droit de vivre intellectuellement. Cette troisième condition ne nous arrêtera pas longtemps, car il tombe sous le sens que l'obligation de l'instruction, bien loin d'entraver la vie intellectuelle, peut seule l'assurer à chacun.

Donc, la *troisième condition*, pour reconnaître la justice et l'uitlité de l'obligation, est remplie, parce qu'elle est conforme à l'intérêt et au droit de l'individu.

Pour notre époque, l'ordre social n'est possible que par l'obligation de l'instruction et l'entretien complet par la société des individus soumis à cette loi.

Voilà ce que nous tenons pour absolument acquis; et, dès lors, il faut choisir entre ces deux alternatives : ou l'ordre social, soit l'obligation de l'instruction avec les conséquences, qu'elle entraîne, ou le refus de ces conséquences

et, partant, le maintien de l'ignorance générale et du désordre social actuel.

On ne peut sortir de là.

Nous l'avouerons, ce n'est pas sans satisfaction que nous avons vu la logique nous conduire à poser la question en termes aussi précis, car elle obligera sans doute les hommes politiques à se dessiner nettement. Ceux qui exploitent leur réputation de révolutionnaires, d'hommes avancés, pour entraver le mouvement social, seront peut-être enfin contraints de prendre ouvertement la place que leur assigne leur opposition plus ou moins masquée aux progrès réclamés par la jeunesse, et, en général, à toutes les idées nouvelles qui s'éloignent du cercle dans lequel ils ont circonscrit leur vie publique.

VI

Des objections contre l'obligation de l'instruction.

Bien que nous ayons démontré la nécessité de l'obligation de l'instruction, il ne sera peut-être pas inutile, pour rassurer tout à fait certaines personnes, de réfuter quelques objections, bien faibles, il est vrai, que l'on fait communément à ce progrès.

La liberté individuelle, dit-on, — il est maintenant d'usage de se servir de ce mot contre toute réforme sociale, — la liberté individuelle n'assure-t-elle pas au père le droit d'élever son enfant comme bon lui semble? Cela pourrait être admissible si celui-ci devait toujours appartenir au père, mais il n'en est point ainsi, l'enfant deviendra membre

de la société, qui exigera de lui, en échange du bien-être qu'elle lui donne, la garantie qu'il n'y portera pas atteinte, et même qu'il le développera dans la mesure de ses forces. Et comme cette garantie consiste dans la possession individuelle d'un ensemble de connaissances déterminées, le père ne peut avoir la faculté de les laisser ignorer à son enfant.

« De même que l'homme, en vertu de la loi humaine et en vertu de la loi de la nature qui est plus haute encore, n'a pas le droit de tuer son enfant, de même il n'a pas le droit de tuer l'intelligence de son enfant par une fausse éducation ou par l'ignorance. »

Une autre objection est celle-ci : Vous, collectivité, vous ne pouvez pas imposer à mon enfant un programme d'études qui ne me convient pas. A cela nous répondrons que le programme des études exigé par la société ne peut être composé que des éléments de science. « Or, la science, quel qu'en soit l'objet, physique ou moral, quel qu'en soit le nom, mathématiques, histoire, grammaire, rhétorique, logique, morale, ne peut porter ombrage à la famille. Comme elle ne contient que des vérités exactement vérifiées ou rigoureusement démontrées, et qu'elle élimine de son domaine tout ce qui est objet de foi ou de croyance, elle ne contredit ni ne blesse aucune doctrine, soit religieuse, soit philosophique. La science est bonne à tous, comme la vérité dont elle est la pure et impartiale expression. S'il est des familles qui poussent la passion, le préjugé et le fanatisme au point d'y voir un ennemi de leurs croyances, de leurs doctrines, de leurs intérêts, c'est un malheur qui ne rend que plus légitime et plus nécessaire l'intervention de l'État. Les individus ont le droit de fuir la lumière; mais ils n'ont pas celui d'y soustraire leurs enfants. »

VII

Du degré de l'instruction générale.

L'obligation de l'instruction doit s'étendre à tous les degrés, parce que la possession des connaissances nécessaires pour rendre toute exploitation impossible, n'est acquise qu'après les avoir parcourus. L'ensemble de ces connaissances, la science, est un capital qui, de même que tous ceux accumulés par les générations passées, doit être réparti entre tous les membres de la société, c'est-à-dire qu'il doit appartenir à la propriété collective, afin que tous en soient également propriétaires. Ce que la société a dû, peu à peu, sans s'en douter, admettre par la force des choses à l'égard des routes, des édifices publics, des promenades publiques, etc., pourquoi ne l'admettrait-elle pas pour le capital scientifique, puisque de tous ceux que l'humanité a constitués c'est le plus important ? Et cela est d'autant plus nécessaire que, si les autres capitaux peuvent assurer l'existence matérielle de notre espèce, la science, la science seule peut la faire prospérer. Avec leur possession, l'homme peut rester une brute, il ne peut avoir la plénitude de ses facultés que par la science.

Or, comme il n'est possible de faire entrer ce capital à la propriété collective qu'en obligeant chaque membre à la possession des connaissances que donne l'instruction supérieure, l'obligation est, nous le répétons, nécessaire à tous les degrés.

Nous voulons répondre d'avance à une objection qu'on ne manquera pas de nous faire : La propriété collective, soit la répartition égale de la science, est une utopie, nous dira-t-on. Comment voulez-vous que ceux qui en abandonneront l'étude, après avoir satisfait à la loi de l'obligation, aient une part égale à celui qui consacre sa vie à cette même étude? Leur part sera égale, affirmons-nous, et voici pourquoi : c'est que les études supérieures mettent en possession des connaissances *générales* nécessaires au développement de chacun, et qu'aller au delà dans le domaine scientique, c'est embrasser une spécialité productive conforme au goût de l'individu, mais qui ne le rendra supérieur en rien à ceux qui se voueront aux spécialités artistique, agronomique, industrielle, etc. Grâce à la possession des connaissances générales, incapables tant les uns que les autres de tolérer l'exploitation, l'échange des produits ne pourra plus se faire que sur la base de l'équivalence des fonctions.

En résumé, l'ordre social exige que l'obligation de l'instruction comprenne ce qu'on appelle aujourd'hui les études primaires, secondaires et supérieures.

VIII

Indemnité scolaire ou entretien de la jeunesse des écoles par l'État.

Si la gratuité, telle que nous l'avons aujourd'hui, est insuffisante pour généraliser l'instruction, on peut la considérer comme un premier pas fait vers la gratuité telle que nous devons l'avoir, c'est-à-dire complète — nous entendons par gratuité complète que l'instruction ne soit pas tellement oné-

reuse pour les citoyens, que le grand nombre d'entre eux doivent en priver leurs enfants. La gratuité actuelle, amenée, elle aussi, par la force des choses, est un acheminement inconscient au service public de l'indemnité scolaire, de sorte que cette indemnité n'est au fond qu'une simple extension du principe de gratuité si généralement admis de nos jours; elle en est la conséquence inévitable.

Si donc on reconnaît que la gratuité de l'enseignement est bonne en soi, on ne peut, sans manquer de bonne foi ou de raison, méconnaître la légitimité de l'entrctien de la jeunesse des écoles par l'État.

C'est l'*a b c* de la justice, du reste; et cela devrait suffire pour être accepté quand bien même nous ne saurions pas d'autre part que notre intérêt à tous le commande. Ainsi pendant la durée des études, riches et pauvres des deux sexes devront recevoir de l'État une somme, variable peut-être, mais toujours suffisante pour que chaque élève puisse vivre — tant pour la nourriture que pour le logement, le vêtement, etc., — dans des conditions parfaitement hygiéniques.

Nous n'avons pas parlé des pauvres seulement, parce qu'il ne doit être fait de distinction d'aucune sorte entre les citoyens dans les services publics qui, par leur nature même, doivent fonctionner d'une manière égale pour tous.

Le service des postes, celui des télégraphes ne coûte pas plus pour le rentier que pour le mendiant, et la jouissance des promenades publiques est gratuite pour l'un comme pour l'autre.

Et puis, quel est le nombre de ceux qui pourraient faire faire des études complètes à leurs enfants sans réclamer le secours de l'État? Il est à peu près nul. Cela ne vaut donc

pas la peine d'avoir deux poids et deux mesures. Au surplus, en exigeant de tous les mêmes devoirs et en n'accordant pas à tous les mêmes droits, on commet une injustice, et il n'en faut pas là où doit régner l'ordre social.

L'on comprend que la généralisation de l'instruction, aussi radicalement instituée, entraînerait à de grandes dépenses : non-seulement il faudrait subvenir à l'entretien des enfants de la république pendant un certain nombre d'années, créer un grand nombre d'écoles et faire les frais d'approprier à cet usage les églises, temples, etc., que la séparation des cultes et de l'État rendrait disponibles, mais encore il faudrait beaucoup augmenter le nombre des professeurs et plus que doubler et même tripler les appointements qu'ils reçoivent aujourd'hui.

Les ressources actuelles des gouvernements ne sauraient faire face à tant d'exigences, même en admettant la suppression des budgets de la guerre et des cultes. Nous devrions établir ici le calcul des sommes nécessaires pour faire les frais d'un service public aussi dispendieux, il serait nécessaire également de rechercher où l'on peut trouver les ressources pour y suffire sans écraser les populations par les impôts ; mais ce travail, d'une nature spéciale, nous est épargné par celui que prépare un des membres de notre *Association du Sou*, et qui aura pour titre : *De l'Impôt*.

IX

Impuissance de la réaction.

Nous avons avancé que la réaction contre l'œuvre de la révolution sociale deviendrait impossible, si celle-ci avait soin de généraliser l'instruction.

Voici pourquoi nous croyons à l'impuissance réactionnaire, malgré les leçons du passé.

Remarquons d'abord que la réaction puise sa force principale dans la désaffection du peuple pour la révolution qu'il a accomplie, parce que celle-ci ne mettant pas fin à ses misères comme il l'avait espéré, — la raison en est que toutes les révolutions passées n'ont pas atteint la cause première des misères sociales, l'ignorance, — il lui devient assez indifférent qu'un coup d'État renverse les institutions nouvelles qui n'ont rien su changer à sa position. Si, au contraire, on suppose la cause première des souffrances du peuple détruite par la généralisation de l'instruction, la réaction devient impossible et l'avenir n'est plus que le développement permanent du progrès. Mais nous reconnaissons que cette généralisation ne s'opérera pas d'un jour à l'autre; il faudra pour cela un certain temps pendant lequel le retour du passé, à l'aide de l'ignorance encore existante, pourrait avoir lieu, si les populations n'avaient pas un intérêt *direct, immédiat*, à soutenir de toutes leurs forces le régime qui aurait inauguré l'indemnité scolaire.

Il faut que la future république, plus sage en ceci que ses devancières, qui ne se sont jamais mises en garde contre les anciens partis, imite le despotisme qui assure son existence par la force matérielle. Ce n'est pas à dire que nous entendions la force des armes, mais n'est-il pas à notre époque une force bien autrement grande, celle de l'intérêt ? C'est celle-là qui doit assurer l'existence de l'œuvre du progrès.

Par l'indemnité scolaire, le père de famille recevra une somme d'argent pour l'entretien de chacun de ses enfants en âge de suivre les cours publics. Qu'on se figure les paysans les plus ignorants, les plus dévots, les plus impérialistes possible, recevant pour chaque enfant, en France, je suppose, une somme moyenne de 5 ou 600 francs par an, et auquel on irait prêcher le renversement d'un ordre de choses qui, non content d'avoir supprimé les impôts qui pèsent si lourdement sur eux, la conscription, etc., payerait encore, et largement, l'entretien des enfants !!! Mais ces dévots, ces impérialistes, je vous le jure, prendront au collet les excitateurs à la haine et au mépris de la république démocratique et sociale et au besoin se feront hacher pour elle !

C'est là une force qui vaut bien celles des baïonnettes, sans compter que jusque dans les hameaux l'idée nouvelle aura des défenseurs énergiques dans les personnes des régents primaires et secondaires des deux sexes, qui, bien payés, par conséquent indépendants, n'auront à ménager aucun préjugé et ne seront plus les très-humbles serviteurs du prêtre, — à supposer qu'il en reste quand les habitants devront individuellement en faire les frais.

Voilà les raisons pour lesquelles nous croyons la réaction impossible si l'indemnité scolaire est instituée.

Au moment de disparaître à jamais, il serait juste que l'ignorance — jusqu'ici l'ennemie du progrès — fût constituée l'armée défensive de l'instruction et de l'égalité.

X

Conclusion.

La première période de l'histoire de la civilisation touche à sa fin, c'est la période de l'ignorance, soit de l'inégalité sociale, que les demi-révolutions successives, engendrées jusqu'à ce jour par les souffrances du peuple, n'ont pas su clore et à laquelle doit succéder la période de connaissance, soit de l'égalité sociale.

Peut-être appartient-il aux générations présentes de fermer cette longue suite de siècles de misères !.....

Quoi de plus naturel, en effet, que d'admettre que les Congrès de Bruxelles et de Berne auront assez de virilité pour se préparer à donner, en fixant d'un commun accord le programme de la révolution sociale, le signal de cette gigantesque évolution ! Ne sont-ils pas assurés de rencontrer la sympathie et le dévouement des classes opprimées, ainsi que l'appui de toutes ces associations qui impriment à notre siècle son caractère de spécialité, remarquable en ceci, qu'il tend à substituer au principe des nationalités celui de l'humanité : *à l'antinomie, la solidarité.*

Nous ne forcerons donc pas la situation en disant qu'il dépend des quelques hommes réunis dans ces assemblées d'avancer l'époque qui mettra enfin un terme à l'anarchie qui

pèse sur les peuples d'aussi loin qu'ils se souviennent, en revendiquant la généralisation des biens accumulés par les générations passées et au nombre desquels figure le capital scientifique.

DE LA PROPRIÉTÉ COLLECTIVE.

CONGRÈS DE BRUXELLES.

Résolutions adoptées par la commission.

1° Relativement aux mines, houillères et chemins de fer,

Considérant :

Que les grands instruments de travail sont fixés au sol et occupent une notable partie de ce sol fourni gratuitement à l'humanité par la nature ;

Que ces instruments de travail exigent nécessairement l'application des machines et de la force collective ;

Que les machines et la force collective qui existent aujourd'hui pour l'unique avantage des capitalistes, doivent à l'avenir profiter uniquement aux travailleurs, et que pour cela il faut que toute industrie où ces deux forces économiques sont indispensables soit exercée par des groupes affranchis du salariat ;

Le Congrès pense :

1° Que les carrières, houillères et autres mines, ainsi que les chemins de fer, dans une société normale, appartiendront à la collectivité sociale, représentée par l'État, mais par l'État régénéré et soumis lui-même a la loi de justice ;

2° Que les carrières, houillères, chemins de fer seront

concédés par la société, non à des capitalistes comme aujourd'hui, mais à des compagnies ouvrières; et ce moyennant un double contrat ; l'un donnant l'investiture à la compagnie ouvrière et garantissant à la société : *a*) l'exploitation scientifique et rationnelle de la concession, *b*) ses services au prix le plus proche du prix de revient, *c*) le droit de vérifier les comptes de la compagnie, *d*) et par conséquent l'impossibilité de la reconstitution du monopole; l'autre garantissant les droits naturels de chaque membre de l'Association ouvrière vis-à-vis de ses collègues.

2° Relativement à la propriété agricole,

Considérant :

Que les nécessités de la production et l'application des connaissances agronomiques réclament une culture faite en grand et avec ensemble, exigent l'introduction des machines et l'organisation de la force collective dans l'agriculture, et que d'ailleurs, l'évolution économique elle-même tend à ramener la culture en grand;

Que dès lors le travail agricole et la propriété du sol doivent être traités sur le même pied que le travail minier et la propriété du sous-sol ;

Que, du reste, le fonds productif est la matière première de tous les produits, la source primitive de toutes les richesses, sans être par lui-même produit du travail d'aucun particulier ;

Que l'aliénation à quelques-uns de cette matière première indispensable rend la société entière tributaire de ceux à qui elle est aliénée;

Le Congrès pense que l'évolution économique fera de l'entrée du sol arable à la propriété collective une nécessité

sociale, et que ce sol sera concédé aux compagnies agricoles comme les mines aux compagnies minières, les chemins de fer aux compagnies ouvrières, et ce avec des conditions de garantie pour la société et pour les cultivateurs analogues à celles nécessaires pour les mines et pour les chemins de fer.

3° Relativement aux canaux, routes, voies télégraphiques,

Considérant que ces voies de communications exigent une direction d'ensemble et un entretien qui ne peuvent être abandonnés à des particuliers, comme le demandent certains économistes, sous peine de monopole;

Le Congrès pense :

Que ces voies de communication doivent rester à la propriété collective de la société.

4° Relativement aux forêts ;

Considérant que l'abandon des forêts à des particuliers pousserait à la destruction de ces forêts;

Que cette destruction sur certains points du territoire nuirait à la conservation des sources, et par suite des bonnes qualités des terrains ainsi qu'à l'hygiène publique et à la vie des citoyens;

Le Congrès pense :

Que les forêts doivent rester à la collectivité sociale. »

CONGRÈS DE BALE.

Discours prononcé à l'ouverture du Congrès par le citoyen Bruhim, procureur de la République de Bâle, président des sections réunies de Bâle, — ville et Bâle, — campagne.

Frères travailleurs,

Avant toute chose, qu'il me soit permis de souhaiter cordialement la bienvenue à vous tous, représentants de la classe ouvrière. Nous aurions aimé de vous recevoir dans une église, mais il paraît que les églises de cette ville sont fermées aux messagers qui viennent proclamer la vérité réellement évangélique de l'émancipation de l'ouvrier. Consolons-nous, citoyens, en pensant que tout endroit est saint où viennent se réunir des fils de l'homme pour discuter les intérêts de l'humanité.

Cet endroit est saint trois fois lorsqu'il renferme des représentants de cette grande association ouvrière qui admet dans ses rangs tous les hommes sans exception aucune. Ah ! il est vrai, aujourd'hui l'Association n'embrasse que l'élite des ouvriers, les ouvriers les plus intelligents, les plus énergiques de la France, de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la Suisse et de l'Amérique. Nous ne formons que l'avant-garde de la grande armée des travailleurs. Beaucoup s'effrayent encore au seul mot d'*Internationale*, beaucoup ont peur. Mais ces folles terreurs ne tarderont pas à se dissiper, et l'Association comprendra les ouvriers du monde entier.

Disons-le : Qu'est l'histoire des travailleurs, sinon l'histoire de notre Association? Et cette histoire, dans le passé c'est l'esclavage, dans le présent c'est la lutte, dans l'avenir ce sera la victoire. Partout où l'on a commis des fautes envers les ouvriers, on les a commises envers notre Association. Que ce soit dans le Borinage ou dans le bassin de la Loire, les coups portés aux ouvriers nous ont atteints.

La réponse faite aux ouvriers de Vienne : « Réunissez-vous autour de l'échafaud ! » nous la considérons comme adressée à nous, et l'affreux malheur de Plauer a jeté un deuil profond dans nos âmes.

Mais aussi nous pouvons dire que le mouvement qui agite les ouvriers est notre mouvement, et partout où se réunissent les opprimés, notre esprit plane au milieu d'eux, comme on l'a pu reconnaître naguère lorsque le grand parti socialiste allemand a tenu ses assises.

On sait qui nous sommes, et nous ne cachons pas ce que nous voulons. Non, nous n'acceptons pas la société telle qu'elle est actuellement constituée, cette société qui met tous les biens, tous les avantages entre les mains de quelques privilégiés, avec la faculté d'en disposer selon leur bon plai- ; cette société où l'ouvrier, réduit à l'esclavage, est forcé de vendre à bas prix son travail et son être lui-même ; cette société qui n'a jamais su, comme le fait un bon père de famille, assurer l'existence à chacun de ses enfants ; cette société où ceux qui travaillent jour et nuit ont à peine un morceau de pain, tandis que l'exploiteur peut à volonté accaparer et amonceler des richesses, et non-seulement ne point produire, mais encore empêcher à son gré la production.

Non, nous ne pouvons pas reconnaître une société qui veut régler le travail en le mesurant au flux et au reflux de l'offre et de la demande, une société où il y a peu d'heureux et tant de déshérités. Cette société n'est pas issue des entrailles de l'humanité. On l'a souvent comparée à un enfer sur la terre, et le mot était juste. Car les traditions que nous ont laissées nos pères, car la forme qu'ils ont donnée à la vie humaine, font de la société un amas de démons et de damnés. Les damnés, se sentant innocents, se sont plaints

de ne point être démons et de ne pouvoir tourmenter les autres à leur tour. Mais nous, nous désirons envisager la question d'un point de vue plus élevé. Nous voulons l'égalité entre les hommes, nous voulons qu'entre eux règnent l'union et la concorde, cette concorde que l'œuvre de tant de siècles n'a pu jusqu'ici nous conquérir. Aujourd'hui, il est triste de constater que toutes les relations sociales sont basées sur le droit du plus fort et que cette usurpation a été ratifiée, sanctifiée par les lois. Aussi, qu'est-il arrivé? Il est arrivé que les hommes qui étaient sur l'enclume ont tâché de devenir marteaux.

Mais au milieu de ce triste état de choses notre cœur s'est ouvert au pressentiment qu'un monde tout nouveau va se former, qu'une société nouvelle va sortir des décombres de l'ancienne, assez forte, assez glorieuse pour rendre heureuse toute créature humaine.

Déjà les premiers pas ont été faits, la tyrannie des nobles, la tyrannie des prêtres ont été brisées, les priviléges de la noblesse, ceux du clergé ont disparu. Il faut maintenant que le privilége bourgeois disparaisse comme les autres, il faut que tous travaillent. La société libre que nous rêvons saura exploiter coopérativement tout travail; cette société, n'étant composée que de travailleurs, saura se suffire et se gouverner elle-même. Elle ne souffrira point que l'on violente la conscience, mais elle saura satisfaire les désirs des cœurs auxquels le sentiment religieux est nécessaire.

Alors la paix sera perpétuelle, les peuples ne formeront plus qu'une grande famille répandue sur l'une des innombrables planètes qui se meuvent dans l'espace infini. Alors sera atteint ce but poursuivi par tous les esprits généreux, ce but auquel aspirent tous les cerveaux d'élite. Les grandes

inventions, qui sont la véritable gloire humaine, conduisent à ce paradis du développement complet et intégral de l'humanité...

Frères ouvriers... est-ce que je rêve? Alors vous rêvez avec moi... Suis-je insensé en parlant ainsi, et faut-il me renfermer dans un asile d'aliénés? Non. Ce qui me prouve que je ne rêve pas, que je ne suis point insensé, c'est l'existence de l'Association internationale elle-même, c'est son intervention active dans tout ce qui touche au bien-être de l'ouvrier.

Travaillons donc, travaillons sans relâche à la création de la république populaire (volkstaats), car avant tout il faut que le peuple prenne en main le gouvernement. Alors seulement il dépendra de lui, de son activité, de son intélligence, de sa vertu, de créer un monde comme il l'entendra, un monde en conformité avec ses intérêts et débarrassé des préjugés, ces montagnes qui vont se creusant et se minant chaque jour.

Il reste à savoir si nous pourrons réaliser les réformes projetées dans un bref délai, et s'il nous sera donné de les accomplir par des voies pacifiques. Hélas! l'esprit du siècle ne paraît point encore suffisamment éclairé pour que l'émancipation puisse être d'ores et déjà proclamée. Tous les ouvriers et ceux qui vivent en dehors du monde ouvrier ne veulent point comprendre la lumineuse majesté de cette cause; mais le besoin, la nécessité nous étreindront de leurs bras de fer, et le besoin, la faim, créeront la nouvelle société. Laissez le capital s'amonceler encore dans quelques mains privilégiées et... Les bouleversements ont toujours eu pour origine l'intérêt que la misère y avait. Qu'ils restent donc avec leurs préjugés ceux qui ne voient d'autre diffé-

rence entre les hommes que la différence de leurs fortunes, et ne considèrent ni talent, ni valeur; la nécessité sera leur maîtresse.

Nous n'attendons rien du grand capital, cependant nous ne faisons pas la guerre aux personnes, nous la faisons aux principes et aux institutions qui sont le résultat de la constitution présente de la société.

Citoyens, il n'a été rien accompli là où il n'y avait point d'esprit de conviction et d'énergique volonté; cet esprit, je le sais, fait battre les cœurs et c'est pour cela que le mouvement actuel est appelé à réussir. Je vous salue donc, vous qui préparez le grand jour de l'émancipation; soyez les bienvenus, d'où que vous veniez; notre but est commun : vous voulez tous gagner cette terre promise, la seule dont la possession puisse être revendiquée pour l'homme.

Discours du citoyen Tolain sur la question de l'abolition de la propriété individuelle.

Citoyens, dix minutes ne permettent pas de répondre à tous les arguments exposés dans le volumineux rapport du citoyen de Paepe; je vais donc droit au cœur de la question, et pour commencer, une déclaration : je ne crois pas que nous ayons le droit de décider la collectivité du sol en l'absence des représentants de l'agriculture.

Vous m'accorderez que la société se compose *d'individus*, que la *collectivité* est un être abstrait, quelque chose qui ne ressemble pas à l'homme, quelque chose qu'on nous impose, qui est inconnu et qu'il faut cependant accepter. L'individu, au contraire, existe; il s'affirme dans toutes les branches de

l'activité humaine ; il suffit de l'envisager à ces trois points de vue : la religion, la politique et l'économie, pour se persuader que de toutes les tendances, celles qui sont fausses sont seulement celles qui sont contraires à la manifestation de l'individu; et partout vous reconnaîtrez ce désir de chaque homme d'être son propre roi : un être libre et indépendant.

Quand l'homme a fourni sa part de contribution pour l'organisation des services publics, lorsqu'il a satisfait les garanties qu'exige de lui la société, je nie à la collectivité le droit de porter la main sur le produit de son travail ; c'est là une question de liberté humaine.

Passant ensuite à la propriété elle-même, l'orateur reproche à ses adversaires de prendre l'effet pour la cause en attribuant au droit de posséder le motif des misères de l'humanité. Il faut la voir au point de vue de la suppression des baux, loyers, etc., remplacés par le contrat de vente et le crédit réorganisé. Demandons-nous maintenant si, comme intelligence, la collectivité est supérieure ou inférieure à l'individu. Eh bien! par qui ont été réalisés tous ces grands progrès dont s'enorgueillit l'humanité, sinon par des *individus* qui, par leur savoir et leur habileté, se sont élevés au-dessus de la collectivité, qui souvent les poursuivait de ses cris et de ses sarcasmes? Colomb, Stephenson, Galilée et beaucoup d'autres sont autant de preuves que les efforts de l'individu sont supérieurs aux efforts de la collectivité.

La collectivité a encore cet autre danger, qu'elle nuit à cette division du travail qui est un premier élément de prospérité. La question de la propriété est du domaine de la science, qui seule peut la résoudre. Tous nos votes n'y feront rien.

Enfin, citoyens, parmi tous les systèmes qui nous recom-

mande le collectivisme, il n'en est pas un qui se soit affranchi de l'organisation hiérarchique et autoritaire ; et tant que ces systèmes ne concorderont pas avec la liberté et avec l'égalité, je resterai partisan de la propriété individuelle et terrienne. En terminant l'orateur pose les conclusions qui suivent :

Considérant que la collectivité ne peut avoir de droits qui portent atteinte aux droits naturels des individus qui la composent ;

Que par conséquent les droits collectifs ne peuvent être que des droits de garantie mutuelle qui assurent à chacun le libre exercice de ses facultés ;

Que ces droits sont inhérents à l'homme lui-même et qu'ils sont égaux pour tous ;

Que, sous peine de tout livrer à une réglementation arbitraire ayant pour point de départ, soit une idée abstraite prise en dehors de l'homme et supérieure à l'humanité, soit un sentiment qui n'est pas susceptible de régler et de déterminer les rapports sociaux d'une manière juridique, il faut reconnaître que l'homme a le droit de s'approprier la totalité de son produit ;

Qu'en plus de l'outillage proprement dit, industriel ou agricole, le crédit ou le sol est nécessaire à l'artisan ou à l'agriculteur pour devenir producteur échangiste et maître souverain du produit de son travail, alors qu'il a contribué à toutes les charges sociales ;

Que le fait de certaines industries qui nécessitent la réunion de plusieurs individus ne change rien au fait de la possession ou propriété libre individuelle ;

Le Congrès déclare que pour réaliser l'émancipation des travailleurs, il faut transformer les baux de ferma-

ges, etc., en un mot tous les contrats de location en contrats de vente.

Qu'alors la propriété, étant continuellement en circulation, cesse d'être abusive par ce fait même; que, par conséquent, dans l'agriculture comme dans l'industrie, les travailleurs se grouperont, comme et quand ils le jugeront convenable, sous la garantie d'un contrat librement conclu, sauvegardant la liberté des individus et des groupes. »

Résolutions écrites, présentées sur la même question par le citoyen Langlois.

Relativement à la propriété foncière, le Congrès fait les déclarations suivantes :

La terre en tant qu'elle n'est pas un produit de l'industrie humaine, appartient indistinctement à tous, et en *droit* elle n'a jamais cessé de leur appartenir.

Les parties de ce domaine commun, de cette propriété commune et inaliénable n'ont pu être concédées à quelques-uns que sous certaines conditions.

Ces conventions, qui, l'histoire est là pour le démontrer, ont été souvent modifiées, le seront encore, et elles *devront* l'être dans chaque nation dès qu'elles y auront été reconnues contraires à la justice et à l'intérêt général.

Ces déclarations de principes une fois faites, le Congrès poserait ainsi la question pratique :

Quelles sont, non pas dans un avenir éloigné sur lequel nous ne pouvons avoir que des idées fort vagues, mais dans l'époque actuelle, *dès demain*, les conditions nouvelles ou les conditions anciennes modifiées auxquelles, en bonne

justice, les parties du domaine commun doivent être concédées ?

Tout ce qui sort de cette question de politique ou de législation immédiate peut sans doute intéresser le philosophie ou le rêveur ; mais le Congrès, qui poursuit l'affranchissement des travailleurs dans le siècle actuel et non pas seulement dans les siècles futurs, ne saurait perdre son temps à s'y arrêter.

Le Congrès déclare que tout en concédant à quelques-uns (individus ou groupes formés) le droit de cultiver, à l'exception de tous autres, une partie du domaine commun, la société ne saurait leur abandonner aucun droit sur la rente foncière ; il déclare, en d'autres termes, que cette rente appartient tout entière à la collectivité, soit que, par les progrès de la population, elle résulte de l'élévation du prix des produits agricoles, soit qu'elle résulte des travaux de toute sorte exécutés par le concours de tous.

Si le cultivateur a un droit, ce ne peut être que sur la plus-value, essentiellement temporaire, toujours menacée d'annulation par la libre concurrence que son intelligente initiative peut avoir créée sur sa concession, en y réalisant, avant ses concurrents, une amélioration quelconque.

Le Congrès pense que le jour où les droits de la collectivité et ceux des agriculteurs auront été nettement distingués et pratiquement garantis, le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique, l'organisation du crédit gratuit, tant à longue qu'à courte échéance, suffiraient pour empêcher toute exploitation abusive, assurer la réalisation de l'égalité entre les travailleurs agricoles, de l'égal échange entre ces travailleurs et les travailleurs manufacturiers, et réduire

à néant les prétendus droits qui rendent aujourd'hui possible l'oisiveté des propriétaires fonciers. »

DU DROIT D'HÉRITAGE

Rapport sur cette question, présenté au Congrès de Bâle par la section bruxelloise.

L'abolition du droit d'héritage peut être envisagée par les socialistes à deux points de vue : 1° comme constituant par elle-même un remède ou du moins une partie intégrante du remède contre le paupérisme et en général contre les vices de l'organisation actuelle de la société, c'est-à-dire comme une chose devant exister d'une façon définitive et permanente dans un nouvel ordre social; 2° comme un simple procédé pour opérer sans trop brusque secousse la transformation sociale, c'est-à-dire comme un moyen de faire passer lentement des mains des particuliers aux mains de la société les biens détenus aujourd'hui par des individus et qui doivent devenir la propriété collective soit des associations de travailleurs, soit de la grande société elle-même.

Nous envisagerons successivement cette question à ce double point de vue.

I

Il est assez généralement reconnu de nos jours, que dans la Révolution française du siècle dernier deux grands courants se sont montrés, dont l'un, assez individualiste,

procédant des encyclopédistes, visait surtout à l'abolition des priviléges de la naissance, dont l'autre, essentiellement communiste, procédant de Mably et de Morelly, visait à l'égalité sociale la plus complète. Mais tandis que ce dernier ne parvint pas à réaliser ses vues, le premier eut la gloire de réaliser presque entièrement les siennes; il obtint la suppression des titres de noblesse, du droit de primogéniture, de l'hérédité des charges et des fonctions publiques, et de la monarchie elle-même, qui, une fois constitutionnalisée, ne se distingue plus guère de la République que par l'hérédité du trône. Un seul de ces priviléges de la naissance resta debout au milieu de la tourmente révolutionnaire qui balaya le monde féodal : c'est le privilége de se trouver dans la richesse et le bien-être par ce seul fait que l'on est issu de tel père plutôt que de tel autre, parce qu'en un mot, suivant l'expression de Beaumarchais, *on s'est donné la peine de naître*.

Il était donc dans la logique des idées, lorsqu'au commencement de ce siècle le socialisme reprit l'œuvre inachevée de la Révolution, de voir surgir une école issue de la philosophie du dix-huitième siècle, qui s'attaquât tout d'abord au dernier débris des priviléges du sang et protestât contre la transmission héréditaire des fortunes.

En pleine réaction bonapartiste, alors que l'on venait de reconstituer le pouvoir monarchique et militaire du moyen âge, et que de ci-devant palefreniers recevaient pour eux et leurs descendants mâles les titres de duc ou de comte, un fils de preux, un descendant de Charlemagne releva l'étendard de la révolte et, sur cet étendard, inscrivit comme cri de ralliement de la génération nouvelle : Guerre à l'héritage.

C'était Saint-Simon; et l'on sait que la doctrine saint-simonienne, quoique bien incomplète, fut la première forme de ce socialisme scientifique, mais peu populaire, recrutant ses adeptes parmi les masses, dont le fouriérisme fut plus tard le successeur et dont le socialisme d'Auguste Comte est la plus récente et la dernière expression. Ce que le saint-simonisme poursuit, ce n'est pas l'égalité des conditions; au contraire, essentiellement hiérarchique, classant les hommes suivant leurs facultés, il consacre l'inégalité sociale, et s'il s'attaque à l'héritage, c'est uniquement parce qu'il veut que la fortune soit amassée par celui-là qui en jouit et non par ses ancêtres : il y a des classes dans la société saint-simonienne, comme il y a des capitalistes au phalanstère, comme il y a des prolétaires et des chefs industriels dans le système d'Auguste Comte.

Mais à côté de ce socialisme anti-égalitaire, se propage aussi l'autre courant de la grande Révolution. Celui-ci se recrute dans le sein même du prolétariat : représenté en France par les morellistes, les babouvistes, les icariens, en Angleterre par les spencéens et les owennistes, il réclame, lui, non pas l'abolition des priviléges de la naissance, mais l'abolition de tous les priviléges quels qu'ils soient; ce qu'il poursuit, c'est l'égalité réelle, l'*égalité de fait* comme disait Babœuf. Il va de soi que par ce socialisme populaire la question de l'héritage ne fut point soulevée, ou plutôt qu'elle n'existait pas pour lui. Partant du système de la communauté des biens, — où l'accumulation des biens aux mains des individus ne peut plus exister, ou même, comme dans la *République des Égaux* de Babœuf, est défendue et sévèrement punie par la loi, — il est évident qu'il n'y a plus, pour

cette école, question de priviléges de naissance en général, ni de droit d'héritage en particulier.

Or, aujourd'hui, dans le sein de l'Internationale, le socialisme scientifique et le communisme populaire, sous les formes rajeunies et sous les dénominations nouvelles de *mutuellisme* et de *collectivisme*, se dépouillent de ce qu'ils avaient d'exclusif et d'absolu, tendent à s'embrasser, à se pénétrer dans une conception nouvelle de la société, — conception synthétique, qui recherche à la fois des garanties pour l'individu et des garanties pour la collectivité, et qui fixe aussi nettement que possible les limites de ce qui doit être individuel et de ce qui doit être collectif. On peut donc se demander ce que devient, dans cette conception nouvelle, cette question de l'héritage qui préoccupa tant d'esprits au commencement de ce siècle et en laissa indifférents tant d'autres. On peut se demander comment, pour l'Internationale, cette question doit être résolue.

Pour nous, qui, par nos tendances vers l'égalité des conditions, procédons du grand courant communiste, mais qui en même temps, par les garanties individuelles que nous réclamons et par la part de biens que nous croyons pouvoir sans danger laisser à l'individu, procédons aussi du courant saint-simonien, cette question de l'hérédité devient tout à fait secondaire, sans que cependant elle ait cessé d'exister. Dans une société comme celle vers laquelle nous tendons, — où la propriété foncière individuelle est abolie et où par conséquent cette propriété échappe à la transmission héréditaire, — où les machines et les instruments de travail deviennent la propriété collective des groupes ou associations industrielles qui les font fonctionner, et passent sans cesse aux membres nouveaux de l'association sans

préoccupation de savoir si ces derniers sont ou ne sont pas les fils des anciens membres décédés, — où par l'abolition de l'intérêt du capital et l'égal échange des produits, chacun vivant de son travail et jamais de prélèvements sur le travail des autres, l'accumulation de grandes richesses par un particulier devient impossible, — dans une pareille société il ne reste aux mains des individus, comme passibles d'être transmis par voie d'hérédité, que les choses usuelles, les objets de consommation personnelle ou de ménage, tels qu'aliments, vêtements, mobilier, etc., plus quelques épargnes en monnaie peut-être, qui ne portant plus intérêt dans l'industrie, ne constituant plus ce qu'en économie politique on appelle *un capital*, ne peuvent être après tout qu'échangées contre des vêtements, des aliments, du mobilier, etc. Dans cette nouvelle conception des rapports économiques, la question de l'héritage se réduit donc à ceci : Est-il juste ou injuste, nuisible aux intérêts sociaux, ou dangereux pour l'égalité, que cet avoir individuel puisse ou non être transmis à la postérité par voie d'héritage individuel ?

Poser cette question, c'est la résoudre. Au point de vue de la justice, nous disons que cet avoir provenant non de prélèvement sur le travail d'autrui, mais exclusivement des économies que l'individu peut avoir faites sur le produit de son propre travail, en consommant moins que d'autres, en se privant même de certaines jouissances si tel est son bon vouloir, il est juste que l'individu puisse transmettre cet avoir à ceux qui sont ses enfants de par la nature ou de par l'adoption. Au point de vue de l'unité ou des intérêts sociaux, nous disons que la possibilité pour le père de famille de transmettre son avoir à ses enfants peut être un

stimulant pour le travail et un préservatif contre le gaspillage. Enfin, au point de vue de l'égalité sociale, nous disons que, cet avoir ne pouvant servir à exploiter les autres, mais seulement à être échangé, dépensé, consommé, et d'un autre côté la société donnant à chacun une instruction commune et complète en même temps qu'elle garantit à chacun les instruments de travail, dans un semblable milieu l'héritage individuel ne peut porter atteinte à l'égalité des moyens de développement physique et intellectuel.

Mais ce n'est pas tout. Quoique limité déjà quant aux objets auxquels il peut s'appliquer, nous croyons que le droit d'héritage peut encore être restreint quant aux degrés de parenté qui donnent accès à la succession. En tous pays la loi limite ce droit à un certain degré, au 12me dans les pays qui sont régis par le Code Napoléon. Eh bien, nous croyons qu'il n'y a pas de motif pour s'arrêter plutôt au 12me degré qu'à un degré beaucoup plus proche ; nous pensons même qu'il pourrait fort bien être circonscrit à la parenté en ligne directe, descendante et ascendante, plus la ligne collatérale du premier degré. L'idée de laisser son pécule à des arrière-cousins qu'on n'a jamais vus ni connus ne peut être un mobile pour pousser l'homme à la production ou à la conservation de ses objets, tandis qu'il n'en est pas de même de la perspective de laisser en mourant un surcroît de bien-être à une épouse, à des enfants, à un père, à une mère, à des frères ou à des sœurs. (Nous ouvrons ici une parenthèse pour déclarer que nous faisons nos réserves au sujet de la liberté de tester, c'est-à-dire sur le droit de transmettre son bien par testament à des personnes qui ne sont même point parentes du testateur; cette

réserve, nous la faisons parce que cette question de la liberté de tester est très-diversement jugée par les membres de la section bruxelloise.)

Ainsi épuré, dépouillé de tout ce qui le rendait inique, limité en lui-même et par le milieu social tout entier, réduit enfin à son *minimum*, l'héritage individuel n'est plus qu'un élément de progrès et de moralité.

Pour nous donc, comme pour nos pères les communistes, il n'y a pas lieu de s'attaquer directement au droit d'héritage ; il y a lieu d'organiser de telle sorte la propriété, le travail, la circulation, l'enseignement, que l'égalité en résulte. Les mémoires que nous présentons au Congrès de Bâle sur les quatre autres questions à l'ordre du jour, sur la propriété foncière, sur les sociétés ouvrières, sur le crédit, sur l'instruction intégrale ont précisément pour objet de rechercher les moyens et les conditions de cette organisation égalitaire. Mais ce n'est pas l'hérédité qui fait l'inégalité ; tout au plus, l'inégalité étant donnée, peut-on considérer l'hérédité comme un effet qui tend actuellement à aggraver encore la cause dont il dépend. L'inégalité provient de la division des hommes en propriétaires et en prolétaires, en capitalistes et en travailleurs ; faire cesser cette division, là est le problème. Or l'abolition du droit d'héritage, par elle-même, n'abolit pas l'inégalité, le saint-simonisme l'avait bien compris ; mais l'abolition des classes, l'égalité sociale, fait disparaître les abus de l'hérédité.

De deux choses l'une :

Ou les socialistes qui demandent l'abolition de l'héritage se bornent à cette seule réforme, et alors nous prétendons qu'ils n'en maintiennent pas moins les distinctions de capi-

talistes et de travailleurs, par conséquent le parasitisme pour les uns et le paupérisme pour les autres;

Ou bien ils demandent en outre l'entrée du sol à la propriété collective, l'abolition des prélèvements capitalistes la mise en possession des instruments de travail aux mains des travailleurs, l'instruction intégrale donnée à tous, et alors nous prétendons que l'abolition de l'héritage est chose pour le moins inutile et superflue.

II

Nous avons à examiner à présent quelle valeur il faut attacher à l'abolition de l'héritage considérée, non plus comme principe d'un nouvel ordre social, mais comme moyen pour faire passer lentement des mains des propriétaires et capitalistes aux mains des travailleurs la terre et les instruments de travail.

Si l'cn pouvait espérer voir la bourgeoisie reconnaître enfin que l'organisation actuelle de la société est vicieuse dans ses bases, et travailler d'un commun accord avec le prolétariat à l'affranchissement de ce dernier, il est évident que l'on pourrait à l'amiable s'entendre avec les détenteurs de la terre et des instruments de travail pour choisir un procédé qui assurât le transfert de cette terre et de ces instruments de travail aux mains des travailleurs, tout en ménageant les intérêts des détenteurs actuels. Parmi ces procédés se présente tout naturellement celui-ci, assez simple :

Il serait convenu entre travailleurs et capitalistes, que

ces derniers auraient leur vie durant la jouissance des richesses qu'ils détiennent et qui ne sont en définitive que les fruits accumulés du travail de la classe prolétaire, mais qu'à leur décès ces richesses passeraient à un État réorganisateur formé de délégués choisis d'un commun accord et qui serait investi de la mission de mettre la terre et les instruments de travail à la disposition de ceux qui les font fructifier.

De cette façon, l'abolition de l'hérédité deviendrait un moyen d'opérer la liquidation sociale.

Et même sans aller jusqu'à l'abolition complète de l'hérédité, l'école de Colins pense que les mesures suivantes : réduction de l'hérédité à la ligne directe descendante (mais avec faculté de tester), entrée à la propriété collective de toute succession *ab intestat* sans héritiers directs, et impôt de 25 pour cent au minimum sur toute succession par testament, suffiraient pour opérer la liquidation sociale au bout d'un quart de siècle environ.

Mais à mesure que la classe prolétaire s'organise et revendique plus ouvertement ses droits, on voit au contraire les classes privilégiées se refuser à toute concession. Il y a quelques années, on eût dit que la bourgeoisie était sourde et aveugle à l'agitation qui se faisait autour d'elle; mais depuis quelque temps, le mouvement ouvrier, par ses grèves, ses associations, sa vaste organisation internationale, ses meetings et ses discussions publiques, ses journaux, ses revendications et ses protestations de tous genres, s'est affirmé d'une manière tellement significative, que la bourgeoisie s'est enfin aperçue du pas gigantesque que la classe ouvrière avait fait et des idées rénovatrices qui animent partout les prolétaires. Eh bien, chose incroyable

si elle ne se produisait journellement sous nos yeux, à ce grand mouvement des masses, à ces énergiques réclamations de la plèbe laborieuse, la bourgeoisie n'a répondu que par un redoublement de persécutions et d'oppression..... Que parlons-nous de persécutions et d'oppression! ces machines de guerre ne suffisent déjà plus à l'atrocité de nos maîtres. Imitant la bonne et vieille coutume du gouvernement belge, partout ils ont mis à l'ordre du jour le massacre des persécutés et des opprimés. A Seraing, à Frameries, à Walcheren, à Genève, à Paris, à Saint-Étienne, à Brunn, leur police assomme et leur armée fusille la *vile multitude*.

On dirait que la bourgeoisie a juré de se suicider plutôt que de faire la moindre concession. Elle veut la guerre!... Eh bien! elle l'aura. Le prolétaire est las de souffrir la misère et les humiliations, il veut sa part de bien-être et de dignité ; pour obtenir cette part, il veut jouir de l'intégralité des produits de son travail ; il sait que, pour cela, il faut ôter aux propriétaires et capitalistes le monopole de la terre et des capitaux ; il veut rentrer dans les biens qui lui reviennent légitimement et que les classes privilégiées ont géré si longtemps à son grand détriment et à leur grand profit ; il demande à être réintégré dans les biens que la nature donne à tous, tels que le sol, les mines, les forêts, les eaux, et dans ceux que son propre travail a créés, tels que les outils, les machines, les ateliers. Or, comme la bourgeoisie semble peu disposée à entrer en conciliation, il faudra bien que le grand procès en restitution soit intenté.

Il ne faut donc pas être prophète pour voir que l'abolition complète ou partielle de l'hérédité, pas plus que toute autre mesure pacifique, n'est dans les choses probables.

Peut-être faut-il en excepter quelques contrées, les États-Unis et certains cantons suisses, où les travailleurs, ayant le droit de vote avec une assez bonne dose de liberté politique et une organisation ouvrière assez puissante, pourraient faire passer dans la loi l'abolition de l'héritage ou sa restriction, comme mesure de transition. Mais, à part ces exceptions, tout porte à croire que le prolétariat, sûr de la force de son droit et usant du droit de sa force, aura recours au grand argument du roi Frédéric vis-à-vis du meunier de Sans-Souci :

« Sais-tu que sans payer je pourrais bien le prendre ? »

Nous ne dirons pas : voilà ce que nous voulons, mais voilà ce que nous *prévoyons*. Donc, si d'aucuns voulaient voir une menace dans cette pure et simple déclaration de ce que nous ne faisons que prévoir, tout comme l'astronome prévoit une éclipse, de faits que nous constatons comme devant être le résultat fatal des choses que l'observation met à notre portée, nous dirions que ce n'est pas notre faute à nous si la bourgeoisie s'obstine à conserver sa domination et si le prolétariat s'obstine à poursuivre son affranchissement. Ce n'est pas nous, Association internationale des travailleurs, qui avons créé cette situation, mais nous sommes un effet de cette situation.

Et après tout, pourquoi la bourgeoisie aurait-elle le droit de se lamenter : *Tu l'as voulu, Georges Dandin !* Bien plus, en agissant ainsi, le prolétariat ne ferait qu'imiter l'exemple de la bourgeoisie elle-même. Lorsqu'au siècle dernier la grande Révolution de la bourgeoisie liquida avec la société féodale, elle se contenta tout simplement de confisquer les biens des nobles et du clergé. Le prolétariat, poussé à bout,

pourrait donc répondre aux doléances bourgeoises par le refrain de sa chanson populaire :

« Morbleu ! de quoi vous plaignez-vous ? »

Pour conclure en quelques mots, nous dirons : Comme principe permanent et définitif, l'abolition de l'hérédité n'est pas utile; comme moyen de liquidation socialè, elle n'est pas probable.

CONGRÈS DE GENÈVE.

Discours prononcés à l'ouverture du Congrès par les citoyens Dupleix, président de la section française de Genève; Becker, président de la section allemande de Genève, et Coullery, président de la section de la Chaux-de-Fonds.

Discours de Dupleix.

Compagnons,

Le voilà donc arrivé ce jour où les ouvriers vont, à la face de l'Europe, s'occuper des questions qui les intéressent! Trop longtemps nous avons souffert de notre isolement et de la division de nos forces; l'association que nous avons formée nous donnera la puissance nécessaire pour améliorer enfin lesconditions du travail, et, à l'exemple du grand citoyen Lincoln, qui a détruit l'esclavage des noirs, détruire, sur le vieux continent, et dans le monde entier, l'esclavage des blancs.

Les ouvriers n'ont eu jusqu'ici en partage que les mi-

[illegible] ils [illegible]
[illegible]
[illegible] religion [illegible]
[illegible]
[illegible] dogmes [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] gouvernement [illegible]
[illegible] persévérance [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] modération [illegible]
[illegible] revers.
[illegible] recueille [illegible]
[illegible]
[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] persévérance [illegible]
[illegible]
[illegible]

de toutes les nationalités se tendent la main fraternelle au nom de la liberté, de la vérité et de la justice?

Nous avons droit, frères chéris, d'être fiers de ce jour, où une grande idée, la plus grande de celles que les hommes aient jamais conçues, nous unit pour toujours; oui, jurons que pour toujours, cette grande idée réalisée doit être la propriété de tous sans distinction de la naissance et de la nationalité. C'est par cette grande idée que notre génération ouvre une nouvelle ère dans l'histoire du monde. Il n'y a que l'aveugle égoïsme qui ne veut pas voir que l'histoire doit changer actuellement l'état de guerre de tous contre tous, en état de paix et de travail de tous pour tous, sous peine de ruiner et perdre sans retour toutes les conquêtes de la civilisation. Mais les classes dominantes ont perdu tout sens moral, tout sentiment de la dignité humaine, elles troquent chaque jour les principes de la justice contre les bénéfices d'argent ou la grâce des oppresseurs de l'humanité. La régénération donc doit venir d'en bas, du prolétariat, de la plèbe, tant et si longtemps conspuée. Ce n'est que l'émancipation complète des travailleurs, que leur développement normal sous les rapports physique et intellectuel qui peut sauver la société d'un cataclysme inévitable. Les bienfaits de la nature, les conquêtes de la science, les créations du génie humain dans l'art doivent être accessibles à tous les enfants de l'homme. Tout homme doit travailler au bien commun, et doit avoir sa part aux bienfaits de la nature et de la communauté. Tout homme travaillant de ses mains ou de sa tête, pourvu qu'il travaille au bien commun, est ouvrier. Nous tous réunis ici sommes de tels ouvriers.

Nous regrettons que la guerre actuelle, suscitée au

profit des hommes soi-disant grands par la grâce de Dieu, ait empêché nos frères d'Allemagne et d'Italie de venir à nous, et de nous aider à l'accomplissement de notre œuvre difficile. C'est ainsi que nous, le peuple, payons toujours de notre sang et de notre argent les méfaits des autres, que nous sommes les Lazares de la civilisation chrétienne.

Mais que notre petit nombre ne nous décourage pas : nous savons donc qu'il y a des centaines des milliers de braves dont les cœurs battent de loin à l'unisson des nôtres pour la sainte cause, pour le grand but que nous poursuivons. Rappelons-nous qu'il y a 500 ans trois hommes seulement ont fondé sur le Grutli une Confédération sans laquelle nous n'aurions pas un coin de terre pour y planter le drapeau de notre association; et pour nous aussi viendra le jour où les messagers de la bonne nouvelle crieront de vallée en vallée : « *Frères! levez-vous, le grand jour est arrivé!* » Nos fils se souviendront qu'en septembre 1866, à Genève, nous avons mis la main à l'œuvre de la délivrance qui doit affranchir l'humanité. Cette pensée doit nous donner la force pour surmonter tous les obstacles, supporter les plus lourdes épreuves; elle doit nous consoler de toutes les misères des temps présents.

Mais il faut que nous voyions clairement le but que nous poursuivons; il faut que nous brisions le triple joug qui nous opprime et obscurcit notre vue : le joug de la force brutale, le joug de l'argent sans pitié ni conscience, et le joug de préjugés héréditaires. Il nous faut commencer par rompre le dernier qui s'est emparé de notre propre intérieur, il nous faut concilier nos idées sur le droit et la morale avec les grands principes de notre but, la réalisation de la justice sur la terre. Comme notre but est grand

et pur, les moyens d'y parvenir doivent être purs. Il nous faut être fermes dans nos principes : point de compromis, point de concessions. Il ne faut pas leurrer le peuple par des promesses illusoires de l'autre monde, mais lui dire la pure vérité sur les causes de sa situation, lui enseigner les grandes vérités philosophiques et scientifiques qu'il a trop longtemps ignorées.

Nous ne connaissons d'autre divinité que le grand idéal, que notre raison nous présente ; nous ne connaissons d'autre juge que notre conscience ; nous ne connaissons d'autre foi et loi que la puissance créatrice de la raison humaine : c'est ainsi que nous parviendrons à atteindre notre but, la réalisation de la justice sur la terre.

Discours de Coullery.

Nous sommes heureux de venir ici, au nom de nos ouvriers, donner la main aux travailleurs de Genève et aux représentants de ceux qui sont au dehors.

Il faut se féliciter que la classe ouvrière ait enfin compris qu'elle ne peut se sauver que par elle-même, et qu'elle ne doit rien attendre que de ses propres efforts.

Mais ces efforts il faut les combiner et les bien diriger. On se sert souvent de l'ouvrier dans un but politique ou d'ambition personnelle, parce que l'ouvrier est ignorant, ou que l'instruction qu'il reçoit dans les écoles fausse les notions du bien, du juste et du droit, au lieu de les développer.

C'est dans ces écoles où l'on nous parle sans cesse de nos devoirs et jamais de nos droits, où l'on nous enseigne

la soumission à toutes les puissances établies, où l'on nous parle d'un Dieu des batailles, que l'ouvrier puise cette fausse science destinée à le tenir sous le joug.

Il faut donc, avant tout, changer l'école, en lui substituant l'association, qui sera la vaste école où tous les travailleurs apprendront la vraie science de la vie; et quand la tyrannie des fausses idées sera extirpée, il n'y aura plus de tyrans.

Travailleurs de Genève, vous possédez la liberté politique, mais vous n'avez pas encore tout ce qu'il faut de liberté pour établir le règne de la véritable égalité, qui n'est autre chose que la justice. Vous avez donc bien fait de nous convoquer chez vous, nous y discuterons en liberté les intérêts de notre liberté, et puisse le jour où nous la posséderons tout entière luire enfin pour tous sans exception!

CONGRÈS DE LAUSANNE.

Discussions soulevées à ce Congrès au sujet du rapport présenté sur la troisième question du programme *par le citoyen De Paepe, de Bruxelles* (septième séance du Congrès).

Troisième question. « Les efforts tentés aujourd'hui par « les associations pour l'émancipation du quatrième état « (classe ouvrière) ne peuvent-ils pas avoir pour résultat « la création d'un cinquième état dont la situation serait « beaucoup plus misérable encore? La mutualité ou réci- « procité considérée comme base des rapports. — Équiva- « lence des fonctions. — Solidarité. — Sociétés ouvrières. »

La commission propose les résolutions suivantes :

« Le Congrès pense que les efforts tentés aujourd'hui par les associations ouvrières, si celles-ci se généralisent en conservant leur forme actuelle, tendent à constituer un quatrième état ayant au-dessous de lui un cinquième état plus misérable encore.

« Pour obvier à ce danger, le Congrès pense qu'il est nécessaire que le prolétariat se convainque bien de cette idée, que la transformation sociale ne pourra s'opérer d'une manière radicale et définitive que par des moyens agissant sur l'ensemble de la société et conformes à la réciprocité et à la justice.

Une vive discussion s'engage sur cette seconde résolution. Pour expliquer ce qu'il entend par *ces moyens agissant sur l'ensemble de la société et conformes à la réciprocité et à la justice*, De Paepe remet sous les yeux du Congrès ce passage de son rapport :

« Nous ne pouvons pas trancher ici la question de savoir « quelles sont ces mesures d'ensemble qui nous paraissent « cependant si nécessaires ; mais nous croyons pouvoir in- « diquer, comme dignes d'être mis à l'étude par nous, cer- « tains moyens de réforme générale proposés par divers « socialistes : la transformation de la banque nationale « (banque de France, banque de Belgique, banque d'An- « gleterre, etc.) en banque de crédit gratuit ; l'*entrée du sol « à la propriété collective de la société*, l'abolition des hé- « ritages *ab intestat* à certains degrés de parenté ; l'impôt « sur les successions en ligne directe.

Le citoyen Tolain présente des observations au sujet *de l'entrée du sol dans la propriété collective. « Il admet « qu'il y a des propriétés qui peuvent devenir collectives,* « mais il en est d'autres qui, par leur nature, doivent rester

« individuelles. La question vaudrait la peine d'être traitée « à fond : il trouve que le rapport s'exprime à ce sujet « d'une manière trop vague qui pourrait prêter à de fausses « interprétations, et il propose ou de retrancher du rap- « port la phrase citée ou de l'expliquer en la développant. »

De Paepe, de Bruxelles, explique que l'entrée du sol à la propriété sociale n'a été indiquée dans le rapport que comme un des divers moyens d'ensemble proposés par certains socialistes et dignes d'être mis à l'étude, et nullement comme un moyen préconisé par le Congrès. Il ne comprend pas, alors qu'on admet comme pouvant rester dans le rapport, à titre de sujet digne d'étude, la transformation de la banque nationale en banque de crédit gratuit, bien que cette idée ne soit pas admise par toute l'assemblée, comment on demande la suppression de la simple indication d'un autre moyen d'ensemble qui a autant de droits à être mentionné que le premier. Toutefois, puisqu'on est entré en discussion sur cette question de la propriété foncière, il croit devoir exprimer ici sa manière de voir dans cette matière : *j'appartiens comme les citoyens* Tolain et Chemalé, dit-il, au socialisme mutuelliste qui veut réaliser dans toutes les transactions des hommes le principe de réciprocité; mais je ne *considère pas l'idée de l'entrée du sol à la propriété sociale comme ne pouvant pas s'accorder avec le mutuellisme, au contraire.* En effet, que veut le *mutuellisme?* Il veut que le produit du travail appartienne dans son intégralité au producteur, et que ce produit ne s'échange dans la société que contre un produit *équivalent,* c'est-à-dire ayant coûté la même somme de travail et de dépenses ; mais le sol n'est pas le produit du travail de personne, la réciprocité de l'échange ne lui est pas applicable.

Pour que le producteur agricole soit traité sur le même pied que le travailleur industriel, il faut qu'il ne soit propriétaire que de ses produits, des produits qu'il tire du sol. Mais, dira-t-on, le travail du cultivateur ne consiste pas seulement à tirer du blé et autres fruits du sol, il améliore aussi le sol; c'est vrai, mais pour cette seconde partie du travail du cultivateur, il suffit que celui-ci jouisse de la plus-value qu'il a donnée au sol, et il n'est pas juste que pour cela il ait la propriété du fonds qu'il n'a point créé. La propriété, c'est le droit d'*user* et d'*abuser* de sa chose, de la détruire si l'on veut; ce droit, qui se comprend lorsqu'il est exercé par un producteur sur son produit, est absurde lorsqu'on veut l'étendre à ce qui n'est pas produit du travail de personne, mais néanmoins indispensable à la société entière. Il y a plus : le sol est la matière première de tous les produits, l'origine de toutes les richesses, car tous les capitaux proviennent des modifications successives que le travail fait subir au sol; *accorder à quelques hommes la propriété du sol, c'est donc rendre l'humanité entière tributaire de ces quelques hommes :* si ces hommes ne cultivent pas eux-mêmes la terre, pourquoi auraient-ils droit sur le travail d'autrui? Si ces hommes cultivent eux-mêmes la terre, évidemment ce serait moins inique, mais il y a manque de garantie pour les autres hommes de se liguer pour affamer le reste de l'humanité et ramener tous les maux engendrés par la propriété actuelle. C'est parce que je suis mutuelliste que je veux, d'une part, pour le cultivateur des garanties qui lui assurent, vis-à-vis de la société, le produit intégral de son travail, d'autre part, des garanties pour la société vis-à-vis du cultivateur ; et c'est pourquoi le sol ne peut être la propriété que

de la collectivité sociale, et le cultivateur ne peut en avoir que la simple possession, le droit d'*user sans abuser*. Le mutuellisme n'est pas seulement la réciprocité de l'échange, c'est aussi la réciprocité des garanties. La propriété sociale du sol, c'est du communisme, dira-t-on. Je le veux bien, le mot de communisme ne me fait pas peur; de même qu'il ne peut y avoir de société absolument communiste, puisque même en Icarie on est au moins propriétaire individuel des objets que l'on consomme, *de même il n'y a pas de société sans aucune propriété collective*, ne fût-ce que la propriété des parcs et des édifices publics. *Le communisme est donc un élément de toute société, et il trouvera sa place dans l'avenir*. Le tout est de voir à quoi il doit être appliqué : or, LE CITOYEN TOLAIN DIT QU'IL VEUT QUE LES CANAUX, LES ROUTES, LES MINES, SOIENT PROPRIÉTÉ COLLECTIVE DE LA SOCIÉTÉ; JE NE FAIS QU'ÉTENDRE SON IDÉE A TOUTE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE.

Quant aux associations agricoles ou aux cultivateurs individuels, leur situation serait absolument la même que celle des compagnies ouvrières faisant valoir les chemins de fer, les canaux ou les mines.

Coullery, de la Chaux-de-Fonds, a la parole. — Chacun est libre, s'écria-t-il, d'exprimer ici toutes ses opinions, mais je ne crois pas cependant que ce soit le moment de discuter la théorie de la propriété. Les plus grands penseurs n'ont pas encore pu s'entendre à ce sujet. Occupons-nous de choses plus pratiques, des moyens de répandre les principes d'association et de coopération.

Murat, de Paris, déclare qu'il est d'accord avec De Paepe; il pense que la phrase en discussion peut être maintenue dans le rapport, en la modifiant seulement comme suit :

« l'entrée *ou non* du sol dans la propriété collective. » De cette façon chacun comprendra que nous n'affirmons pas un principe, que nous nous bornons à recommander l'étude d'une question.

Tolain, de Paris, propose de retrancher du rapport la phrase qui est l'objet de la discussion.

Cette proposition est adoptée par 27 voix contre 11.

Dans la séance du 7 septembre, la question de l'entrée du sol à la propriété collective est de nouveau soulevée par De Paepe. Il s'agit de définir le rôle de l'État.

Le citoyen *Longuet* définit l'État « *la collectivité des citoyens*. Il demande que les canaux, chemins de fer, mines, soient construits, exploités ou administrés par des compagnies ouvrières chargées de livrer leurs services au prix de revient sans pouvoir faire de bénéfices ; il faut qu'elles soient soumises au principe général de mutualité, et que ces services publics ne soient plus administrés par l'État.

Le citoyen *De Paepe* a la parole. — La seule différence, s'écrie-t-il, qui existe entre la théorie de Longuet et la mienne, c'est que Longuet accepte la collectivité pour le sous-sol, les chemins de fer, les canaux, tandis que moi je veux l'étendre au sol tout entier.

Longuet. — La propriété collective des chemins de fer, mines, etc., est nécessaire, tandis que celle du sol ne l'est pas.

De Paepe. — Alors la différence qui nous sépare consiste en ce que je crois une des mesures aussi nécessaire que l'autre.

Chemalé, de Paris, revient sur la définition de l'État. L'État, dit-il, si l'on me permet une figure familière, c'est un mannequin destiné à tenir en respect les parties qui se sont engagées par contrat, ou plutôt, l'État c'est le contrat

lui-même. Quant au droit de punir, Chemalé est d'accord avec le rapport : l'État actuel ne représente généralement pas la collectivité des citoyens, et on ne doit pas lui reconnaître le droit de punir et surtout de punir de mort. Il n'y a droit de punir que là où un contrat librement consenti n'est pas exécuté : le criterium de la culpabilité est le contrat. — Répondant à De Paepe, Chemalé combat la propriété collective du sol et son exploitation unitaire.

De Paepe, de Bruxelles. — Chemalé se trompe s'il croit qu'en parlant de l'entrée du sol à la propriété collective j'ai voulu parler de son exploitation unitaire : rien n'est plus loin de ma pensée. Voici ce que j'entends : si la société doit, comme dit le rapport, prendre des garanties contre ceux qui détiennent les moyens de circulation et les mines, à plus forte raison doit-elle en prendre contre ceux qui font valoir le sol, car à la rigueur on peut se passer de mines et de chemins de fer, tandis que se passer du sol est impossible. — A l'égard du droit de punir, je pense comme Chemalé. La *justice qui nous juge d'en haut, sans nous connaîtrè, sans qu'il y ait contrat préalablement consenti, est mauvaise*. On trouve déjà aujourd'hui des tendances vers une justice nouvelle, dans l'institution de l'arbitrage et des conseils de prud'hommes, parce que là le justiciable est jugé par ses pairs ; mais l'inégalité actuelle des conditions fait que, même de cette façon, il n'existe pas de garantie suffisante de justice.

Longuet, de Caen. — Puisque la *question de la propriété collective du sol* revient incidentellement, je déclare que je suis, là comme ailleurs, partisan de la propriété individuelle, d'abord par des raisons politiques, parce que je craindrais, si le sol était propriété nationale, une influence

fâcheuse de l'État; ensuite parce que je crois la propriété individuelle plus favorable au développement de la personnalité. Mais par *propriété individuelle* je n'entends pas la propriété telle qu'elle est définie actuellement, *le droit d'user et d'abuser;* j'accepte des restrictions à apporter à la propriété du sol; j'admets, par exemple, que le propriétaire n'a pas le droit de laisser sa terre en friche. — On fait une distinction entre les divers instruments de travail, en disant : la machine est produite par l'ouvrier, donc elle lui appartient ; mais le sol n'est pas produit par le cultivateur, donc il ne lui appartient pas. Je reconnais qu'en effet il n'y a que les modifications, les améliorations du sol qui appartiennent réellement au cultivateur, parce qu'elles sont le résultat de son travail, et que le sol lui-même ne lui appartient pas, mais lui est donné par la société. Mais ce don que la société fait à l'agriculteur, la propriété de la terre qu'il cultive, celui-ci le payera à la société sous forme d'impôt foncier.

Coullery, de la Chaux-de-Fonds. — Je suis partisan de la propriété individuelle. Je pense du reste que des discussions théoriques comme celle qui s'engage en ce moment ne feront pas beaucoup avancer les choses et que les questions se résoudront d'elles-mêmes par le développement des institutions mutuelles. — Le sol est un instrument de travail; il doit appartenir au travailleur au même titre que tout autre outil. Si l'on veut faire du sol une propriété collective, pourquoi ne pas étendre la théorie à tous les instruments de travail? Ce serait logique, mais ce serait absurde. L'individu doit être propriétaire de l'instrument de travail, quel qu'il soit; il n'y a que certains moyens de circulation, les mines, etc., dont la propriété doive être

collective. Celui qui demande l'entrée du sol à la propriété collective, demande l'état de choses qui existe en Turquie, laquelle ne s'en trouve pas mieux pour cela. Quant à la collectivité étendue à toute espèce de propriété, ce serait le rabougrissement de l'individu, et j'espère bien être mort avant qu'on en vienne là.

Tolain, de Paris. — La restriction à la propriété foncière, dont a parlé Longuet, existe déjà : en effet, on fait payer l'impôt aux terrains en friche comme à ceux qui produisent, ce qui établit une distinction entre le sol lui-même, don de l'État au cultivateur, et en échange duquel il réclame une rente, et les modifications apportées à ce sol, lesquelles sont le produit du travail du cultivateur et par conséquent sa propriété. De Paepe dit que la société doit prendre des garanties contre ceux qui font valoir le sol; mais, avec le maintien de la propriété individuelle, les garanties demandées existeront également : une garantie pour la collectivité, par un contrat consenti entre elle et le propriétaire du sol qui assurera l'échange mutuel des produits, l'échange au prix de revient ; et, pour l'individu, la garantie que l'instrument de travail, voulût-il produire en dehors de la grande association, sera toujours à sa disposition. La formule de ma théorie, c'est : la terre pour l'agriculteur et le crédit pour l'ouvrier.

De Paepe, de Bruxelles. — Je réponds d'abord à Coullery, qui est un si grand ami de la liberté individuelle que l'idée de toute propriété commune lui fait horreur, que ce qu'il a dit ne va pas seulement à mon adresse, *mais à celle de Tolain, de Chémalé et de Longuet, qui demandent la propriété sociale des grands instruments de travail : routes, canaux, chemins de fer, mines, banques,* etc.

Mais je dirai à Coullery que moi aussi je suis ami de la liberté individuelle, et comme il n'y a pas de liberté sans l'affranchissement de l'estomac, pas de liberté sans le pain, je demande une sauvegarde de ma liberté individuelle contre ceux qui détiendraient les sources du pain. Coullery dit que la propriété collective du sol existe déjà en Turquie. Cela n'est pas; en Turquie, le sol appartient au sultan. Comprenez donc bien que je ne voudrais pas que le sol fût propriété sociale *aujourd'hui,* par exemple en France ou dans n'importe quel pays, avec sa constitution politique actuelle; j'aimerais encore mieux la propriété individuelle, même sous sa forme présente : non, je ne puis admettre la propriété collective du sol que dans une société mutuelliste. Coullery a dit encore : Si l'on veut faire du sol, instrument de travail du cultivateur, une propriété collective, pourquoi n'exige-t-on pas la même chose pour tous les instruments de travail ? — Pourquoi ? C'est parce qu'avant la société il y a le droit de l'individu, comme vous l'avez très-bien dit; or, la plupart des outils et instruments de travail sont des produits du travail, et vous n'avez pas le droit, vous société, de mettre la main sur ce qui est mon produit (ou le produit d'un autre travailleur contre lequel j'ai échangé le mien), car mon produit c'est mon travail, et mon travail c'est moi-même. Mais il n'en est pas de même du sol, qui n'est pas un produit. — A Longuet, je réponds ceci : Vous demandez la propriété foncière individuelle comme garantie de la liberté de l'individu contre l'oppression de la collectivité; mais alors c'est la propriété complète, la propriété romaine avec son *droit d'user et d'abuser ;* sans cela la garantie est illusoire. Ensuite, pour que cette garantie de la liberté politique ne soit pas

un privilége, il faut que tous les citoyens la possèdent, que tous aient leur part de propriété foncière; mais alors, ou nous serons tous cultivateurs (ce qui est absurde), ou il y aura des parties de terre arable qui ne seront pas cultivées (ce qui est un vol à l'humanité), ou il y aura des terres qui seront cultivées par ceux qui n'en sont pas propriétaires (ce qui est la propriété actuelle avec le fermage). — Enfin, à Tolain et à ceux qui disent : « Les instruments de travail doivent être propriété individuelle, sauf les mines, les canaux, les chemins de fer, etc. », je réponds en ajoutant simplement : « et le sol » ; je ne fais qu'élargir l'exception. Tolain a donné cette formule de sa théorie : « Terre au paysan et crédit à l'ouvrier; » je dis, moi : « Crédit au paysan et crédit à l'ouvrier. »

Longuet, de Caen. — On peut objecter à ma théorie qu'il y aura inégalité entre l'ouvrier et l'agriculteur, puisque ce dernier se trouve propriétaire de son instrument de travail sans l'avoir produit. Mais cela n'est pas, et je dis au contraire qu'il y aura mutualité entre l'ouvrier et le détenteur du sol, puisque le don gratuit du sol sera repris par l'impôt foncier. Le système que je défends assurera la liberté politique, en créant une classe nombreuse d'agriculteurs propriétaires du sol.

Chemalé, de Paris. — La garantie de la société contre le cultivateur demandée par De Paepe, c'est le contrat, c'est la multitude des échanges. L'agriculteur ne sera pas assez idiot pour laisser sa terre en friche, car il doit échanger ses produits contre des produits, et il y a pour lui aussi des besoins de l'estomac. Au reste, sur cette question, la pratique montrera quel sera le meilleur système.

Coullery, de la Chaux-de-Fonds. — Le cas du sol laissé

volontairement en friche par ses propriétaires ne se présentera jamais. Mais si cela même devait arriver, personne n'a le droit d'ordonner à un homme de cultiver son terrain s'il n'en a pas envie, pas plus qu'on n'a le droit de défendre à un homme de consommer au delà d'une certaine limite. Toute théorie semblable, je l'appelle tyrannie collective.

La discussion continue. *Eccarius*, de Londres; *Lesner*, de Londres; *Stampa*, de Milan; *Stumpf*, de Viesbaden et Mayence, *Ladendorf*, de Berlin, *Becker*, de Genève, se prononcent en faveur de l'entrée du sol à la propriété collective.

Il est décidé à l'unanimité que la question de la propriété sera mise à l'étude pour le prochain Congrès.

Rapport du comité fédéral romand au Congrès de Chaux-de-Fonds, du 4 avril 1870.

Citoyens,

Nous venons, suivant les statuts, vous présenter le rapport général de notre gestion, et déposer entre vos mains le mandat que vous nous aviez confié lors du congrès de Genève de 1869.

Nous exposerons sincèrement tous les faits et les événements qui se sont passés pendant les quinze mois que nous avons eu l'honneur de gérer les affaires de notre fédération; le Congrès jugera si nous avons fait tout ce que nous devions faire, ou si nous avons manqué à notre devoir.

La première partie de notre rapport sera consacrée à l'administration, à l'organisation et à la propagande; la deuxième partie traitera brièvement des grèves survenues dans la fédération.

Le 11 janvier 1869, votre comité a eu sa première séance pour se constituer ; il a dû immédiatement remplacer le citoyen Guilmaux, n'ayant pas accepté sa nomination. Conformément aux statuts, il a été remplacé par le citoyen H. Perret, accepté par les sections. Au mois d'août, le citoyen F. Brosset, président du comité fédéral, a donné sa démission ; elle a vivement surpris votre comité : aucun motif sérieux ne motivait une si brusque décision; néanmoins nous avons été obligés de l'accepter, les termes dans lesquelles elle était conçue nous en faisait un devoir. Il a été remplacé par le citoyen F. Heng, qui, à notre grand regret, a démissionné pour cause de départ; le comité perdait en lui un membre dévoué ; il a été remplacé par le citoyen F. Weyermann. Tous ces changements ont été régulièrement annoncés aux sections par la voix du journal; nous en avons profité pour faire insérer toutes les circulaires que le comité adressait aux sections.

La fédération romande comptait à sa formation trente et une sections dont : une au Locle, une à la Chaux-de-Fonds, une à Bienne, une à Sonvilliers, deux à Lausanne, une à Nyon, une à Rolle et vingt-trois à Genève.

Successivement la fédération a vu le nombre des adhésions aller en augmentant dans beaucoup de localités. Votre comité a contribué par correspondance à fonder une section à Taninges (Haute-Savoie) ; des délégués de cette localité sont même venus à Genève pour s'entendre avec nous ; ces relations avec nous sont devenues, pendant un certain temps, assez rares ; nous savons qu'elle a eu beaucoup de peine à se développer, mais actuellement elle reprend un peu de vie, et nous pouvons espérer de la voir prospérer.

A Vevey, quelques hommes énergiques ont eu à cœur de

relever l'ancienne section qui était dissoute, leur dévouement a été récompensé ; actuellement la section marche bien, et c'est l'une des plus dévouées de la fédération. Bientôt Vevey aura un groupe de plusieurs sections par l'adhésion de plusieurs sociétés corporatives de langue allemande. A Lausanne, le nombre des sections avait augmenté considérablement ; plusieurs des anciennes sociétés ouvrières ont adhéré à la fédération, d'autres se sont formées dans l'industrie du bâtiment ; votre comité, par l'envoi de deux de ses membres à un meeting, a contribué à l'adhésion de plusieurs sociétés. Lausanne comptait avant la grève deux sections ; depuis, le nombre a diminué, l'ancienne section s'est dissoute et une partie des membres sont entrés dans la nouvelle section centrale ; depuis la grève, celle des maçons bardeurs est complétement tombée. Au Locle, grâce à la propagande active de la section centrale, deux sociétés sont entrées dans la fédération. A la Chaux-de-Fonds, deux nouvelles sections ont adhéré, et cette localité contient cependant un grand nombre de sociétés ouvrières, de quoi former un groupe solide ; pourquoi cette indifférence des ouvriers?

Dans le vallon de Saint-Imier, la section du district de Courtelary a fait des efforts dignes d'éloge pour propager les principes de l'Association, la section a considérablement augmenté, et une nouvelle a adhéré à notre groupe ; si chaque localité avait travaillé avec autant d'énergie que celle du vallon, notre fédération compterait un plus grande nombre de membres. L'ancienne section du Moutier-Grand-Val, qui avait différé son entrée, l'a votée après le Congrès de Bâle : actuellement, elle prospère et prend de l'extension.

A Neuchâtel, l'ancienne section était dissoute ; quelques

hommes, animés des principes de notre Association, ont pris à tâche de la reconstituer; leur dévouement a été récompensé ; la section marche bien, et elle a donné l'impulsion dans cette vieille cité aristocratique à l'esprit d'association et de solidarité ; trois sociétés ont adhéré, cela forme déjà un groupe respectable.

A Genève, le mouvement en faveur de l'Internationale n'a pas diminué. Quatre nouvelles sociétés corporatives ont adhéré au groupe; l'une d'elle, celle des tuiliers, a été en partie constituée par votre comité ; nous croyons qu'elle est appelée à propager dans les campagnes nos principes. La section des dames est aussi entrée dans notre fédération ; nous nous faisons un devoir de dire qu'elle a montré, dans les crises que nous avons traversées, un grand dévouement, et qu'elle était animée à un haut degré de la solidarité fraternelle. Une section est complétement tombée, celle des bardeurs-manœuvres ; cela provient de la mauvaise administration de son comité ; sa négligence a ralenti le zèle de ses membres ; nous savons que l'on est en train de la reconstituer sur de bonnes bases.

Bienne reprend un peu de vie depuis le meeting, et la section augmente sensiblement. A Rolle et à Nyon, les sections ont diminué fortement ; cependant. il y a des éléments de quoi former des sections d'une certaine importance. Nous ajouterons que deux sociétés ont été fondées à Genève, celle des polisseuses de boîtes de montres et celle des chaînistes et polisseuses de bijoux ; elles ont fondé une caisse de résistance, et nous sommes certains qu'elles adhéreront à la fédération romande. Nous avons le plaisir de vous annoncer que Granges (canton de Soleure) a formé une section que nous avons admise depuis peu de jours.

La fédération romande compte actuellement cinquante-deux sections.

Comme vous pouvez en juger, citoyens, notre fédération présente déjà un chiffre de sections d'une certaine importance; malgré les attaques et les calomnies répandues par la presse bourgeoise, elle a pris un grand développement en peu de temps; nous pouvons affirmer que maintenant il serait difficile de détruire notre faisceau; l'Association internationale, nous pouvons le dire sans crainte, est solidement fondée dans le pays, le but qu'elle poursuit pénètre progressivement dans la masse des travailleurs.

Votre comité s'est vu dans la nécessité de refuser l'admission de l'Alliance de la démocratie socialiste de Genève; déjà sa demande d'entrée dans le groupe de Genève a été refusée à deux reprises; nous avons craint d'abord, en l'acceptant, d'amener la désunion dans les sections de Genève : nous ne voyons pas non plus le besoin urgent d'avoir deux sections mixtes dans une même localité, les sections corporatives se plaignent, non sans raison, que cela leur enlève des membres. Genève a une section centrale qui a fait par sa propagande adhérer toutes les sociétés ouvrières de la localité; la création de l'Alliance devait, si elle prenait de l'extension, la tuer insensiblement ou, à un moment donné, il se serait formé deux groupes en lutte continuelle, et qui n'aurait fait que nuire à notre Association; en considération de son avenir, nous avons rejeté la demande de l'Alliance.

Également, ces jours derniers, nous avons ajourné l'entrée dans la fédération de la Propagande socialiste de Chaux-de-Fonds; son règlement est plutôt celui d'une commission de propagande que d'une section constituée.

Nous avons basé notre refus spécialement sur l'article 1er, qui ne tend à rien moins qu'à créer un deuxième comité fédéral dans la fédération romande ; ce genre de sections ne peut qu'amener à former deux groupes avec des tendances différentes, chose qui ne pourrait que produire la désunion dans notre Association. Nous ne nous étendrons pas longuement sur ce sujet, nous sommes prêts à justifier notre résolution si le Congrès l'exige.

C'est dans le milieu du mois de décembre que le conflit a éclaté dans le sein du conseil de rédaction. Nous serons très-brefs sur cette question, attendu qu'une circulaire, envoyée à toutes les sections, vous a renseigné en ce qui concerne la conduite de votre comité ; nous avions différé de l'envoyer aux sections, pensant qu'il était plus raisonnable d'attendre le Congrès ; les démissionnaires ayant lancé une circulaire contenant une affirmation erronée à notre égard, nous avons dû la faire imprimer, pour faire connaître la vérité sur ce conflit.

Votre comité s'est trouvé dans de graves embarras, par cette brusque démission, qui pouvait arrêter la publication de notre organe ; il est heureux de pouvoir dire publiquement qu'il a trouvé des hommes de bonne volonté pour continuer à travailler pour le journal jusqu'au Congrès ; nous nous réservons, pour ce qui nous concerne, à donner toutes les explications nécessaires si le Congrès le désire.

Nous devons à regret vous dire que nous avons été dans l'impossibilité de terminer l'affaire des comptes rendus du Congrès de Lausanne ; le Congrès de Genève, en chargeant le comité fédéral de liquider cette affaire, lui a donné une tâche difficile à remplir ; l'écoulement de ces brochures ne peut se faire que dans un temps très-long, elles ont été li-

vrées aux sections trop tard. Actuellement nous sommes en présence d'un cas grave : le citoyen Coullery poursuit le citoyen Guillaume pour la rentrée des fonds. Nous avons tenté à plusieurs reprises d'arranger ce différend, nous avons échoué; l'affaire est au tribunal : le citoyen Coullery ne reconnaît juridiquement que le citoyen Guillaume comme lui devant. On nous avait proposé de faire des billets à échéance, nous ne pouvons le faire, et le citoyen Guillaume n'a pas accepté cette proposition. L'affaire en est là; comment la terminer à la satisfaction de tous? Le Congrès devra se prononcer sur cette question, afin que le nouveau comité fédéral puisse liquider définitivement sans froisser les intérêts des parties intéressées.

Il ne nous reste à vous mentionner, pour terminer la première partie de notre rapport annuel, que ce que nous avons fait au point de vue de la propagande. Nous sommes obligés de vous avouer que nous ne pouvions rien faire ou presque rien ; par corrèspondances nous avons obtenu quelques résultats; il est vrai que dans notre délégation à Lausanne nous avons réussi à amener l'adhésion d'un certain nombre de sections, qu'à Genève il nous a été possible de faire de la propagande dans les sections, d'assister à beaucoup d'assemblées pour encourager les membres et aider les comités dans leur tâche, voilà ce qu'il nous a été permis de faire, rien de plus. L'article 44 de nos statuts est illusoire : nous n'avons pu le mettre à exécution qu'une seule fois, comme vous pourrez en juger par le rapport financier de votre comité. Nous avions le dévouement nécessaire pour faire de la propagande ; il ne nous a pas été donné de pratiquer notre devoir et de vous relater les rapports que nous avons eus avec les sections de la fédération.

Nous avons à nous plaindre que souvent nos lettres sont restées longtemps sans réponse, même les plus importantes ; quelquefois il fallait en écrire plusieurs pour avoir une réponse ; les sections du Locle, Courtelary, Neufchâtel et Vevey ont été les plus régulières dans les correspondances. Nous engageons les comités à avoir des sociétaires correspondants et actifs, c'est d'une grande importance dans certain moment.

Notre rapport serait plus complet si les sections ou comités locaux nous avaient envoyé des rapports sur la marche de leurs groupes ou sections ; nous devons à la vérité de dire qu'une seule section l'a fait régulièrement, ce sont les tailleurs d'habits de Genève ; également pour le travail statistique, un grand nombre de sections n'ont pas même répondu à la première : il nous est impossible de présenter un travail complet, si nous ne sommes pas aidés par les comités.

Nous proposons, à titre de conseil, que chaque comité de section de la fédération soit obligé ou engagé à prendre un abonnement, afin qu'il soit toujours au courant des circulaires ou avis adressés par le comité fédéral, car il n'est pas toujours possible d'écrire cinquante et quelques lettres à toutes les sections ; c'est une économie de temps et d'argent.

Notre fédération, pendant la période de quinze mois, eut à supporter un grand nombre de grèves ; quelques-unes ont pris des proportions immenses, et ont présenté à un moment donné une certaine gravité. Des demandes d'élévation des salaires ou de diminution d'heures de travail, présentées par les ouvriers de diverses sections, ont été obtenues sans grève. Dans le récit de tous ces événements, nous ne pourrons vous donner tous les détails nécessaires.

Quant au résultat, les sections intéressées ne nous ayant envoyé aucun rapport sur leurs grèves, nous le ferons aussi complétement que possible.

Au mois de mars 1869, presque simultanément, ont eu lieu les grèves des tailleurs de pierre et maçons et des typographes de Genève. Nous n'entrerons pas sur ces deux grèves dans de trop longs détails, les journaux et des bulletins ont renseigné les sections d'une manière complète.

La grève des tailleurs de pierre et maçons des bâtiments académiques eut pour cause la violation par MM. les entrepreneurs de la convention librement consentie entre les ouvriers et les patrons, de la convention du 8 avril 1868: lors de la grève des ouvriers en bâtiments, la journée d'été devait commencer le 1er mars; les trois entrepreneurs qui sont les plus importants de Genève et qui avaient soumissionné les travaux dans des conditions inabordables pour les autres entrepreneurs, tenaient à faire payer leurs sottises aux ouvriers; ils ont refusé de tenir les engagements pendant les tractations entre patrons et ouvriers. Ces messieurs ont renvoyé de leurs chantiers trois hommes faisant presque tous partie du comité de la section; ils ont aussi envoyé une circulaire aux entrepreneurs de Lausanne, en les engageant à ne pas prendre d'ouvriers de Genève pendant la grève.

Devant la mauvaise foi des entrepreneurs et après avoir essayé tous les moyens de conciliation, les ouvriers ont levé les chantiers et déclaré la grève.

Votre comité, en présence de ces faits et reconnaissant les motifs justes et légitimes des tailleurs de pierre et maçons, a donné son appui et a pris la direction de la grève.

Celle des typographes a eu lieu par le refus des patrons d'accepter un nouveau tarif présenté par les ouvriers, et qui avait été discuté par cinq commissions successives et cela pendant plusieurs années. Dès le début, un petit nombre de patrons ont accepté le nouveau tarif; il est certain qu'il aurait été accepté par tous, sans la défection d'un certain nombre d'ouvriers plus ou moins intéressés. Votre comité, à la demande des typographes, a eu une entrevue avec les dissidents de la société; malgré tous nos efforts et l'esprit qui nous animait, nous avons échoué complétement; toutes nos propositions ont été rejetées, une seule a été acceptée, mais l'assemblée des typographes l'a rejetée. Nous avons pu nous convaincre qu'il y avait parti pris chez les déserteurs, qu'ils étaient dirigés par une certaine coterie hostile à notre Association. Les événements qui ont succédé à ces grèves nous le prouvèrent suffisamment; ce n'était plus la question de détruire une convention ou de refuser un nouveau tarif qui était en jeu, non, c'était une guerre acharnée à l'Association internationale; l'on voulait la détruire à Genève. A la suite d'une manifestation pacifique devant les bâtiments académiques, la police, sur l'ordre de bourgeois, a arrêté quatre ouvriers qui ont été maltraités par les agents dans le poste. Le même soir, une délégation de membres de l'Internationale ont obtenu de les faire sortir de prison. Dès ce jour on a pu se convaincre de l'esprit et des intentions de cette excellente bourgeoisie; les faits qui sont survenus après le prouvèrent clairement.

Puis vient cette fameuse assemblée populaire de la bourgeoisie, qui a eu l'audace de dire qu'ils étaient 4,000, quand plus des deux tiers étaient des ouvriers ou des

curieux. Cette ridicule assemblée a voté une adresse non moins ridicule au Conseil d'État, où l'on disait que l'Internationale ruinait l'industrie à Genève, puis cette éternelle stupidité, que tout se faisait par des ordres envoyés de Londres et Paris. A cette manifestation grotesque, les ouvriers, citoyens suisses, ont répondu par une assemblée imposante et calme ; ils ont adressé un manifeste énergique au Conseil d'État, protestant contre les allégations mensongères de la bourgeoisie. Après ces faits, une quantité de faits sont survenus et ont augmenté l'irritation entre les deux partis; quelques ouvriers typographes ont été arrêtés, puis une condamnation de quelques jours de prison a été prononcée contre quelques-uns, tout cela pour des coups de sifflet.

La guerre était déclarée, la bourgeoisie poussait à la lutte; elle était dirigée par un comité occulte qui pesait sur le Conseil d'État : on voulait forcer les ouvriers à faire une émeute, afin d'avoir l'intervention fédérale. L'hôtel de ville, pendant les manifestations ou assemblées des ouvriers, était gardé par la jeunesse dorée, les étudiants et autres bourgeois; des armes étaient déposées dans les bureaux pour compléter ces mesures; le département de Justice et Police armait les agents de fusils. Il était évident que l'on voulait écraser à tout prix le mouvement ouvrier; la presse hostile répandait ces calomnies et semait la haine.

Les événements de la rue du Mont-Blanc sont venus confirmer ces faits. Les agents, le sabre et le pistolet en main, ont arrêté quelques ouvriers; ils ont menacé la foule, brutalisé les prisonniers d'une manière indigne. Votre comité a immédiatement délégué trois de ses membres pour les faire sortir de prison ; peine perdue. On ne trouvait aucune

autorité, ou bien chacun se renvoyait la balle. Devant le poste de police où étaient détenus les prisonniers, on a menacé les délégués.

A la suite de ces tristes événements et de la conduite infâme de la police soudoyée, et obéissant aux ordres de la bourgeoisie, une grande assemblée populaire eut lieu; l'irritation en ce moment était grande chez les ouvriers; on était à la veille d'un conflit avec les bourgeois, mais leurs plans furent déçus par l'attitude calme et énergique des ouvriers et des comités. Unc protestation fut envoyée au Conseil d'État, en demandant une enquête sur les derniers événements; on a répondu par une fin de non-recevoir, et en disant que l'adresse était conçue dans des termes offensants pour les premiers magistrats du pays.

Enfin, les tailleurs de pierre et maçons, après une longue lutte où ils ont montré une grande énergie et du dévouement, ont obtenu un succès complet. Une nouvelle convention a été signée avec les entrepreneurs, plus précise que la précédente; en outre le travail à l'heure a été accepté.

La grève des typographes dura plus longtemps. Beaucoup d'entre eux, plutôt que d'accepter les conditions des patrons, quittèrent le pays. Le groupe resté fidèle à la société a montré dans cette grève un dévouement sans bornes; ils ont été vigoureusement soutenus par les typographes de presque tous les pays: la grève a abouti à la création d'un atelier coopératif; cette imprimerie marche fort bien.

Ces deux grèves ont prouvé à la bourgeoisie de Genève que les ouvriers des diverses industries étaient liés solidairement les uns aux autres, que la question de nationalité, mise en avant par eux, ne parviendrait jamais à les diviser.

Nous saisissons cette occasion pour flétrir énergiquement la conduite honteuse d'un organe de Genève, qui a répandu sur ces deux grèves des faits mensongers et d'indignes calomnies.

La grève des ouvriers en bâtiments de Lausanne, qui a éclaté vers la fin du mois de mai 1869, et sans que le comité fédéral en soit prévenu, a été une grève malheureuse dans les résultats. Dès le commencement de mai, les ouvriers tailleurs de pierre, maçons, bardeurs et manœuvres, formés en deux sections, avaient élaboré un tarif qu'ils ont soumis aux patrons. A diverses reprises, les ouvriers ont demandé aux entrepreneurs des entrevues, pour discuter en commun ce tarif; ces démarches ont échoué : on faisait tout pour traîner les affaires en longueur; enfin, une réunion eut lieu chez le préfet; ouvriers et patrons étaient représentés; elle n'aboutit à rien. Les ouvriers demandaient seulement que le nouveau tarif n'entre en vigueur qu'à dater de 1870, mais que les entrepreneurs le signent; ils ont refusé en disant : Continuez à travailler et nous le discuterons cet hiver. Le Conseil d'État refusa aux ouvriers d'afficher une proclamation; mais à la suite d'une délégation auprès de cette autorité, il l'a autorisée, en promettant de faire tout son possible pour engager les entrepreneurs à accepter un arrangement.

Les ouvriers étaient irrités de ces lenteurs calculées, et croyant que, vu l'état de nombreux travaux entrepris, les patrons céderaient devant la cessation, décidèrent en assemblée générale de déclarer la grève; il y avait six semaines que les patrons avaient reçu le nouveau tarif, et qu'ils renvoyaient de le discuter : l'on comptait lasser la

patience des ouvriers. Le lendemain, les chantiers étaient gardés par la gendarmerie ; le Conseil d'État, sans doute jaloux de la conduite des gouvernements de Bâle et Genève, et voulant les surpasser pour acquérir quelque gloire, fit afficher une proclamation ridicule dans les rues de Lausanne, et appela un bataillon, en cours de répétition à Payerne, pour maintenir l'ordre. Le comité central de Lausanne répondit à la proclamation du Conseil d'État par une protestation énergique. L'ordre ne fut pas troublé, les chantiers étaient déserts, et cela sans pression et sans violence aucune.

Ce valeureux bataillon, mécontent de ne pouvoir se servir de ses armes contre les grévistes, les excitait par des provocations : peine perdue, les ouvriers n'ont pas donné dans ce piége.

Les entrepreneurs, de leur côté, ont employé toutes sortes de moyens contre les ouvriers pour leur couper les vivres ; on menaçait de chasser ceux qui n'étaient pas du pays, s'ils ne voulaient pas travailler. Un grand nombre a quitté Lausanne pour aller travailler ailleurs. Après quelques semaines de lutte, les secours commençant à manquer, quelques ouvriers découragés reprirent les travaux, et au bout de quelques jours, presque tous les avaient repris.

Quel a été le résultat de cette grève? il a été nul pour la masse, sauf quelques métiers qui ont obtenu quelques avantages, comme les ouvriers sur métaux et les menuisiers ; mais les tailleurs de pierre, maçons, bardeurs et manœuvres, absolument rien. En outre, la désertion s'est mise dans les rangs, les sections ont diminué de membres, et celle des bardeurs et manœuvres a cessé d'exister ; nos

frères de Lausanne ont été rudement éprouvés dans cette lutte.

Les graveurs de la Chaux-de-Fonds, du Locle et de Genève ayant passé un concordat entre eux pour arriver à travailler le même nombre d'heures, c'est-à-dire de fixer la journée de travail à 10 heures au lieu de 11, les graveurs de Genève travaillaient déjà à cette condition, les graveurs des Montagnes adressèrent dans le mois de juillet une circulaire à tous les patrons pour demander cette réduction; les guillocheurs de deux localités se joignirent aux graveurs pour cette demande. Les patrons n'acceptèrent pas favorablement cette juste réclamation des ouvriers; quelques-uns seulement signèrent; la plus grande partie ne voulait pas traiter avec les comités des sociétés, mais avec leurs ouvriers. Il était impossible aux ouvriers d'accepter de semblables conditions qui n'offraient aucune garantie pour l'avenir. Alors la grève fut décidée dans les deux localités; elle fut soutenue par les ouvriers avec énergie; l'esprit de la solidarité les animait à un haut degré; les sections romandes ont appuyé leurs frères des Montagnes autant qu'elles pouvaient le faire. Après quelques semaines de lutte et diverses tentatives d'arrangement, les patrons voyant les ouvriers résolus à soutenir jusqu'au bout leur juste demande, acceptèrent la médiation de la Chambre industrielle de Chaux-de-Fonds; la grève fut terminée par l'acceptation des 10 heures de travail. Au Locle, les patrons acceptèrent aussi la demande des ouvriers; dans cette dernière localité, la grève a donné naissance à la création d'un atelier coopératif.

Dans cette grève, les ouvriers des Montagnes ont fait preuve d'énergie et de beaucoup de calme; ils ont montré

leur dévouement à l'Association; depuis, ces sociétés ont vu le nombre de leurs membres aller en augmentant.

Cette grève fut le prélude d'une série de demandes d'augmentation de la part des ouvriers des diverses branches de l'industrie horlogère. Les crises successives que cette industrie a subies pendant nombre d'années avaient diminué considérablement la main-d'œuvre des ouvriers. C'est ainsi que les ouvriers monteurs de boîtes de Chaux-de-Fonds donnèrent le signal; à Neuchâtel, les ouvriers des mêmes métiers furent obligés de recourir à la grève; ils ont obtenu une sensible augmentation. Ceux du vallon de Saint-Imier luttèrent courageusement pour obtenir une augmentation; nous ne pouvons dire quel en a été le résultat, n'ayant reçu aucun rapport à cet égard. Ceux de Genève ont obtenu une augmentation réelle, presque sans grève, car il n'y a eu qu'un seul atelier en grève pendant quelques jours.

Plus tard, les faiseurs de ressorts de Genève et Chaux-de-Fonds, ayant fait une demande à leurs patrons pour en revenir à l'ancien tarif, ont obtenu un plein succès.

Les bijoutiers de Genève ont demandé une diminution d'heures de travail; la demande a été acceptée sans grève.

Il ne nous reste à vous mentionner qu'une seule grève, celle des couvreurs, de Genève; elle a commencé par la violation par un patron d'une convention signée par ce dernier. C'est dans le mois de novembre 1865. Après diverses tentatives d'arrangement, les ouvriers voyant le moment propice, ont formulé une augmentation de salaire, malgré l'état d'épuisement des sections pour les soutenir. Ils ont obtenu, après quelques semaines de grève, une

augmentation très-sérieuse; elle était nécessaire, car c'est l'un des métiers les plus malheureux.

Notre rapport est terminé; il ne nous reste qu'à formuler nos impressions sur tous ces événements. Nous pensons qu'il est temps d'organiser la résistance sur des bases solides, que nous ne devons plus marcher à l'aventure comme nous l'avons fait jusqu'à présent. Plus de grèves prématurées qui épuisent les ressources des sections, sans profit pour l'Association; organisons la fédération des caisses de résistance, corporativement et solidairement unies les unes aux autres; c'est la seule base pour arriver à réaliser notre émancipation économique. Tous nos efforts doivent être concentrés sur deux points : propagande et organisation des caisses de résistance.

Au nom du comité fédéral romand,

Le Président,

GUÉTAT.

Le secrétaire général,

HENRI PERRET.

Genève, le 1er avril 1870.

Rapport de la commission génevoise sur la question de l'attitude de l'Association internationale envers les gouvernements, présenté, discuté et adopté par le Congrès romand.

La question de l'attitude de l'Association internationale envers les gouvernements, posée par la section de Courtelary dans des termes vagues, ne précisant qu'insuffisam-

ment le fond de la pensée, peut être formulée et envisagée de trois manières essentiellement distinctes, notamment :

1° L'Association internationale doit-elle professer l'abstention complète de ses membres en politique, en les invitant à ne point intervenir, de quelque manière que ce soit, dans les élections législatives, exécutives et municipales ? doit-elle les engager à rester complétement indifférents en face de tous les actes politiques des gouvernements respectifs de chaque pays ? ou bien,

2° L'Internationale doit-elle tâcher de parvenir à une organisation politique de tous ses membres, afin qu'ils interviennent activement comme membres et au nom de l'Association dans toutes les élections, et qu'ils donnent à l'Internationale des représentants dans toutes les sphères gouvernementales ? ou bien encore,

3° L'Internationale, tout en poursuivant dans sa collectivité sa propre organisation à elle, doit-elle laisser le champ libre à tous ses membres d'intervenir individuellement, comme citoyen de tel ou tel pays, dans la politique actuelle et locale, afin de collaborer par tout et en tout à l'avénement d'un nouvel ordre de choses ?

De l'analyse de ces trois propositions nous verrons quelle peut être la seule conclusion raisonnable, et qui certainement sera admise par l'opinion unanime de toutes les sections romandes.

En connaissant le caractère particulier de la propagande de nos sections des Montagnes, on comprend facilement que la section de Courtelary pose sa question dans le sens de l'abstention. Les partisans de l'abstention pensent pouvoir détourner l'attention des ouvriers des actes et tendances de leur gouvernement, — actes toujours hostiles et

préjudiciables aux intérêts des travailleurs. Ils sont d'avis que les ouvriers n'ont à s'occuper que de leurs intérêts particuliers — sans songer à se défendre et à protester d'aucune façon contre l'agression toujours croissante et les torts graves qu'ont envers eux les gouvernements actuels. — Or, dans la pratique journalière, l'expression de ce désir se traduirait de la sorte : Ouvriers, laissez les gouvernements agir comme bon leur semble, consentez à être écrasés sans trêve ni merci d'impôts directs et indirects toujours croissants, à être privés de la liberté de presse et de réunions, à être emprisonnés, à voir l'intelligence de vos enfants s'abrutir dans une ignorance complète, — ne vous dérangez pas pour si peu, attendez que nous ayons d'un seul coup aboli à jamais tous les gouvernements existants !

Nous remarquerons que ce désir équivaut parfaitement au désir de nos ennemis; c'est celui de tous les autoritaires, de tous les censitaires qui ne demandent pas mieux que de faire à eux seuls — sans l'intervention du peuple — toute la besogne politique. Donc, en nous demandant l'abandon de toute intervention par rapport aux gouvernements, ce n'est ni plus ni moins que l'annihilation de toute action politique qu'on nous propose. Ainsi, — selon les abstentionnistes, — l'œuvre sociale, sevrée de politique, devrait uniquement se poursuivre en dehors du mouvement politique, tandis que pour nous, ces deux facteurs de la vie collective et individuelle ne peuvent être séparés, tous deux devant servir de puissants leviers pour l'affranchissement total du prolétariat.

Ce serait présumer que les ouvriers puissent devenir des métaphysiciens faisant abstraction complète de leur

vie journalière, que de leur prêcher la non-intervention ou, — ce qui est identique, — l'indifférence pour ce qui se fait journellement de par l'autorité des gouvernements. Bien au contraire, il serait à souhaiter que les ouvriers s'en préoccupent davantage, qu'ils sachent bien ce que font les gouvernements pour sauvegarder les intérêts des classes privilégiées et les soutenir dans leur exploitation des travailleurs. Car en effet, les gouvernements actuels n'existent encore que parce que les ouvriers ne comprennent malheureusement pas à fond l'immense tort de ces gouvernements, de ces régimes politiques, et du moment que la masse des ouvriers serait à même de diriger ses affaires elle-même, les gouvernements devraient nécessairement disparaître.

Nous dirons plus, professer l'abstention, c'est vouloir le désarmement, la suppression volontaire de nos armes de guerre. Car comment appeler l'attention des ouvriers sur le régime politique, si ce n'est sur l'arène des élections et des candidatures ouvrières?

C'est là, sur cette arène, que les ouvriers verront leurs ennemis sous un aspect édifiant; ils les verront employer toutes les intrigues, tous les mensonges, toutes les calomnies, afin d'empêcher l'ouvrier de voir clair à travers les ténèbres du régime politique dont ils voudraient réserver la direction à eux seuls à titre d'apanage privilégié. Par conséquent, l'agitation politique est pour nous un grand moyen de lutte, un moyen de tactique pour tenir l'esprit des ouvriers constamment éveillé, vigilant en face de leurs ennemis.

Les objections suivantes des abstentionnistes exigent surtout des réfutations : 1° Les ouvriers ne peuvent rien

faire dans les régions gouvernementales; 2° les ouvriers parvenus au gouvernement se corrompent à leur tour et se joignent à nos ennemis pour combattre le peuple; 3° l'agitation politique est fort dangereuse, parce que les ouvriers s'occuperaient ainsi uniquement de la politique, et abandonneraient les questions sociales.

Mais si les ouvriers ne peuvent rien faire dans les règles, gouvernementales, les abstentionnistes devraient se hâter de se joindre à nous, et de pousser en avant les candidatures ouvrières, parce qu'il est avéré, — et il serait puéril de le nier, — qu'un grand nombre d'ouvriers conserve encore une foi aveugle dans la vertu des gouvernements actuels et en attend tous les bienfaits. Or, quand un des nôtres, un ouvrier siégera dans les conseils législatifs et exécutifs, et qu'il ne parviendra à faire aucun bien au profit des masses travailleuses, il le dira à haute voix à ses mandataires ouvriers, et alors cette voix portera une conviction intime dans la conscience des ouvriers; la masse verra qu'elle ne doit absolument compter que sur elle-même et que le régime actuel n'est bon qu'à être supplanté par un nouveau régime conforme aux exigences sociales.

Quant à la seconde objection, — celle de la corruption qui pourrait atteindre l'ouvrier, — nous répondons en premier lieu que ce n'est pas un grand mal : il y a des traîtres partout et en tout, et malheureusement il y en a même aux grands jours de la révolution. De plus, un traître perd nécessairement la confiance de ses mandataires, il est puni par le mépris et le dédain de tous les hommes dévoués à la cause du peuple, et par là même il ne pourrait guère être dangereux pour nous. En second lieu, les abstentionnistes se refusent à reconnaître et semblent ignorer la différence

entre une époque et une autre; quand il arrivait dans les temps passés qu'un homme issu des rangs du peuple se laissait corrompre, il faut comprendre que cette corruption pouvait bien être due à son isolement de tous ses frères; il se trouvait entouré de toutes les grandes et petites intrigues de la société privilégiée, qui a tout un système à elle, toute sa tactique à bascule si on veut s'exprimer ainsi, tandis que le monde ouvrier était dispersé sur le sol du travail, sans être relié solidairement par aucune organisation. La situation de l'ouvrier est toute différente en face de la grande Association internationale : n'importe où et dans quelle situation il se place à présent, il ressentira toujours les liens fraternels qui l'unissent à des millions de ses collègues ouvriers, tous solidaires pour un même but, animés de mêmes aspirations, toujours prêts à seconder leurs frères dans leurs efforts. C'est ici, dans cette association, dans ces milliers de sections que l'ouvrier viendra toujours retremper son énergie et puiser des instructions salutaires pour la conduite qu'il devra tenir partout et en tout. Il est temps de comprendre qu'il faut cesser de vouloir être les tuteurs des ouvriers; ne mettons plus nos camarades en quarantaine, les préservant de l'air malsain et du contact avec les hommes des autres classes; ne craignons plus pour nos camarades qui seraient élus aux conseils législatifs ou exécutifs, ayons foi dans la grandeur de nos principes, et, soyons persuadés que la valeur même de ces principes et celle de l'organisation, créée pour les faire triompher, suffiront et sauront bien attacher, — sans perfidie ni trahison — nos camarades à nos intérêts communs.

Cette même réflexion doit être appliquée à l'objection qui

nous est faite relativement au danger imaginaire que les ouvriers négligeraient leurs aspirations socialistes pour les intérêts de la politique passagère. Cette objection trahit aussi une tendance autoritaire, — involontaire peut-être, — en tous cas inadmissible au sein de l'Internationale. Car, voulons-nous, en effet, que les ouvriers restent pour toujours des enfants qu'il faudrait guider, qui ne comprennent pas leurs intérêts essentiels, et qui, un beau jour, oublieraient facilement toutes leurs misères pour porter uniquement leur attention sur une élection quelconque? Non, citoyens, l'Internationale elle-même trouve sa raison d'être dans le réveil de la conscience ouvrière : le développement, la prospérité de l'Internationale certifient que les ouvriers savent où ils vont, et pourquoi, au nom de quoi ils marchent. Laissons donc ces alarmes puériles, et songeons plutôt aux dangers bien plus sérieux, que l'idée de l'abstention, — si par hasard et par malheur elle parvenait à triompher parmi nous, enfanterait et amènerait inévitablement à sa suite.

En effet, citoyens, ce n'est que par le contact journalier avec les institutions politiques actuelles que les ouvriers parviendront à comprendre dans tous ses détails le mécanisme de ces institutions, et notez bien qu'il faut les connaître à fond, car pour abattre cet état de choses il faut le connaître, et pour savoir par quoi il doit être remplacé, il faut l'avoir étudié. Pour critiquer et réfuter les doctes subtilités de la théologie, ses adversaires ont dû l'étudier, et la même nécessité surgit pour l'abrogation des institutions inutiles dans d'autres sphères.

Et ne nous faisons point d'illusions ; la révolution sociale, qui doit être accompagnée de la révolution politique,

ne peut transformer toutes les formes des rapports sociaux et individuels en un seul jour.

Il faut donc qu'il y ait des hommes à nous qui sachent débrouiller toutes les contradictions entre le passé et l'avenir, qui sachent comment faire éviter à la réorganisation sociale et politique les fautes funestes qui ont donné la mort à plus d'une révolution. Autrement, on se verrait de nouveau dans la situation de 48 : faudrait-il derechef s'adresser aux hommes des anciens régimes et confier à leurs mains impures l'œuvre de la liquidation politique et sociale, attendu que la reconstruction de l'édifice social doit nécessairement être accompagnée de la liquidation des rapports actuels? Faudrait-il que les ouvriers abandonnent une fois de plus, sinon le tout, du moins une partie de cet ouvrage, aux poëtes et rhéteurs, aux avocats et docteurs en science, afin que, commme leurs prédécesseurs, ils noient la victoire du peuple dans le sang du peuple? — Non, citoyens, la lutte nous coûte et nous coûtera trop de sacrifices pour que nous consentions à abandonner une seule partie de notre œuvre aux hommes des anciens régimes; les ouvriers veulent tout faire par eux-mêmes, c'est pourquoi ils doivent tout connaître par eux-mêmes, — les mérites de l'organisation future comme les vices de l'organisation actuelle.

Une autre raison toute pratique nous impose de même le devoir de combattre l'abstention politique des ouvriers. Nous devons compter avec les faits qui se produisent parmi les ouvriers de tous les pays; nous serions encore une fois autoritaires et doctrinaires, si nous voulions imposer aux ouvriers quelque système élaboré par des savants dans leurs cabinets. Eh bien! voyez ce qui se passe en Angle-

terre, en France, en Allemagne, en Amérique. Les ouvriers de tous ces pays prennent une vive part aux élections; partout ils posent des candidatures ouvrières, partout ils considèrent le vote électoral comme une occasion de manifester leur rupture avec les régimes privilégiés, et d'affirmer leur profession de foi ouvrière. Voudriez-vous aller contre ce mouvement que vous ne sauriez arrêter d'aucune façon? Ce que nous pouvons et devons faire, c'est de propager l'idée des candidatures ouvrières, c'est la séparation du parti politique des ouvriers des autres partis politiques, qui, eux, ne sont absolument que partis politiques et et encore d'une politique toute formaliste. Et si nous ne le faisions pas, sans pouvoir parvenir à éloigner nos camarades ouvriers de l'urne électorale, nous les jetterions seulement dans le camp des partis ennemis. Voyez ce qui se passe en Amérique : notre Union-sœur qui a adhéré à l'Internationale; l'Union nationale du travail pose un programme pour former un parti politique ouvrier, et ce programme n'est point en contradiction avec les bases fondamentales de l'Union, et tout d'abord ce nouveau parti politique rompt toute solidarité avec les autres partis, connaissant la différence des intérêts des castes, et se sentant la force de poursuivre son intérêt à elle seule.

Il y a peu de chose à ajouter à ce que nous venons de dire. Cependant, pour ne pas donner prise à de fausses interprétations, nous voulons affirmer catégoriquement notre point de vue sur l'attitude de l'Internationale envers les gouvernements, et nous nous résumons en quelques articles.

1. Nous combattons l'abstention politique comme étant funeste par ses conséquences pour notre œuvre commune.

2. Quand nous professons l'intervention politique et les candidatures ouvrières, il est bien entendu que nous ne croyons point que nous puissions arriver à notre émancipation par la voie de la représentation ouvrière dans les conseils législatifs et exécutifs. Nous savons fort bien que les régimes actuels doivent nécessairement être supprimés : nous voulons seulement nous servir de cette représentation comme d'un moyen d'agitation qui ne doit pas être négligé par la tactique que nous avons à suivre dans notre lutte.

3. L'intervention dans la politique étant pour nous un moyen d'agitation, il est évident que notre grand but tend à la transformation intégrale des rapports sociaux, et que, pour nous, toute agitation politique, sans rapports directs aux questions sociales, serait nulle et stérile ; que, par conséquent, toute agitation politique est subordonnée au mouvement socialiste et ne lui sert que de moyen, ce qui, du reste, est confirmé par les statuts généraux de notre Association, avec lesquels nous ne devons pas être en contradiction.

4. Ceci admis, il est bien entendu que l'*Internationale doit poursuivre énergiquement son organisation à elle, qui n'est que la forme préparatoire de l'avenir*, et que cette organisation doit embrasser toutes les manifestations de la vie ouvrière. C'est en ce sens que nous adhérons pleinement à l'idée de la *Représentation du Travail*, affirmant en principe que dans l'organisation sociale d'un proche avenir, il ne peut et ne doit exister qu'une seule représentation dirigeant ou statuant les intérêts généraux, et cette représentation est celle du travail.

5. Nous ne croyons pas, vu la situation de l'Internationale, qu'elle doive intervenir comme *corporation* dans la

politique actuelle, ce qui du reste est matériellement impossible, attendu que, dans tous les pays, un grand nombre de membres de l'Internationale, étant étrangers, ne sont pas, d'après la loi, reconnus comme citoyens du pays où ils se trouvent. Mais nous croyons qu'*individuellement* chaque membre doit intervenir, autant que faire se peut, dans la politique en se conformant aux principes que nous venons d'exposer.

FIN

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Préface I

PREMIÈRE PARTIE.

Congrès de Lausanne.

Rapport du conseil général de Londres 3
Rapport de la section belge 32
— de la section de Paris 33
— des relieurs de Paris 34
— de la section de Rouen 37
— de la section de Villefranche (Rhône) 42
— de la section de Neuville-sur-Saône 42
— de la section de Vienne (Isère) 45
— de la section de Marseille et Fuveau 46
— de la section de Bordeaux 47
— Du comité central italien 48
— Des sections de Bologne et Bazzano 50
— du comité central allemand 51
— de la section de Bâle 53
— de la section de Moras (Suisse) 54

Pages.
Rapport de la section de Neuchâtel.......................... 54
— de l'*Arbeiter Bildungs Verein* de Lausanne....... 55
— de la section de Vévey.......................... 55
— de Cologne et Solingen............................ 56
— du Locle.. 56
— de Saint-Imier...................................... 57
— section de Bienne................................. 59
— de l'Union typographique de Lausanne............ 60

DEUXIÈME PARTIE.

Congrès de Bruxelles.

Rapport du conseil général de Londres.................... 65
— des sociétés italiennes............................ 72
— de la section de Solingen......................... 72
— des sections génevoises.......................... 73
— des associations ouvrières de la Catalogne........ 73
— de la section anversoise......................... 74
— de la section de Liége............................ 75
— de la section de Verviers......................... 81
— de la section de Bruges.......................... 83
— du cercle des campagnards de Patignies.......... 83
— de la section de Charleroi........................ 84
Lettre des internationaux parisiens détenus à Sainte-Pélagie. 85

TROISIÈME PARTIE.

Congrès de Bâle.

Rapport du conseil général de Londres.................... 89
— du conseil général belge.......................... 108
— de la section de Marseille........................ 116
Adresse des marins français de cette ville................ 118
Rapport de la corporation des ovalistes de Lyon.......... 119
— de la société des marbriers de Paris............... 124

Pages
Rapport de la section de Paris........................ 132
— de la section de Bâle........................... 134
— du centre fédéral des sociétés ouvrières de Barseloue. 135
— des sections de Genève........................... 141
— des sections des monteurs de boîtes, bijoutiers, gaîniers, guillocheurs, graveurs etc., de Genève..... 143
— de la section du Locle........................... 145
— du conseil fédéral des sections du bassin de Liége.. 147
— de la section du district de Courtelary............. 152
— de la fédération de la vallée de la Vesdre..... 156
— de la section de Naples........................... 158
— des sociétés allemandes de la Suisse............... 159
Exposé du mouvement socialiste en Allemagne............. 160
— en Autriche...................................... 163
Situation de la section lyonnaise........................ 161
— des Trade's Unions anglaises..................... 162
Aperçu des lettres et correspondances lues au congrès de
— Bâle... 164

APPENDICE.

Rapport sur la septième question soumise au congrès de Lausanne...................................... 167
Compte rendu de la troisième séance du congrès de Bruxelles. 170
Discussion sur la question des grèves...................... 178
Rapport des sections génevoises.......................... 179
— de la section liégeoise.......................... 182
— de la section bruxelloise........................ 190
Discours des orateurs.................................... 217
Rapport des sections génevoises sur la question de l'enseignement...................................... 229
Résolutions de la commission sur la question de *la propriété*. 254
Discours du citoyen Bruhins, à l'ouverture du congrès de Bâle... 256
— du citoyen Tolain sur la question *De la collectivité de la propriété*.............................. 260
Rapport présenté sur la question des droits d'héritage par la section bruxelloise............................ 266

Pages.
Discours prononcés à l'ouverture du congrès de Genève...... 267
Discussions soulevées au congrès de Lausanne par la troisième question du programme............... 282
Rapport du comité fédéral romand au congrès de la Chaux-de-Fonds du 4 avril 1870........................ 193

FIN DE LA TABLE.

CLICHY. Imp. PAUL DUPONT et Cie. rue du Bac-d'Asnières, 12.

[illegible]

[illegible] de l'Europe. [illegible]

[illegible]





